

ifce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



 **Conseil**
de la filière cheval
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



État des lieux 2005-2015 et prospective de l'élevage équin en Auvergne-Rhône-Alpes



Réalisation ifce

Version complète 2017

Sommaire

A. Introduction.....	7
A.1. Présentation générale de l'élevage en Auvergne-Rhône-Alpes. 7	7
A.2. Le contexte économique et sociétal de la filière équine.....9	9
A.2.1. Evolution économique.....9	9
A.2.2. Evolution sociétale.....9	9
A.2.3. Évolutions politiques et réglementaires.....10	10
A.2.3.1. Soutien à la filière et fiscalité.....10	10
A.2.3.2. Réglementations.....11	11
A.3. Problématique de l'étude.....13	13
B. Matériel et méthode.....14	14
B.1. Récolte de données.....14	14
B.1.1. L'outil Stats & Cartes et les données de l'OESC.....15	15
B.1.1.1. Les données « SIRE ».....15	15
B.1.1.2. Les transactions d'équidés.....16	16
B.1.1.3. Le prix des chevaux17	17
B.1.1.4. Les importations et les exportations.....17	17
B.1.1.5. La base gérée par l'Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC).....17	17
B.1.1.6. Évolutions de la valorisation des chevaux de sport.....18	18
B.1.1.7. Les courses hippiques en chiffres.....18	18
B.1.1.8. Statistique sur l'équitation et la compétition.....19	19
B.1.1.9. Les indicateurs concernant la viande chevaline.....19	19
B.1.2. Les données transmises par la MSA.....20	20
B.1.3. Les données de la statistique agricole.....21	21
B.1.4. Les données de l'Observatoire économique régional.....22	22
B.1.5. Les données ayant nécessité des recherches spécifiques.....23	23
B.2. Étude prospective24	24
C. État des lieux de l'élevage.....26	26
C.1. Le nombre d'élevages.....26	26
C.1.1. Les chevaux de course.....26	26
C.1.2. Les élevages d'équidés de sport et loisir.....26	26
C.1.2.1. Les élevages de chevaux français de selle.....26	26
C.1.2.2. Les élevages de chevaux de selle étrangers.....26	26
C.1.2.3. Les élevages de poneys.....26	26
C.1.3. Les élevages de chevaux de trait.....28	28
C.1.4. Les élevages d'ânes.....28	28
C.1.5. Tous les élevages.....28	28
C.1.6. Récapitulatif des évolutions du nombre d'élevages de chevaux en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.....30	30
C.1.7. Comparaison de l'évolution du nombre d'élevages de chevaux avec celle d'autres productions agricoles.....31	31
C.2. Caractérisation de l'activité d'élevage.....33	33
C.2.1. Les juments saillies et poulains nés.....33	33
C.2.1.1. Les chevaux de course.....33	33
C.2.1.2. Les chevaux de sport et loisir.....35	35

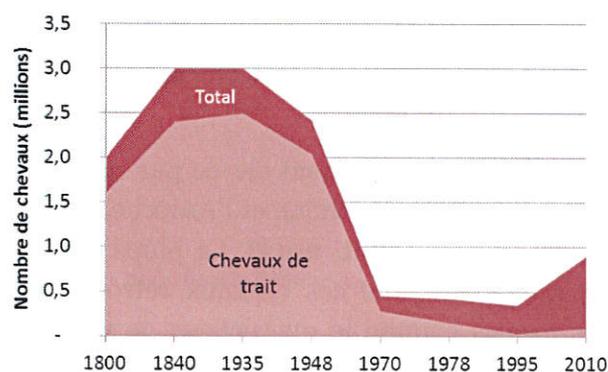
C.2.1.3. Les chevaux de traits et les ânes.....	38
C.2.1.4. Récapitulatif des évolutions du nombre de juments saillies et de naissances en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.....	40
C.2.2. La dynamique des élevages régionaux.....	42
C.2.2.1. Les chevaux de courses.....	42
C.2.2.2. Les chevaux de sports et loisir.....	44
C.2.2.3. Les chevaux de traits.....	46
C.2.2.4. Taille moyenne de tous les élevages.....	48
C.2.2.5. Récapitulatif des évolutions du nombre de juments saillies et de naissances par élevage en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.....	49
C.2.3. Le cheptel des élevages.....	50
C.2.3.1. Le cheptel total.....	50
C.2.3.2. Le cheptel par élevage selon le type de production.....	53
C.2.3.3. Récapitulatif des évolutions du nombre de chevaux dans les élevages en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.....	55
C.2.4. Autres indicateurs pour mieux connaître le statut des éleveurs équins.....	56
C.2.4.1. Le nombre d'installations.....	56
C.2.4.2. Récapitulatif des évolutions des installés en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.....	58
C.2.4.3. Le taux de maintien des exploitations.....	59
C.2.4.4. L'âge des exploitations.....	60
C.2.4.5. La professionnalisation des élevages.....	65
C.2.5. Le chiffre d'affaire des élevages.....	73
C.2.5.1. Source de revenu des éleveurs de chevaux.....	73
C.2.5.2. Chiffre d'affaire moyen.....	74
C.2.5.3. Chiffre d'affaire de l'élevage équin.....	75
C.2.6. L'emploi.....	77
C.2.6.1. Exploitants et salariés.....	77
C.2.6.2. Les employeurs de main d'œuvre.....	79
C.2.7. Surface des exploitations SAU.....	81
C.2.8. La forme juridique des exploitations équines.....	83
C.3. La commercialisation et les prix des marchés d'équidés.....	84
C.3.1. Prix des équidés vifs.....	84
C.3.2. Abattages et prix de la viande chevaline.....	88
D. Contexte socio-économique.....	92
D.1. Données économiques générales.....	92
D.2. La crise économique.....	94
D.3. Impacts économiques de la réglementation sur les élevages. 95	
D.3.1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée.....	95
D.3.2. La traçabilité sanitaire.....	96
D.3.3. Réglementation du transport d'animaux vivants.....	97
D.4. Les différentes aides.....	98
D.4.1. Les aides européennes.....	98
D.4.1.1. Politique agricole commune.....	98
D.4.1.2. Autres aides.....	101
D.4.2. Exemple de dispositif d'aide régional : CROF.....	101
D.4.3. Autres soutiens publics.....	102
D.4.3.1. Appels à projets de l'ifce.....	102

D.4.3.2. Les chevaux de remonte.....	102
D.4.3.3. L'aide à l'engraissement des poulains.....	103
D.5. Les coûts de production.....	104
D.5.1. L'alimentation.....	104
D.5.2. Le carburant.....	105
D.5.3. La reproduction.....	106
D.5.3.1. Tarifs de prestations et de la semence.....	106
D.5.3.2. Nombre de centres de mise en place, juments saillies et techniques.....	107
D.5.3.3. Offre d'étalons en région et saillies.....	108
D.5.4. Le prix des terres.....	110
D.5.5. L'identification.....	110
D.5.6. La valorisation.....	110
D.5.6.1. Le circuit SHF jeunes chevaux.....	111
D.5.6.2. Les concours d'élevage modèle et allures.....	113
D.5.6.3. Les qualifications loisir.....	116
D.5.6.4. Avis sur les circuits de valorisation.....	117
D.5.7. L'équarrissage.....	117
E. État des lieux sur le reste de la filière équine.....	119
E.1. L'équitation.....	119
E.1.1. Les licenciés.....	119
E.1.2. Les centres équestres.....	121
E.1.3. Les épreuves de compétitions équestres.....	121
E.2. Les courses.....	123
E.2.1. Les chevaux à l'entraînement.....	123
E.2.2. L'emploi dans les courses.....	123
E.2.3. Les hippodromes.....	123
E.2.4. Les partants.....	124
E.2.5. Le nombre de courses.....	125
E.2.6. Les propriétaires.....	126
E.2.7. Les encouragements.....	127
E.2.8. Les paris.....	127
E.3. Autres utilisations du cheval.....	129
E.3.1. Le cheval au travail.....	129
E.3.2. Le tourisme équestre et le loisir.....	129
E.4. Le cheval et les préoccupations sociétales.....	130
E.4.1. Environnement : le label EquuRES.....	130
E.4.2. Statut et droit de l'animal.....	130
F. Prospective et conclusion.....	132
F.1. Anticiper les tendances les plus probables.....	132
F.1.1. Filière équine régionale : impact des scénarios sur l'élevage.....	132
F.1.2. Élevage équin Auvergne-Rhône-Alpes : à un tournant.....	134
F.1.2.1. Bilan sur les productions d'équidés en Auvergne-Rhône-Alpes.....	134
F.1.2.2. Entre amateurisme et professionnalisation : une structuration nécessaire pour répondre au mieux à la demande et pérenniser l'activité d'élevage équin.....	136
F.2. Bilan de l'étude.....	138

A. Introduction

A.1. Présentation générale de l'élevage en Auvergne-Rhône-Alpes

L'élevage de chevaux en France a traversé les âges et a évolué selon la place que l'animal a prise dans la société. Le cheval est en effet passé du statut de proie pendant la préhistoire, au statut d'animal domestique il y a 6000 à 5000 ans. Depuis, sa sélection artificielle a accéléré son évolution pour répondre aux besoins de l'Homme pour la guerre, le travail agricole, pour le transport urbain et fluvial au XVIII et XIX siècle. C'est pourquoi de nombreuses races de chevaux ont été créées et certaines ont disparu faute d'utilité.



Digard, 2004

Après la première guerre mondiale la production de chevaux pour la remonte militaire n'a plus lieu d'exister, et les chevaux utilitaires n'ont plus leur place à partir des années 30¹. Le déclin des chevaux de trait est très fort après la seconde guerre mondiale et pendant les trente glorieuses car les agriculteurs s'équipent en tracteurs. Les races de trait évoluent alors pour produire des animaux de boucherie et faire face à la concurrence extérieure. L'hippophagie assure la sauvegarde de ces races à cette époque car la viande chevaline est alors consommée dans les

familles françaises des classes ouvrières. Parallèlement l'élevage de chevaux de selle trouve une nouvelle orientation avec les sports équestres après la disparition de la cavalerie. La race nationale de sport devient le Selle Français en 1958. Contrairement aux naissances de chevaux de trait, celles de chevaux de selle augmentent. Malgré tout le cheptel équin est à son minimum dans les années 1980.

Aujourd'hui, les chevaux répondent majoritairement à des objectifs de loisir incluant la pratique sportive, le tourisme. L'équitation réservée à une élite par le passé s'est ouverte au grand public, aux jeunes et aux femmes, ouvrant de nouveaux marchés pour les chevaux de loisir et les poneys. Certaines races locales se développent, d'autres sont créées, les échanges d'équidés avec les autres pays européens se banalisent. La perception du cheval comme animal de loisir et de compagnie entraîne une diminution de la consommation de viande chevaline en France. La difficulté pour les éleveurs de chevaux de trait à valoriser leurs chevaux pour la viande leur fait revoir leur mode de sélection. De nouvelles initiatives et manifestations remettent en avant le cheval de trait dans son rôle utilitaire. Il retrouve sa place dans l'environnement rural ou urbain et les citoyens sont attachés à sauvegarder ces races qui font partie de leur patrimoine. Les courses hippiques, nées de fêtes rurales pour le trot et de loisirs aristocratiques pour le galop, ont connu leur essor grâce à la création du Paris Mutuel Urbain (PMU) qui a permis la mise en place de paris en dehors des hippodromes. L'ouverture des paris en ligne à d'autres sports menace ce modèle.

La région Auvergne-Rhône-Alpes de part son histoire, son développement territorial, sa géographie, montre l'ensemble des facettes de la filière équine avec la diversité d'élevages et de races de chevaux qui peut s'y associer. La région Auvergne est caractérisée par une forte concentration d'éleveurs de chevaux de trait qui ont en général un cheptel équin modeste. Cela lui

1 Digard J.P., 2004. Une histoire du cheval. Art, techniques, société. Actes Sud, Arles. p. 232

vaut d'être la seconde région productrice de chevaux lourds derrière la Franche-Comté (REFErences, 2011, typologie des élevages équins en Auvergne). Le Cantal et la Haute-Loire sont les départements les plus actifs dans cette race et produisent majoritairement des chevaux de race Comtois et Breton. Outre la filière hippophagique, le cheval de trait est utilisé par certaines collectivités Auvergnates et dans des chantiers forestiers pour du débardage. Dans l'Allier et le Puy-de-Dôme les éleveurs de chevaux de sport et de loisir sont plus présents. L'Allier se voit être pour la région le département le plus important en matière de production de chevaux de course de galop (Pur Sang...). Parmi les éleveurs de chevaux ayant un statut d'agriculteur beaucoup se servent de l'atelier équin comme activité de diversification à un atelier de vaches laitières ou allaitantes. Les équidés présentent un réel intérêt de complémentarité avec d'autres herbivores dans l'entretien des surfaces herbagères (G Lortal et al., 2009)². De ce fait, la région Auvergne montre globalement une gestion plus extensive de l'élevage des chevaux que dans d'autres régions. Depuis 1996 le cheval d'Auvergne fait l'objet d'actions de promotion et de sauvegarde particulières grâce à l'association nationale du cheval de race Auvergne. Ce petit cheval rustique est adapté à des activités en moyenne montagne et donc à la topographie de son territoire³. Sa race a été reconnue par le ministère de l'agriculture en 2012.

En Rhône-Alpes la proportion d'élevage de chevaux de trait est également élevée par rapport aux autres productions et sont les plus nombreux dans la Loire, l'Ain, le Rhône et l'Ardèche. Les races les plus représentées sont les traits Comtois et les Percherons (OER, 2013). La plupart ont une orientation bouchère mais la filière trait s'est organisée afin que ces chevaux retrouvent des débouchés utilitaires en exploitant les opportunités locales comme le maraîchage, le portage, le travail en ville (ifce, 2014)⁴. L'élevage de chevaux de sport et de loisir est représenté dans tous les départements avec en tête en 2013 l'Isère, l'Ain et la Loire. Certaines zones revendiquent d'ailleurs leur culture en lien avec l'élevage de chevaux. C'est le cas de l'Ain dont l'histoire de son élevage remonterait au XVII^e siècle (L'Ain Terre de Cheval, 2015) avec le demi-sang de la Dombes appelé aussi « cheval de Bresse » remplacé aujourd'hui par le Selle Français. Le département de la Loire a la particularité d'abriter un nombre important d'éleveurs de chevaux Trotteurs Français qui s'organisent autour de leurs entraîneurs et de deux hippodromes locaux. Comme en Auvergne, des passionnés mettent en avant des chevaux présentant des caractéristiques bien définies et adaptés à leur territoire mais qui sont souvent peu nombreux. C'est le cas du Cheval du Vercors dit Barraquand, et du mulet des Alpes qui ne sont par ailleurs pas des races reconnues en 2016. Toutes productions confondues l'élevage est pour beaucoup d'éleveurs une activité de diversification ou de loisir. En 2013 seuls 60 éleveurs sur 2100 avaient plus de dix poulinières en Rhône-Alpes.

D'autres productions sont bien entendu représentées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dans des effectifs moindres que les principales races évoquées précédemment. C'est le cas de plusieurs races de poneys, des chevaux arabes et des chevaux américains ou d'autres races de chevaux de loisir et de trait.

L'élevage de la région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble ainsi une diversité de productions dont certaines sont plus importantes que d'autres. Elles découlent de l'évolution des races de chevaux au fil des époques, des particularités du territoire, des sélections effectuées, des besoins de la société qui ont fortement évolué depuis un peu plus d'un siècle.

2 G Lortal et al., 2009, intérêt d'un élevage de chevaux de trait dans les exploitations agricoles d'Auvergne

3 <http://www.chevalauvergne.fr/>

4 ifce, 2014, Audit de la filière « cheval de trait » en Rhône-Alpes

A.2. Le contexte économique et sociétal de la filière équine

A.2.1. Evolution économique

Comme montré précédemment, l'élevage de chevaux a été particulièrement orienté selon des événements et des faits qui lui étaient extérieurs (mécanisation, accès de la société française aux loisirs, nouveaux modes de consommation...). Aujourd'hui la filière équine est soumise aux mêmes facteurs et c'est pourquoi il est intéressant de revenir sur les changements socio-économiques globaux les plus récents.

Tout d'abord les perspectives de croissance de l'économie française peuvent être de 5 ordres selon l'étude La filière équine française à l'horizon 2030 (INRA-IFCE, 2012) :

- un scénario *Noir* de trajectoire pessimiste de l'économie française dans un contexte de déflation généralisée ;
- un scénario *Fil de l'eau* de prolongation des tendances de reprise molle ;
- un scénario avec une *Croissance non soutenable* qui aboutit à de nouveaux déséquilibres, après une période de croissance relativement dynamique, l'absence de vision à long terme et une absence de prise en compte de la contrainte environnementale ;
- un scénario *Croissance soutenue et soutenable* qui pointe les gains associés à la réorientation de l'appareil productif dans une perspective soucieuse de l'environnement ;
- un scénario *Croissance soutenue et soutenable et marché du travail plus efficace* qui illustre les gains supplémentaires associés à la mise en œuvre de politiques volontaristes sur l'emploi dans le cadre du scénario de *Croissance soutenue et soutenable*.

En effet depuis 2008 (SAGNES, 2008)⁵ les pays développés sont entrés dans une crise économique inédite appelée aussi « grande récession » (Le Monde, 2011)⁶. Cette dernière a eu des conséquences négatives sur le pouvoir d'achat et l'emploi. Dans le cas d'un scénario de déclin, les usagers des activités hippiques appartenant souvent aux classes moyennes verraient leur pouvoir d'achat diminuer et ils pourraient alors s'orienter vers des loisirs moins coûteux.

A.2.2. Evolution sociétale

Le contexte sociétal a d'importantes conséquences sur la filière équine. L'augmentation de l'espérance de vie a pour résultat le ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement de la population. La demande de biens et services en lien avec cette population grandissante de personnes âgées pourrait être une nouvelle opportunité d'offres pour la filière équine. De plus le mode de vie des français a évolué vers une augmentation du temps consacré aux loisirs et aux sports, amenant aussi à plus de déplacements (vacances...) qui sont facilités par les progrès techniques d'aujourd'hui. L'offre de la filière équine répond tout à fait à ces évolutions qui semblent perdurer. Cependant, malgré le taux de pauvreté resté stable, un décrochement est

5 Sagnes ÉCONOMIE MONDIALE - 2008 : de la crise financière à la crise économique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 7 mars 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/economie-mondiale-2008-de-la-crise-financiere-a-la-crise-economique/>

6 http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/16/la-tres-grande-recession_1619999_3232.htm

observé entre les populations riches et les populations pauvres dont les effectifs augmentent à partir des classes moyennes (Cette G., 2011)⁷). Dans ce contexte il semblerait que l'équitation puisse avoir plus de difficulté à recruter de nouveaux utilisateurs que pendant les deux dernières décennies.

Les valeurs des citoyens ont également évolué. La volonté de se sentir libre de pensée et d'agir, de choisir selon sa propre volonté, amène à l'expression de chaque individu mais aussi à l'apparition de réseaux créant du lien social, de l'échange de savoirs, de flux. Cette tendance peut influencer et porter l'avenir des utilisations des chevaux aux travers d'actions menées par des collectifs (équithérapie, manifestations, protection des animaux...). Aussi, les réflexions autour du développement durable et des énergies renouvelables mettent en avant des enjeux dans lesquels les chevaux peuvent être une solution alternative (gestion de l'espace, cheval utilitaire).

La prise de conscience des français sur leur hygiène de vie et notamment sur la qualité de leur alimentation pourrait jouer en faveur de la viande chevaline qui présente des avantages nutritionnels reconnus (faible en matière grasse). L'équitation est une activité sportive praticable toute l'année et se rapprochant de la nature.

Les modes de vie actuels ont aussi fait évoluer la manière dont les Hommes perçoivent les animaux avec lesquels ils ont des contacts plus rares. La moins bonne connaissance de leurs comportements et besoins fait se développer une tendance à l'anthropomorphisme. Cette évolution, vers une empathie accrue et la prise en compte du bien-être animal comme centre d'intérêt essentiel, peut avoir des conséquences importantes sur les usages des chevaux quels qu'ils soient (viande, équitation...) et sur la manière de les élever (animal domestique). A l'extrême le rôle « utilitaire » du cheval disparaîtrait. Cependant l'attachement pour l'animal lui assure une existence encore longue.

A.2.3. Évolutions politiques et réglementaires

Les politiques publiques et les réglementations sont des sujets de préoccupation prépondérante pour l'avenir de la filière équine française.

A.2.3.1. Soutien à la filière et fiscalité

Suite à la création en 2010 de l'Institut français du cheval et de l'équitation né de la fusion entre les Haras nationaux et l'École nationale d'équitation, le Ministère en charge de l'agriculture a pris à sa charge la définition de la politique concernant la filière équine et sa réglementation. Il a pour mission d'aider au développement de l'activité équine en tant qu'autorité de tutelle, incluant la gestion des encouragements, avec la contrainte que cette dernière soit plus efficace dans un contexte de réduction budgétaire de l'État. Il accompagne la structuration, la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs de la filière qui est nécessaire dans ces conditions. Ces changements s'opèrent avec progressivité en maintenant notamment des soutiens financiers destinés à ne plus exister. La libéralisation de l'équarrissage en 2009 avec l'abandon de subventions de l'Etat a également entraîné une nécessité de responsabilisation des professions du monde du cheval. Parallèlement des opportunités de soutiens financiers se déclenchent au niveau territorial soit sous la forme de Contrats de plan Etat-région (CPER), soit grâce à des cofinancements soutenus par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). D'ailleurs les structures de la filière équine peuvent être soutenues par différentes aides européennes via la Politique agricole commune (PAC). Elles émanent du Fonds européen agricole

7 Cette G., 2011. L'évolution des salaires en France. *Futuribles* n°378, pp. 41- 50

de garantie (FEAGA), du FEADER, du Fonds européen de développement régional (FEDER). D'autres dispositifs sont sollicités avec l'aide de collectivités d'envergures diverses lorsqu'elles sont sensibles aux activités équines.

Le fonds d'Encouragement aux projets équestres régionaux et nationaux (Eperon) a apporté depuis sa création en 2005 un soutien (9 M€ en 2010) à des projets collectifs innovants d'investissement ou d'actions palliant partiellement à la diminution de financement public imposée par la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Il est cependant menacé suite à l'ouverture à la concurrence sur les jeux d'argent et de hasard en ligne en 2010. La remise en cause du taux de retour sur les enjeux (8%) aux Sociétés de courses par l'Union européenne est d'autant plus inquiétante car c'est une source majeure de leur budget pour l'organisation des courses et c'est aussi l'origine du financement du fonds Eperon.

Après avoir accédé au statut d'entreprises agricoles en 2005 grâce à la loi sur le développement des Territoires Ruraux (DTR), les éleveurs, dresseurs, entraîneurs et centres équestres ont bénéficié d'aides agricoles, d'accès au foncier, et d'avantages fiscaux incluant les taux réduits de TVA sur différents produits et prestations. Les centres équestres ont pu en profiter pour se développer et investir. En 2006 la Directive TVA européenne considère que seules les prestations en lien avec la consommation humaine ou animale peuvent faire l'objet d'une TVA réduite. La France n'appliquant pas correctement cette directive dans les années qui suivirent, elle est condamnée par la Cour de Justice de l'UE en 2012. Les taux de TVA sont alors révisés entre 2012 et 2014 pour la quasi totalité des activités équestres. Cette évolution a un impact direct pour les consommateurs et utilisateurs de produits et prestations hippiques qui ne récupèrent pas la TVA, dont les particuliers clients des centres équestres, qui voient les tarifs augmentés. Afin de maintenir leur niveau de clientèle et maintenir leurs tarifs, les dirigeants de structures doivent revoir leurs stratégies pour garder leur bénéfice et leur plus-value.

A.2.3.2. Réglementations

A.2.3.2.1. Bien être animal

Les propriétaires et détenteurs sont responsables des chevaux qu'ils ont sous leur garde comme le code rural l'indique depuis 1976 :

« tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce, les mauvais traitements envers les animaux sont interdits, l'utilisation abusive des animaux est interdite ».

La législation évolue lentement sur la question du bien être animal. Le bien-être lié au transport des animaux vivants est pris en compte par l'Union européenne depuis 1968. Les dernières évolutions majeures dans ce domaine datent de 2005 incluant des normes applicables aux véhicules de transport, des règles sur les voyages de longue durée, des autorisations. Les obligations sont plus contraignantes lorsque les transports concernent les animaux de boucherie.

A.2.3.2.2. Traçabilité

La filière viande chevaline, l'hippophagie ayant été autorisée depuis 1866, a traversé quelques crises sanitaires à la fin du XX siècle, ce qui a permis de renforcer les contrôles aux abattoirs mais n'a jamais favorisé le succès de ce produit. Un léger renouveau avait été observé après la crise de la vache folle. De plus plusieurs associations pour la protection des animaux ont soumis l'idée de donner au cheval un statut d'animal de compagnie. Une proposition de loi a même été déposée par plusieurs députés en ce sens mais n'a pas été validée. Cette évolution aurait pour but d'empêcher la

consommation de viande chevaline en interdisant l'abattage des chevaux en accord avec la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie de 1987 et ratifiée par la France en 2003. De nombreux professionnels, impliqués directement dans la production de viande chevaline ou non (entraîneurs...) sont opposés à cette réforme. Aujourd'hui le cheval est épargné de cette évolution du fait que la qualification d'animal de compagnie ne saurait s'appliquer à l'ensemble de l'espèce et concernant les équidés, les débouchés sont très diversifiés.

L'abattage des chevaux en France est régi par un règlement communautaire de 2013 et est encadré par une note de service aux abattoirs dont la dernière version date de 2015. Les conditions d'abattage des équidés y sont définies (compétences du personnel, méthodes d'étourdissement...) ainsi que les conditions d'entrées des animaux. En effet les feuillets de traitement médicamenteux (entrés en vigueur en 2001 au sein de l'UE) accompagnant les documents d'identification des chevaux, indiquent si le cheval peut être abattu pour la consommation humaine. L'administration de certains médicaments nécessite un délai d'attente minimum avant abattage voir une exclusion. Les propriétaires auxquels le cheval a pu appartenir ont pu également choisir de sortir définitivement l'animal de la filière bouchère.

A.2.3.2. Protection des utilisateurs et des équidés dans l'utilisation

Compte tenu des risques liés à la pratique de l'équitation et notamment en situation sportive et de compétition, différentes mesures ont été prises par la fédération française d'équitation, la fédération internationale d'équitation ou même le comité international olympique. Elles concernent autant la sécurité des chevaux que celle des cavaliers.

Les courses hippiques ont aussi évoluées ces dernières années sur le format, notamment en steeple-chase, mais aussi sur des aspects techniques comme la limitation de l'usage de la cravache. La recherche travaille à trouver des solutions (matériaux..) afin de ne pas avoir à interdire ce type de compétition comme le désire certaines association de protection des animaux.

Les animaux sont concernés par l'interdiction du dopage depuis 1989. Les chevaux sont concernés par le règlement de la FFE répondant aux exigences de la législation nationale. La FEI est responsable de faire appliquer un règlement vétérinaire au niveau international. Des règles de conduite en matière de respect du bien-être animal sont également mises en place nationalement. Ces mesures ont pour objectif d'assurer l'équité et la sécurité des cavaliers en compétition, le principe étant que le cheval doit être en bonne santé pour être performant.

Au niveau des courses hippiques, afin de respecter la régularité des courses avec en arrière plan les paris et la sécurité des couples jockey-cheval, des interdictions ont été mises en place dès 1903. Le contrôle des courses est quasi systématique. Des sanctions importantes peuvent être appliquées en cas de test positif. Les jockeys sont également contrôlés notamment sur la prise de médicaments pour la perte de poids et de stimulants.

Quelque soit le type de réglementation à faire appliquer la fréquence des contrôles est à la hausse lorsqu'il n'est pas déjà généralisé.

L'évolution du contexte politique et réglementaire vise à uniformiser des pratiques au niveau communautaire, notamment fiscale ou en lien avec le bien être animal. Elle répond aussi aux exigences de la société tout en essayant de protéger ses professionnels.

A.3. Problématique de l'étude

La filière équine, en tant que filière originale de part la multiplicité de ses débouchés et de ses acteurs, est confrontée à une étendue de problématique : historique, politique, réglementaire, sociétale... Les enjeux qui la concerne ont été mis en avant dans le rapport de 2012 intitulé « La filière équine française à l'horizon 2030 » porté par l'ifce et l'inra. La démarche prospective a résulté en la proposition d'une réflexion basée sur les tendances pesant sur la filière par le passé et des hypothèses d'évolutions possibles. Ces dernières ont permis de constituer des « scénarios » retenus pour être pertinents, cohérents, vraisemblables, justifiés, contrastés. Ce document et les présentations qui en ont découlé se sont avérés être une base de travail inédite pour la filière équine. Y voyant un outil d'aide à la décision stratégique et un moyen d'alerter les acteurs de la filière sur les enjeux de leur futur, ce travail a été plébiscité.

La présente étude a pour objectif d'utiliser les conclusions de l'étude nationale pour une approche territorialisée comprenant des indicateurs supplémentaires mais aussi sectorisés. En effet l'élevage équin Auvergne-Rhône-Alpes intéresse particulièrement ici. C'est pourquoi la première approche de l'étude consistera à définir ses enjeux en prenant en compte les évolutions depuis 2005 jusqu'à 2015. Cet état des lieux chiffré permettra d'objectiver les a-priori et de dresser les premiers constats en lien avec le travail prospectif. La prise en compte d'indicateurs globaux permettra de mettre l'élevage équin régional en perspective par rapport au reste de la filière. Cette étape aura pour résultat la proposition d'hypothèses de scénarios possibles pour l'élevage. Les socio-professionnels devraient pouvoir s'en inspirer pour orienter les stratégies à venir. Le travail présent vise donc à donner des pistes de réflexion pour l'avenir de l'élevage équin en s'appuyant sur les enseignements de son récent passé et les hypothèses prospectives globales.

B. Matériel et méthode

B.1. Récolte de données

Le travail réalisé s'appuie tout d'abord sur la récolte d'informations auprès de sources diverses (presse, revues scientifiques, rapport, article web...). Les sujets se prêtant le plus à la recherche bibliographique sont ceux portant sur les aides et les subventions, la conjoncture économique française, l'histoire de la filière équine, la valorisation et le commerce de chevaux, la réglementation.

La recherche de données chiffrées objectives apporte des éléments observables et éventuellement comparables. Les grands thèmes de recherche sont définis avec des indicateurs précis pour chaque par les personnes pilotant le projet. L'objectif est de les récolter pour chaque année de 2005 à 2015, ciblés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et au niveau national, et suivant certaines précisions typologiques comme le type de production par exemple (selle, trait, poney, âne...). En fonction des sources et de la disponibilité des données ces consignes peuvent être adaptées et de ce fait le niveau d'analyse l'est également. Pour chaque indicateur il est important d'avoir un minimum de connaissances concernant leur méthode d'élaboration et des précisions méthodologiques sont demandées aux fournisseurs si nécessaire. C'est pourquoi certaines informations ne sont pas mises en avant dans le rapport si elles ne paraissent pas suffisamment objectives ou exploitables. Dans le cas où des données restent manquantes au niveau régional, les tendances nationales sont observées ou peuvent être éventuellement extrapolées.

Les tendances de l'élevage régional sont mises en évidence par l'évolution du nombre d'éleveurs, des cheptels, de l'activité de reproduction, de l'emploi, des installations, du chiffre d'affaires. Ces éléments donnent un aperçu de la dynamique de l'élevage ces dix dernières années. Le thème de la professionnalisation est abordé à travers des données détaillées sur le statut des entreprises, les objectifs économiques des structures. Cette recherche a pour objectif d'aborder le sujet de la concurrence entre professionnels et particuliers mais aussi de mettre en avant les éventuelles difficultés économiques de ces acteurs.

Principales sources : outil Stats et cartes, OESC ifce, SIRE, OER, DRAAF, statistique agricole, Agreste, Equiressources, MSA

Les activités de valorisation et de commercialisation sont également prises en compte avec des chiffres sur les transactions, les importations, l'accès aux outils de valorisation, les frais engagés et les contraintes intervenant dans ces étapes (prix des engagements, gains, évolution des circuits, exigences commerciales).

S'intéresser à ces deux étapes de la vie d'un cheval est fondamental pour savoir si les efforts entrepris par l'éleveur pour mettre en avant son produit après sa naissance en valent la peine. Elles doivent permettre d'atteindre l'objectif de vente avec bénéfice économique.

Principales sources : outils Stats et cartes, OESC ifce, SIRE, SHF...

Les évolutions historiques, fiscales et réglementaires passées ont amené à s'intéresser à leurs impacts sur l'économie des élevages. Les sujets traités sont précisément, la TVA, les coûts en lien avec la traçabilité sanitaire (identification, obligations du détenteur, abattage, équarrissage), les frais de reproduction et d'alimentation, les aides financières, les aides de l'état (achats de chevaux...). Lorsque les données sont disponibles et suffisamment précises pour l'élevage équin il sera possible d'en mesurer l'impact et éventuellement d'en tirer des conclusions sur les tendances observées en terme de dynamique (nombre de saillies...).

Principales sources : INSEE, SIRE, ATM Angee, recherches internet, agreste, MSA...

Entrant dans la démarche prospective, des informations sur la filière plus globales sont récoltées concernant l'équitation et l'activité des établissements équestres, la consommation et les circuits de vente de la viande chevaline, l'activité des courses hippiques et des paris, le tourisme équestre, l'utilisation du cheval dans des contextes ruraux ou urbains, les préoccupations sociétales majeures.

Principales sources : FFE, fédération des courses du centre-est, PMU, ifce, Interbev.

B.1.1. L'outil Stats & Cartes et les données de l'OESC

Stats & cartes est une plate-forme de consultation d'informations statistiques et économiques sur la filière équine. L'accès y est gratuit et permet d'utiliser des données de l'OESC et de l'ifce sur différents thèmes.

B.1.1.1. Les données « SIRE »

Le SIRE est un service de l'ifce dédié à la « *gestion de l'état civil des équidés et de données sanitaires nécessaires à la filière sur le territoire français* ». La base de données SIRE est unique en France et recense l'ensemble des équidés. Son but est d'assurer la traçabilité des chevaux, aider à leur sélection, sécuriser les démarches et les transactions. L'enregistrement des données se fait conformément à l'article R653-14 du Code Rural, l'ifce « procède pour le compte de l'Etat à l'identification des équidés et assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés ».

Chaque équidé est concerné par les démarches administrées par le SIRE au cours de sa vie : carnet de saillie, livrets d'identification à la naissance du poulain, validation des livrets, inscription liste sport ou liste club, enregistrement des chevaux morts...

Les données issues du SIRE utilisées dans cette étude sont les suivantes :

- Nombre d'élevages : il est obtenu à partir du comptage des propriétaires, par « lieu de stationnement » des poulinières ou le cas échéant, si cette information n'est pas disponible, par lieu d'habitation du propriétaire. Un propriétaire est comptabilisé pour chaque lieu de stationnement différent de ses poulinières. Ces élevages sont présentés selon : leur taille et la destination raciale des saillies des poulinières (race du produit à naître).
- Nombre de juments saillies : en France, le nombre de juments saillies est issu de l'enregistrement des déclarations de saillies de l'année. Ces déclarations permettent aussi d'enregistrer les régions de stationnement des juments. Dans chaque tableau, la race ou le type présumé des produits est défini à partir des croisements effectués. Les données à l'international sont issues de la FIAH (International Federation of Horseracing Authorities) et concernent uniquement les races de courses : Pur Sang, Trotteur et Arabe
- Nombre de naissances : c'est le nombre de poulains ou ânonnés nés une année donnée et immatriculés, c'est à dire ayant reçu un document d'identification.

Les différents chiffres sont divisés par grandes catégories de chevaux :

- **Chevaux de courses** : regroupe les chevaux de race Pur-sang, Trotteur Français, AQPS ou portant l'appellation trotteur étranger.

- **Races françaises de selle :** regroupe les chevaux de race Arabe, Demi-sang Arabe, Anglo-Arabe, Demi-sang Anglo-Arabe, Cheval de Sport Anglo-Normand, Selle français, Auvergne, Camargue, Castillonnais, Corse, Mérens, Henson et ceux portant l'appellation Cheval de Selle (cette catégorie correspond au « registre du Cheval de Selle » supprimé à compter des naissances 2010).
- **Races étrangères de selle :** regroupe l'ensemble des autres chevaux de type SANG appartenant à une race étrangère. Les races reconnues et gérées en France sont : Akhal-Téké, Appaloosa, Barbe, Crème, Frison, Islandais, Lipizzan, Lusitanien, Paint Horse, Quarter Horse, Shagya, Trakehner.
- **Poneys :** regroupe les poneys appartenant à une race française ou étrangère reconnue et gérée en France : Connemara, Dartmoor, Fjord, Poney français de selle, Haflinger, Highland, Landais, New- Forest, Pottok, Shetland, Welsh.
- **Chevaux de trait :** regroupe les chevaux des races : Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Comtois, Percheron, Poitevin, Trait du nord, Franche-Montagne.
- **Anes :** regroupe les ânes de races Baudet du Poitou, Âne du Cotentin, Âne Grand Noir du Berry, Âne Normand, Âne de Provence, Âne des Pyrénées, Âne Bourbonnais.
- **OC :** Les dispositions de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif aux races et appellations des équidés fixent les différentes appellations qui peuvent être attribuées à un équidé ainsi que les conditions à respecter : portent l'appellation « Origine Constatée », les équidés non inscriptibles à un stud-book issus d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon approuvé, dont la naissance a été régulièrement déclarée, dont le signalement a été relevé sous la mère et avant le 31 décembre de leur année de naissance, ou les poulains issus d'une saillie non déclarée, dont la naissance a été régulièrement déclarée, dont le signalement a été relevé sous la mère et avant le 31 décembre de leur année de naissance et ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible par génotype. Les appellations « cheval de selle, poney, âne et trait » ont été supprimées à partir des naissances 2010.
- **ONC :** Les produits non inscrits en stud-book et ne pouvant pas bénéficier de cette appellation OC deviennent « Origine non Constatée » .
- Selon les cas il a été possible de faire un classe « chevaux de selle » elle rassemble les chevaux de race française de selle, les chevaux de race étrangère de selle ainsi que les poneys

La répartition géographique : Les chiffres peuvent aussi être divisé par grandes régions voir par départements. La répartition des poulinières est faite à partir du lieu de stationnement déclaré au moment de la saillie. Si ce lieu n'est pas connu, il s'agit de l'adresse du propriétaire. La répartition géographique des produits est faite selon le lieu de stationnement de la poulinière, appelé « lieu d'élevage », durant l'été qui précède le sevrage. Il n'est pas tenu compte des déplacements des poulinières pour la saillie dès lors que la jument a réintégré son élevage une fois la saison de monte terminée.

B.1.1.2. Les transactions d'équidés

Le nombre de renouvellements de cartes d'immatriculation est l'indicateur retenu pour estimer le volume de transactions. Chaque équidé immatriculé au sein de la base SIRE possède une carte de propriété qui doit être systématiquement mise à jour à chaque changement de propriétaire. Le SIRE enregistre les renouvellements de cartes et permet ainsi de recenser tous les équidés ayant

fait l'objet d'un changement de propriété (vente, cession, don...). On estime qu'environ 95% des mises à jour de cartes d'immatriculation par le SIRE correspondent à de réelles transactions financières d'équidés.

B.1.1.3. Le prix des chevaux

Les données de prix sont issues d'enquêtes nominatives réalisées chaque semestre, par Internet, auprès des personnes ayant mis à jour une carte de propriété depuis 2010 et dont une adresse mail est connue. Environ 2000 questionnaires sont collectés chaque année. Les indicateurs de prix sont ordonnées suivant l'utilisation principale de l'équidé et l'activité prévue par l'acheteur. Les références sont publiées également par rapport à l'âge du cheval à l'achat (tranche d'âge) et selon le type de races de l'équidé (course, selle, poney...).

B.1.1.4. Les importations et les exportations

Les renouvellements de cartes de propriétaire et l'enregistrement des chevaux importés sont gérés en France par le SIRE. Ils permettent d'estimer le volume et l'état du marché intérieur dont les importations de chevaux de toutes races en France.

Les flux de chevaux à l'export sont mal connus puisque la plupart des sorties du territoire n'est pas enregistrée.

B.1.1.5. La base gérée par l'Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC)

Créé en 1998, l'OESC de l'ifce a pour objectif d'étendre la connaissance économique et sociale de la filière équine en publiant des données économiques et statistiques. Il récolte des données issus de nombreux organismes, spécialisés dans la filière équine ou non. Depuis 2006, il fait partie du Réseau économique de la filière équine (REFERences), dont les partenaires sont l'ifce, l'Institut de l'élevage, les Conseils des équidés et les Chambres d'agriculture.

Les principaux fournisseurs de données utilisées pour cette étude sont :

- ARJEL : Autorité de régulation des jeux en ligne
- FFE : Fédération française d'équitation
- FNCF : Fédération nationale des courses françaises
- FranceAgriMer
- France Galop
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- PMU : Pari mutuel urbain
- PMH : Pari mutuel sur hippodrome
- SECF : Société d'encouragement du cheval français
- SHF : Société hippique française
- Ministère de l'Agriculture - SSP : Service Statistiques et Prospective
- Ministère de l'Agriculture – SDDRC : Sous Direction du développement rural et du cheval

B.1.1.6. Évolutions de la valorisation des chevaux de sport

Les données sur les compétitions équestres (nombre d'épreuves, de partants, montants des gains) sont issues de la Fédération française d'équitation ainsi que de la Société Hippique Française. Le circuit d'épreuves de la Société Hippique Française (SHF) permet de former, valoriser, sélectionner les jeunes chevaux et poneys de sport et ainsi en faciliter leur commercialisation. Ces épreuves sont réservées aux jeunes équidés pour former et confronter les chevaux d'une même génération âgés de 4, 5 et 6 ans. Chaque année, le circuit de la SHF s'achève lors des finales nationales organisées en septembre-octobre à Fontainebleau (CSO et Hunter chevaux), Lamotte-Beuvron (CSO poneys), Pompadour (CCE), Saumur (dressage), Compiègne (attelage) et Uzès (endurance).

B.1.1.7. Les courses hippiques en chiffres

Les informations chiffrées récoltées dans le milieu des courses concernent les volumes de courses et les volumes financiers (encouragements et paris)

- Une réunion correspond à 6 à 9 courses qui se succèdent sur un même hippodrome. En général, on y voit des courses au galop (plat et/ou obstacles) ou des courses au trot (attelé et/ou monté), mais elles sont rarement mélangées. Les sociétés de course de province gèrent les hippodromes. Elles sont regroupées en 10 Fédérations régionales. Les sociétés mères France Galop et SECF gèrent également directement 10 hippodromes en France. Elles sont à l'origine du calendrier des courses. Le nombre de réunion par hippodrome est transmis par le ministère de l'agriculture et la SDDRC.
- Le nombre de courses, de partant et de chevaux ayant couru sont issus de la FNCF
- L'activité des courses en France est très structurée. La propriété des chevaux de course est réglementée, les sociétés-mères délivrent des autorisations de faire courir. La profession d'entraîneur de chevaux de courses est possible après obtention d'une licence délivrée par les sociétés-mères. Un cheval doit être « déclaré à l'entraînement » pour participer aux courses. France Galop et le Trot possèdent des données chiffrées sur les propriétaires ayant fait courir un cheval, les entraîneurs, les jockeys et les chevaux à l'entraînement
- En France, seul le mode de pari sous forme mutualisée, qui fait jouer les parieurs en masse commune, est autorisé. Les paris sont enregistrés sur hippodrome, ou en points de vente PMU ou par Internet. Depuis 2010, tout opérateur agréé par l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux En Ligne) peut proposer des paris hippiques sur Internet. En octobre 2012, 8 opérateurs de paris hippiques en ligne disposent d'un agrément délivré par l'ARJEL : Betclik, Beturf, France Pari, Geny Infos, Joaonline, PMU, SPS Betting France, Zeturf. Le montant des enjeux sur hippodromes sont transmis par le ministère de l'agriculture(SDDRC). Le montant des enjeux dans les points de vente PMU sont transmis par le PMU. L'évolution des paris hippique en France selon le mode d'enregistrement (en millions d'euros) est obtenu grâce au PMU, à l'ARJEL et au ministère de l'agriculture (SDDRC)
- Sur les encouragements les sociétés-mères des courses sont chargées du versement des prix et allocations sur les courses organisées en France. En plus de cette dotation, les encouragements englobent les primes aux propriétaires, les primes aux éleveurs, ainsi que d'autres contributions (transport, autres indemnités). Ces encouragements sont alimentés par une part du prélèvement sur les enjeux, qui retourne à la filière. Le montant des encouragements évolue ainsi en lien avec la progression des enjeux sur les courses hippiques. Le montant des encouragements en courses est délivré par la FNCF.

B.1.1.8. Statistique sur l'équitation et la compétition

- Les licences pratiquant : La Fédération française d'équitation (FFE), en tant que fédération sportive, délivre des licences à ses pratiquants adhérents. Ces dernières sont « fléchées » selon l'activité pratiquée : « cheval », « poney » ou « tourisme ». Grâce à elles, le profil des équitants (âge, sexe, localisation), la pratique équestre en France et son développement, selon leur localisation (taux de pénétration) peuvent être observés. L'équitation concerne également d'autres cavaliers non licenciés, puisque la pratique régulière de l'équitation concernerait plus de 1,5 millions de Français*. (enquête FFE-sociovision, 2006).
- Les établissements équestres : La plupart des structures impliquées dans la pratique de l'équitation en France sont adhérentes de la FFE. Elles peuvent avoir un statut privé ou associatif, proposer essentiellement des prestations d'enseignement équestre ou organiser des rassemblements de cavaliers (compétitions, randonnées...). L'INSEE grâce à ses statistiques sur la population française permet de calculer la densité de club et de cavaliers par million d'habitants dans chaque région.
- La compétition : les cavaliers souhaitant pratiquer leur activité en compétition doivent demander une licence spécifique à la FFE. Trois niveaux de licence existent : club, amateur, professionnel. La FFE définit les règlements des compétitions équestres et en centralise informatiquement l'organisation. Les compétitions de niveau club ne font pas l'objet de dotations et depuis 2004, les compétitions de niveau amateur ne sont plus nécessairement dotées. L'ensemble des données sur les compétitions sont transmises par la FFE.

B.1.1.9. Les indicateurs concernant la viande chevaline

La viande chevaline consommée en France provient principalement d'animaux ou de viandes importés, tandis que les chevaux produits en France pour cette filière sont principalement exportés. La consommation de ce type de viande régresse depuis plusieurs décennies et la viande chevaline est l'une des plus chères à l'achat.

- Les cotations : Des cotations hebdomadaires sont établies par enquête auprès d'un échantillon d'entreprises d'abattage et diffusées par FranceAgrimer pour fournir des indicateurs sur le prix des animaux à l'entrée à l'abattoir. Il s'agit de prix hors taxe, exprimés en euros par kilo de carcasse, obtenus par moyenne nationale pondérée de cotations établies par des commissions régionales. Les cotations relatives aux équidés distinguent 4 catégories d'animaux, selon la conformation, l'état d'engraissement et le poids de l'animal (quelque soit le sexe ou la race). Le « laiton » correspond à une carcasse légère à viande claire provenant d'un animal de moins d'un an ; le « poulain » concerne une carcasse plus lourde à viande plus foncée provenant d'un animal généralement âgé de 15 à 24 mois. Chez les chevaux d'âge, les carcasses légères (inférieures à 360 kg) correspondent à des chevaux de races légères de type sang, à la différence des carcasses lourdes (supérieures à 360kg) issues de « races lourdes » (races de trait). Le nombre d'abattage est transmis par la SSP (Service de la Statistique et de la Prospective).
- Prix de viande au détail : les prix de viande au détail publiés par FranceAgriMer reposent sur les informations d'achats d'un panel de consommateurs, relevés par Kantar World Panel (ex-TNS). Ce panel constitué de 12 000 ménages fournit des données par période de quatre semaines (treize périodes sur l'année) sur les achats de viandes, volailles et charcuterie. Les prix en euro par kg de viande sont calculés à partir des montants en valeur et poids des achats du panel.

- Consommation de viande : L'échantillon de ménages suivi par Kantar Worldpanel informe sur l'évolution des quantités de viande achetées entre chaque période d'enquête. Sur une année donnée, la quantité de viande consommée est établie par bilan, à partir des abattages et du solde des échanges extérieurs de viande. L'unité utilisée pour mesurer les quantités de viande consommées est la tonne équivalent carcasse (T.E.C.), qui permet d'avoir une unité commune aux différentes productions agricoles.

B.1.2. Les données transmises par la MSA

La mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés et des salariés agricoles. Elle dispose aussi d'un grand nombre de données pouvant être des indicateurs de l'évolution des activités d'élevage.

- Le chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : ils adhèrent au régime dès lors que leur activité est considérée comme agricole sur une exploitation d'une dimension au moins égale à une demi-SMI.
- Une installation : les conditions d'affiliation au régime social agricole ont évolué en 2015. Les nouvelles affiliations étaient comptabilisées selon les conditions suivantes : un chef d'exploitation devait diriger et mettre en valeur une exploitation d'une superficie au moins égale à la moitié de la Surface Minimum d'Installation (SMI) de son département, ou, lorsque le critère de la SMI ne pouvait être pris en compte, consacrer au moins 1200 heures de travail par an à la conduite de son activité agricole. Depuis 2015 les conditions pour les non-salariés affiliés d'une demi-SMI ou d'un temps de travail doivent remplir les conditions de l'AMA (Activité Minimal d'Assujettissement), c'est à dire mettre en valeur une Surface Minimale d'Assujettissement (SMA). Si cette superficie n'est pas atteinte le temps de travail consacré à l'activité agricole doit être d'au minimum 1200h par an quel que soit le nombre de membres participants aux travaux. Les revenus professionnels, générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités, seront pris en compte s'ils sont supérieurs ou égaux à 800 Smic.
- La pluriactivité : Pour certains indicateurs la MSA fait apparaître une différence entre les exploitants à titre exclusif, principal et secondaire. Un exploitant à titre exclusif n'a pas d'autre activité que son activité agricole. Un exploitant à titre principal est affilié à plusieurs régimes de sécurité sociale et plus de 50 % de son revenu est agricole, il détient au minimum une SMI. Un exploitant à titre secondaire est affilié à plusieurs régime de sécurité social et moins de 50 % de son revenu est issu de l'activité agricole.
- Les exonérations : tout nouvel exploitant peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération partielle de ses cotisations pendant 5 ans s'il s'installe entre 18 et 40 ans. Ce taux d'exonération varie selon les années entre 65 et 15 %.
- Les codes ATEXA (assurance accidents du travail des exploitants agricoles) sont liés à l'individu et défini en fonction du temps de travail de l'exploitant. C'est l'exploitant lui-même qui déclare ce temps de travail et définit sa catégorie. Deux associés coexploitants peuvent avoir deux codes ATEXA différents, s'ils se partagent les activités en se spécialisant.
- La forme juridique de l'exploitation : dans cette étude les chiffres utilisés sont le nombre d'exploitations individuelles (entreprise individuelle ou entreprise individuelle à responsabilité limitée) et le nombre d'entreprises sociétaires qui permettent de regrouper des moyens matériels, humain et financiers (Groupement Agricole d'Exploitation en

Commun, Exploitation à responsabilité Limitée, Société à Responsabilité Limitée, Société Anonymes, Sociétés en nom collectif, Autre société...)

- Le taux de maintien à 6 ans des exploitations indique le pourcentage d'exploitants installés une année n et toujours en activité dans l'année n+6.
- La SAU (Surface Agricole Utile) : elle correspond à la surface de terres arables (grandes cultures cultures maraîchères, prairies artificielles...), la surface toujours en herbe (prairie permanente et alpage) et les culture pérenne (vignes, vergers). Elle n'inclut pas les bois et forêt mais les surfaces en jachères.
- Le nombre de salariés : La Caisse de Mutualité sociale agricole est le seul organisme gestionnaire de l'ensemble des risques sociaux de la population agricole. Ce caractère original se traduit par le guichet unique. Il permet ainsi à chaque assuré la prise en compte globale de sa situation.

B.1.3. Les données de la statistique agricole

Un grand nombre de données sont issus de la statistique agricole générée par chaque service statistique des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Au cours du premier semestre de chaque année les services régionaux de l'information statistique et économique établissent un état statistique et économique permettant de connaître :

- l'utilisation du territoire
- la répartition de terres arables
- les superficies, rendements et productions récoltées pour la partie végétale
- les effectifs de cheptels

Selon les cas, des enquêtes exhaustives sont menées ou des sondages sont réalisés auprès d'échantillons représentatifs. Par définition la statistique agricole annuelle s'intéresse à la production d'une année complète (de 12 mois) par année civile ou sur une campagne de production choisie.

- Les chiffres d'affaires proviennent des comptes de l'agriculture obtenus par la commission des comptes de l'agriculture de la nation en partenariat avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économique. Ils prennent en compte les consommations intermédiaires et les résultats de la branche.
- Le nombre d'exploitations est connu à travers le recensement agricole et aux « enquêtes structures ». Les exploitations sont divisées en fonction de leur OTEX (Orientation technico-économique de l'exploitation) qui est une classification par rapport aux spéculations dominantes de l'exploitation.
- L'emploi est évalué à partir de la statistique agricole annuelle.
- Le cheptel selon la source de l'Agreste fait apparaître une différence entre les cheptels équins en exploitation et les cheptels équins hors exploitation. Ces derniers présentent des chiffres très approximatifs.

B.1.4. Les données de l'Observatoire économique régional

L'observatoire économique régional vise à chiffrer le poids économique de la filière équine dans une région donnée et à mesurer l'impact de ses activités. L'étude présente des données générales et d'autres plus précises en rapport avec les différents secteurs d'activité du Cheval. Elle aide notamment à la mise en place d'un schéma régional de développement cohérent soutenu par les collectivités.

Les observatoires s'appuient sur des enquêtes menées auprès d'un échantillon d'acteurs de la filière. Cette collecte est complémentaire à d'autres données extraites de bases de données nationales (OESC). Les enquêtes se déroulent tous les 3 à 5 ans. Un suivi économique est en effet indispensable pour informer régulièrement les acteurs tout comme les décideurs des évolutions de la filière.

L'étude qui nous concerne ici utilise particulièrement les données concernant l'élevage. La méthode d'échantillonnage de cette famille d'acteurs doit être précisée. Les éleveurs considérés dans les OER ont fait saillir au moins une jument durant l'année n de référence. Afin d'éviter des doublons dans l'ensemble de l'étude OER, sont exclus de la liste des éleveurs ceux qui ont une autre activité équine supposée comme plus importante. Les entraîneurs, cavaliers et dirigeants de structures équestres sont particulièrement concernés par ce tri. Les contacts des éleveurs enquêtés sont obtenus grâce à des listes extraites du SIRE. Selon leur type de production majoritaire Trot, Galop, Selle, Poneys, Trait, Ane les éleveurs sont classifiés suivant des classes de nombre de juments saillies (1 ou 2-4 ou 5 plus) et leur département.

Les réponses récoltées dans les derniers OER et qui sont utilisées dans cette étude concernent :

- L'année de création de l'activité d'élevage qui donne une indication d'ancienneté des élevages et donc de renouvellement ou non.
- L'objectif économique de l'activité d'élevage déclaré par l'éleveur peut être selon les propositions laissées dans les questionnaires : « pas d'objectif de rentabilité ou d'équilibre » « équilibrer charges et produits » « dégager un revenu »
- L'effectif de chevaux détenus qu'ils soient productifs ou non.
- La pluri-activité des éleveurs qui ont pour choix de répondre « Pas d'autres activités », « Autre activité », « Autre activité liées aux équidés », « Autres activités agricole non liées aux équidés », « Autres activités professionnelles ni agricole, ni liées aux équidés ».
- L'avis des éleveurs sur l'évolution de la situation économique de leurs activités équines (dégradation, amélioration, sans évolution).
- La provenance du revenu des éleveurs
- Le chiffre d'affaires déclaré par les éleveurs qui est un indicateur de volume économique et non de performance.

L'OER publie des estimations sur le nombre d'emplois et le chiffre d'affaires de la filière équine régionale avec des précisions sur leur provenance (élevage, centre équestre, autre secteur indirectement lié aux chevaux...).

B.1.5. Les données ayant nécessité des recherches spécifiques

Un grand nombre de données a été obtenu grâce aux sollicitations de personnes référentes sur leur thématique ou à des recherches sur internet.

Des extractions ont permis de connaître le nombre de partants, de lieux de concours, ainsi que le montant des encouragements pour les concours modèles et allures ayant eu lieu en Rhône-Alpes-Auvergne entre 2005 et 2015

Les fichiers internes de l'ifce ont permis d'obtenir

- Les données concernant la valorisation des chevaux en concours qualifications loisirs
- Les tarifs des prestations de reproduction pratiquées par les Haras Nationaux et certains organismes privés
- Les prix liés à l'identification de chevaux
- L'emploi dans le secteur équestre
- Le nombre d'achats de chevaux de remonte
- Le prix des engagements pour les concours sang modèle et allure en Auvergne

Les annuaires ECUS rassemblent les **montants des encouragements aux concours d'élevage** : pour les concours d'élevage (épreuves réservées aux mâles, aux poulinières, aux pouliches de 2 ans, aux pouliches trait de 1 et 3 ans, aux épreuves montées de présentation des chevaux de sang de 3 ans), les concours d'utilisation (épreuves qualification loisir et utilisation de chevaux de traits de 3, 4 et 5 ans), la prime d'aptitude à la compétition équestre (PACE) pour les juments ayant des qualités sportives et de modèle, la prime au naisseur pour les produits ayant des qualités sportives, la prime d'approbation pour les étalons ânes et traits. Ils rassemblent aussi des chiffres concernant le nombre et le montant des **chevaux achetés par les institutions publiques** ainsi que le montant du **chiffre d'affaire national de la filière**.

Le prix des terres est issu de données publiées par la SAFER

Le prix des aliments a été obtenu grâce la chambre d'agriculture de l'Ain tirant sa source du réseau de terre d'Alliance

Les tarifs d'engagement des concours de chevaux de trait en Rhône-Alpes a été connu grâce à l'expertise de M. ROUX FOUILLET (président de l'ASECRA).

Les données tarifaire concernant la reproduction sont issus de données des ex-Haras Nationaux (catalogues des prestations de 2005), des tarifs du collectif de vétérinaires de Trizac pour le segment chevaux de trait en 2015, de catalogues de prestations de 3 centres de reproduction pour les chevaux de sang en 2015 (Beligneux le Haras, Domaine de Laye et Haras de Numénor). Les tarifs de la génétique (semence) des chevaux de sang poneys et selle utilisés pour l'analyse sont ceux des Haras Nationaux pour 2005 (étalons affectés aux région Auvergne et Rhône-Alpes) et ceux des 3 centres cités précédemment pour 2017.

Le prix de la génétique pour les chevaux de traits est compris dans le tarif des prestations de saillies généralement.

Des informations sur l'évolution **des circuits de valorisation, la commercialisation** sont issues de l'enquête commercialisation et valorisation en région Auvergne et Rhône-Alpes en 2016.

Cette étude rassemblait les avis des acteurs de la filière (éleveurs, cavaliers professionnels, marchands, organisateurs de vente et associations de races ou syndicats). 114 personnes ont répondu au questionnaire.

Concernant la **viande chevaline** des données issues de France Agrimer et de la SSP ont été utilisées. Des données sur les abattages en région entre 2012-2015 sont issus de la statistique agricole (AGREST). Des études du CREDOC permettent aussi de comprendre les évolutions des comportements alimentaires des français.

Les données sur l'équarissage sont difficilement exhaustives. Il a été choisi de s'intéresser à l'utilisation de l'ATM ANGEE dans la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis sa création en 2009 avec l'évolution des tarifs proposés.

Les informations sur **les courses hippiques** sont issues des sociétés mères France Galop et Le Trot et aussi par la société des courses du centre est. Les données sur l'emploi et les formations sont issus des bilan de l'observatoire de l'AFASEC (Association de formation et d'action sociale des écuries de courses)

B.2. Étude prospective

La démarche prospective a pour premier objectif de permettre de construire l'avenir⁸. En effet il est impossible de prédire précisément le futur mais il est possible d'anticiper les évolutions de notre environnement. Face à l'incertitude de l'avenir la prospective s'oppose à l'attitude passive, sans action, et à l'attitude réactive lorsque le changement a déjà eu lieu. On peut distinguer aussi, au sein du concept prospectif, la proactivité qui a pour but de provoquer une évolution souhaitée, et la préactivité qui vise à se préparer à un changement anticipé⁹.

La prospective est une étude globale qui prend en compte tous les acteurs, les composantes d'un système et ses variables, leurs interactions. C'est donc une approche pluridisciplinaire. Elle s'intéresse aussi aux évolutions d'un système sur des échelles de temps variables en intégrant le « temps long » qui élimine les effets de période¹⁰. Elle intègre les discontinuités rencontrées par le système, subies ou voulues.

L'étude « La filière équine française à l'horizon 2030 » s'est appuyée sur une méthode morphologique dont le principe est de « balayer le champ des possibles et réduire l'incertitude »¹¹. Afin de traiter de la diversité des sujets à aborder une équipe pluridisciplinaire avait été constituée, composée de référents impliqués à tous les niveaux de la filière (22 membres). Un travail d'audit auprès de 62 personnalités a complété les travaux de l'équipe projet. Une approche territoriale a complété l'étude afin de prendre du recul sur des différences pouvant exister géographiquement. Elle a finalement mis en avant des scénarios qui montrent des évolutions très tranchées, sources de réflexion pour l'avenir : « Tous à cheval », « Le cheval des élites », « Le cheval citoyen », « Le cheval compagnon ».

Ces scénarios sont fondés sur l'évolution du contexte économique et sociétal globale et appliqué à la filière équine. Dans une hypothèse de retour du pouvoir d'achat aux classes moyennes accédant facilement aux loisirs, le scénario « Tous à cheval » serait favorisé. A l'inverse, dans un contexte de

8 LA DÉMARCHE PROSPECTIVE, Un bref guide méthodologique, Hugues de Jouvene, Revue Futuribles (n°247, novembre 1999), mise à jour 2002
http://www.podepro.prd.uth.gr/postgraduate_studies/educational_material/Docs/PoDePro_Educational_Material_Doc_00027.pdf

9 http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.chalus_mc&part=17758

10 <https://enseignements-2016.ehess.fr/2016/ue/1295/>

11 http://www.iaat.org/telechargement/guide_methodo/4_7_morphol.pdf

crise, on trouverait le scénario « Le cheval des élites » où seules certaines populations, aisées, bénéficieraient des activités équestres. Sur le plan sociétale, une prise en compte plus profonde de la qualité de vie et de la solidarité verrait développer le scénario « Le cheval citoyen ». « Le cheval compagnon » est un scénario qui se développerait dans l'hypothèse d'un intérêt prépondérant porté sur les conditions de vie et de bien-être des animaux. Ces scénarios peuvent cohabiter.

Afin de connaître les tendances suivies par la filière équine à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes la méthode utilisée par le comité scientifique de l'étude filière équine horizon 2030 a été adaptée. Les auteurs ont listé les impacts proposés dans l'étude prospective pour chaque scénario et y ont associé des indicateurs (24 au total). La comparaison des évolutions de ces derniers avec celles pressenties pour chaque scénario met en avant les tendances principales à court terme. C'est ce qui est appliqué ici avec les chiffres de la filière équine Auvergne-Rhône-Alpes comme indicateurs. D'autres tendances connues régionalement qui n'auront pas été prises en compte initialement peuvent venir compléter l'analyse.

C. État des lieux de l'élevage

C.1. Le nombre d'élevages

C.1.1. Les chevaux de course

Le nombre d'élevages de chevaux de course a augmenté de 2,56 % entre 2005 et 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant une diminution entre 2007 et 2013 a amené ce chiffre à un minimum de 486 en 2013. Une reprise est enregistrée depuis 2013 et concerne particulièrement la région Auvergne. Sur cette même période au niveau national l'évolution a été de - 2,05 %. La région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble en 2015 4,6 % des élevages de chevaux de course français. Au niveau du territoire il existe de grandes disparités. La Loire rassemble 162 élevages, de trotteurs essentiellement) soit plus de la moitié des élevages présents dans la région Rhône-Alpes. L'Allier rassemble 272 élevages en 2015 ce qui représente 95,45 % des élevages de chevaux de course Auvergnats. Ce sont les galopeurs qui sont en nombre largement plus élevé dans cette zone géographique. A eux seuls ces deux départements rassemblent 75,75 % des élevages de la grande région. La Normandie est la première région française avec 5271 élevages en 2015.

C.1.2. Les élevages d'équidés de sport et loisir

C.1.2.1. Les élevages de chevaux français de selle

La diminution du nombre d'élevages de chevaux français de selle en France sur la période 2005-2015 est de 17,64 % (-10,45% en AURA). Cette diminution a commencé entre 2008 et 2009. Depuis 2014 cet indicateur augmente à nouveau. Il y a moins de disparités territoriales que pour les chevaux de course même si certains départements pèsent plus (Isère , Ain, Puy-de-Dôme). Une différence d'évolution existe entre l'Auvergne et Rhône-Alpes. En effet la diminution est deux fois plus forte en Auvergne (-15,56%) qu'en Rhône-Alpes (-7,81%) entre 2005 et 2015 . Au niveau départemental les évolutions diffèrent. La Loire et la Savoie présentent respectivement une évolution positive de +14,48 % et +41,03 % sur la période. Au niveau national c'est encore la Normandie qui est première en termes de nombre d'élevages. La région Auvergne-Rhône-Alpes est 4ème et rassemble 11,83 % des élevages français.

C.1.2.2. Les élevages de chevaux de selle étrangers

Au niveau national l'évolution du nombre d'élevages de chevaux de selle étrangers est positive entre 2005 et 2015 (+36,12%) comme en Auvergne-Rhône-Alpes (+71,74%). Après avoir atteint un maximum de 290 élevages en 2011 une diminution est apparue jusqu'à 2013 où cet indicateur s'est relativement stabilisé. Contrairement aux chevaux français de selle la reprise semble moins évidente. La France rassemble un total de 1270 éleveurs en 2015.

C.1.2.3. Les élevages de poneys

Au niveau national l'évolution du nombre d'élevages de poneys est positive (+38,80%) comme au niveau régional (+33,14%). Alors que le nombre d'élevages de chevaux français de selle avait commencé à décliner en 2008, la diminution du nombre d'élevages de poneys a commencé en 2010, nationalement et régionalement, après avoir atteint un maximum de 290 élevages en Auvergne-Rhône-Alpes. Une stabilisation s'est effectuée en 2013. La France rassemble un total de 2275 éleveurs en 2015. La région est en 4ème position au niveau national et rassemble 10,24 % de l'effectif des élevages nationaux.

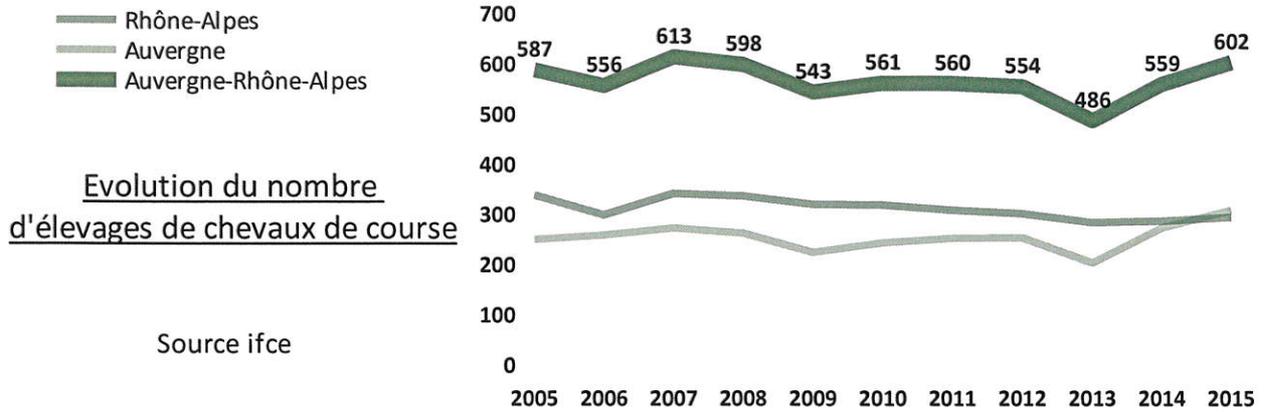


Illustration 1

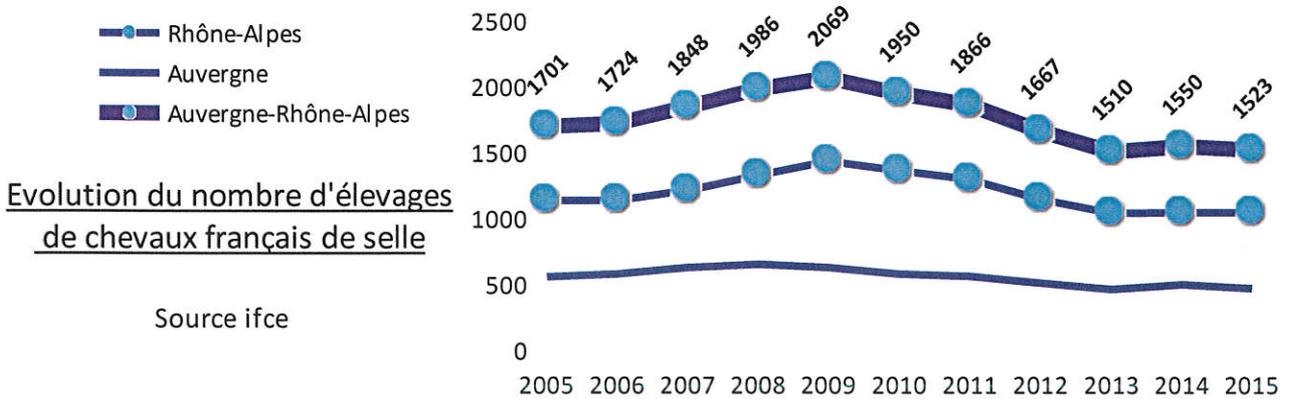


Illustration 3

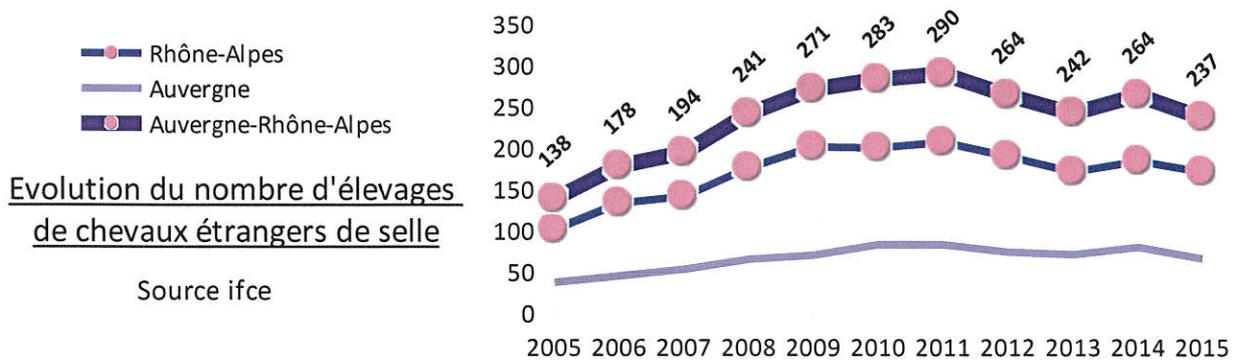


Illustration 4

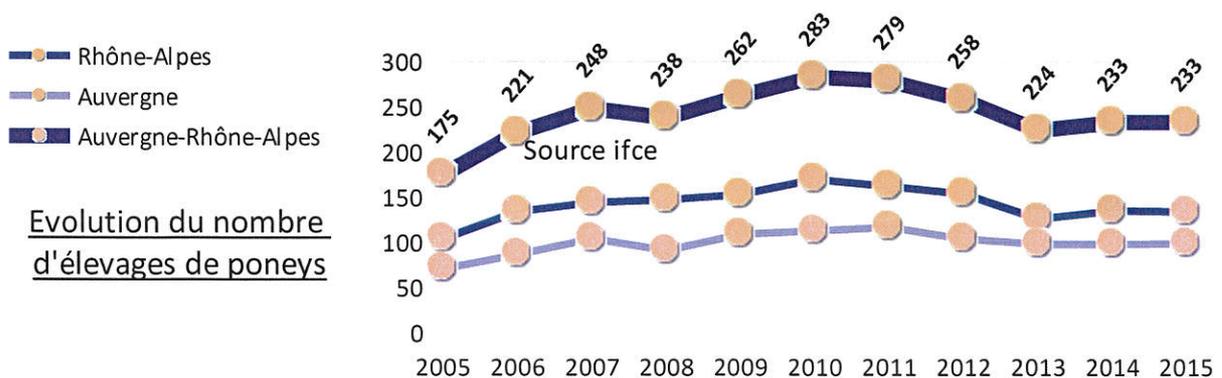


Illustration 2

C.1.3. Les élevages de chevaux de trait

Le nombre d'élevages de chevaux de trait est en constante diminution que ce soit en France ou dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Entre 2008 et 2009 la diminution s'est accentuée. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première en termes de nombre d'élevages de chevaux de trait. La région Auvergne rassemble une grande majorité des élevages (596 dans le Cantal, 353 en Haute-Loire, 185 dans le Puy de Dôme).

C.1.4. Les élevages d'ânes

Le nombre d'élevages d'ânes est en diminution sur la période 2005-2015 que ce soit en France ou dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Entre 2008 et 2009 la diminution touche le niveau national et l'année suivante la région Auvergne-Rhône-Alpes. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la quatrième en termes de nombre d'élevages d'ânes. Les départements de la Drôme, de la Loire et du Cantal rassemblent une grande majorité des élevages.

C.1.5. Tous les élevages

Le nombre d'élevages d'équidés a diminué à partir de 2008 puis s'est relativement stabilisé à partir de 2013. Cette tendance est aussi observable au niveau national. Le paysage des élevages de la région est en mutation puisque des structures traditionnelles auparavant pour la région disparaissent (traits et ânes) au profit des élevages de chevaux de selle.

Part des grands type de production
dans le nombre total d'élevages de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : ifce

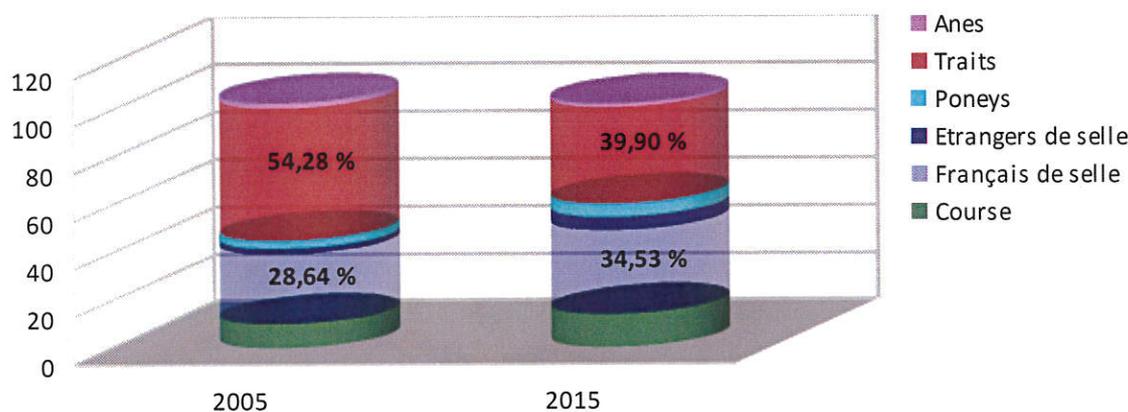


Illustration 5

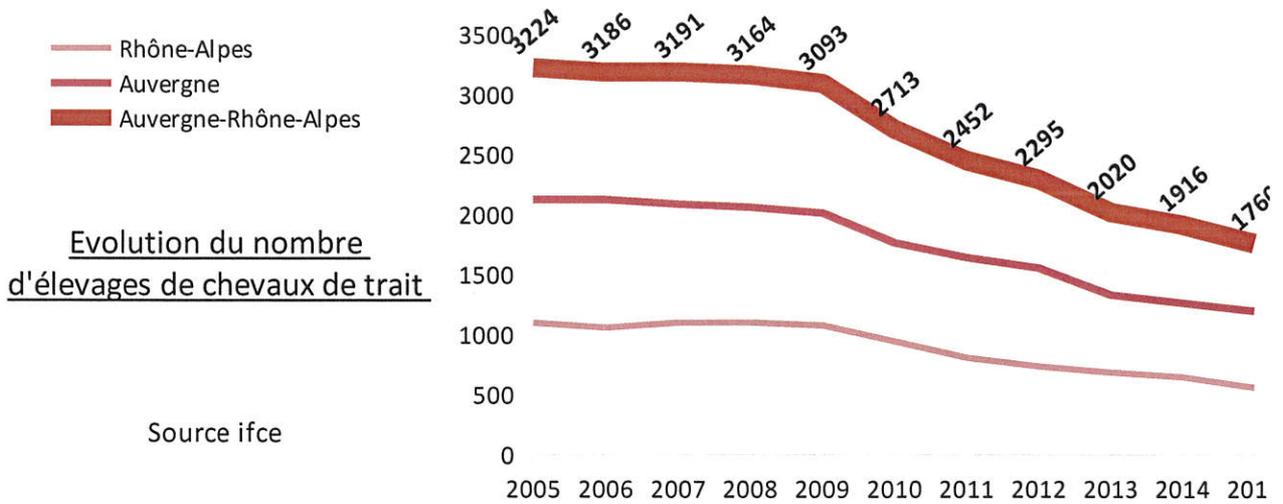


Illustration 6

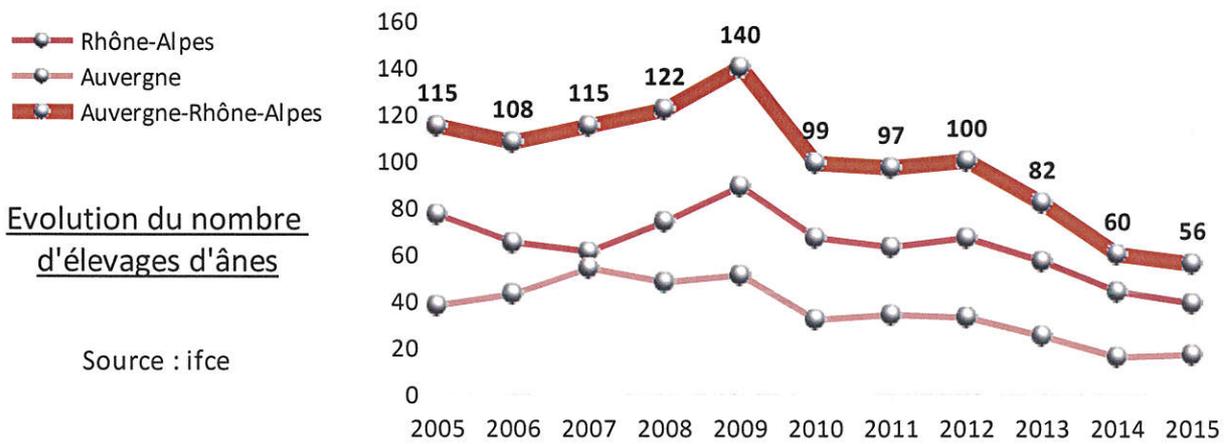


Illustration 7

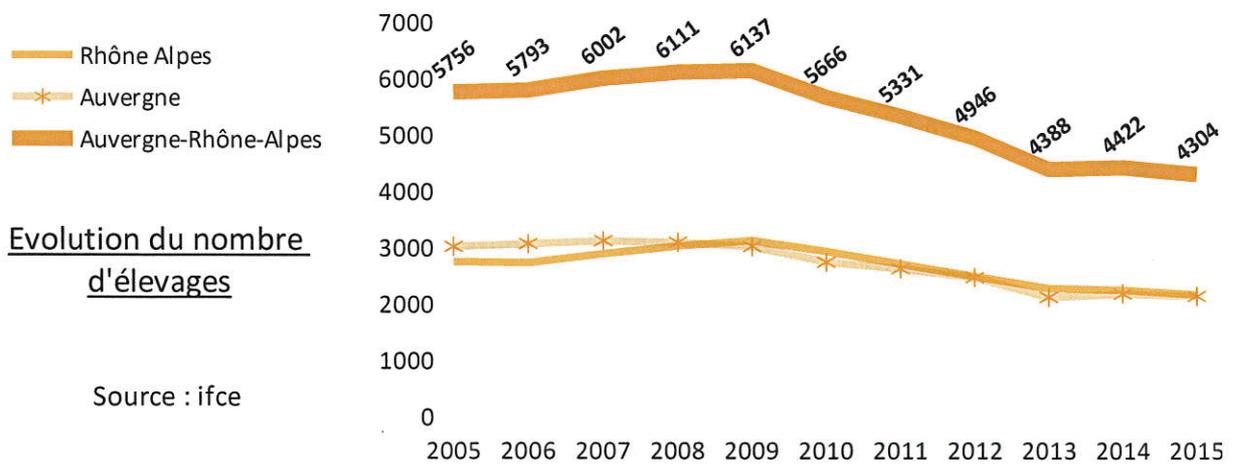
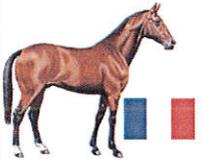


Illustration 8

C.1.6. Récapitulatif des évolutions du nombre d'élevages de chevaux en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Tableau 1 : Evolution du nombre d'élevages de chevaux en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Type de chevaux	Effectifs en France	Situation de la région	Remarques	Hétérogénéité spatiale
	12 882 élevages -2,05 ¹² % (FR) Normandie en tête (5271 élevages)	5 ^{ème} nationale ¹³ 602 élevages 4,6 ¹⁴ % de FR +2,56 % (AURA) +23,69% (AUV) -13,02 % (RA)	Des évolutions assez contrastées avec une diminution entre 2008 et 2014 et une tendance de reprise entre 2013 et 2014.	L'Allier et le département de la Loire rassemblent 75,74 % de la production
	12 872 élevages -17,64% (FR) Normandie en tête (1965 élevages)	4 ^{ème} nationale 1 523 élevages 11,83 % de FR -10,46 % (AURA) -15,86 % (AUV) -7,81(RA)	Entre 2008 et 2009 la diminution régionale précède la baisse nationale d'un an, une reprise nationale timide entre 2013 et 2014. Au niveau régional une nouvelle diminution entre 2014 et 2015.	Plus de diminution en Auvergne qu'en Rhône-Alpes. L'Isère en tête puis l'Ain et la Loire
	1 295 élevages +38,80 % (FR) AURA en tête (243 élevages)	1 ^{ère} nationale 243 élevages 18,30 % de FR +71,74 (AURA) +78,38 (AUV) + 69,31 (RA)	Croissance puis ralentissement entre 2008 et 2009. Reprise entre 2013 et 2014 non confirmée en 2015	La Loire, l'Isère, l'Ain et le Puy-de-Dôme sont dans cet ordre les départements avec le plus d'élevages
	2 275 élevages +38,80 % (FR) Normandie en tête (411 élevages)	4 ^{ème} nationale 233 élevages 10,24 % de FR +33,14 % (AURA) +39,44 % (AUV) +28,85 % (RA)	Ralentissement de la croissance après 2008, Décroissance régionale et nationale après 2010. Reprise très faible entre 2013 et 2014 qui ne semble pas s'être confirmée en 2015	Le Puy-de-Dôme, Allier et Rhône sont dans cet ordre les départements avec le plus d'élevages
	6 749 élevages -45,08 % (FR) AURA en tête (1760 élevages)	1 ^{ère} nationale 1 760 élevages 26,07 % de FR -45,41 % (AURA) -43,62 % (AUV) -48,86 % (RA)	Une diminution continue du nombre d'élevage avec un accélération entre 2009 et 2010. Entre 2013 et 2014 la diminution semble ralentir	Les départements auvergnats sont largement en tête. Le Cantal rassemble 33,9 % des élevages
	492 élevages -52,65 % (FR) Aquitaine-Poitou-Charente en tête (140 élevages)	4 ^{ème} nationale 56 élevages 11,38 % de FR -51,30 % (AURA) -55,26 % (AUV) -49,35 % (RA)	Un début de diminution entre 2008 et 2009 pour la France, cette diminution apparaît entre 2009 et 2010 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes	La Drôme et le Cantal sont dans cet ordre les départements avec le plus d'élevages
	35 475 élevages -18,86 % (FR) Normandie en tête (7811 élevages)	3 ^{ème} nationale 4 304 élevages 12,13 % de FR -25,23 % (AURA) -29,10(AUV) -20,97 % (RA)	Au niveau national la diminution commence entre 2008 et 2009, il semble y avoir une petite reprise depuis 2014 mais assez timide (au niveau régional)	Certains départements auvergnats ont plus d'élevages en moyenne que les départements Rhônalpins

12 Les évolutions données dans le tableau concerne la période entre 2005 et 2015

13 La place est la place de la région au niveau national

14 Les parts données dans le tableau sont celle de la région dans l'effectif français total

C.1.7. Comparaison de l'évolution du nombre d'élevages de chevaux avec celle d'autres productions agricoles

Les chiffres présentés ici prennent en compte les exploitations bovins lait, bovins viande et bovins mixtes¹⁵. Le nombre d'élevages de ces espèces diminue au niveau de la région entre 2010 et 2013. Entre 2003 et 2010 la tendance est la stabilité avec une variation de seulement 1,9 % en 7 ans. La diminution sur la période de 2003 à 2013 semble suivre la tendance nationale. En effet entre 2003 et 2013 le nombre d'élevages de bovins au niveau national est passé de 136 921 à 108 100 soit une baisse de 21 % en 10 ans.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'élevages d'équidés, de bovins et d'exploitations agricoles (Source : ifce, agreste)

Type de données	Élevage de chevaux	Élevage de bovins	Exploitations agricoles
Période	2005-2015	2003-2013	2003-2013
Evolution	-25,2%	-7,8 %	-26,6 %

La baisse du nombre d'exploitations agricoles est plus accentuée en Rhône-Alpes (-16,4%) qu'en Auvergne (-9,7%) entre 2007 et 2013. Le nombre d'exploitations en région Auvergne (21818 en 2013) est inférieur à celui de Rhône-Alpes (34853) en sachant que ces régions sont très différentes en superficie (l'Auvergne est deux fois plus petite) et en topographie. Le Puy-de-Dôme est le département présentant le plus grand nombre d'exploitations (6884 en 2013). La Savoie avec 2 505 exploitations en 2013 est le département présentant le moins d'exploitations. La tendance de la région suit celle de l'évolution nationale. Entre 2003 et 2013 le nombre d'exploitations sur le territoire national est passé de 589 771 à 451 600 soit une baisse de 23,43 %.

Le nombre de structures (élevages de chevaux, exploitations agricoles, élevages de bovins) est en baisse. Afin de compléter cet état des lieux il est nécessaire de mieux comprendre la dynamique de ces structures (nombre de chevaux présents, niveau de production, taille des structures, âge de ces dernières...).

15 Les chiffres des mementos agricoles de agreste ne permettaient pas de faire des additions avec d'autres espèces (en effet en fonction des années les espèces ne sont pas comptabilisées dans les même catégories ce qui ne permet pas de comparer les années entre elles)

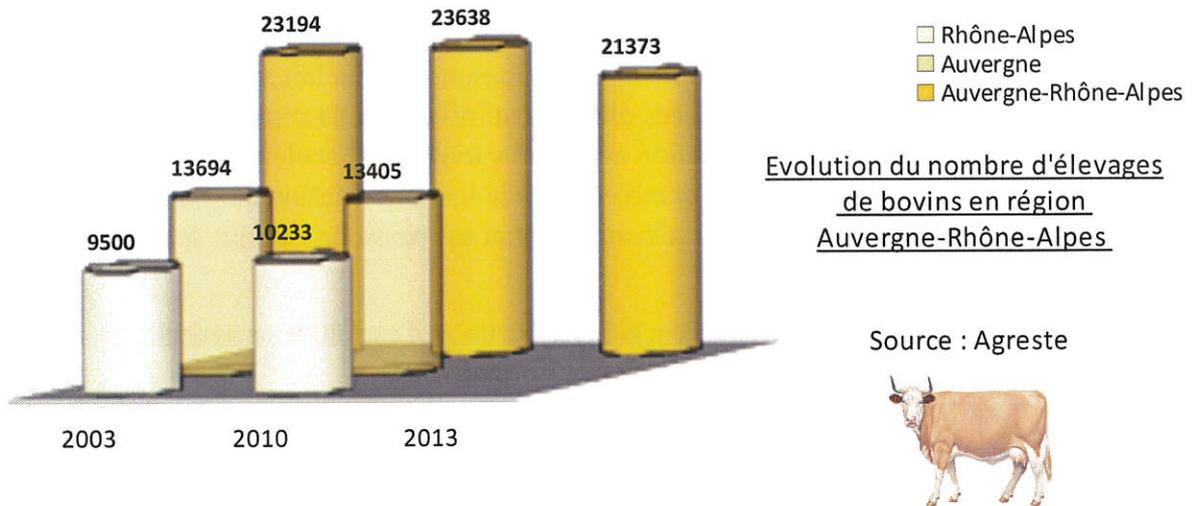


Illustration 9



Illustration 10

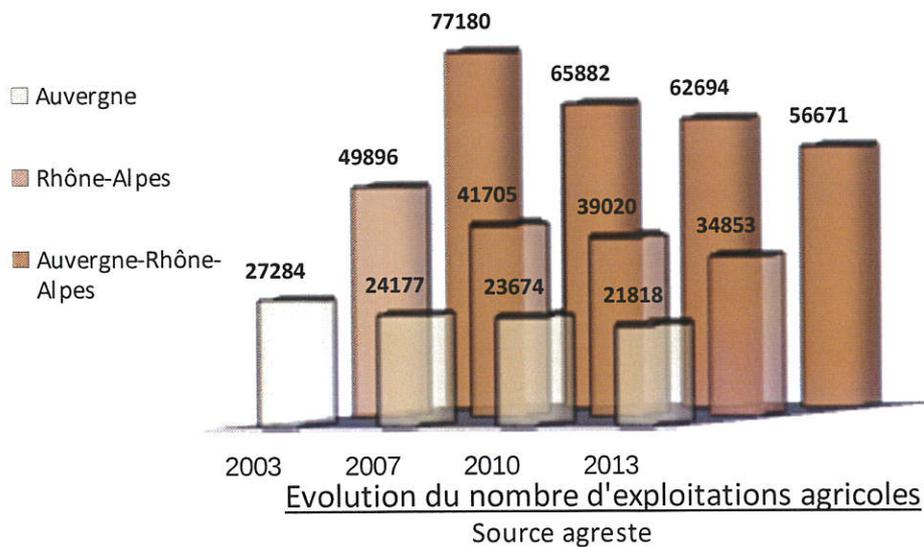


Illustration 11

C.2. Caractérisation de l'activité d'élevage

C.2.1. Les juments saillies et poulains nés

Le nombre de juments saillies et le nombre de poulains sont des indicateurs de l'activité des élevages de chevaux et de leur capacité à produire. Le second est un indicateur de la bonne réussite de la reproduction et de la gestation dans les élevages mais aussi de l'offre de chevaux potentiellement mis sur le marché un jour.

C.2.1.1. Les chevaux de course

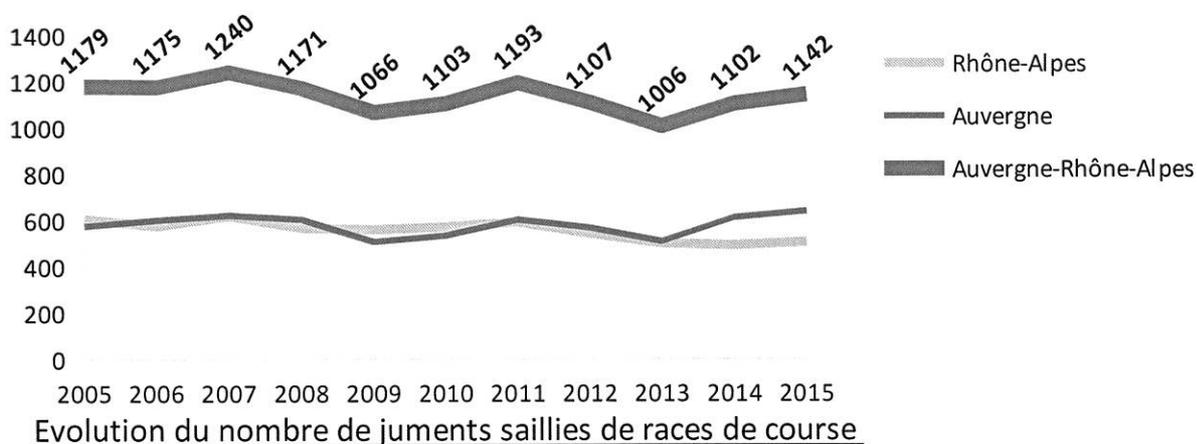
Avec 1 142 juments saillies en 2015, Auvergne-Rhône-Alpes est la 5ème région française par cet indicateur, la Normandie est la première avec 11 257 juments. Dans l'hexagone le nombre de juments est passé de 16 091 à 14 233 entre 2005 et 2015 soit une baisse de 11,55 %. 719 juments ont été saillies en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 soit 4,1 % du nombre total de juments saillies en France.

Concernant le nombre de naissance, une baisse est enregistrée entre 2009 et 2010 au niveau national de -0,42 % au total¹⁶. Entre 2005 et 2015 Les chiffres de la région Rhône-Alpes sont en baisse tandis que ceux de la région Auvergne en hausse. La différence entre ces deux régions s'explique par la réduction du cheptel de juments saillies en trotteurs qui sont majoritairement présentes dans la Loire et quelques autres départements Rhônalpins. Par exemple le nombre de juments de race trotteur est passé dans le département de l'Ain de 91 à 64 juments, pour ce qui est des élevages de chevaux PS et AQPS¹⁷ le nombre de juments dans l'Allier est passé de 272 à 355.

L'évolution régionale des juments de race trotteur et de races galopeur (Pur-Sang et Autres Que Pur Sang) se retrouve aussi au niveau national. Entre 2011 et 2016 le nombre de juments saillies en galopeurs a augmenté de 3,63 %. Pour les trotteurs le nombre de juments a diminué lui de 7,89 % sur cette même période.

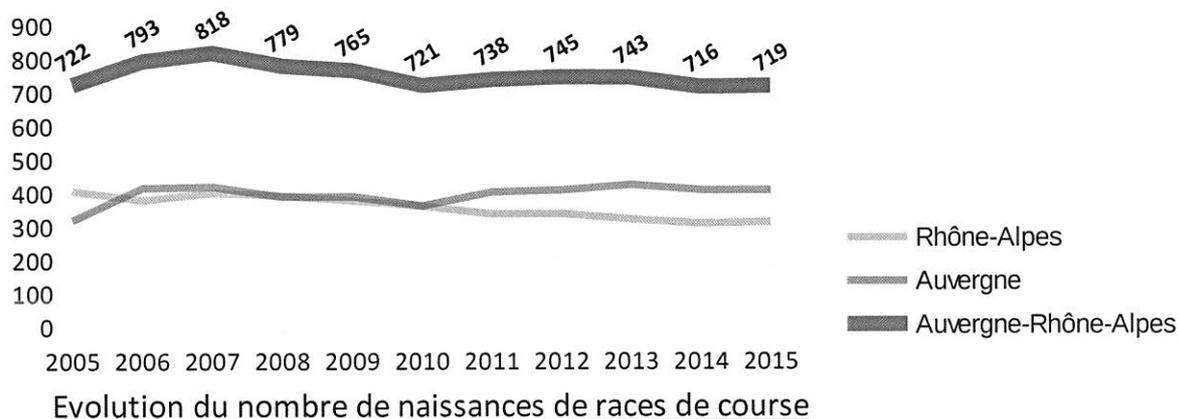
¹⁶ Le nombre de poulains est comptabilisé par le nombre de nouvelles immatriculations

¹⁷ PS : Pur-Sang, AQPS : Autre Que Pur Sang



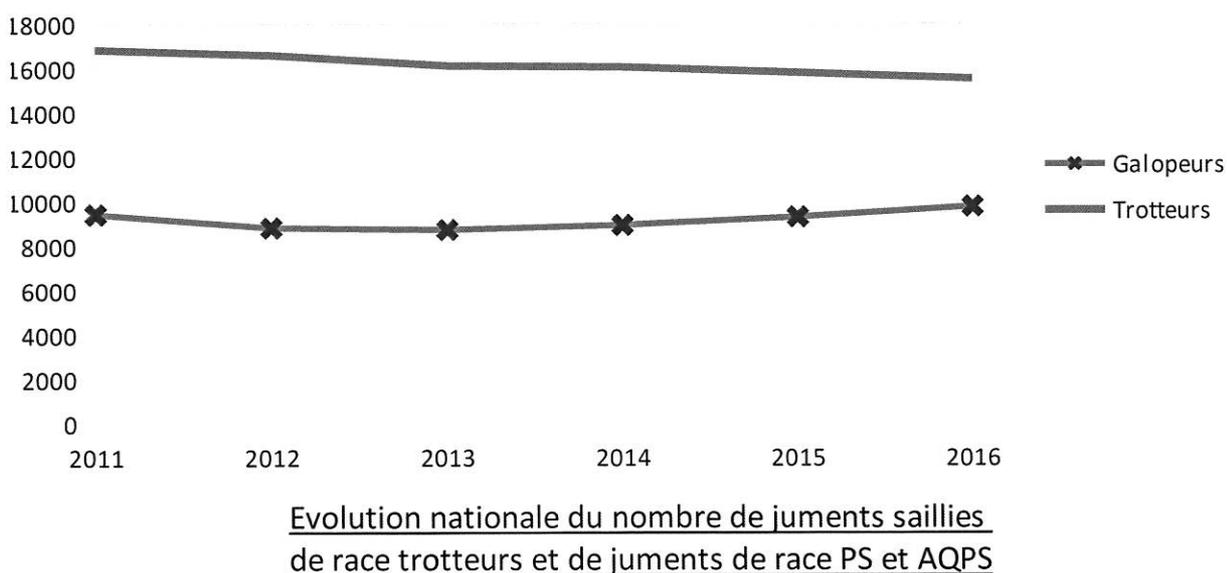
Source : ifce

Illustration 12



Source : ifce

Illustration 13



Source : ifce

Illustration 14

C.2.1.2. Les chevaux de sport et loisir

La diminution est générale à toutes les échelles géographiques (France, régions, ex-région). Le nombre de juments saillies a diminué de -23,80 % en France, en Auvergne -23,56 % en Rhône-Alpes -21,08% en races françaises de selle. La Normandie est la première région en termes d'effectif avec 3 527 juments saillies en 2015. La région Auvergne-Rhône-Alpes est en 3ème position et représente 10,68 % de la production française (races françaises de selle).

Au niveau des races la diminution la plus importante en Auvergne-Rhône-Alpes concerne les chevaux de race Selle Français et les chevaux OC¹⁸. En effet entre 2011 et 2015¹⁹ le nombre de juments saillies SF est passé de 1 158 à 805 soit une baisse de 30 %. Pour ce qui est des chevaux OC la diminution dans la région est elle aussi de près de 30 % (passage de 1 003 juments à 712).

En 2006 le ratio entre le nombre de poulains en année n+1 et le nombre de juments saillies en année n était de 56,28 % tandis qu'en 2015 il était de 69,26 %. A priori la proportion de juments saillies donnant naissance à un poulain est de plus en plus élevée.

Parmi les chevaux de selle étrangers la majorité des chevaux sont de races américaines (Paint Horse et Quarter Horse), les chevaux hispaniques sont aussi en nombre (Arabo-frison, Lusitanien) et enfin les chevaux de sport semblent être en progression à l'instar du Zangersheide qui a vu son effectif de juments saillies passer de 42 en 2011 à 51 en 2015. Au niveau national entre 2011 et 2015 le nombre de saillies de juments des chevaux de type américain a diminué (Paint-Horses, Quarter Horses, Appaloosa), comme en races hispaniques (Pure Race Espagnole, Lusitanien, Lipizzan...). De nouvelles races sont apparues ou ont connue une forte croissance (Curly, apparition de la race Nokota en France...). En ce qui concerne les chevaux de sport en Auvergne-Rhône-Alpes la mise à la reproduction de juments de race portugaise de sport ou encore chevaux Zangersheide est nouvelle.²⁰

Entre 2005 et 2015 le nombre de juments et de poulains de races de selle étrangères a augmenté de :

- +14,15 % pour le nombre de juments saillies au niveau national
- +38,67 % en Auvergne-Rhône-Alpes
- +6,68 % en France pour les naissances de poulains
- + 43,23 % en Auvergne-Rhône-Alpes

Contrairement aux chevaux de races françaises où il semble y avoir une baisse moins prononcée du nombre de juments à la reproduction aux alentours des années 2014 et 2015, la baisse du nombre de juments et de naissances chez les chevaux de selle étrangers est intervenue plus tard et persiste.

Dans ces deux types de production les niveaux les plus élevés de production ont été atteints entre 2008 et 2011.

18 OC : Origines Constatées

19 Les chiffres ne sont disponibles que sur cette période

20 Le Curly est une race de chevaux polyvalents dont la principale caractéristique est d'être hypoallergénique. Les Dokota sont des chevaux polyvalents originaires du nord des États-Unis .

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième Française en termes de nombre de ponettes saillies avec 457 juments en 2015 ce qui représente alors 9,4 % des saillies nationales. La première région au niveau national est l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente avec 1 349 ponettes. Jusqu'en 2010 le nombre de ponettes saillies est en nette augmentation ainsi que de celui des poulains (jusqu'en 2012). Puis une brutale diminution du nombre de juments saillies apparaît entre 2012 et 2013 qui a ralenti entre 2013 et 2014. Le nombre de ponettes saillies a diminué au niveau national (-14,12 %) tandis qu'il a augmenté (+28,90 %) au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La région a suivi la tendance nationale plus tard et de façon moins marquée. Au niveau de la région, malgré leur nombre inférieur, les départements de l'Auvergne rassemblent des ponettes en plus grands nombre que les départements Rhônalpins. Au niveau des races ce sont les races de sport polyvalentes les plus représentées (Connemara, Poneys français de selle, Welsh et Shetland)²¹

Sur la période de 2005 à 2015 le nombre de juments saillies a diminué mais le nombre de poulains nés a lui légèrement augmenté. La diminution amorcée entre 2008 et 2011 tend à se stabiliser sans pour autant pouvoir déceler de réel signe de reprise durable.²²

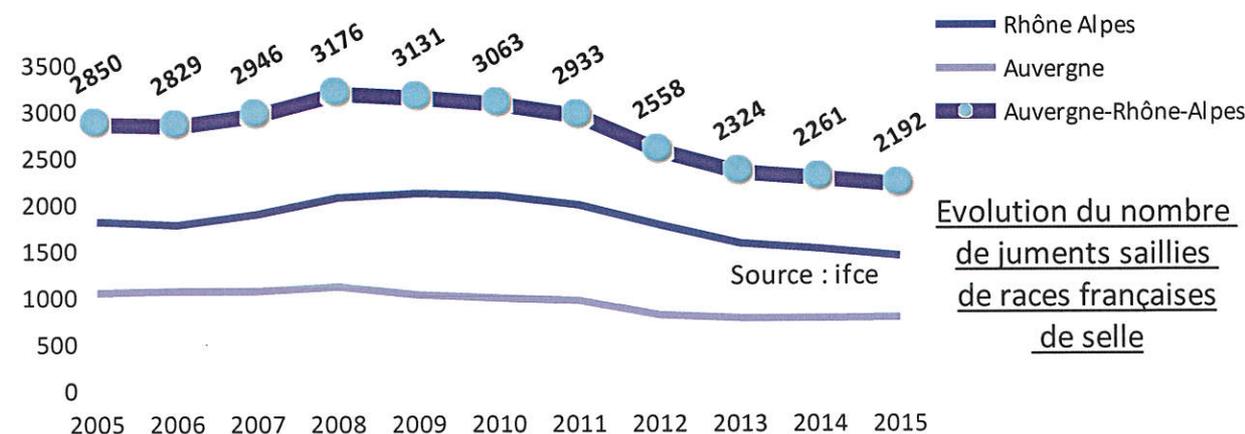


Illustration 15

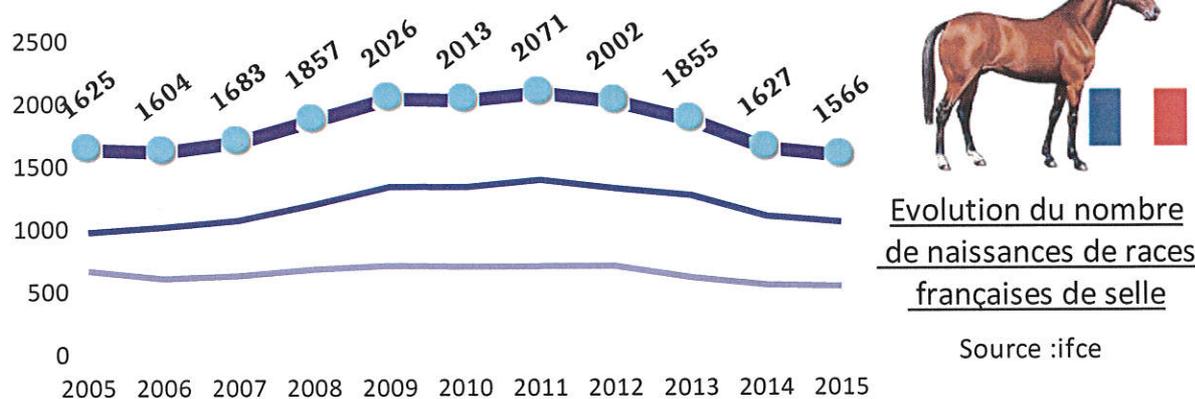


Illustration 16

21 <http://statscheval.haras-nationaux.fr/core/tabbord.php>

22 Les chevaux de sport et loisir rassemblent les chevaux de selle (français et étrangers) et les poneys

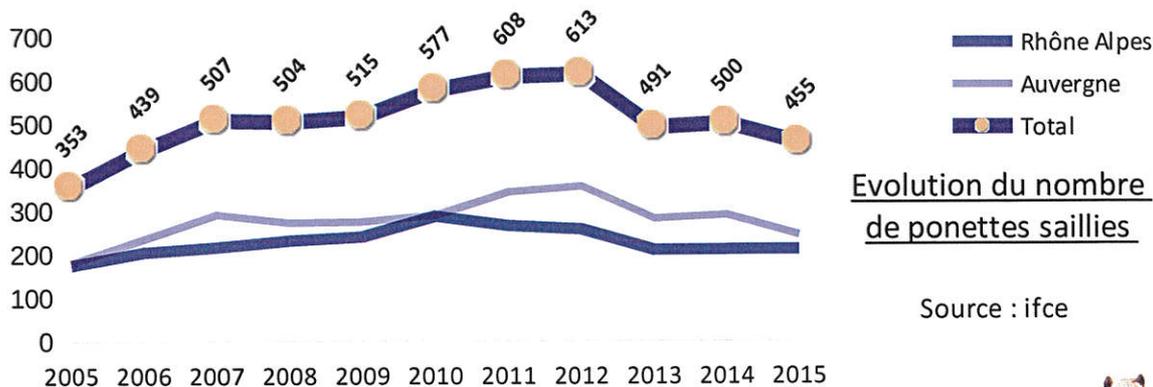


Illustration 17

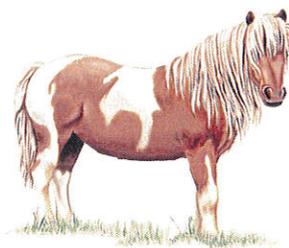
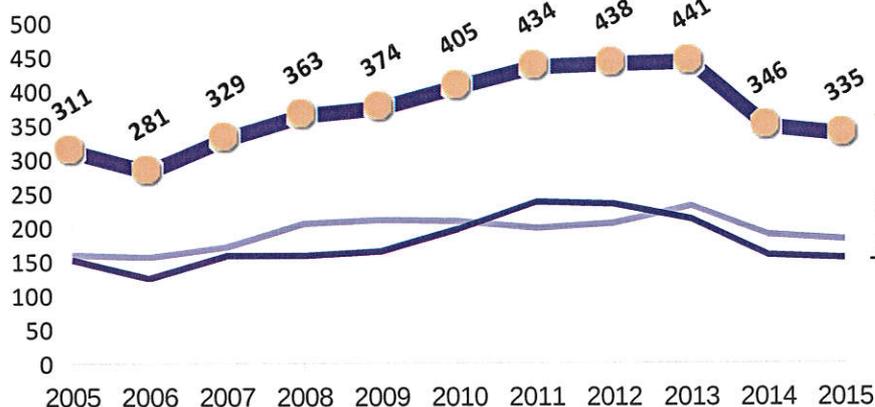


Illustration 18

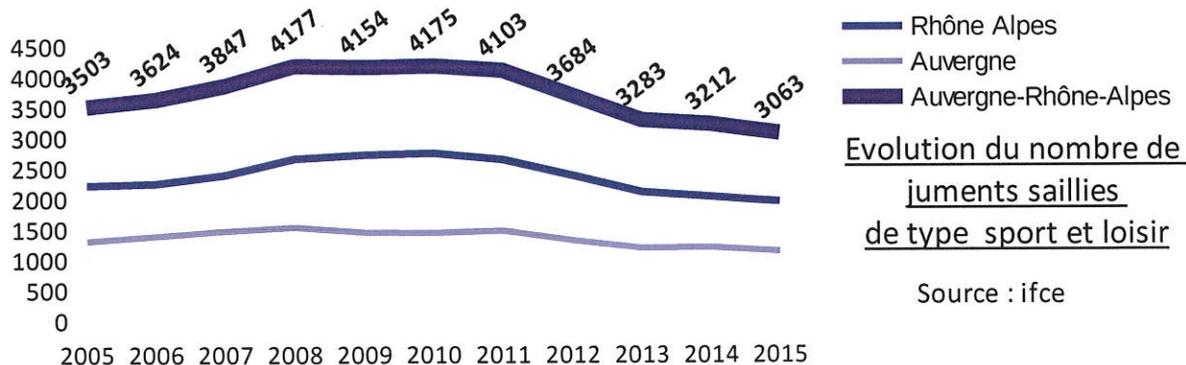


Illustration 19

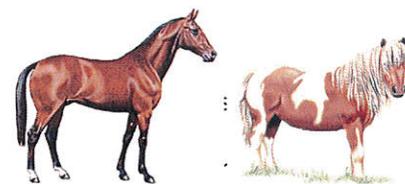
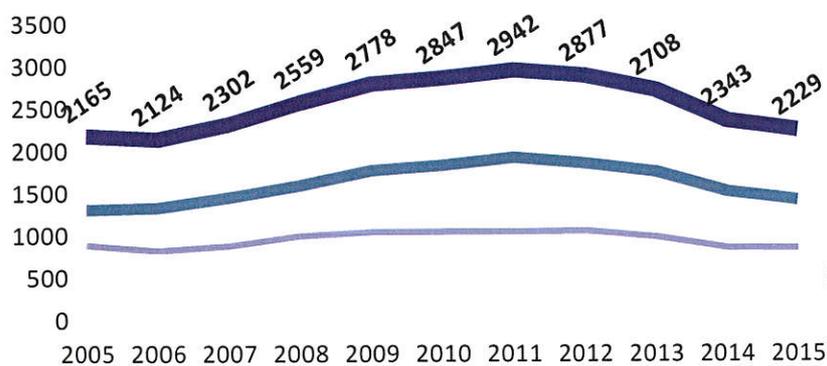


Illustration 20

C.2.1.3. Les chevaux de traits et les ânes

La diminution du nombre de juments saillies et de naissance chez les chevaux de trait est générale. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française avec 4 348 juments saillies en 2015 ce qui représente 23,79 % des juments de traits du territoire français.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes la diminution est de 44,40 %, au niveau national elle est de 41,80 %. Quelques départements comme la Drôme et la Haute-Savoie font exception à cette diminution générale. A partir de 2009 la diminution s'est accélérée.

A l'échelle des races il n'y a pas de différences d'évolutions. La race Comtoise est en tête dans les régions Auvergne et Rhône-Alpes en effectif de juments saillies. La race percheronne a perdu un tiers de ses effectifs de juments et les Ardennais un quart entre 2005 et 2015. Au niveau de la répartition géographique le Cantal et la Haute-Loire rassemblent une grande partie du cheptel de la région (53,6 % des reproductrices).

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième au niveau national en nombre d'ânesses saillies avec 144 individus en 2015 ce qui représente 12,49 % des ânesses saillies en France. C'est la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente qui est en tête avec 327 ânesses. Les courbes représentant le nombre d'ânesses saillies et le nombre d'ânonnés présentent comme pour le chevaux de traits une tendance à la baisse. Des pics ponctuels sont observés. En 2008, 2009 et 2011 une augmentation du nombre de naissances est apparue.

Le Cantal, l'Allier et l'Ardèche rassemblent une majorité des ânesses de la région. Le Rhône et le Puy-de-Dôme sont les deux seuls départements où le nombre d'ânesses saillies a augmenté. Les ânesses présentes dans cette région sont l'Âne Bourbonnais, l'Âne de Provence, l'Âne des Pyrénées, le Baudet du Poitou, les OC, les mulets et les Ânes Grand Noir du Bery. Ce sont les OC et les ânes de Provence qui ont vu leurs effectifs en ânesses diminuer le plus.

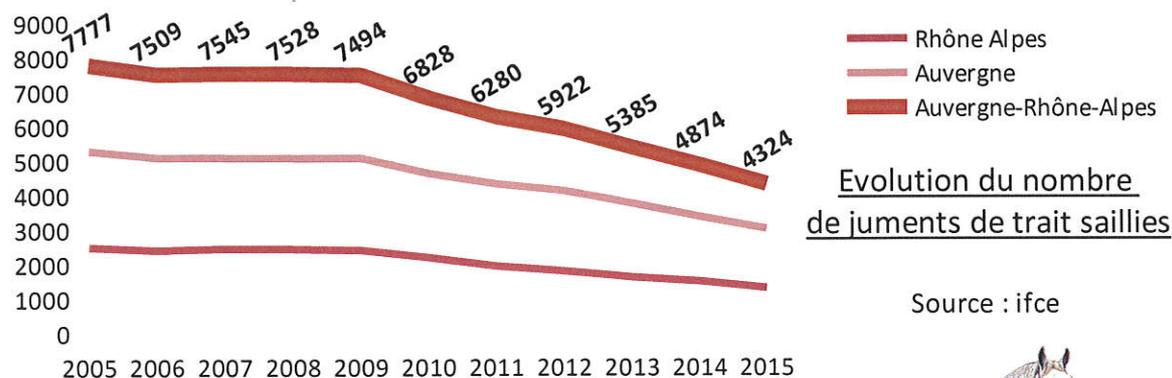
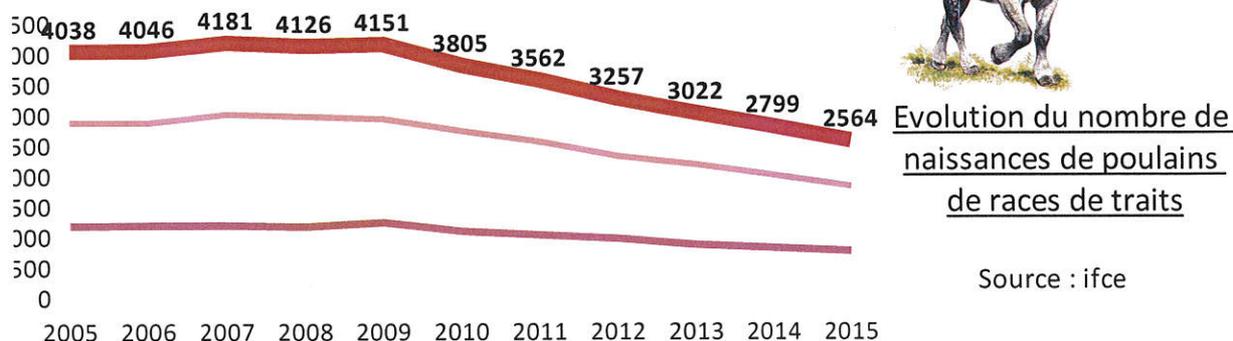
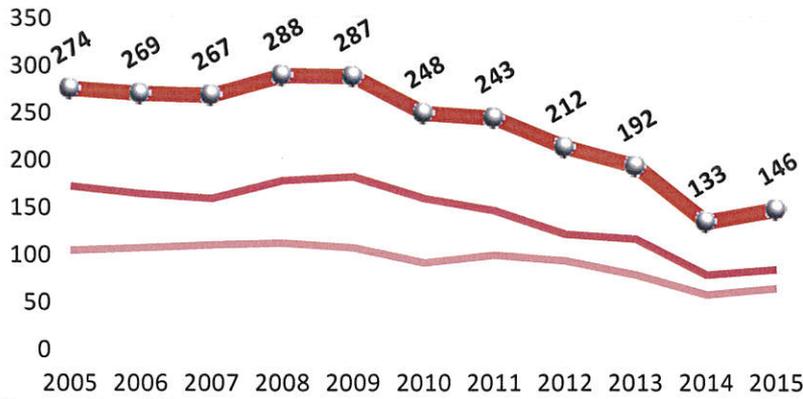


Illustration 21



Evolution du nombre de naissances de poulains de races de traits

Illustration 22

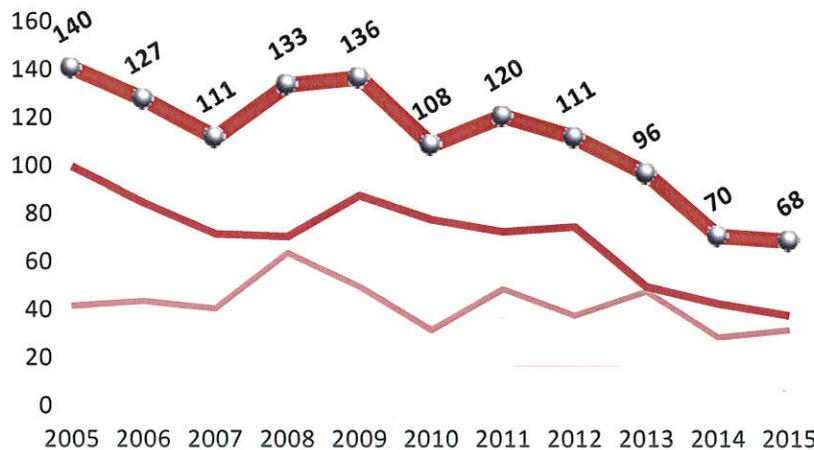


Evolution du nombre d'anesses saillies

Source : ifce



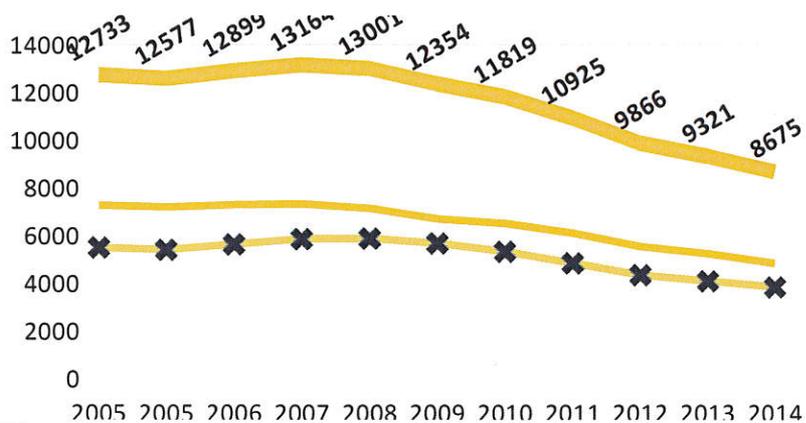
Illustration 23



Evolution du nombre d'ânonnés

Source : ifce

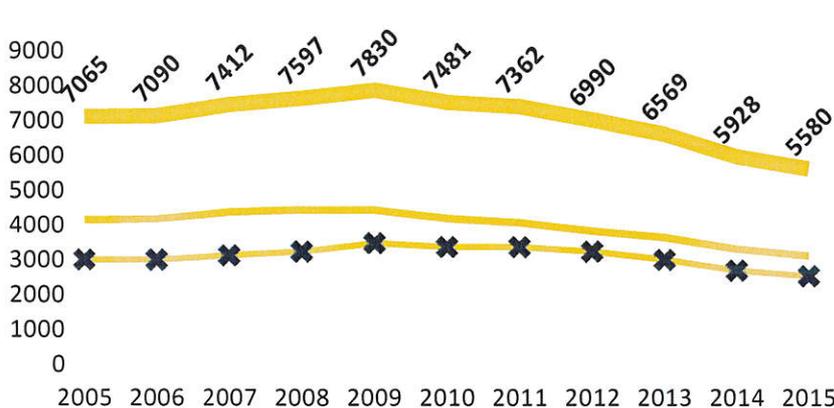
Illustration 24



Evolution du nombre de juments saillies

Source : ifce

Illustration 25



Evolution du nombre de poulains nés toutes races confondues

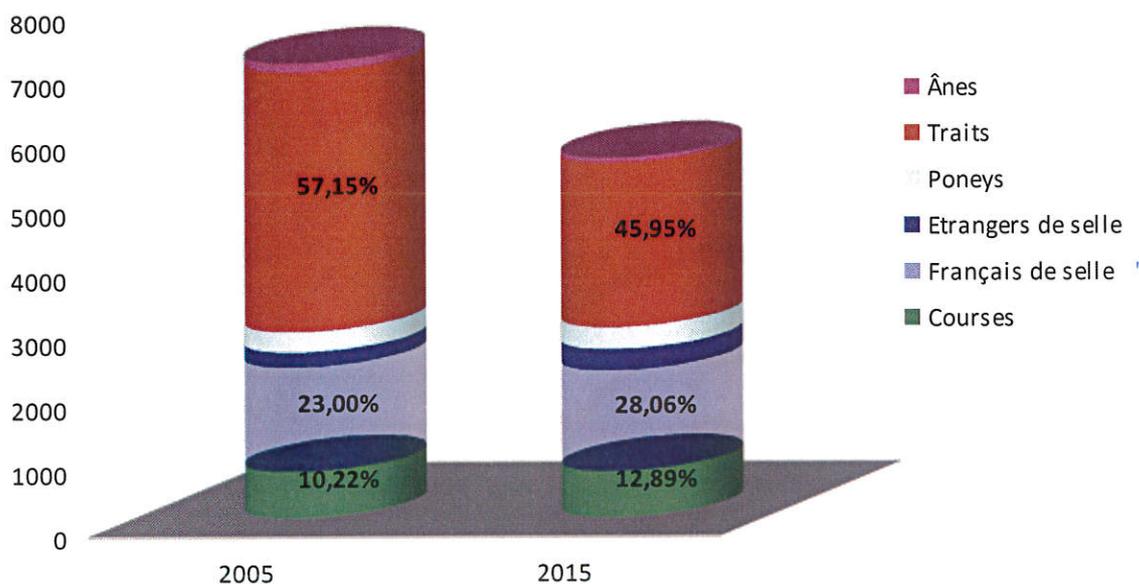
Source : ifce



Illustration 26

C.2.1.4. Récapitulatif des évolutions du nombre de juments saillies et de naissances en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Parmi les naissances entre 2005 et 2015 la proportion de chevaux de traits diminue au profit de celle des chevaux de sport et loisir. Le nombre de naissances a diminué significativement.



Proportion de chaque type de poulains nés en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : ifce

Illustration 27

Tableau 3 : Evolution du nombre de juments et de naissances en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Type de chevaux	Effectif en France	Place de la région	Période notable	Hétérogénéité spatiale
	25 077 juments saillies et 17 233 poulains nés. +7,10 % (FR) La Normandie en 1ère position	5ème nationale 4,6 % des juments Baisse en AURA Augmentation en AUV Diminution en RA	Des évolutions assez contrastées avec une période de diminution semblant se détacher entre 2008 et 2014 et une tendance de reprise entre 2013 et 2014.	Une diminution des trotteurs et une augmentation de galopeurs
	20 525 juments et 17 233 naissances -23,80 % FR Normandie en 1ère position	4ème nationale 2 192 juments 10,67% de FR Baisse en AURA Baisse en AUV Baisse des juments mais hausse poulain en RA	A partir de 2008 baisse des juments et à partir de 2009 baisse des naissances. Une variation du ratio nombre de poulains nés / nombre de juments inséminées	Deux départements en augmentation sur cette période : La Loire et la Savoie pour les juments, pour les poulains forte baisse dans le Cantal et forte hausse dans la Loire
	2 338 juments et 1 950 naissances +38,80 % (FR) AURA en tête	1ère nationale 432 juments 18,47 % de FR Augmentation régionale et ex-régionale	Une forte croissance entre 2005 et 2010 qui ralentie puis une diminution depuis 2012/2013 qui ne semble pas infléchir	Le Puy-de-Dôme et l'Isère en tête en ce qui concerne le nombre de naissances
	4 842 ponettes et 2 999 naissances -15,36 % (FR) Aquitaine-Limousin-Languedoc-Roussillon en tête (1349 ponettes)	3ème région française avec 457 juments saillies 9,4 % de FR Augmentation régionale	Ralentissement entre 2010 et 2011 puis diminution à partir de 2012/2013. Une diminution plus faible dans la région que au niveau national	L'Auvergne rassemble plus de juments que Rhône-Alpes
	18 173 juments et 6 667 naissances -41,80 % (FR) AURA en tête	1ère nationale 4 324 juments saillies 23,79 % des poulinières françaises Baisse régionale	Une diminution continue du nombre de juments et de naissance avec un accélération entre 2009 et 2010. La Drôme et la haute-Savoie en augmentation	Les départements auvergnats largement en tête. Les comtois sont en tête dans les effectifs de poulinières.
	1 149 ânesses et 927 ânon -48,72% (FR) Aquitaine-Poitou-Charente en tête (327 ânesses)	3ème nationale 144 ânesses 12,49% des ânesses saillies	Une diminution générale avec des « pics » pouvant correspondre à un éléments de contexte ou des stratégies individuelles d'éleveurs	Des départements auvergnats avec plus d'ânesses que les départements Rhônalpins.
	70 214 juments et 47 838 poulains -23,93% (FR) Normandie en tête (16 417 juments)	3ème nationale 8 675 juments 12,3 % des élevages français baisse générale	Au niveau national la diminution commence entre 2008 et 2009, il semble y avoir un ralentissement de la diminution.	Hormis la Savoie sinon tous les autres départements en baisse sur ces indicateurs

C.2.2. La dynamique des élevages régionaux

L'évolution du nombre d'élevages de chevaux et celle du nombre de naissances ou du nombre de saillies peuvent être inverses. Cela signifie que la proportion de juments saillies et de naissances par élevage varie au cours du temps (nombre de juments mises à la saillie/nombre d'élevages ou nombre de naissances / nombre d'élevages). Ce constat peut être provoqué par les raisons suivantes :

- stratégie des éleveurs une année n suivant la dynamique du marché
- arrivée ou disparition d'élevages

Connaître le nombre de juments saillies par élevage donne une idée de la « taille » des structures, de leur volonté à faire reproduire leur cheptel qui peut être lié à la demande des consommateurs, et dans une certaine mesure d'avoir une indication sur l'importance donnée à l'élevage dans l'économie d'une structure. En effet une unique jument mise à la saillie par an ne suffit généralement pas pour avoir un revenu de cette activité. Il est de plus difficile de vendre les produits au-delà de leur coût de revient, un faible nombre de produits limite les chances de tirer systématiquement un revenu de cette activité.

Deux méthodes permettent d'avoir une indication du dynamisme des élevages :

- Étudier la moyenne du nombre de juments saillies par élevage.
- Étudier la répartition des élevages selon des classes de nombre de juments saillies (1 et 2 juments, 3 à 5 juments et plus de 5 juments ; classes OESC). Les élevages à 1 et 2 juments saillies existent principalement à des fins de loisir, de 3 à 5 juments saillies l'activité peut être considérée comme professionnelle et complémentaire à une autre, à partir de 5 juments l'activité peut dans certains cas être exclusive et est souvent professionnelle.

C.2.2.1. Les chevaux de courses

Les élevages de chevaux de course d'Auvergne ont plus de juments saillies (2,07 en 2015) que ceux de Rhône-Alpes (1,71) en moyenne. Les élevages de trotteurs ont des effectifs de poulinières plus importants que dans la filière Galop.

Alors que le nombre de jument saillies moyen avoisinait le chiffre deux depuis 2005, une diminution est observée depuis 2013. De plus la proportion d'élevages avec une seule jument saillie a augmenté, surtout entre 2005 et 2010 (+ 5 % environ). Étant donné que le nombre d'élevages de chevaux de course augmente dans la région il est possible de conclure que ce secteur s'ouvre aux éleveurs (1 juments) qui souhaitent se faire plaisir mais aussi que certains de ses élevages les plus productifs disparaissent. Ce phénomène serait d'autant plus important dans le Galop que dans le Trot.

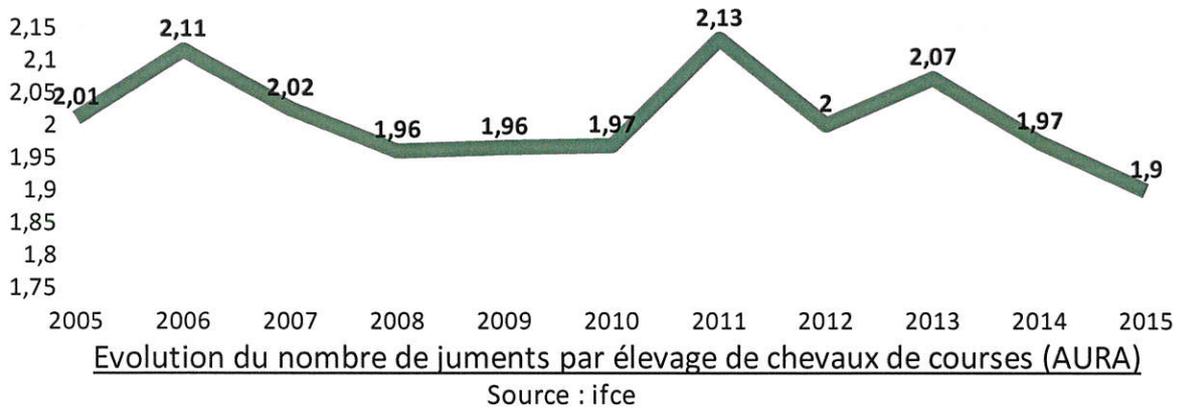


Illustration 28

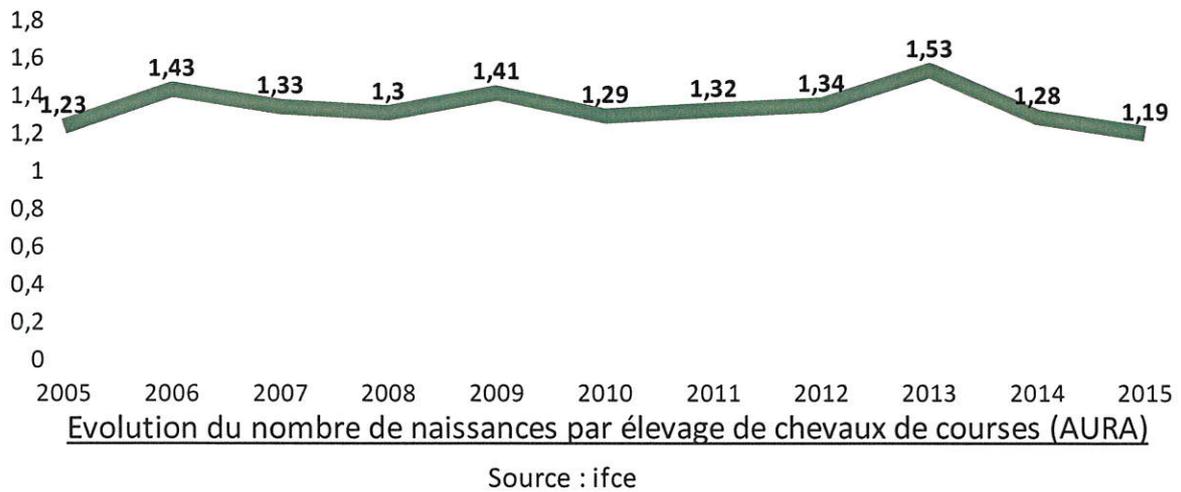
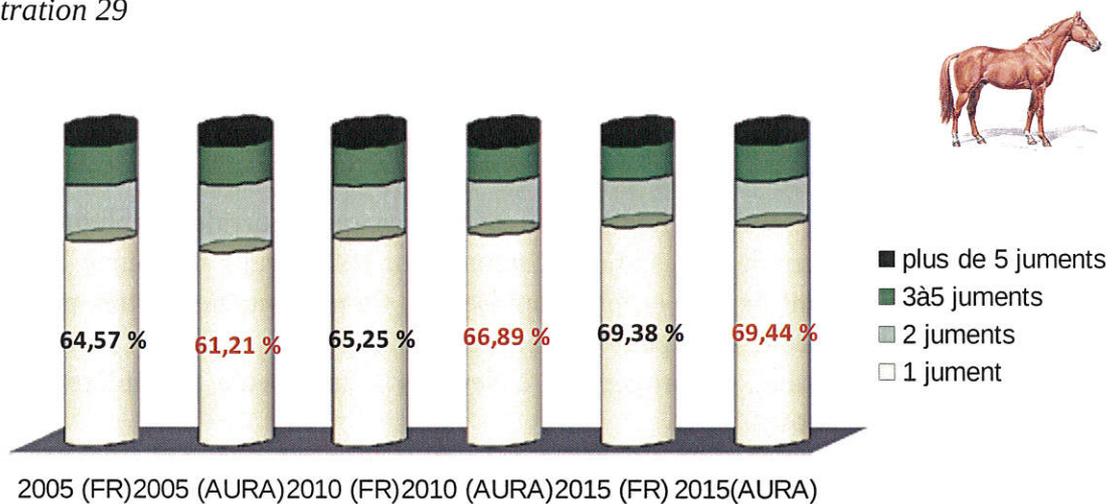


Illustration 29

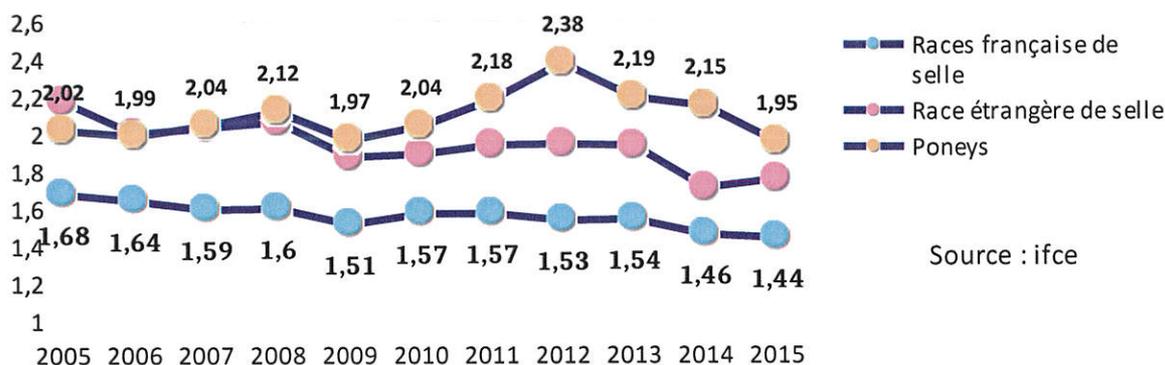


Evolution de la proportion des élevages en fonction du nombre de juments saillies

Source : IFCE

Illustration 30

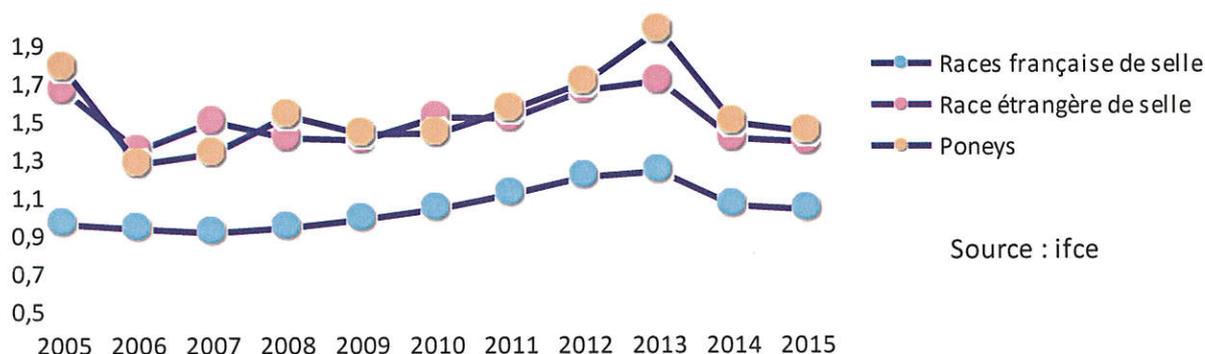
C.2.2.2. Les chevaux de sports et loisir



Source : ifce

Evolution du nombre de juments par élevage de chevaux de type sport et loisir (AURA)

Illustration 31



Source : ifce

Evolution du nombre de naissances par élevage de chevaux de loisir et de sport (AURA)

Illustration 32

Les élevages de poneys ont en moyenne plus de poulinières que les élevages des chevaux de selle en Auvergne-Rhône-Alpes. Les élevages de chevaux de races françaises de selle présentent la plus faible moyenne de nombre de juments saillies. Le nombre de naissance par élevage est en progression contrairement à celui du nombre de saillies ce qui pourrait s'expliquer par une diminution des pertes au cours de la gestation. Comme pour les chevaux de course les élevages ayant une seule poulinière sont de plus en plus représentés. Ce phénomène est très prononcé en chevaux de selle Français. A contrario, peut être par la facilité à détenir plus de poneys sur une même surface que des chevaux, la proportion d'élevages à une seule poulinière poney est relativement faible (69 % en 2015).

En chevaux de races françaises de selle la tendance régionale suit celle au niveau français même si la proportion d'élevages ayant une seule poulinière est plus importante en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce phénomène peut s'expliquer par la démographie de la région et la possibilité des particuliers à accéder au foncier dans des zones péri-urbaines ou dans les campagnes avoisinant de grandes villes. En chevaux de selle étranger la tendance est différente avec une proportion d'élevages des catégories supérieures (plus de 3 juments saillies) plus élevées qu'au niveau national. Une des explications peut être la présence d'élevages de chevaux de loisir ayant des cheptels et surfaces importants dans certaines zones de la région souvent en milieu rural voir montagnard (Isère, Drôme, Loire, Haute-Loire...).

Evolution de la proportion des élevages en fonction du nombre de juments saillies (poneys)

Source : ifce d'après SIRE

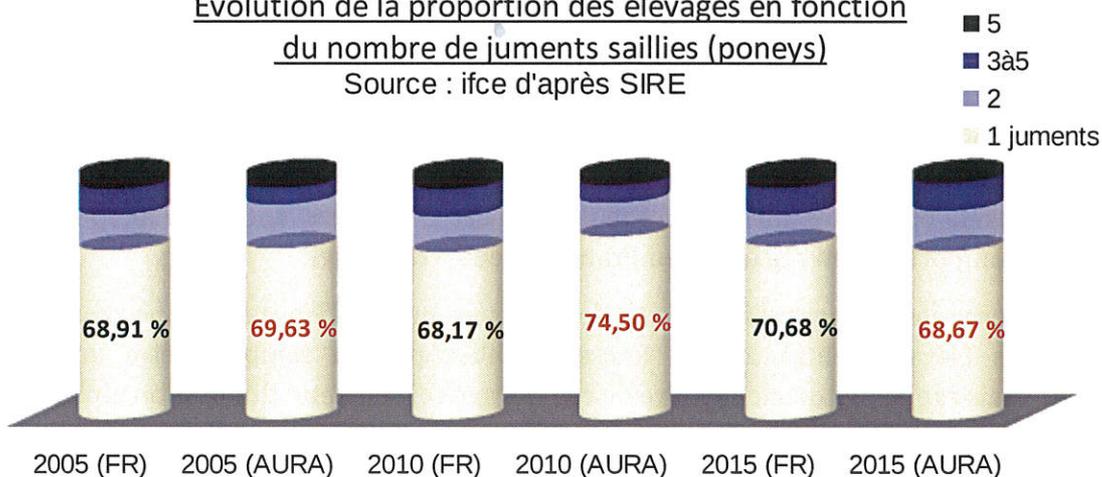


Illustration 33

Evolution de la proportion des élevages en fonction du nombre de juments saillies (chevaux étrangers de selle)

Source : ifce d'après SIRE

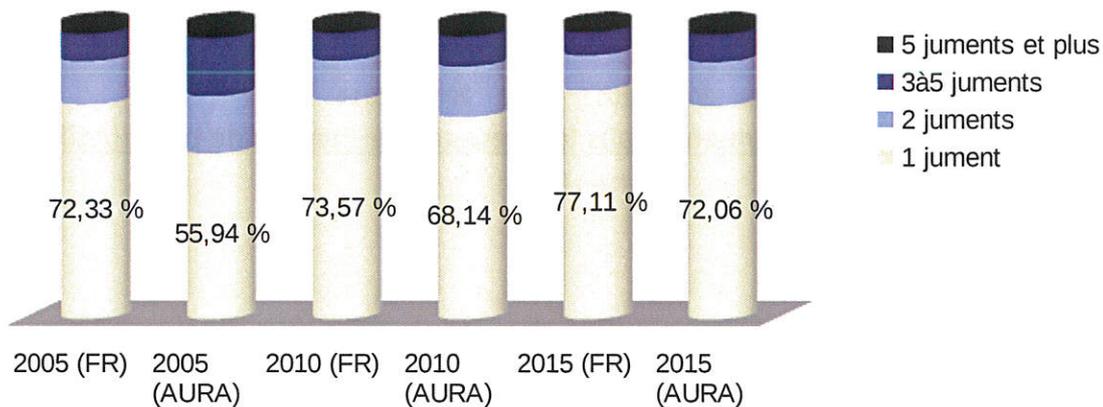
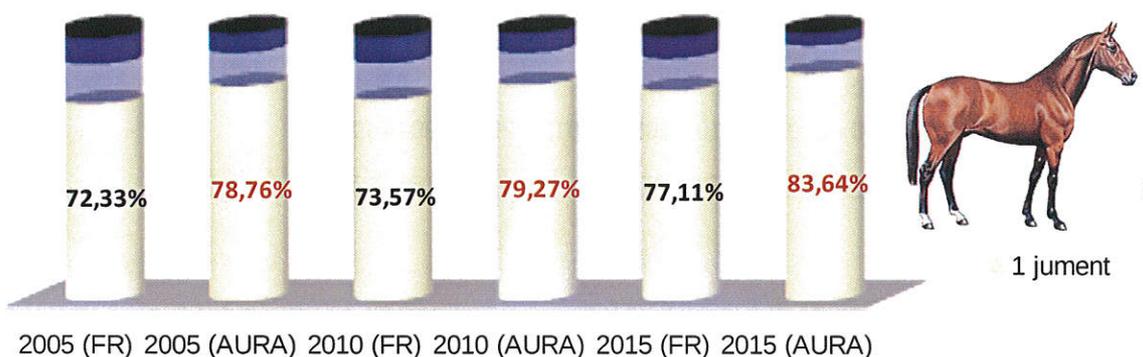


Illustration 34



Evolution de la proportion des élevages en fonction du nombre de juments saillies Français de Selle

Source : ifce

Illustration 35

C.2.2.3. Les chevaux de traits

Les élevages de chevaux de trait et d'ânes ont une moyenne de juments saillies par an relativement élevée avec 2 à 2,5 juments par an.

En chevaux de trait malgré la diminution du nombre de saillies et des élevages la part d'élevages avec plus de 5 poulinières a augmenté dans la région ce qui laisse penser que certaines structures fonctionnent économiquement ou ont une tradition qui perdure. La part de ce type d'élevage est néanmoins plus faible qu'au niveau national. La part d'élevages à une seule poulinière est également plus importante en région qu'en France et tend à diminuer.

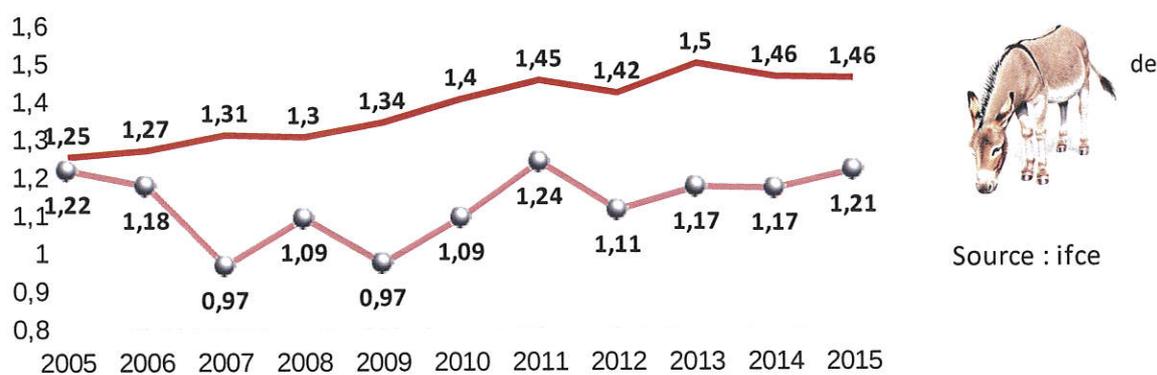
En ce qui concerne les élevages d'ânes il y a de moins en moins d'élevages à une poulinière dans l'ensemble. Les élevages entre 2 et 5 ânesses saillies par an semblent être une catégorie grandissante mais rappelons que le nombre de ces élevages est en nette diminution globalement.



Evolution du nombre de juments dans les élevages de chevaux de traits (AURA)

Source : ifce

Illustration 36



Evolution du nombre de naissances dans les élevages d'ânes (AURA)

Illustration 37

Evolution de la proportion des élevages en fonction du nombre de juments (ânes)

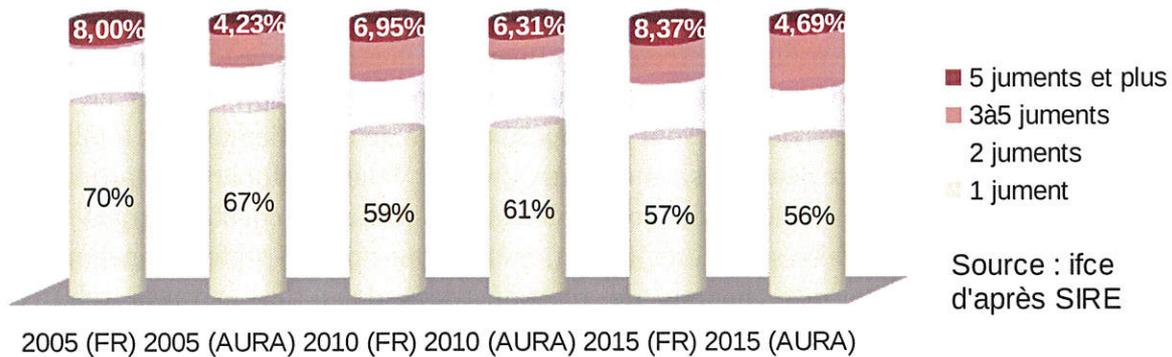
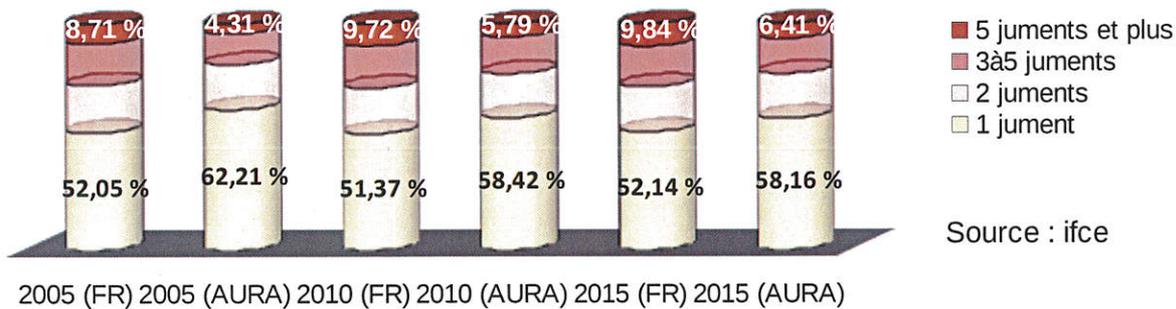


Illustration 38



Evolution de la proportion des élevages de chevaux de traits en fonction du nombre de juments

Illustration 39



C.2.2.4. Taille moyenne de tous les élevages

De façon générale la taille des élevages a tendance à diminuer et de plus en plus de petits élevages (1 jument) apparaissent.

La baisse de la taille des élevages touche principalement les chevaux de selle et les chevaux de course. En effet en chevaux de traits les effectifs de juments saillies par élevage augmentent dans le temps et les élevages d'ânes sont ceux où il y a le plus grand nombre de reproductrice en moyenne. Les élevages de chevaux français de selle sont à l'opposé malgré qu'ils détiennent en totalité la plus grande production de chevaux peu après les chevaux de trait. Pour la plupart des productions la part d'éleveurs ayant un cheptel de poulinière faible est croissante. Ce constat suppose un accès plus facile à la possibilité de faire saillir une jument, même pour un non-professionnel, mais aussi une volonté de diminution des cheptels de reproductrices dans des élevages relativement importants. Cette « démocratisation » de l'élevage ne suit pas forcément le marché du besoin en chevaux mais plutôt une nouvelle tendance : celle de la volonté de faire reproduire une jument pour le plaisir. Dans ce dernier cas la logique de rémunération n'existe éventuellement pas.

Pour les productions ne suivant pas cette tendance mais dont les indicateurs bruts (nombre d'élevages total, nombre de saillies total) sont en diminution il faut supposer que ces dernières sont en crise puisqu'elles ne suscitent pas de dynamique « plaisir ». Les élevages traditionnels persistent.

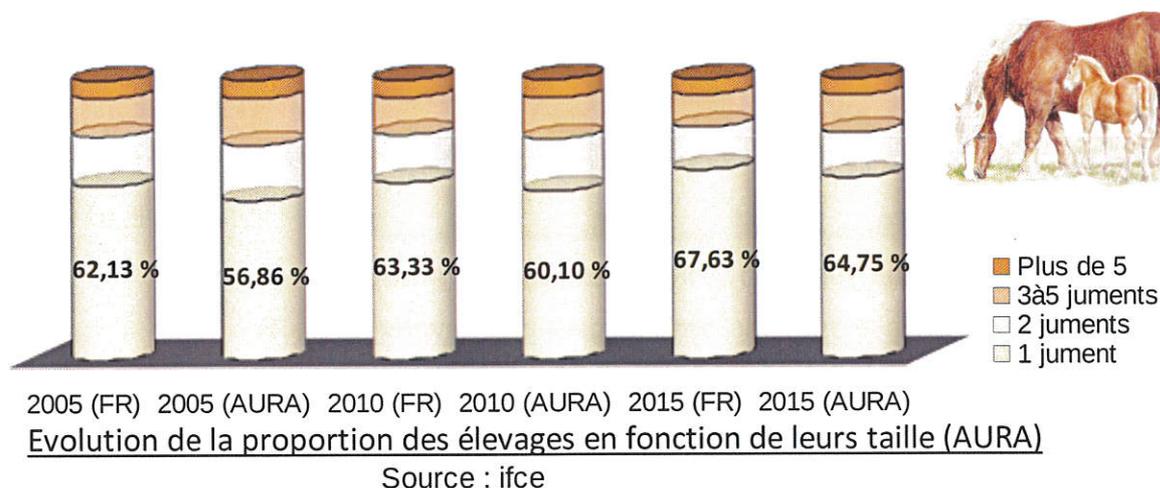


Illustration 40

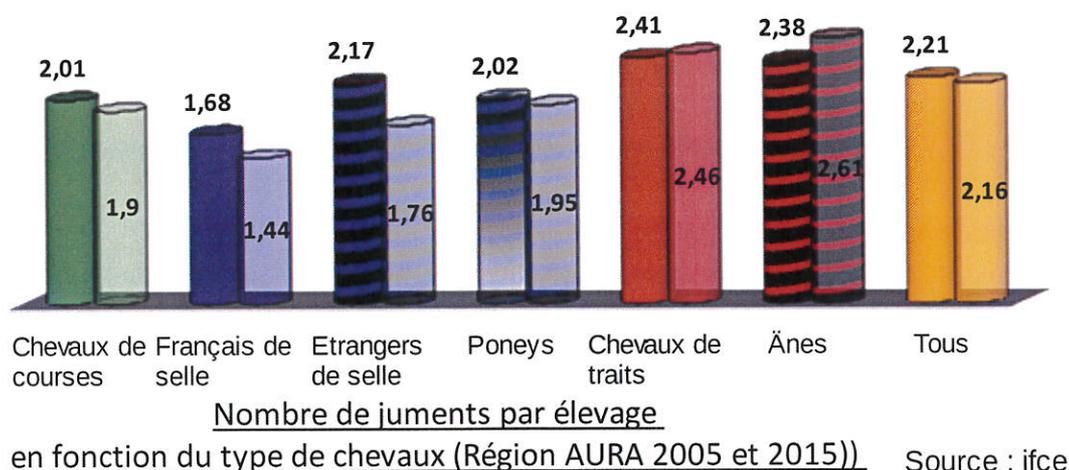


Illustration 41

C.2.2.5. Récapitulatif des évolutions du nombre de juments saillies et de naissances par élevage en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Tableau 4 : Evolution du nombre de juments et de naissances par élevage en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Type de chevaux	Effectif en France	Moyenne	Données Stats et carte	Données OER
	-2,92 % du nombre de juments moyen 1,94 jument en moyenne	-5,55 % du nombre de juments moyen 1,9 jument en moyenne	Augmentation de la proportion des petits élevages au niveau national et régional	Diminution des petits élevages en France et augmentation en RA. Moins de petits élevages en AUV que en RA
	-7,47 % du nombre de juments moyen 1,59 juments en moyenne	-14,10 % du nombre de juments moyen 1,44 jument en moyenne	Augmentation constante des petits élevages en AURA et augmentation puis diminution en France (sur la durée augmentation des petits élevages)	Diminution générale des petits élevages. Les élevages de la région Auvergne sont plus petits que les élevages de la région Rhône-Alpes
	-17,76 % du nombre de juments moyen 1,77 jument en moyenne	-19,26 % du nombre de juments moyens 1,76 jument en moyenne		
	-1,17 % du nombre de juments moyen 1,31 jument en moyenne	-3,19 % du nombre de juments moyen 1,95 jument en moyenne		Diminution générale des petits élevages. Les élevages de la région Auvergne sont plus petits que les élevages de la région Rhône-Alpes
	+5,98 % du nombre de juments moyen 2,69 juments en moyenne	+1,85% du nombre de juments moyen 2,46 juments en moyenne	Des élevages plus petits en région que au niveau national, Une augmentation des élevages de plus de 5 en AURA et diminution de petits. Plus de stabilité au niveau national	Une augmentation des petits élevages au niveau de RA (représentatifs ?) Une diminution des petits élevages au niveau national
	+9,35% du nombre de juments moyen 2,34 juments en moyenne	+9,42% du nombre de juments moyen 2,61 juments en moyenne		Une diminution des petits élevages en France et une augmentation en Rhône-Alpes. Des élevages Auvergnats plus grands que les Rhônalpins
	-6,25% du nombre de juments moyen 1,98 jument en moyenne	-8,89 % du nombre de juments moyen 2,02 jument en moyenne	Une augmentation nationale et régionale des petits élevages	

C.2.3. Le cheptel des élevages

Le cheptel des exploitations agricoles et le nombre de chevaux dans les élevages (connus par la DRAAF) sont des indicateurs de taille mais qui peuvent également confirmer certaines tendances et stratégie des structures. Par exemple une augmentation des cheptels dans les élevages et une diminution du nombre de reproductrice laisserait supposer une difficulté à écouler les chevaux produits sur le marché ou une diversification des équidés présents (exemple : pensionnaires). Comparer la taille des cheptels entre exploitation agricole et exploitation équine peut montrer si ces exploitations suivent des tendances similaires.

C.2.3.1. Le cheptel total

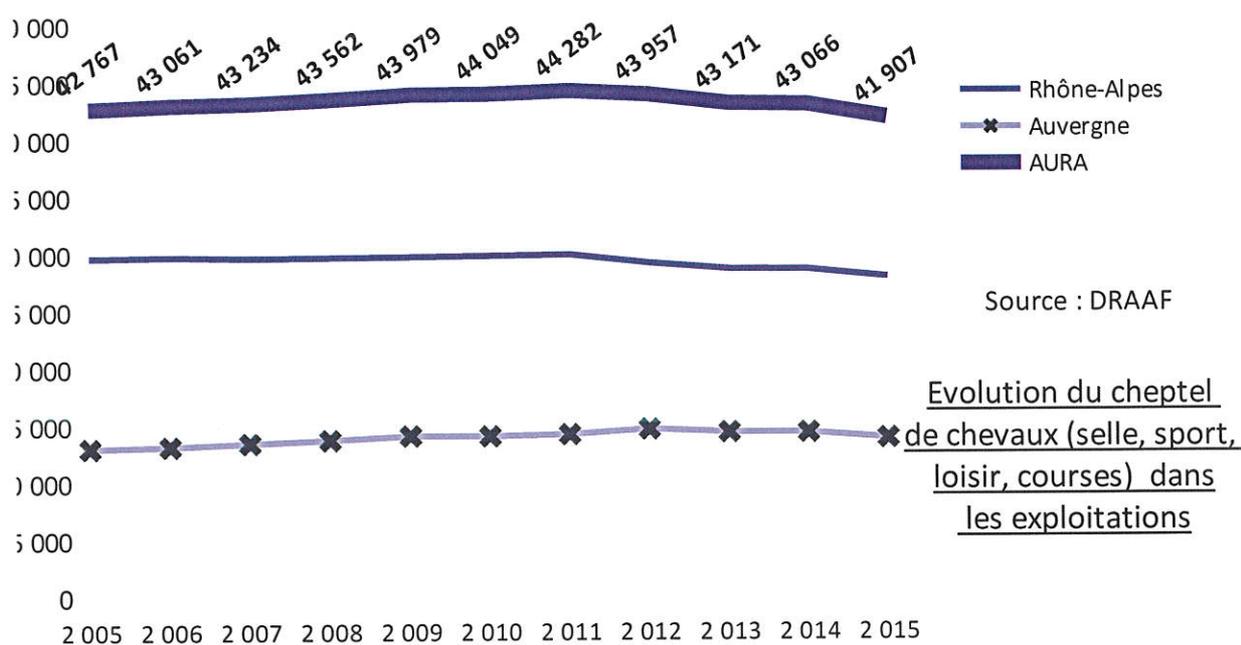
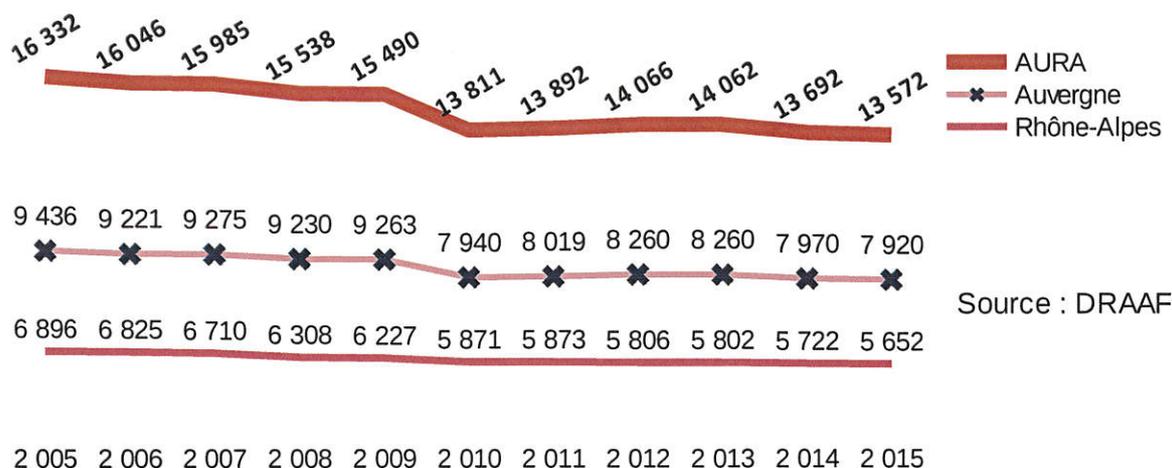


Illustration 42

En France l'évolution du cheptel de chevaux de sang dans les élevages est de -7,39 % entre 2005 et 2015. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes cette baisse est beaucoup plus faible -2,01 %. La région représente 12,51 % des effectifs nationaux dans les élevages. Les évolutions de cet indicateur en Auvergne et en Rhône-Alpes sont différentes. Alors que dans la première l'augmentation est continue jusqu'en 2014, une diminution est entamée depuis 2012 dans la seconde..²³

²³ Les chiffres utilisés ont été envoyés par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (Service régional de l'information statistique, économique et territoriale) seuls les nombres de chevaux présents dans les exploitations (vs hors exploitations) sont utilisés car ils correspondent aux chiffres présents dans les mementos de Agreste.

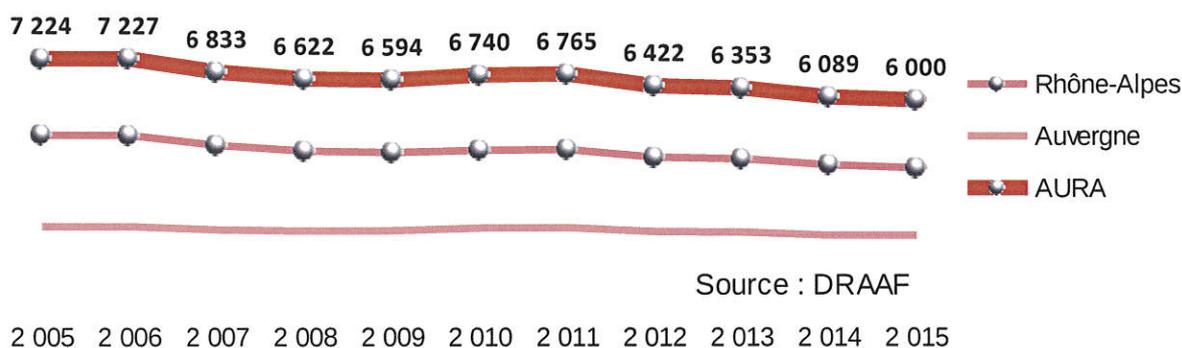


Evolution du cheptel de chevaux de trait dans les exploitations

Illustration 43

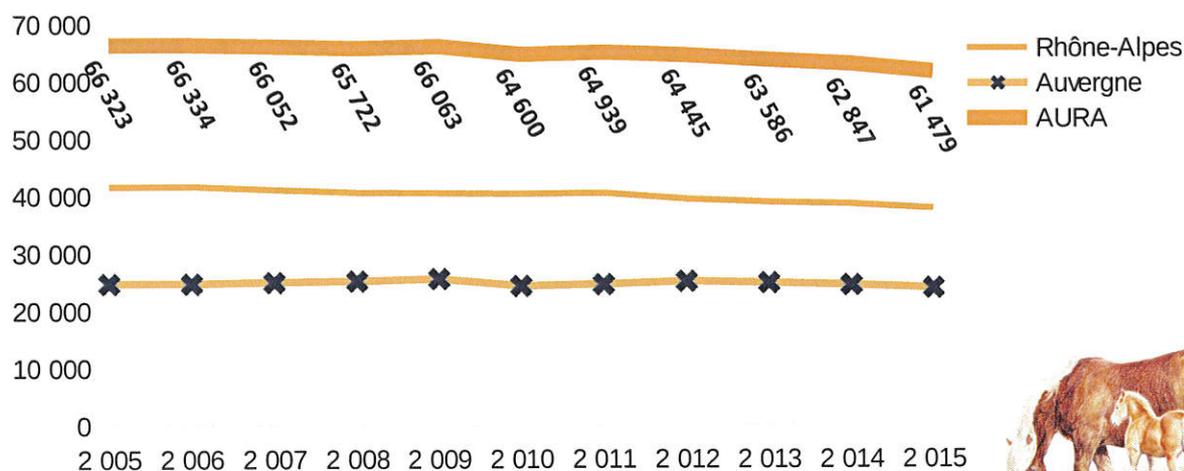
Au niveau national entre 2005 et 2015 une baisse de -15,60% du cheptel de chevaux de trait dans les exploitations est enregistrée. La région Auvergne-Rhône-Alpes rassemblait en 2015 13 572 chevaux de traits dans les exploitations dont 58,36 % se situent en Auvergne. Entre 2005 et 2015 -16,90 % du cheptel en élevage trait a disparu. Cette diminution touche plus particulièrement la région Auvergne. La région Auvergne-Rhône-Alpes représente 22,43 % du cheptel français en 2015.

Au niveau national le cheptel d'ânes a baissé de -13,42% dans les exploitations concernées. La région Auvergne-Rhône-Alpes rassemblait en 2015 6000 ânes dans les exploitations dont les deux tiers se situent en Auvergne. La diminution du cheptel sur la région est de -16,94 % en dix ans. Cette diminution touche plus la région Rhône-Alpes que la région Auvergne. La région Auvergne-Rhône-Alpes représente 20 % du cheptel des élevages français en 2015.



Evolution du cheptel de chevaux d'ânes, bardots, mules et muets dans les exploitations

Illustration 44

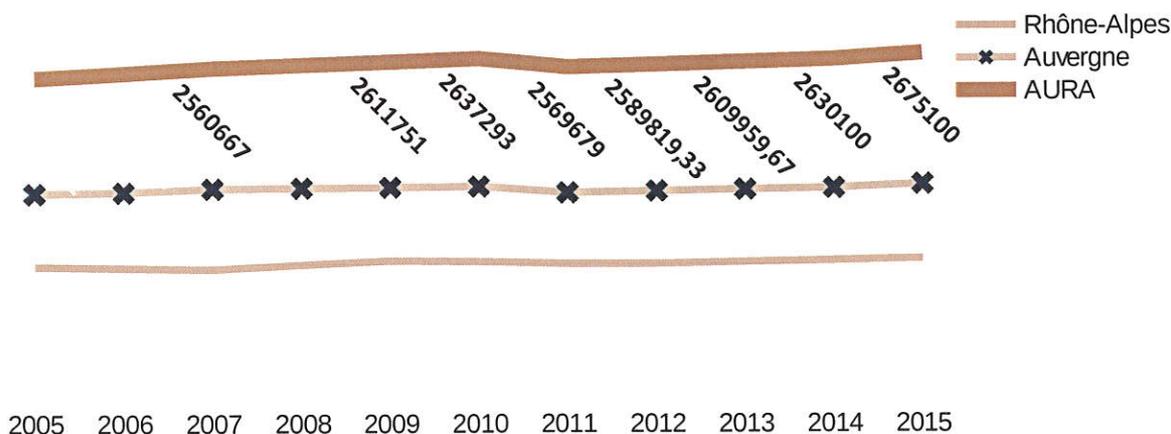


Evolution du cheptel d'équidés dans les exploitations

Sources : DRAAF

Illustration 45

Au niveau national la diminution du cheptel d'équidés a été de -9,08 % entre 2005 et 2015. En région Auvergne-Rhône-Alpes cette diminution est plus faible (-7,30 %). La région Rhône-Alpes qui rassemble 61,26 % du cheptel de la région a accusé une diminution plus forte de deux points sur la période 2005-2015. La région représente en 2015 14,49 % du cheptel national des élevages équins.



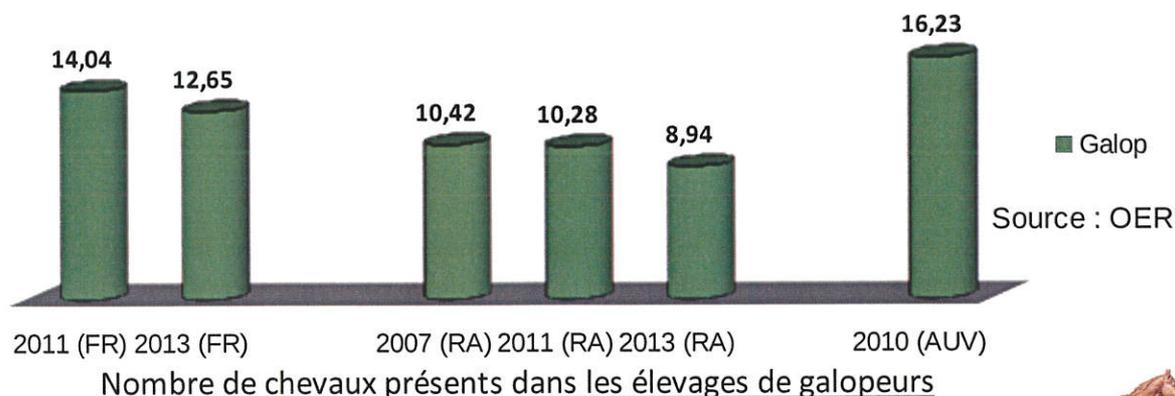
Evolution du cheptel bovin

Source : memento de la statistique agricole

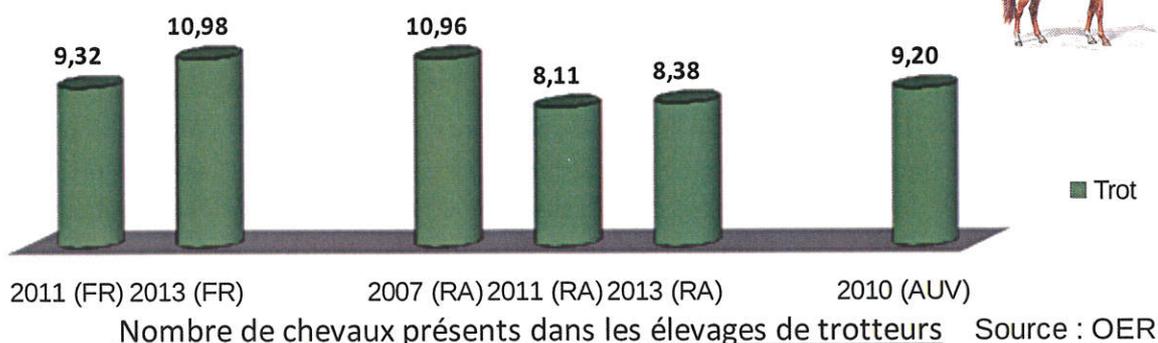
Illustration 46

Contrairement au cheptel équin, le cheptel des bovins est lui en augmentation que ce soit au niveau national (+0,38%) ou au niveau de la région (+7,78%). La région représente en 2005 13,80 % du cheptel national. Avec un nombre d'exploitations en diminution le nombre moyen de tête par exploitation bovine est en hausse par élevage..

C.2.3.2. Le cheptel par élevage selon le type de production

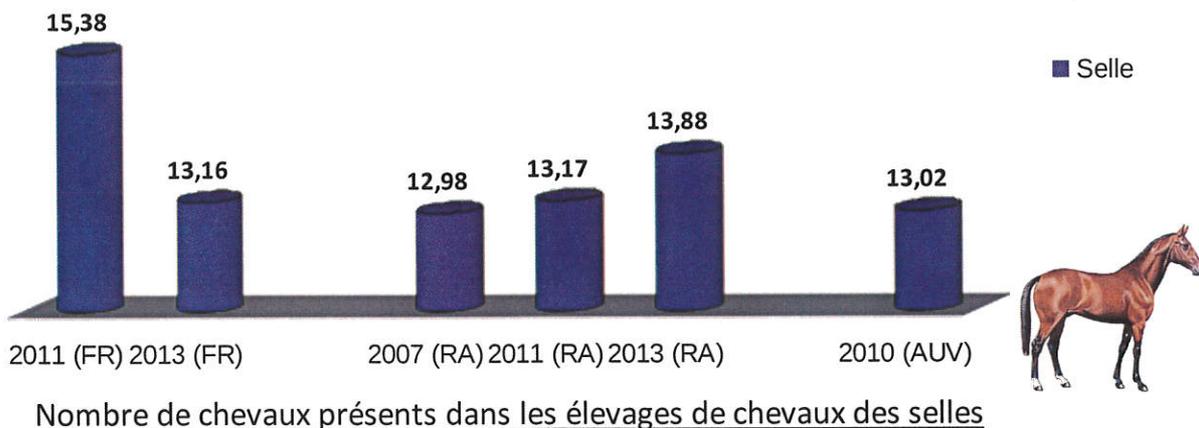


Nombre de chevaux présents dans les élevages de galopeurs



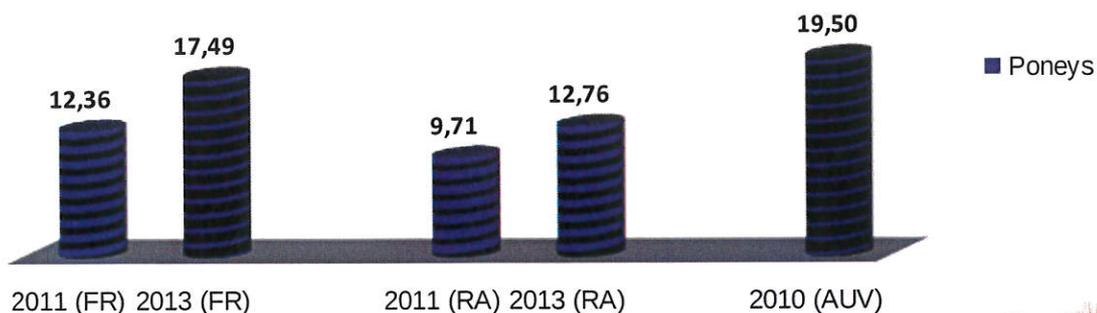
Nombre de chevaux présents dans les élevages de trotteurs

■ Trot



Nombre de chevaux présents dans les élevages de chevaux des selles

■ Selle



Nombre d'équidés présents dans les élevages de poneys

Source : OER



Illustration 47: Nombre moyen d'équidés présents dans les élevages

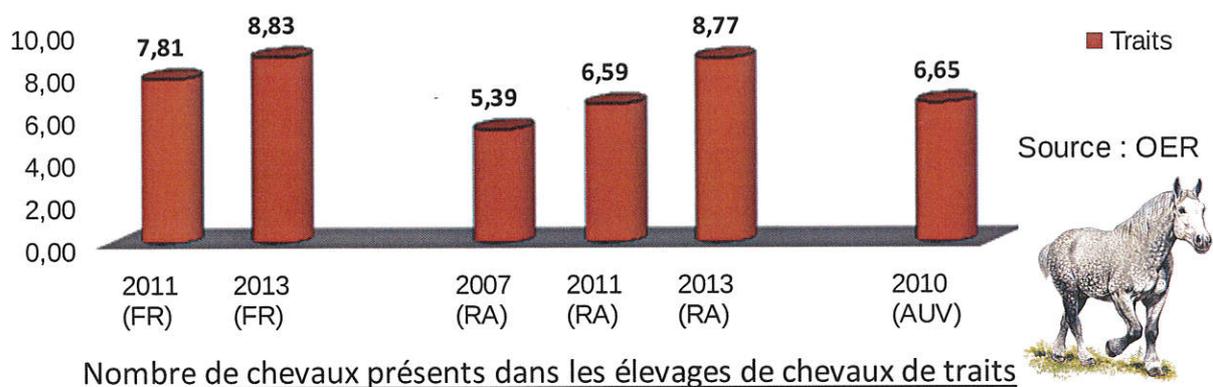
D'après l'OER il n'y a pas d'évolution marquée du nombre d'équidés par élevage entre 2007 et 2013 toutes productions confondues. Les évolutions sont plutôt faibles à part en races de trait.

Le nombre de chevaux dans les élevages de galopeurs diminue légèrement en France et en Rhône-Alpes. Au niveau auvergnat il y a plus de chevaux que dans les élevages rhônalpins et français.

Le nombre de chevaux dans les élevages de trotteurs en France augmente tandis qu'il est stable en Rhône-Alpes.

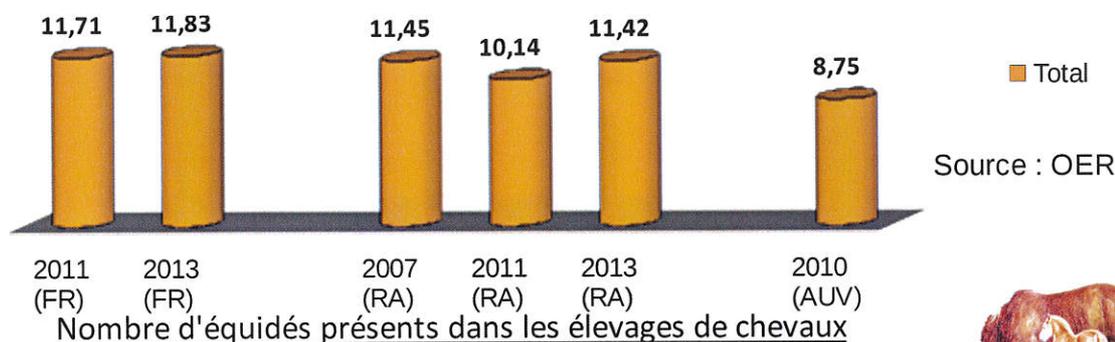
Le nombre de chevaux présents dans les élevages de chevaux de selle et de poneys augmente comme celui des élevages de chevaux de trait. Dans ces deux cas deux hypothèses peuvent être proposées. Il est possible que, de par la morosité du marché ou son évolution (demande en chevaux plus âgés et prêts à l'emploi), les produits se vendent moins vite et restent sur l'exploitation entraînant un gonflement des effectifs. Aussi, les structures peuvent rentrer dans une démarche de diversification de leur activité équine en hébergeant d'autres équidés que ceux de l'élevage.

La particularité en Auvergne est que le cheptel moyen par élevage est le plus important en poney (19,5>France>Rhône-Alpes) et le plus bas en Trait (6,65<Rhône-Alpes<France). Globalement, les élevages de poneys, chevaux de selle et ânes sont ceux où le nombre d'équidés présents sur l'exploitation est le plus élevé (moyenne supérieure à 12). A l'inverse les élevages de chevaux de traits et de chevaux de courses sont ceux où le nombre de chevaux sur l'élevage est le plus faible (moyenne inférieure à 9). Ce phénomène peut être mis en relation avec les utilisations des chevaux : les chevaux de traits sont abattus jeunes et les chevaux de courses mis à l'entraînement dès deux ans tandis que les chevaux de selle et les poneys sont généralement débouffés aux alentours de 3 ans.



Nombre de chevaux présents dans les élevages de chevaux de traits

Illustration 48



Nombre d'équidés présents dans les élevages de chevaux

Illustration 49

C.2.3.3 Récapitulatif des évolutions du nombre de chevaux dans les élevages en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Tableau 5 : Evolution du nombre de chevaux dans les élevages en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Type de chevaux	Cheptel total	Cheptel dans les élevages	Commentaire
		Diminution nationale et régionale en galop, augmentation nationale en trot et diminution régionale	Des élevages de galopeurs qui présentent plus de chevaux en Auvergne que en Rhône-Alpes. Des élevages plus petits dans la région que au niveau national. Au niveau des cheptels : une croissance auvergnate et une décroissance Rhônalpine
	Une baisse de -7,39 % en France et de -2,01 % dans la région. La région représente 12,51 % des effectifs nationaux.	Diminution nationale mais augmentation régionale	Des cheptels équivalents en Auvergne, Rhône-Alpes et en France. Une croissance auvergnate et une décroissance Rhônalpine des cheptels
		Augmentation du nombre d'équidés présents dans les élevages	une croissance auvergnate et une décroissance Rhônalpine des cheptels
		Une baisse de 15,60 % au niveau national, 22,43 % du cheptel français.	Augmentation du nombre d'équidés présents dans les élevage
	Une baisse de 13,42 % au niveau national 16,94 % en région AURA représente 20 % du cheptel français	Une moyenne élevée par rapport aux autres productions.	Une baisse plus rapide en Rhône-Alpes que en Auvergne pour ce qui est du cheptel total
	Une baisse de 9,08 % au niveau national -7,30 en région AURA qui représente 14,49 % du cheptel français	Stabilité du nombre d'équidés présents dans les exploitations	Une baisse plus rapide en Rhône-Alpes que en Auvergne pour ce qui est du cheptel total Des chevaux de selle, poneys et ânes plus nombreux dans les élevages que les chevaux de traits ou encore de courses.

C.2.4. Autres indicateurs pour mieux connaître le statut des éleveurs équins

C.2.4.1. Le nombre d'installations

Les chiffres sur les installations ne sont disponibles que de 2005 à 2010. Ils donnent un aperçu de la dynamique des activités liées aux chevaux et peuvent être comparés à d'autres activités agricoles.

Que ça soit au niveau national (+ 30%) ou régional (+ 169%) la tendance d'évolution du nombre d'installés dans les activités équines est l'augmentation contrairement aux installations agricoles dans leur ensemble. Cette arrivée constante de nouvelles installations est observable dans toutes les branches : l'élevage de chevaux (+ 113 % en Auvergne-Rhône-Alpes), l'entraînement, haras (+ 270 %)... Le nombre de nouveaux installés est relativement faible chaque année en élevages de chevaux en Auvergne-Rhône-Alpes mais le renouvellement a été constant différemment au niveau national de 2009 à 2010 où une baisse a été enregistrée (- 116 installés en élevage d'équidés pour +5 en région). La croissance de cet indicateur est plus marquée en Rhône-Alpes qu'en Auvergne avec un taux de + 364 % en élevage et + 734 % dans les autres activités.

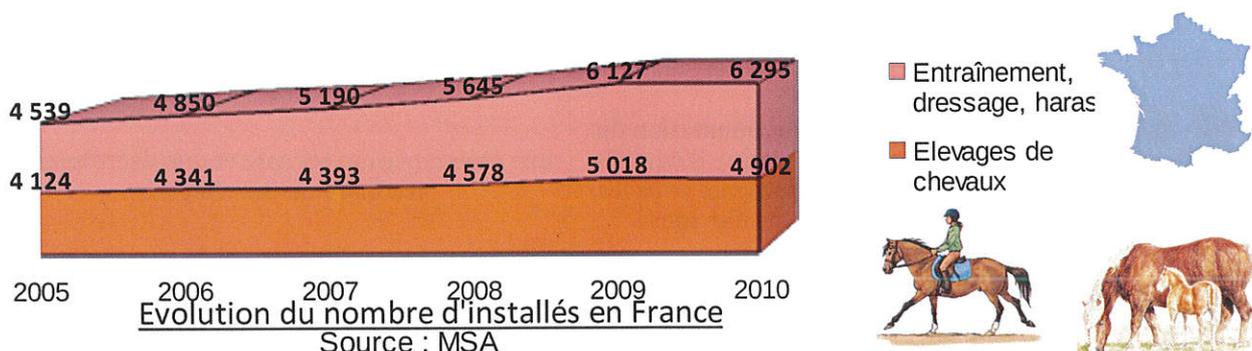


Illustration 50

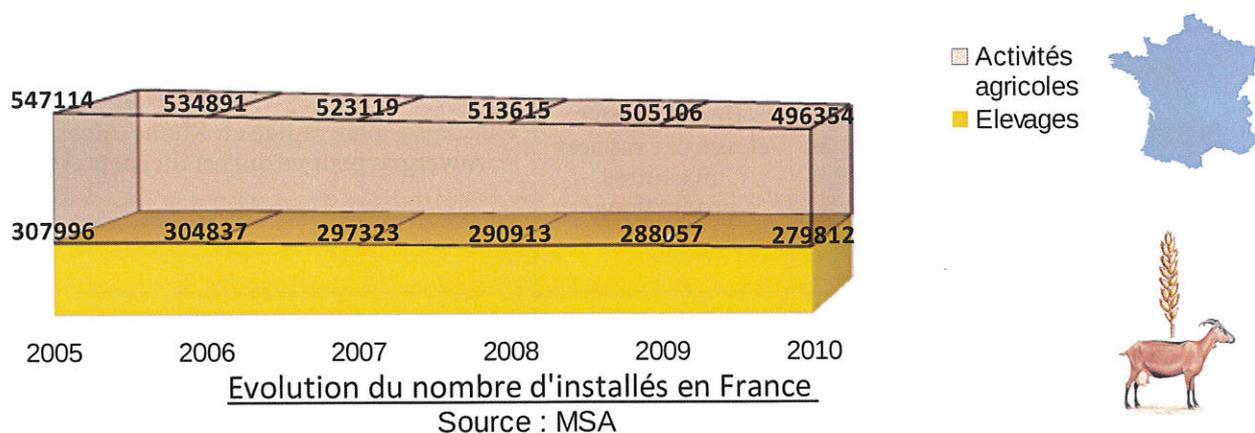


Illustration 51

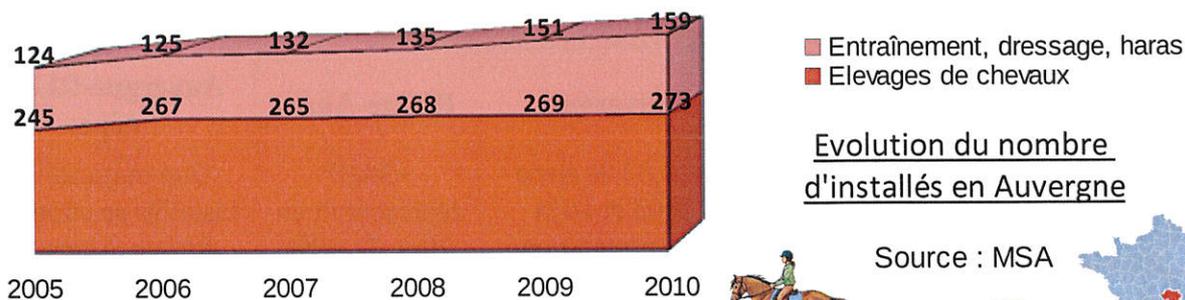
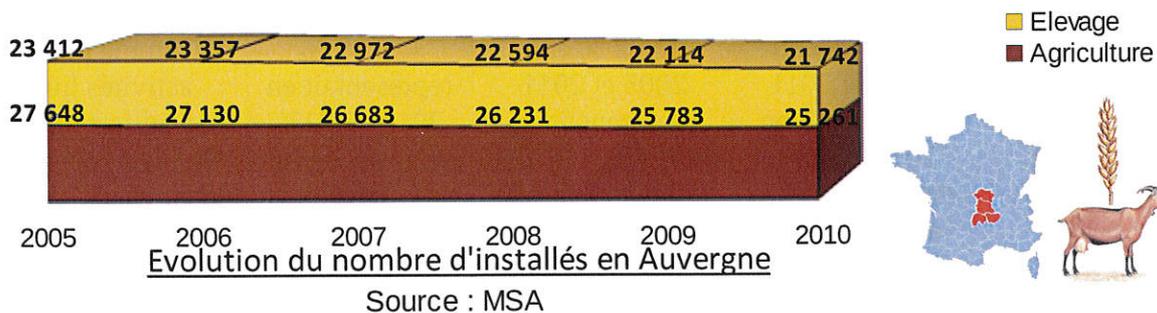


Illustration 54



Evolution du nombre d'installés en Auvergne

Source : MSA

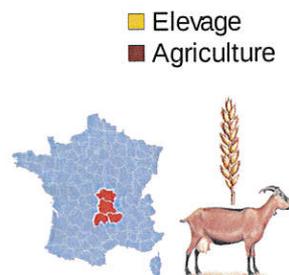
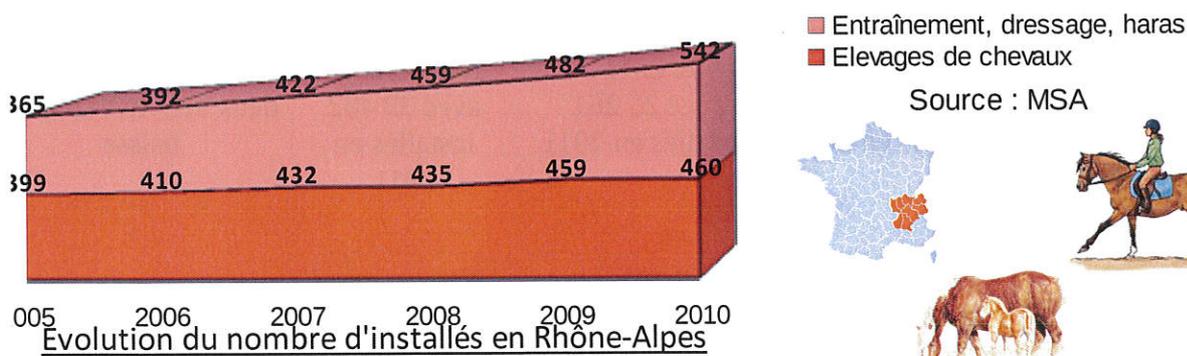


Illustration 55

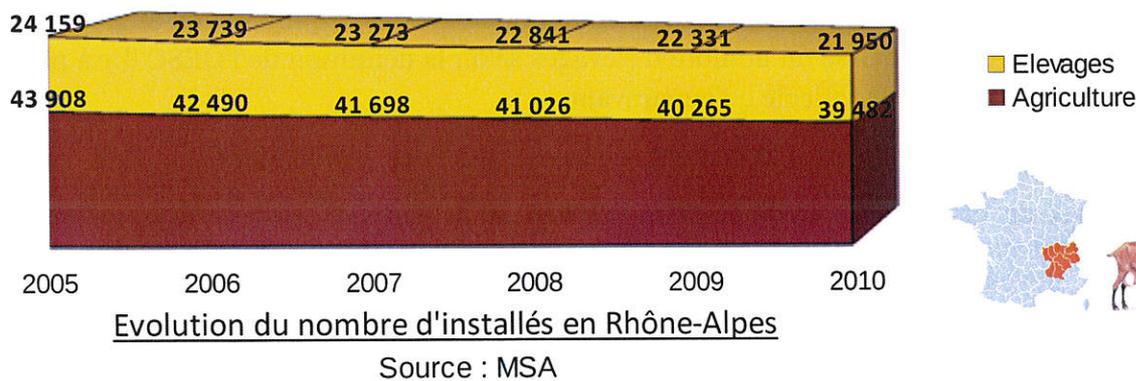


Evolution du nombre d'installés en Rhône-Alpes

Source : MSA



Illustration 52



Evolution du nombre d'installés en Rhône-Alpes

Source : MSA

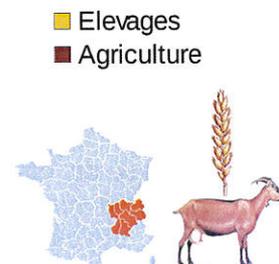


Illustration 53

C.2.4.2. Récapitulatif des évolutions des installés en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Tableau 6: Evolution des installés en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

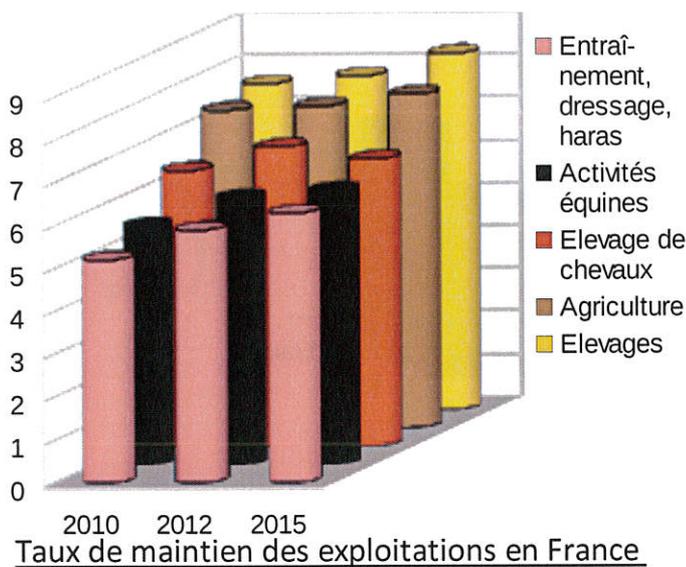
	France	Auvergne	Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes
 Entraînement dressage, Haras	+38,69 % entre 2005 et 2011 représentait en 2011 56,22 % des installés liés aux chevaux et 1,13 % des installés agricoles	+29,83 % entre 2005 et 2011 représentait en 2011 36,79% des installés liés aux chevaux et 1,08 % des installés agricoles	+36,97 représentait en 2011 52,08% des installés liés aux chevaux et 1,26 % des installés agricoles	Une majorité des installés se situent en Rhône-Alpes. En France à partir de 2009 il semble y avoir un ralentissement de croissance, la région ne semble pas concernée
 Élevages	+18,86 % entre 2005 et 2011 représentait en 2011 43,88% des installés liés aux chevaux et 0,99% des installés agricoles	+11,02 % entre 2005 et 2011 représentait en 2011 63,21 % des installés liés aux chevaux et 0,6% des installés agricoles	+15,29 % représentait en 2011 47,91% des installés liés aux chevaux et 1,65% des installés agricoles	Comme pour les activités liées à l'utilisation des chevaux les installés en élevages sont plus nombreuses en RA qu'en Auvergne. La croissance de cette activité équine est plus restreinte que celles liées à l'utilisation
 Agriculture	-9,28 % entre 2005 et 2011 Avec 496354 installés en 2011	-8,63 % entre 2005 et 2011 avec 25 261 installés en 2011	-10,08% entre 2005 et 2011 avec 39 482 installés en 2011	Contrairement à la filière équine ces deux activités sont en baisse
 Élevage	-9,15% entre 2005 et 2011 Avec 279812 installés en 2011	-7,13% entre 2005 et 2011 avec 21742 installés	-9,14 % entre 2005 et 2011 avec 21950 installés en 2011	

Sans connaître le nombre de cessation d'activité le nombre d'installés équins est en augmentation. Cela signifie que malgré la baisse du nombre d'élevages selon la définition de l'OESC il y a plus de structures équines sous statut agricole qu'auparavant.

Il est intéressant d'observer d'autres indicateurs de la pérennité des exploitations :

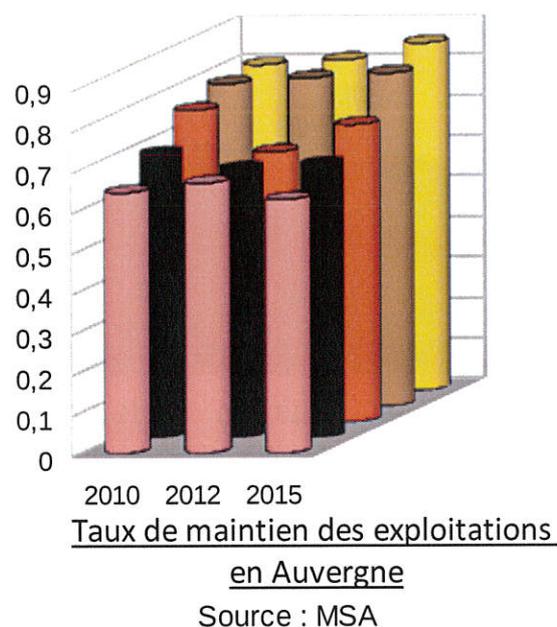
- Le taux de maintien des exploitations informe de la part des exploitations toujours en activité 6 ans après l'installation
- L'âge moyen des exploitations donne une indication sur la capacité des élevages à durer dans le temps
- L'âge moyen des exploitants en place ou à l'installation est un indicateur d'accessibilité de cette profession aux plus jeunes.

C.2.4.3. Le taux de maintien des exploitations



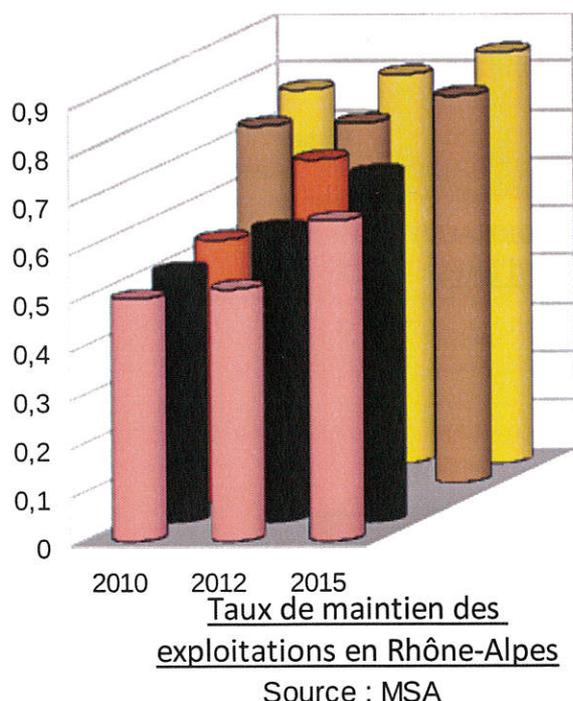
Source : MSA

Illustration 57



Source : MSA

Illustration 56



Source : MSA

Illustration 58

Les activités équestres présentent un taux de maintien à 6 ans inférieur à celui des autres activités agricoles. Pour les élevages ceux d'Auvergne ont un meilleur taux de maintien (73 % en 2015). Les activités liées à l'utilisation des chevaux se maintiennent moins bien que les élevages (de 63 à 66 % contre près de 70%). Le taux de maintien des exploitations agricoles en générale et des élevages de tous animaux confondus et d'équidés a tendance à s'améliorer. Cette observation est plus mitigée pour les exploitations équestres d'Auvergne.

Alors que les installés agricoles sont de moins en moins nombreux contrairement aux installés équins, les nouvelles structures équestres sont moins pérennes.

C.2.4.4. L'âge des exploitations²⁴

C.2.4.4.1. Age des exploitations en fonction du type de chevaux

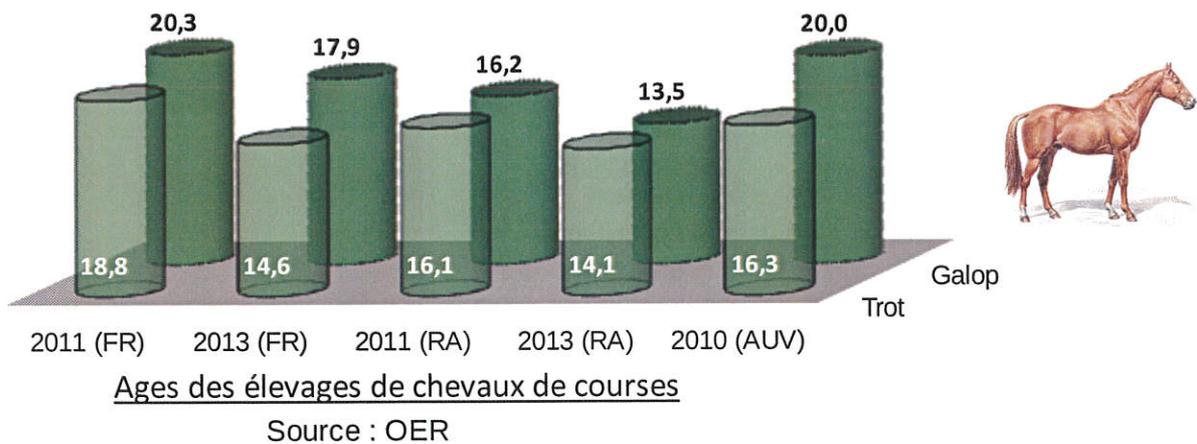


Illustration 59

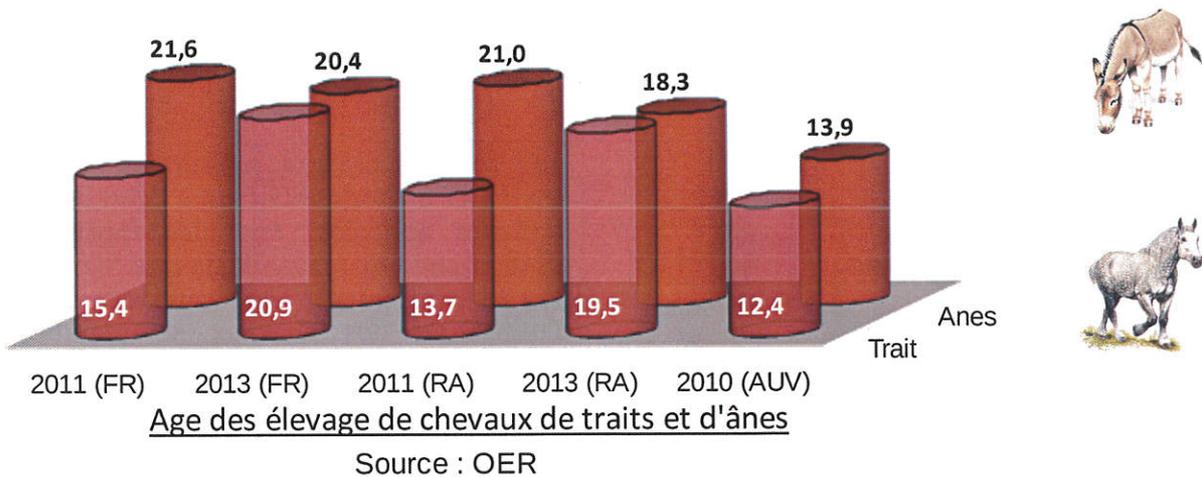


Illustration 60

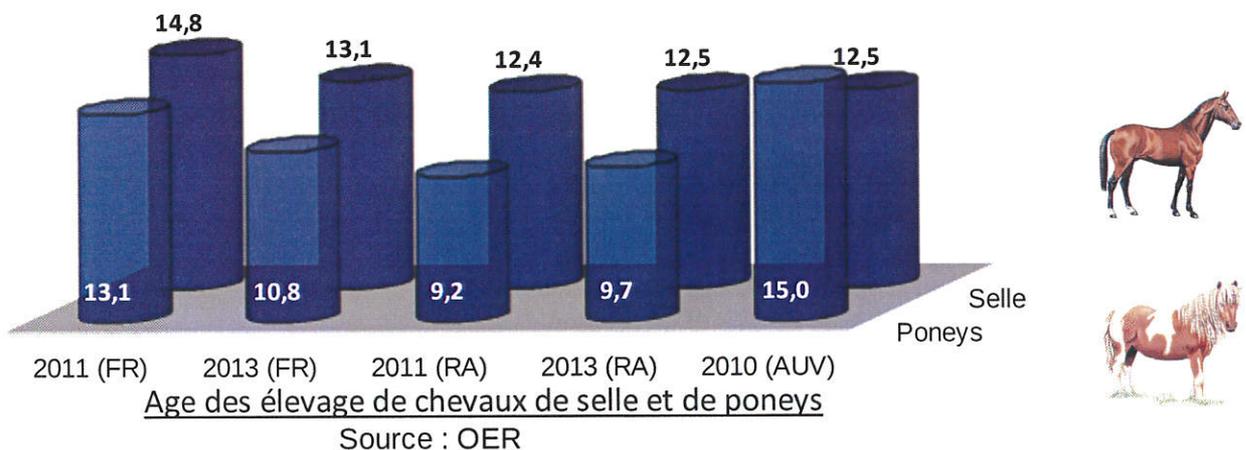


Illustration 61

²⁴ L'âge des exploitations est obtenu en utilisant l'année de création de l'élevage déclarée lors des enquêtes OER

L'âge des élevages est un indicateur du renouvellement des exploitations. Si l'âge moyen augmente alors il y a peu de nouvelles structures chaque année où un maintien fort des exploitations déjà présentes. C'est ce qui est observé dans les élevages de chevaux de trait qui ont la moyenne la plus élevée en 2013 (19,5 ans) au niveau national et régional. S'il est constant alors le renouvellement est régulier comme en élevage de chevaux de selle dans la région Rhône-Alpes et aussi en poney qui ont la moyenne la plus faible (12,5 et 9,7 ans). Comme dans la production de chevaux de course, un rajeunissement des exploitations serait expliqué par une arrivée de nouveaux éleveurs (confirmé par la part de plus en plus importante d'élevages ayant peu de reproductrices). La même tendance est observée dans les élevages d'ânes mais il est probable qu'elle soit liée à la disparition d'anciens élevages (confirmé par la baisse du nombre de saillies, d'élevage et le taux faible d'élevages ayant peu de reproductrices).

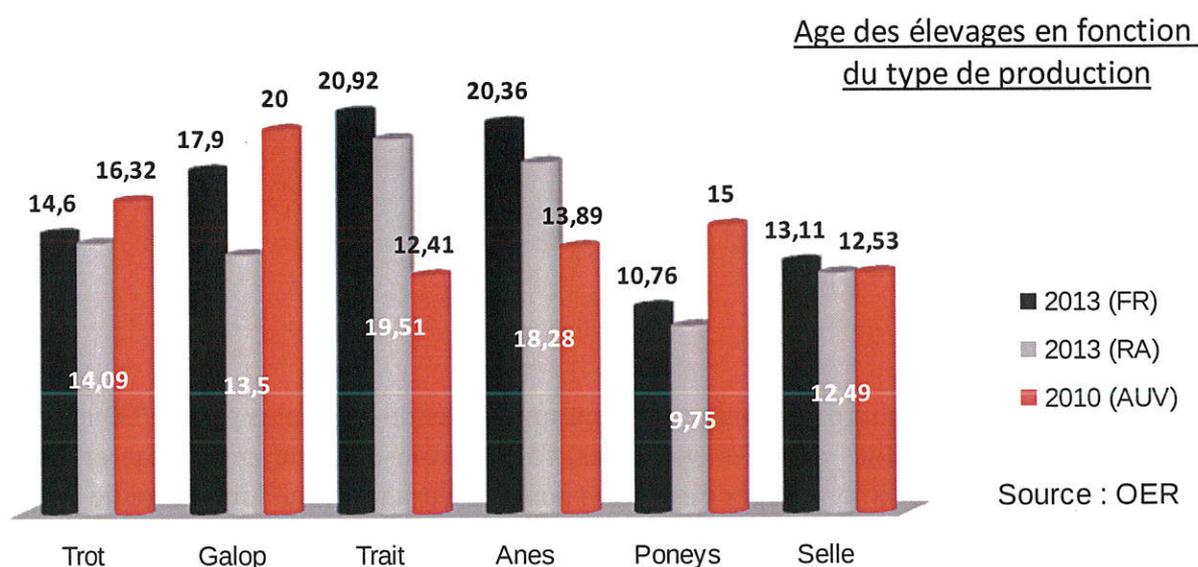


Illustration 62

C.2.4.4.2. Age des exploitations en fonction du nombre de juments saillies

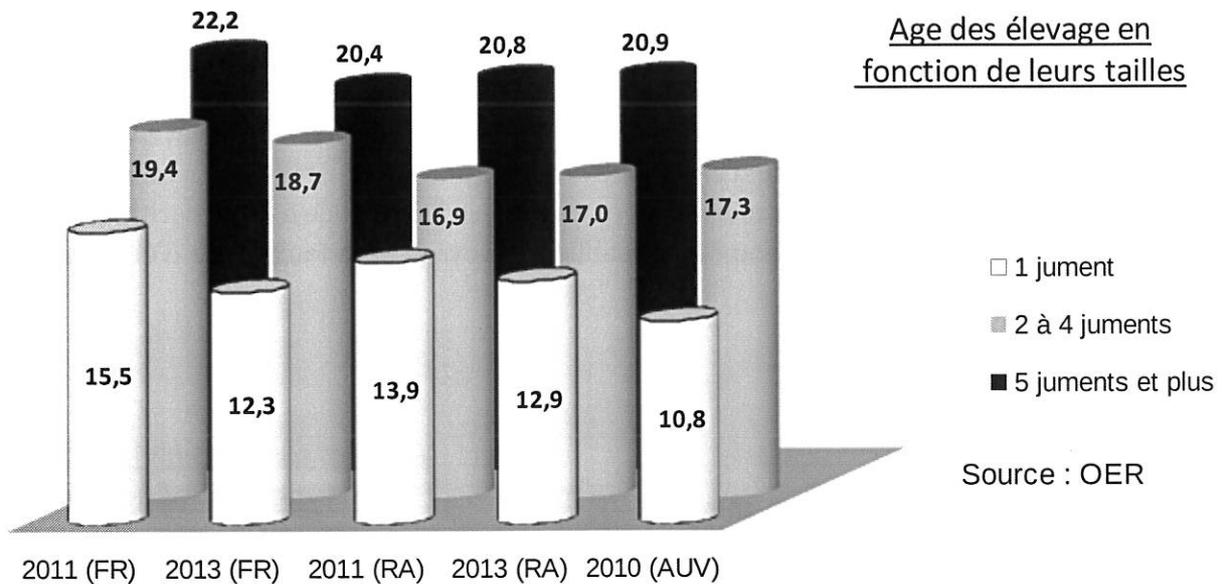
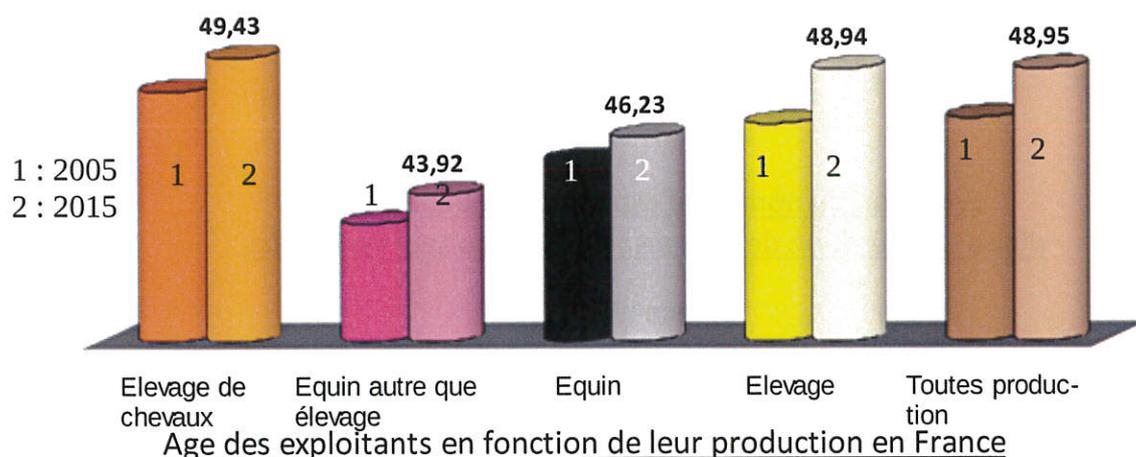


Illustration 63

Les exploitations ayant le plus de reproductrices ont une moyenne d'âge plus élevée.²⁵ Quelque soit le nombre de juments saillies dans les structures, l'âge moyen diminue entre 2011 et 2013 au niveau national. En région Rhône-Alpes c'est le cas pour les élevages à une jument saillie alors que l'âge moyen est stable dans les autres catégories. Cela confirme que les éleveurs ayant 1 seule poulinière sont renouvelés mais aussi que certains sont aussi des habitués étant donné que la moyenne d'âge des élevages est de 13 ans environ.

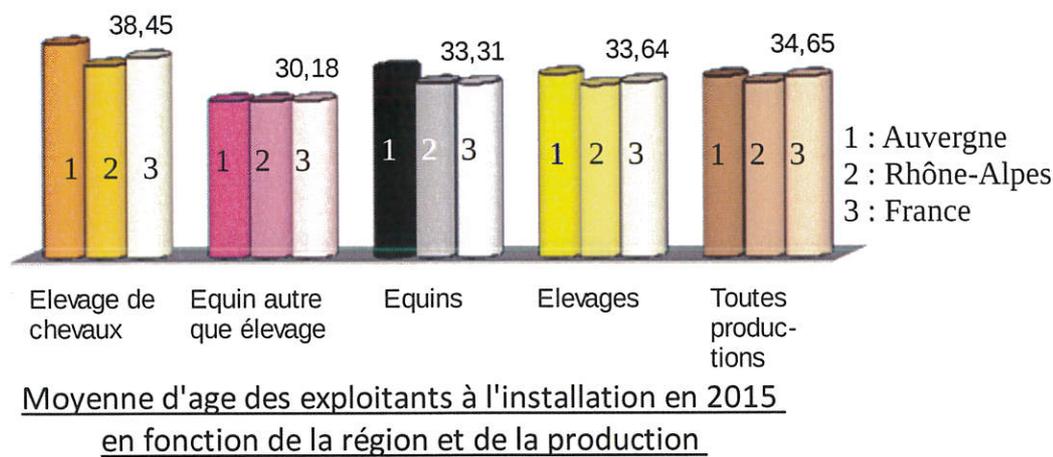
²⁵ Il n'apparaît pas sur le graphique les résultats pour les élevages de plus de 5 juments en Auvergne car le chiffre n'est pas fiable statistiquement.

C.2.4.4.3. Age des exploitants



Source : MSA

Illustration 64



Source : MSA

Illustration 65

La moyenne d'âge des éleveurs de chevaux (49,5 ans) est en 2005 et en 2015 la plus élevée parmi celle des affiliés MSA qu'ils soient dans la filière équine ou agricole et quelque soit l'échelle géographique (nationale ou régionale). L'âge moyen d'installation des éleveurs de chevaux (38 ans) est le plus élevé parmi les productions quelque soit la zone géographique en 2015.

La moyenne d'âge des éleveurs de chevaux en région Auvergne est légèrement supérieure à la moyenne française et la moyenne Rhônalpine.

L'âge des agriculteurs a augmenté entre 2005 et 2015 de 47 à 49 ans en moyenne.

La moyenne d'âge à l'installation pour les personnes exerçant une activité équestre autre que l'élevage est elle une des plus basse (30 ans).

C.2.4.4.4. Les nouveaux installés : les exonérations JA

Tout nouvel exploitant peut bénéficier sous certaines conditions d'une exonération partielle de ses cotisations pendant 5 ans s'il s'installe entre 18 et 40 ans. Il est possible de connaître le nombre d'exploitations ayant moins de 5 ans et bénéficiant de ce dispositif d'aide.²⁶

Evolution du nombre d'exploitations bénéficiant d'une exonération de charges jeune agriculteur en France

Source : MSA

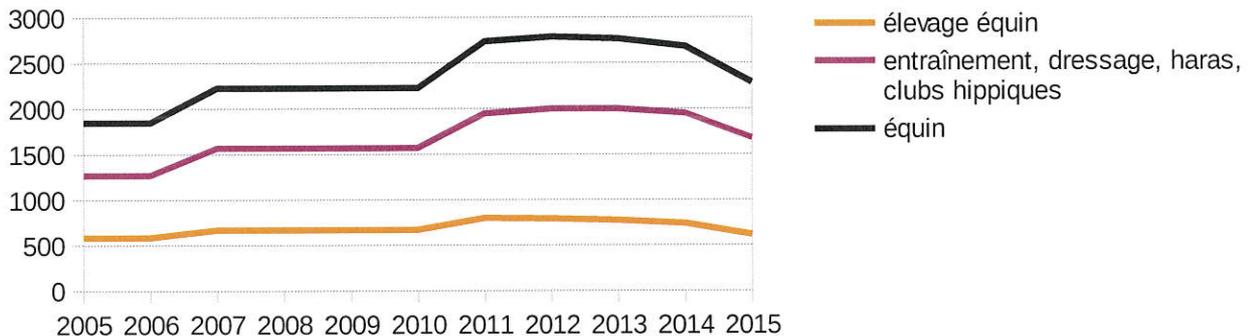


Illustration 66

Evolution du nombre d'exploitations bénéficiant d'une exonération de charges jeune agriculteur en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : MSA

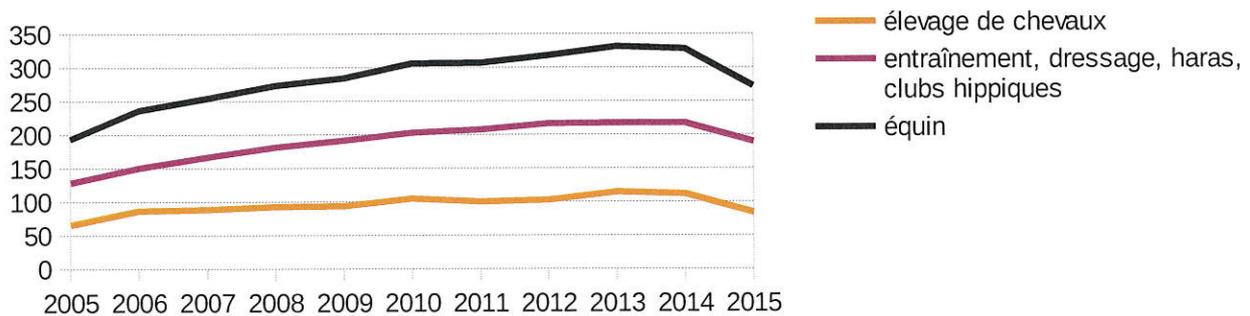


Illustration 67

Les nouveaux installés de la filière équine bénéficiant d'une exonération de charge sont de plus en plus nombreux entre 2005 et 2015 avec notamment deux augmentations importantes en France entre 2006-2007 et 2010-2011. Il y a près de deux fois plus d'installés sur des exploitations d'entraînement, clubs hippiques que dans des élevages. Cet indicateur diminue entre 2014 et 2015 (- 25 % dans l'élevage équin de la région).

²⁶ Un biais peut être présent dans ces données (comme il l'a été souligné précédemment l'âge de installés en élevage de chevaux est assez élevé. En effet en France il est de en moyenne 38,45 ans ce qui laisse suggérer qu'une grande partie des installés ne bénéficie pas de cet exonération).

C.2.4.5. La professionnalisation des élevages

Lors d'une étude menée sur la valorisation et la commercialisation des équidés en Auvergne-Rhône-alpes (2015) de nombreux éleveurs professionnels ont mis en avant leur difficulté à faire face à la concurrence d'éleveurs amateurs dont les objectifs de rentabilité sont rares. Caractériser les élevages du point de vue de la professionnalisation des structures et de leurs objectifs de rentabilité met en avant des enjeux en terme d'installations de nouveaux élevages à vocation professionnelle et d'offre de produits sur le marché.

C.2.4.5.1. Les activités des éleveurs et le taux d'amateurisme

La diversification des activités chez les éleveurs de chevaux (selon les déclarations d'éleveurs interrogés dans les OER) montre si l'activité d'élevage peut être exercée à temps plein pour vivre ou non.

Trois quarts des éleveurs exercent une autre activité que l'élevage de chevaux en France. En 2013, 74 % des éleveurs avaient une autre activité en Rhône-Alpes et 81 % en 2010 en Auvergne. Les éleveurs de Galopeurs d'Auvergne-Rhône-Alpes ont plus fréquemment une autre activité que l'ensemble des éleveurs français tandis que c'est l'inverse pour les éleveurs de trotteurs qui sont donc plus spécialisés en région. En ce qui concerne les productions de chevaux de selle et de poneys la part d'éleveurs mono-actifs est plus importante en Rhône-Alpes qu'en France et en Auvergne où les éleveurs mono-actifs sont très rares. Pour les ânes les proportions sur les territoires régional et national sont proches (environ 30%). La proportion d'éleveurs mono-actifs en chevaux de trait en Rhône-Alpes est proche de celle au niveau Français (45 et 41%) alors qu'il est moitié plus faible en Auvergne (20,53%). La nature des activités autres que l'élevage exercée par les interrogés sont très variées elles peuvent être agricoles, liée ou non aux chevaux. Une activité secondaire agricole non liée aux équidés se retrouve plus fréquemment chez les éleveurs d'ânes et de chevaux de trait par rapport aux autres types de production. Les éleveurs de poneys et de chevaux de selle ont fréquemment une autre activité ni agricole ni liée aux équidés.

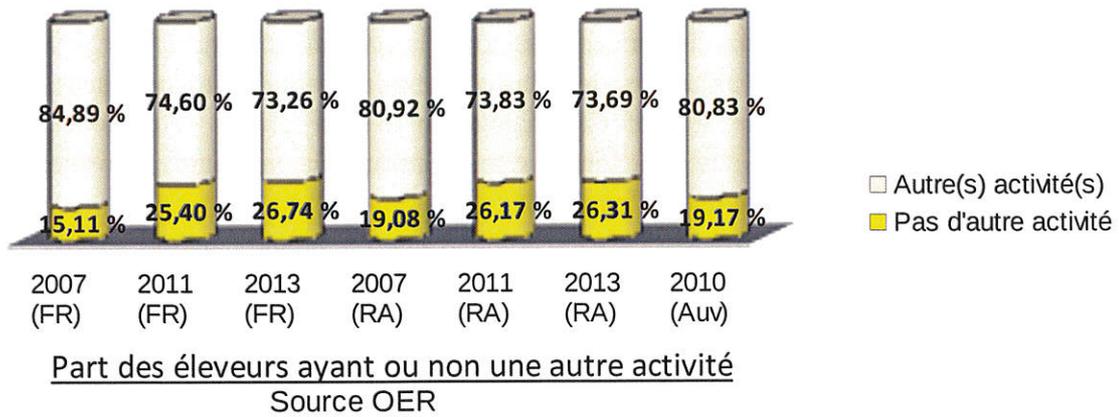


Illustration 68

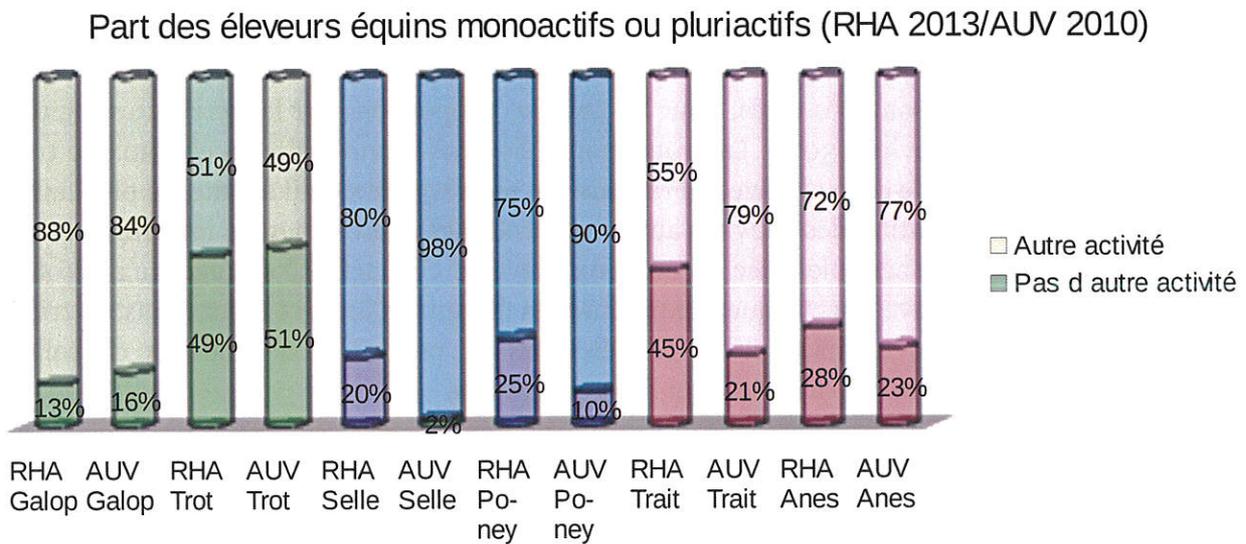


Illustration 69

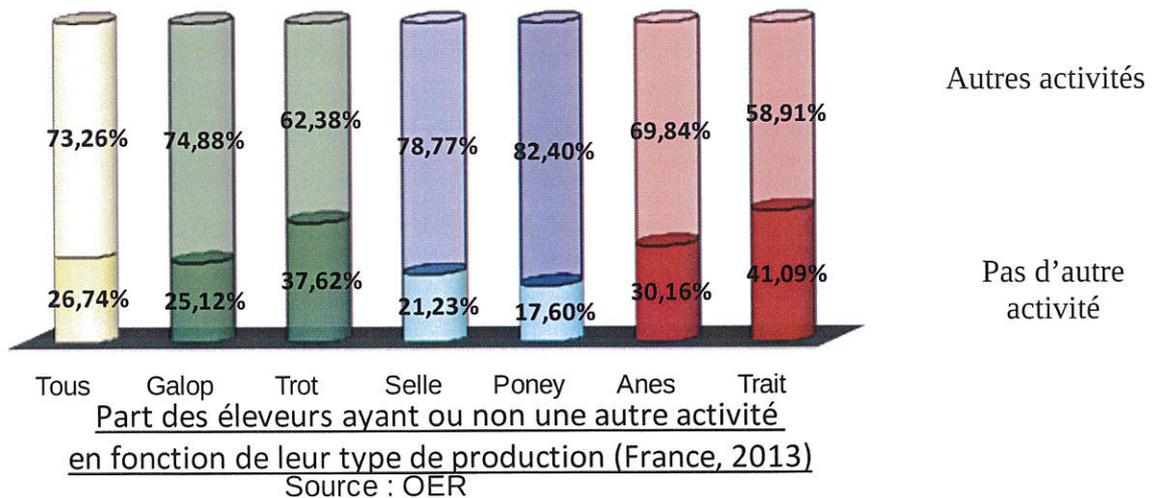


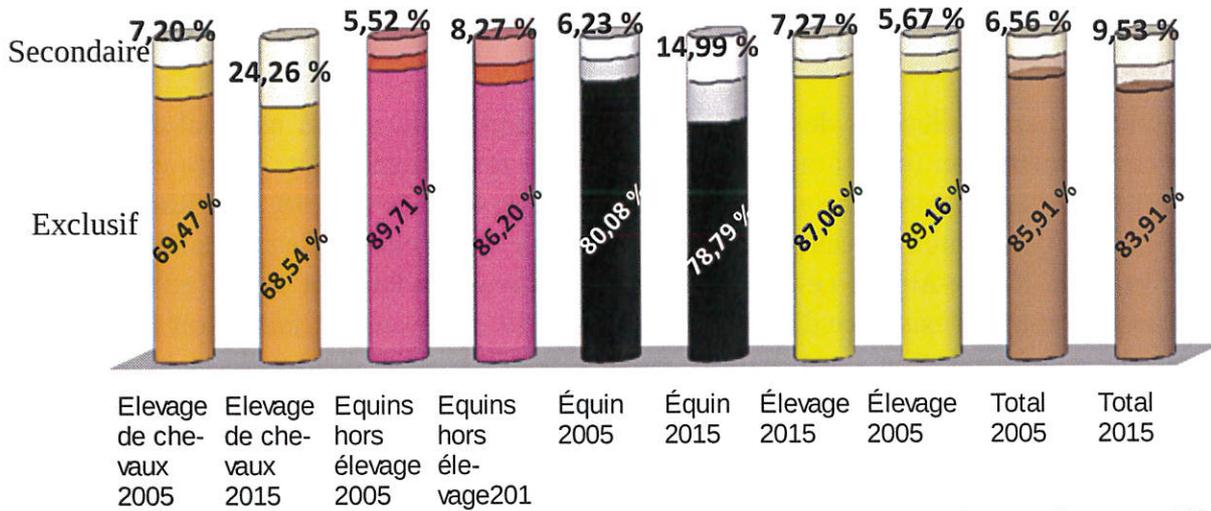
Illustration 70

La MSA²⁷ dispose de données sur le statut des chefs d'exploitation (exclusif, principal ou secondaire). Ces chiffres, à la différence des données OER, ne concernent que les éleveurs affiliés à la MSA.

Le statut exclusif chez les éleveurs de chevaux est en diminution au niveau national et le statut secondaire en augmentation (de 7 à 24%). Inversement, le taux d'exploitants à titre exclusif est passé de 60 % à 64,75 % en Auvergne entre 2005 et 2015 et de 62,41 % à 64,08 % en Rhône-Alpes. L'activité d'élevage de chevaux est celle présentant le taux de statut exclusif le plus faible (de 60 à 64 % en Auvergne et Rhône-Alpes). Le taux de cotisants à titre secondaire est stable (28%). Ce fort taux peut laisser présager l'existence d'élevages dont l'objectif de revenu est faible voir inexistant. Un objectif de « défiscalisation » est parfois évoqué pour ce type d'entreprises. A titre de comparaison, dans les activités équinées liées à l'utilisation des chevaux le taux de cotisants exclusifs a augmenté en Auvergne et diminué en Rhône-Alpes. La part de cotisant secondaire dans cette branche en Rhône-Alpes a d'ailleurs augmenté (5,5 à 11,5%) ce qui laisse penser que des investisseurs s'intéressent à d'autres secteurs d'activités équinées que l'élevage. Chez les exploitants d'élevages agricoles toute production confondue le taux de statuts exclusifs a légèrement diminué en 10 ans et il est le plus élevé de ces indicateurs en France en 2015 (87,06%).

En 2015 les installations d'éleveurs de chevaux se faisaient en France à titre exclusif dans seulement 64,10 % des cas contre 73,41 % pour les activités d'élevage en général. En France la proportion d'installations en élevage équin dans les différentes affiliations a peu évolué (environ 64 % en exclusif, 5 % en principal, 31 % en secondaire). En Auvergne les installations à titre exclusif ont baissé de 5 points (80 à 75%) au profit du statut secondaire de 2010 à 2015 (20 à 25%). En Rhône-Alpes, les statuts exclusifs ont augmenté de 45 à 60 % des affiliations alors que les deux autres statuts ont diminué. La région Rhône-Alpes serait elle plus propice au lancement de projet d'élevage ayant cette seule activité plutôt qu'Auvergne ? Il serait intéressant d'étudier les variations des taux d'affiliation MSA avec le statut solidaire pour compléter cette analyse mais les données ne sont pas exploitables.

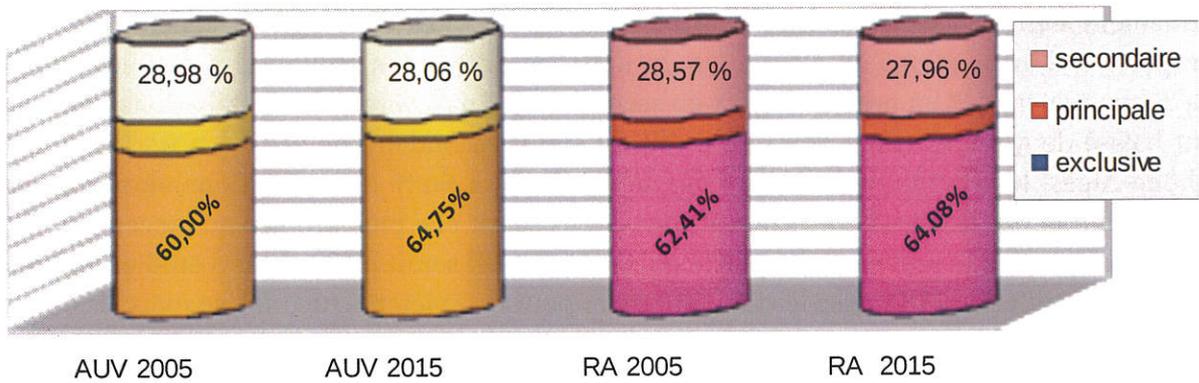
27 Mutuelle Sociale Agricole



Statut MSA des exploitants en fonction de leur activité (France)

Source : MSA

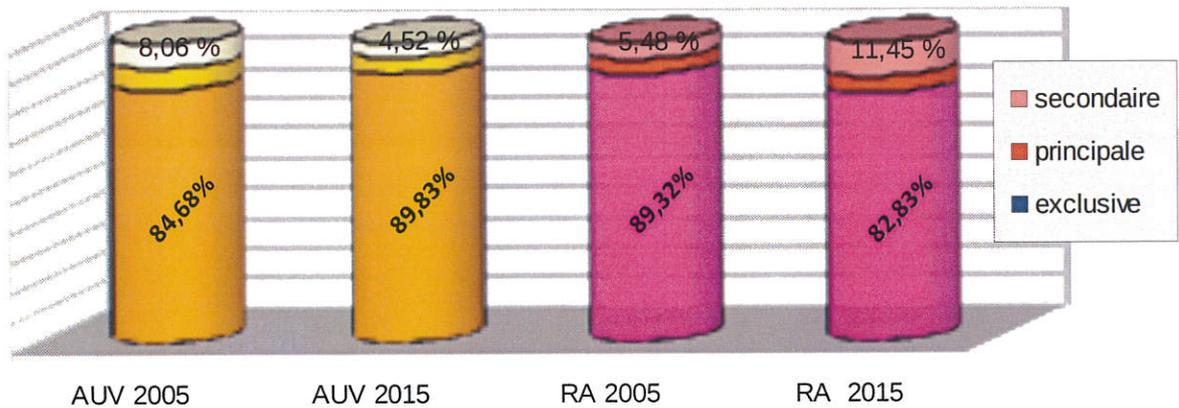
Illustration 71



Statut MSA des éleveurs de chevaux affiliés à la MSA (Auvergne-Rhône-Alpes)

Source : MSA

Illustration 72



Statut MSA des exploitants de clubs hippiques, centres d'entraînement, haras, affiliés à la MSA (Auvergne-Rhône-Alpes)

Source : MSA

Illustration 73

C.2.4.5.2. Les objectifs des éleveurs

Les objectifs économiques des éleveurs sont un indicateur de leur professionnalisation car la recherche de revenu amène à raisonner son activité et à adapter sa production au marché. La proportion des éleveurs n'ayant ni objectif de revenu ni d'équilibre charges-produits est proche de 90 % en Rhône-Alpes en 2013. Cela peut être traduit par le fait que 90 % des éleveurs sont prêt à vendre leurs produits au-dessous de leur prix de revient. Ce phénomène peut expliquer des tarifs moyens de chevaux proposés à la vente en dessous des coûts de production.²⁸ Des différences sont perçues entre les taux nationaux et régionaux. Les élevages d'Auvergne montrent une volonté de dégager un revenu ou d'équilibre financière forte (-52,5%) par rapport à Rhône-Alpes et aux moyennes françaises. Comme attendu les élevages n'ayant pas d'objectif économique sont ceux ayant une seule reproductrice (75,5 % des éleveurs à une jument saillie en Rhône-Alpes). 65 % d'éleveurs de 2 à plus 5 juments saillies ont un objectif d'équilibre ou de revenu pour 50 % en France en 2013.

Les productions où l'objectif de revenu est le plus fréquent sont les chevaux de course (34,5%) et de selle (26,5%) en France, de chevaux de selle (28,5%) et d'ânes (24%) en Rhône-Alpes. Celles où l'absence d'objectif financier est le plus fréquent sont les chevaux de trait (69%) et les poneys (environ 65%) au niveau national et en Rhône-Alpes.

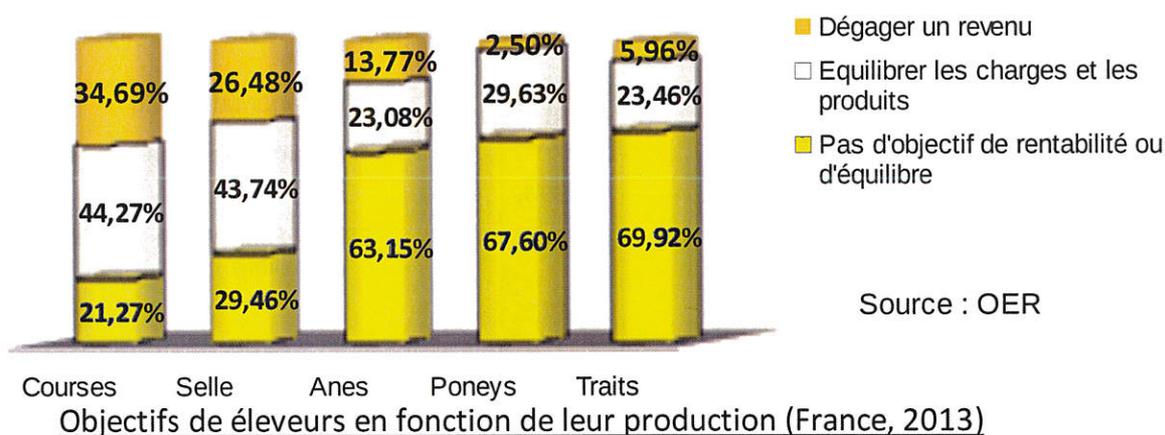


Illustration 75

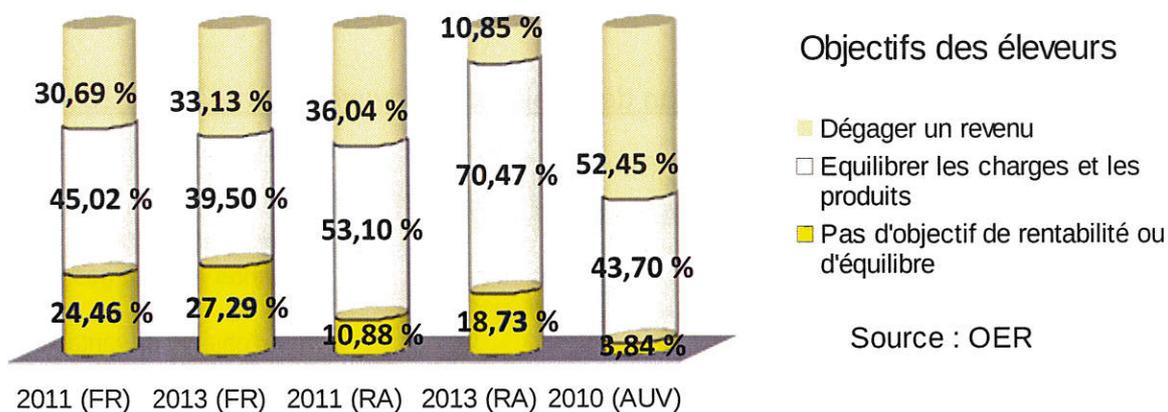
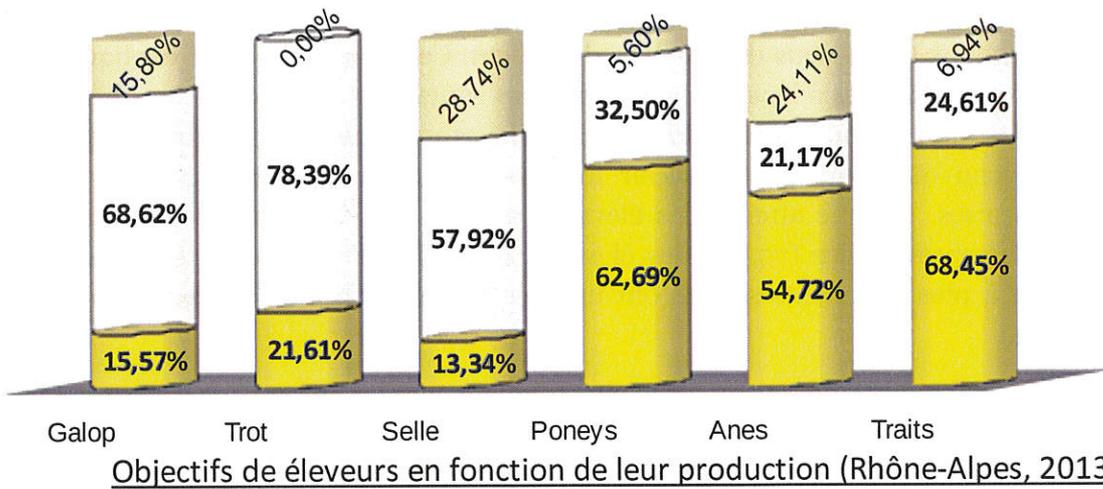


Illustration 74

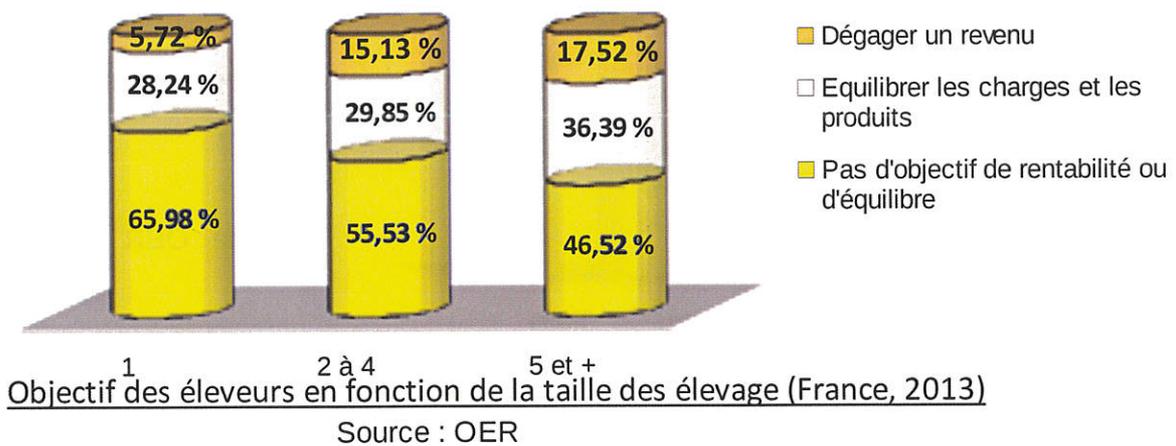
28 Cf étude régionale : De nouvelles pistes de valorisation et de commercialisation de la production d'équidés en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans cette étude les éleveurs de chevaux de sport/loisir/viande ont évoqué le fait que les coûts de production n'étaient pas couverts par les prix du marché.

■ Dégager un revenu □ Equilibrer les charges et les produits ■ Pas d'objectif de rentabilité ou d'équilibre



Source : OER

Illustration 76



Source : OER

Illustration 77

Objectif des éleveurs en fonction de la taille des élevage (Rhône-Alpes, 2013)

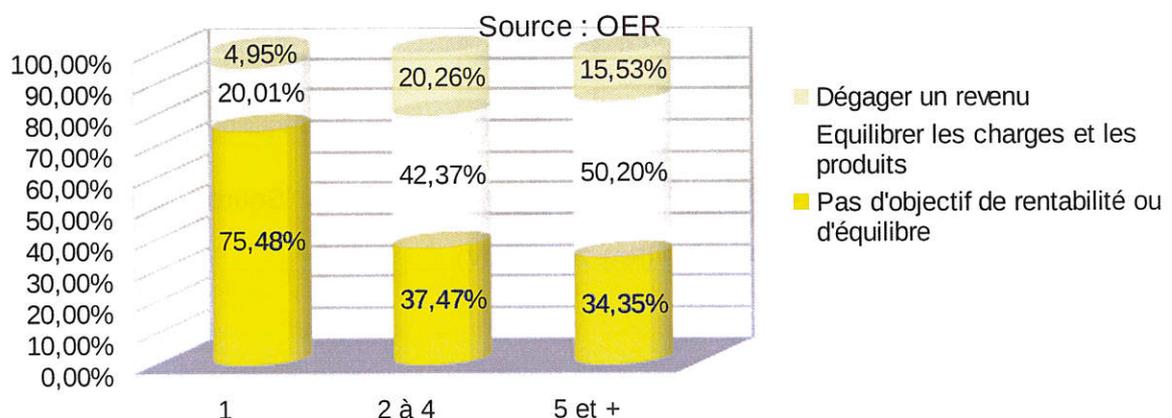
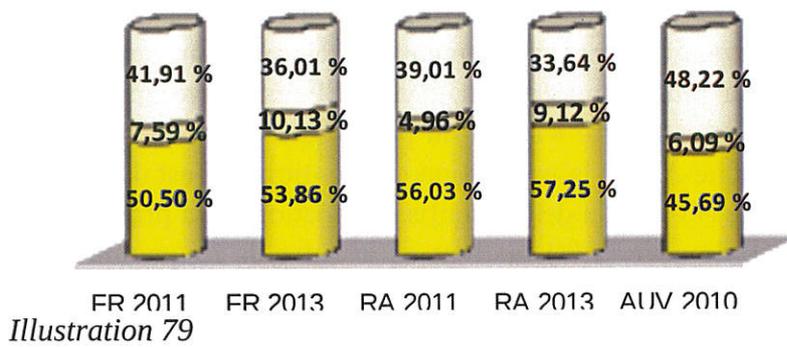


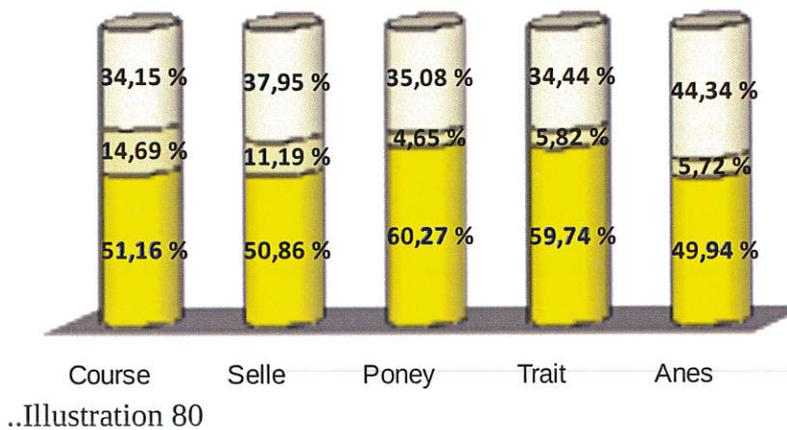
Illustration 78

C.2.4.5.3. Le ressenti des éleveurs

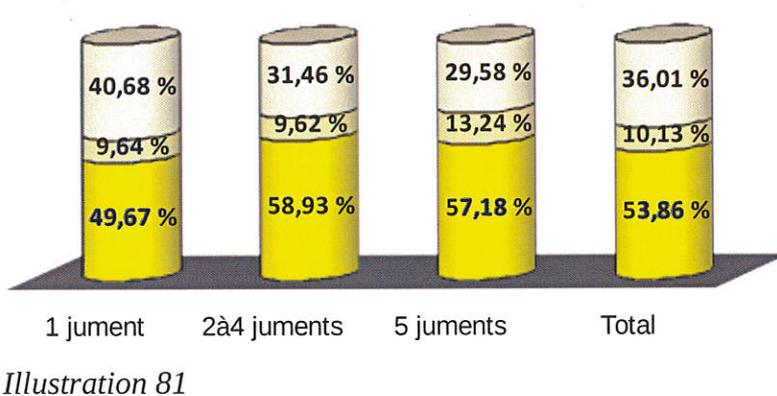
Le ressenti des éleveurs sur l'évolution de leur activité est évalué dans les OER. Au niveau de la région Rhône-Alpes (2013) les proportions sont semblables aux tendances françaises quel que soit le type de production. Le ressenti des éleveurs est majoritairement à la dégradation (aux alentours de 50%) et la stagnation est ressentie par plus d'un tiers des éleveurs. Pour l'Auvergne (2010) la proportion d'éleveurs ayant déclaré que leur activité « a peu ou pas évolué » est plus importante (48%). Entre 2011 et 2013 (France et Rhône-Alpes) la proportion de mentions « s'est dégradée » a globalement augmenté. Pour ce qui est de l'évolution des ressentis en fonction de la production les éleveurs de chevaux de course (14,5%), de selle (11%) mettent en avant plus fréquemment une amélioration au niveau Français alors que c'est le cas aussi en Chevaux de trait en Rhône-Alpes (8,5%). La tendance de dégradation est néanmoins la même globalement et reste majoritaire. Il n'y a pas d'effet sur le ressenti des éleveurs induit par le nombre de juments saillies par an.



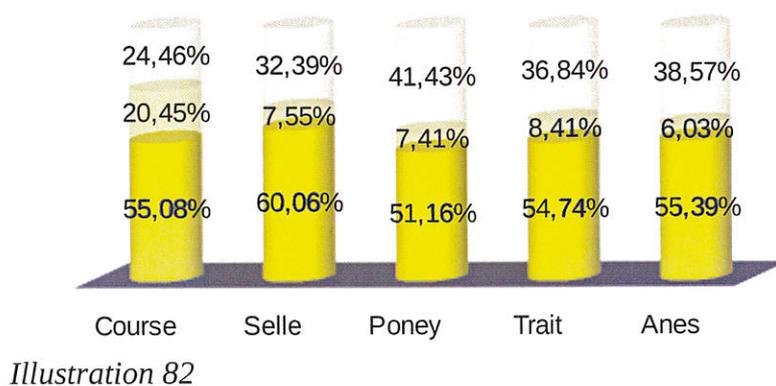
Impression des éleveurs sur la situation de l'élevage
Source : OER



Impression des éleveurs sur la situation de l'élevage en fonction du type de production (France, 2013)
Source : OER



Impression des éleveurs sur la situation de l'élevage en fonction de la taille de l'élevage (France, 2013)
Source : OER



Impression des éleveurs sur la situation de l'élevage (Rhône-Alpes, 2013)
Source : OER

C.2.5. Le chiffre d'affaire des élevages

C.2.5.1. Source de revenu des éleveurs de chevaux

Cet indicateur issu de l'OER permet d'identifier si l'activité d'élevage pourrait constituer une source importante de revenu pour l'éleveur.

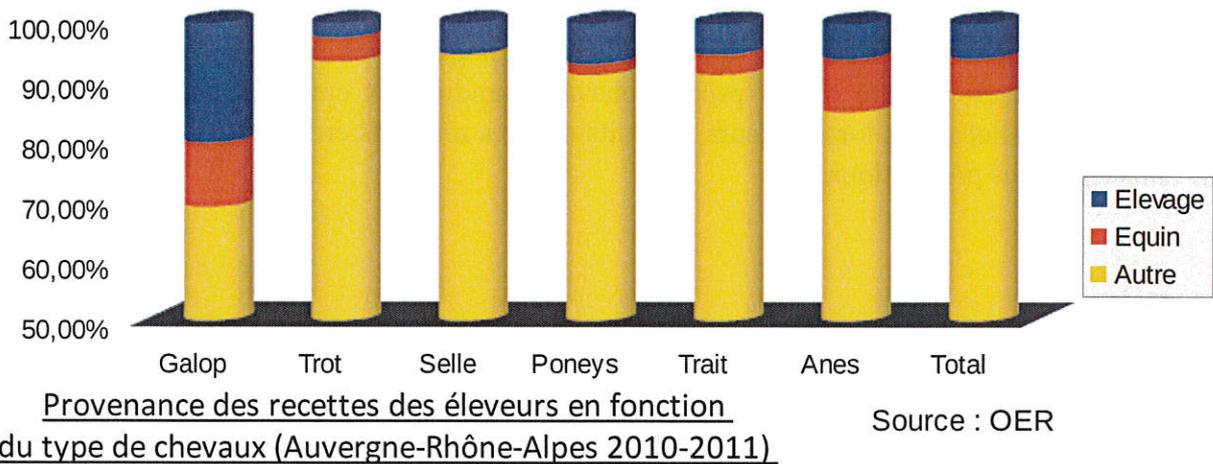


Illustration 83

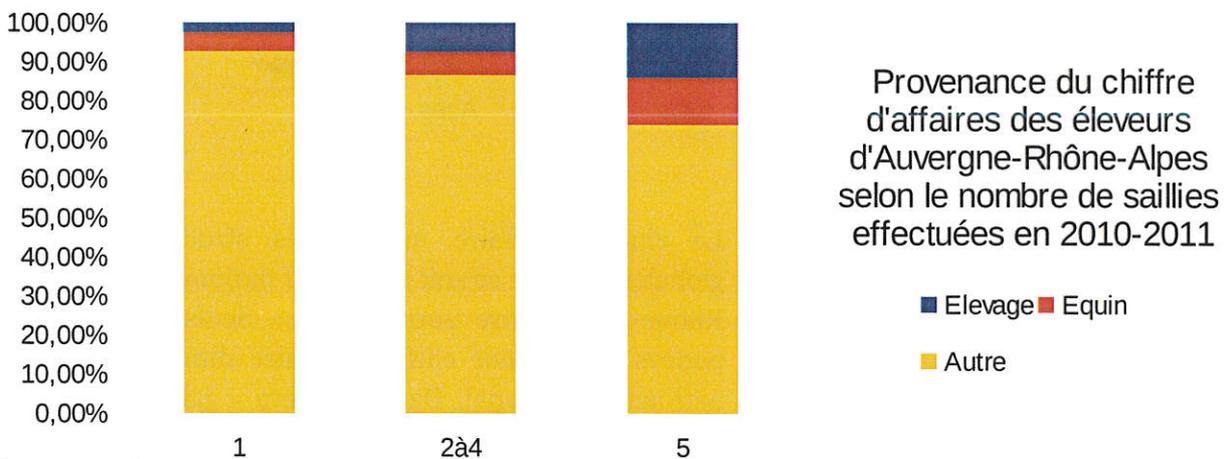


Illustration 84

La part du chiffre d'affaires issu uniquement de l'élevage est faible (6% toute production confondu). Elle est de 6 % pour les autres activités équinées également laissant 88 % aux recettes issues d'autres activités non-équinées. Les structures où la part de chiffre d'affaires provient le plus de l'élevage sont les élevages de galopeurs (20,5%) , de poneys et d'ânes entre (6 et 7%). Les éleveurs de chevaux de selle et de trotteurs dégagent la plus grande part de recettes d'autres activités (94%). Plus les éleveurs ont de juments à la saillie plus les recettes liées à l'élevage augmentent. Pour les éleveurs ayant 5 juments saillies et plus, encore 74 % de leurs recettes viennent d'activités non-équinées et 12 % d'une autre activité liée aux chevaux.

C.2.5.2. Chiffre d'affaire moyen

Le chiffre d'affaire des élevages de la région Auvergne-Rhône-Alpes est souvent inférieur aux chiffres d'affaires moyens des élevages de l'hexagone. Il est de 4600 € en Auvergne (2010), 10500 € en Rhône-Alpes (2013) et 22300 € en France (2013). Ces moyennes basses, surtout pour l'Auvergne, peuvent être expliquées par la forte concentration d'élevages de chevaux de trait dont le chiffre d'affaire moyen est particulièrement bas (1000 € en Auvergne, 2500 € en Rhône-Alpes). Les élevages de chevaux de course dégagent le chiffre d'affaire le plus élevé : 33000 € pour les éleveurs de trotteurs de Rhône-Alpes et 25000 pour les éleveurs de galopeurs de la région. Ces élevages, en plus d'accéder à un marché où les prix de chevaux vendus aux enchères peuvent être élevés, perçoivent des allocations lorsque leurs produits ont des résultats en course. Ceci ne se retrouve pas dans les autres productions.²⁹

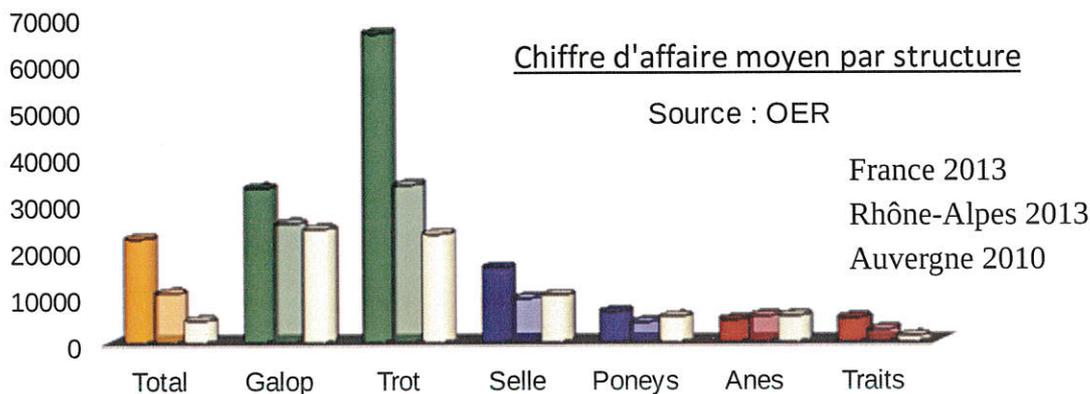
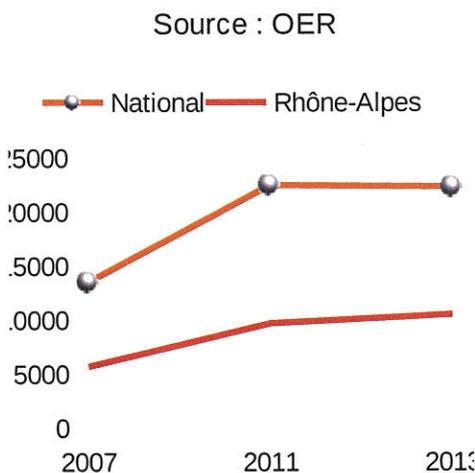


Illustration 85



Evolution du chiffre d'affaire moyen par structure d'élevage toutes productions confondues

Illustration 86

Le chiffre d'affaire moyen des structures augmente globalement que ce soit au niveau national ou de la région Rhône-Alpes entre 2007 et 2013. Seuls les éleveurs de poneys voient leur chiffre d'affaire diminuer au niveau national et régional. Dans la filière « galop » alors qu'en France le chiffre d'affaire moyen a diminué après avoir augmenté, il a toujours augmenté en Rhône-Alpes. C'est un signe plutôt positif pour l'élevage malgré les tendances de production à la baisse. Il faut néanmoins avoir une vision sur les charges des structures.

Tableau 7 : Evolution du chiffre d'affaire moyen

	France	Rhône-Alpes
Augmentation	Trot / Trait	Trot / Anes / Trait / Galop
Diminution	Poneys	Poneys
Augmentation puis diminution (2007 < 2013)	Selle / Anes	Selle
Augmentation puis diminution (2007 > 2013)	Galop	

²⁹ En course lorsqu'un cheval se classe dans les 5 premiers des gains sont partagés entre l'éleveur, le jockey, le propriétaire, l'entraîneur

C.2.5.3. Chiffre d'affaire de l'élevage équin

En filière agricole le chiffre d'affaire de l'élevage représente près de la moitié du chiffre d'affaire total de la production agricole.

La production de la filière agricole Rhône-Alpes représente en 2015 7,9 % du chiffre d'affaire de la production française. En ce qui concerne les productions animales l'évolution de chiffre d'affaire est à la hausse aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. La région Auvergne-Rhône-Alpes représentait en 2015 10,73 % du chiffre d'affaire des productions animales françaises.

En 2011 selon les estimations de l'OER (hors enjeux PMU) le chiffre d'affaire de la filière en Rhône-Alpes (328 M€) était 3,8 fois supérieur à celui de l'Auvergne (85 M€). L'élevage équin représente 5 % en Rhône-Alpes et 10 % en Auvergne du chiffre d'affaire de la filière équine régionale en prenant en compte les activités liées directement aux équidés et les autres activités connexes (fournisseurs, prestataires...). Pour l'élevage équin le chiffre d'affaire total est de 17,5 M€ en Rhône-Alpes (2011) et 9,4 M€ en Auvergne (2010)..

Tableau : Chiffre d'affaire de l'élevage de chevaux en millions d'euros (source : OER)

	2007	2011	2013
Rhône-Alpes	15,96	16,4	15,4
France	460	523	353

Les variations du chiffre d'affaire de l'élevage en Rhône-Alpes sont assez faibles. A l'échelle française une importante augmentation du chiffre d'affaire est observée entre 2007 et 2011 (+13,7%) suivie d'une diminution entre 2011 et 2013 (- 32,5%).

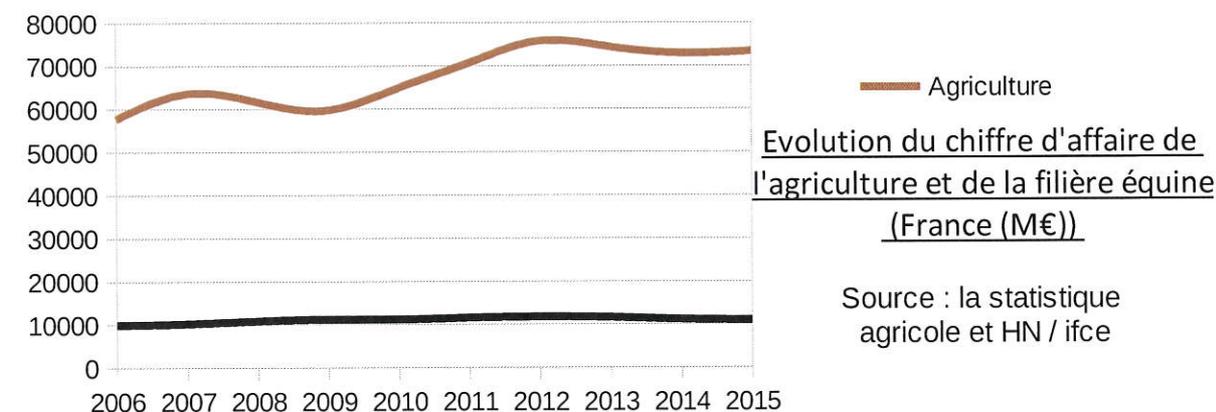


Illustration 87

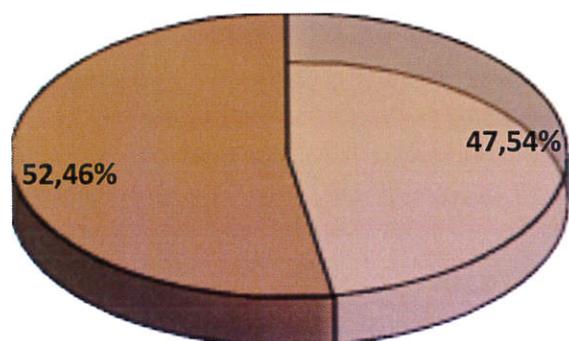
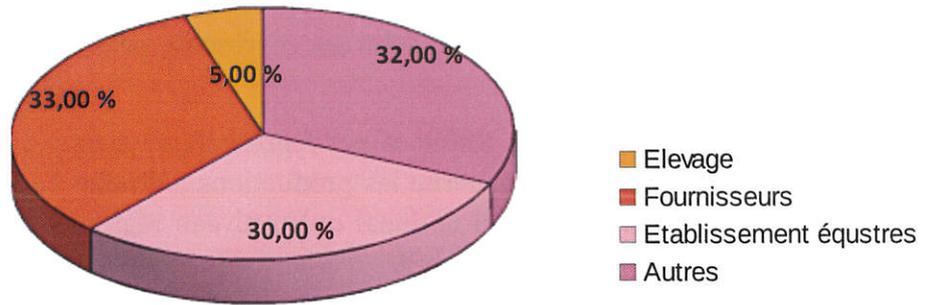


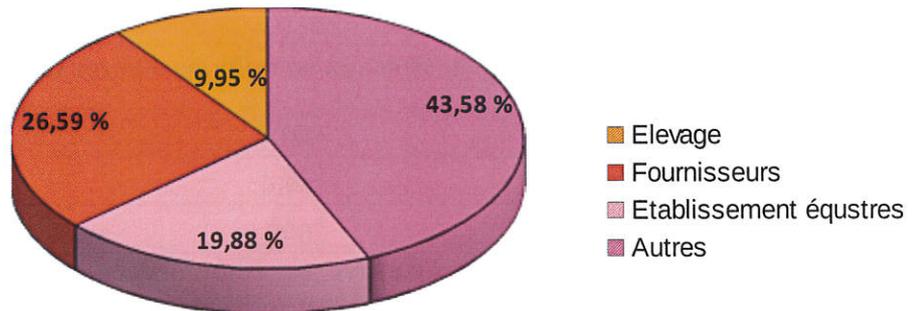
Illustration 88



Répartition du chiffre d'affaire de la filière en Rhône-Alpes (Hors PMU)

OER 2011

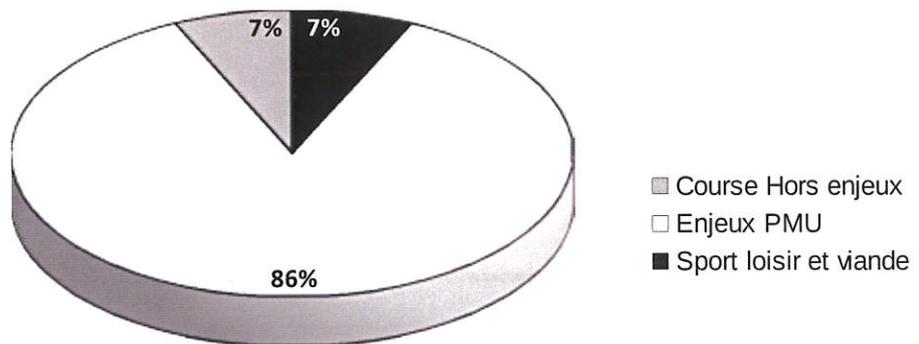
Illustration 89



Répartition du chiffre d'affaire de la filière équine en Auvergne (Hors PMU)

Source : OER 2011

Illustration 90



Répartition du chiffre d'affaire de la filière équine en France

Source : chiffre clés 2011 réseau REFERENCE

Illustration 91

C.2.6. L'emploi

C.2.6.1. Exploitants et salariés

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes comme en France il y a de plus en plus d'exploitants agricoles ayant une activité d'élevage équin (1466 en 2013 en région). La majorité des exploitants en élevage équin exerce cette activité à titre secondaire (58%). Le nombre de salariés de la filière équine rattachés au secteur élevage en Auvergne-Rhône-Alpes est en large augmentation depuis 2005 et se stabilise depuis 2013. Cette augmentation est aussi présente au niveau national mais de façon beaucoup plus modérée. En effet l'augmentation au niveau Auvergne-Rhône-Alpes a été de 245 % contre 24 % pour la France.

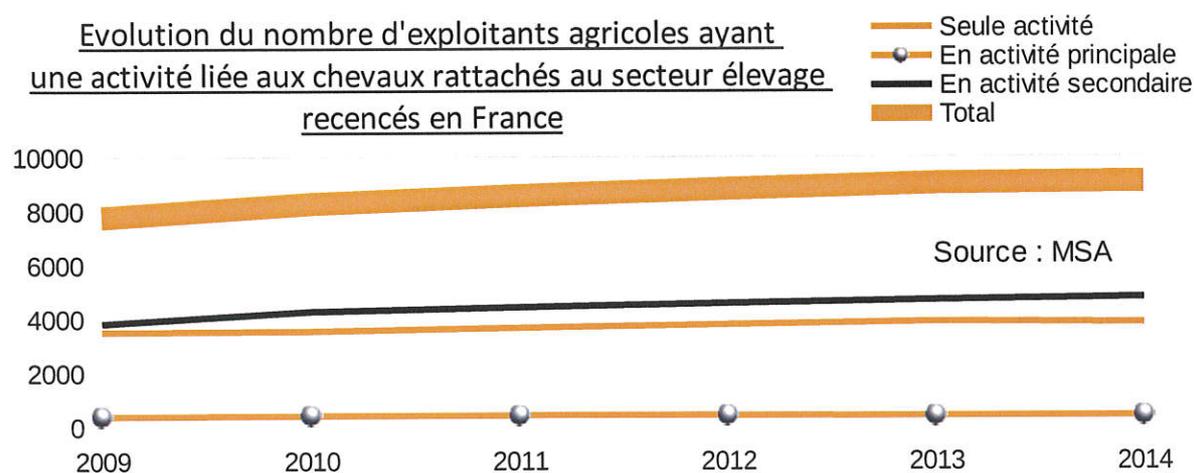


Illustration 92



Agriculture : Entre 2005 et 2014 le nombre d'exploitants agricoles toutes productions confondues en France est passé de 455354 à 570400 soit une augmentation de 25 %. Sur la période 2007 2014 au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes une augmentation de l'ordre de 4,03% est constatée.

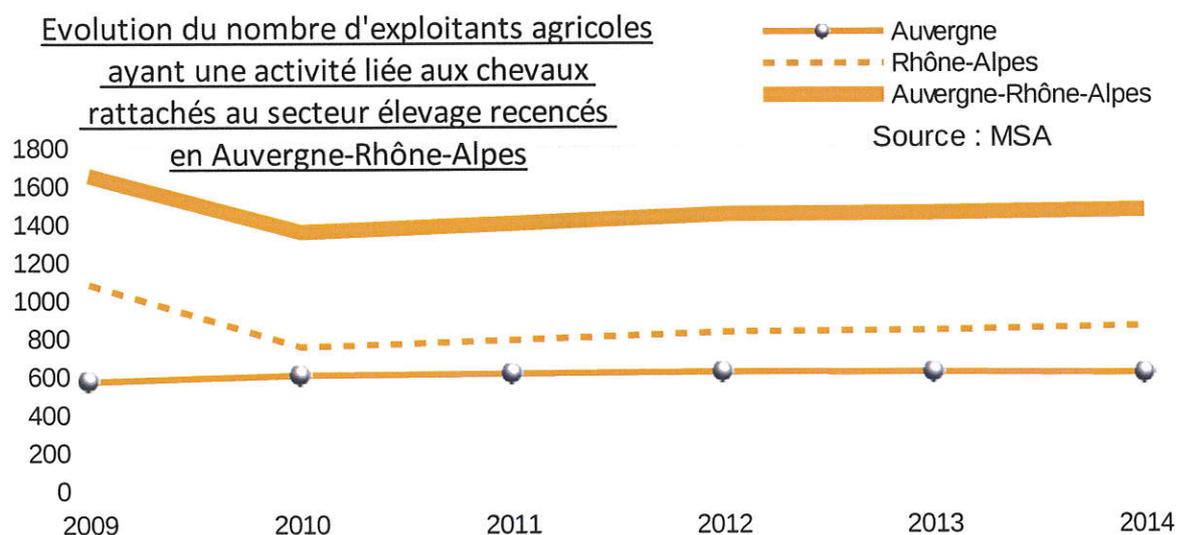
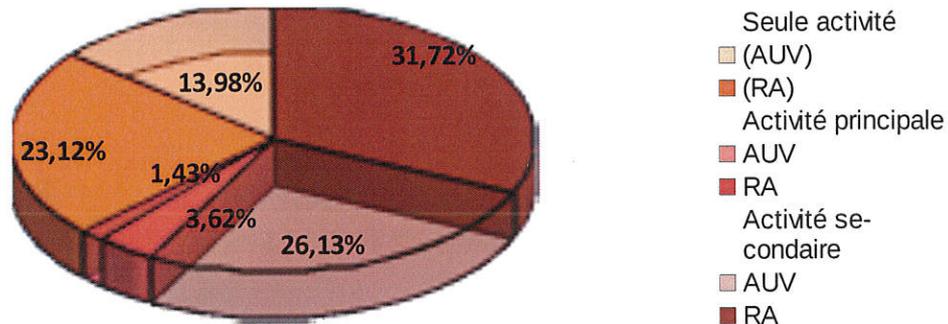


Illustration 93



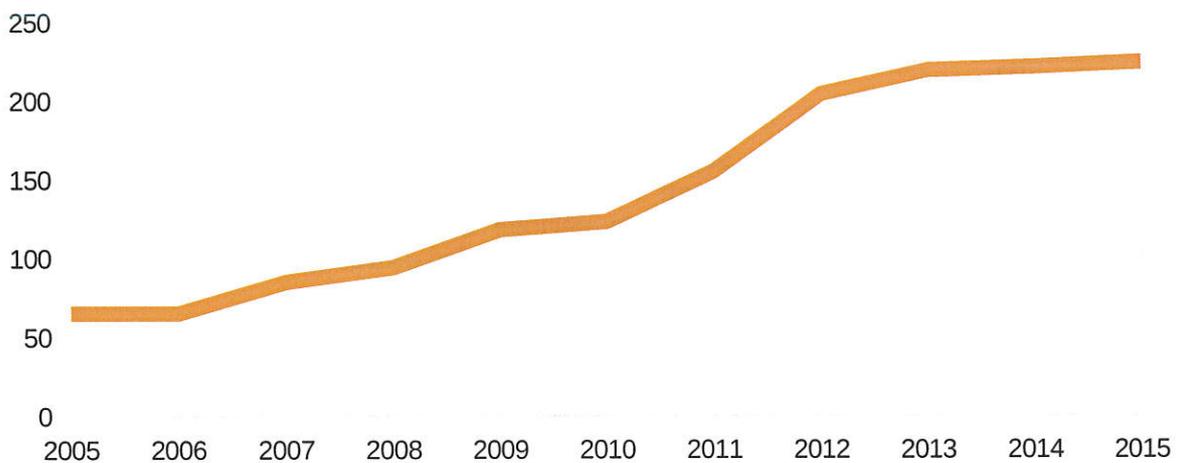
Agriculture : Entre 2010 et 2015 le nombre de salariés agricoles toutes productions confondues en France est passé de 672 057 à 698 968 soit une augmentation de 4 %. Sur cette même période au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes une augmentation de 3,52 % est constatée.



Part des exploitants éleveurs de chevaux en fonction de leur statut en 2015 (Auvergne-Rhône-Alpes)

Source : MSA

Illustration 94



Evolution du nombre de salariés de la filière équine rattachés au secteur élevage en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : MSA

Illustration 95

La région Auvergne rassemblait en 2011 4397 emplois dont 17,47 % non lié directement aux chevaux et 82,53 % liés aux chevaux. En Rhône-Alpes la filière équine employait 6100 emplois en 2007 puis 9400 en 2013. Les activités équestres ont donc créés des emplois sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes et l'élevage en fait partie malgré la baisse du nombre d'élevages.

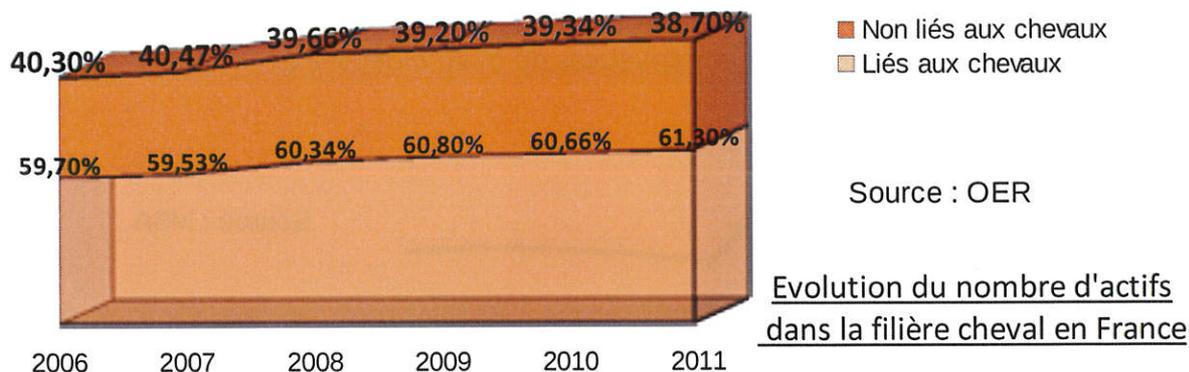


Illustration 96

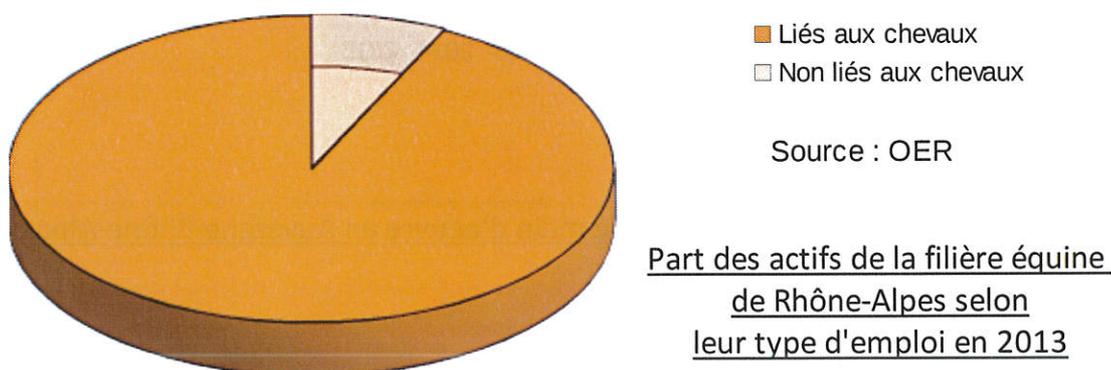


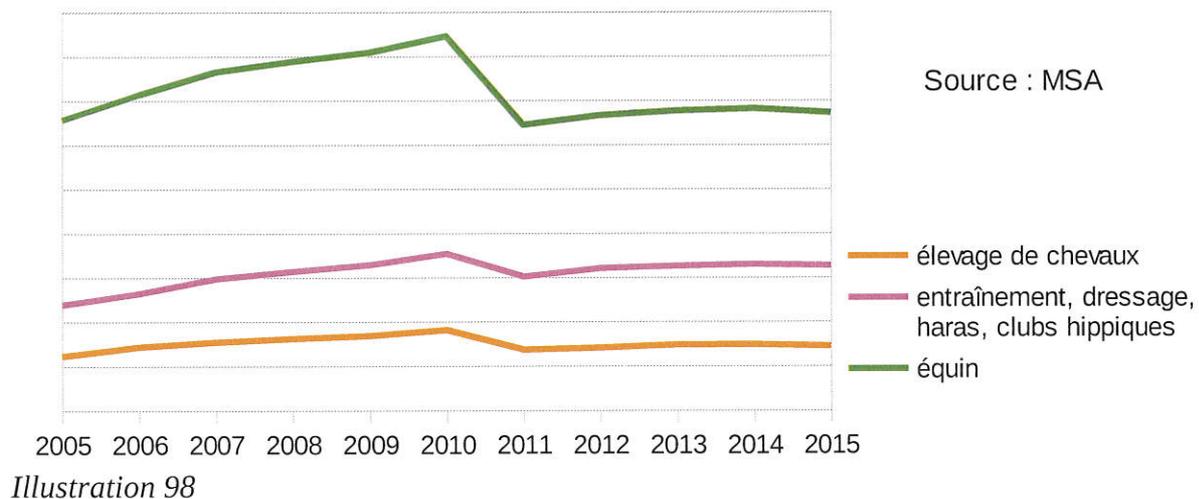
Illustration 97

C.2.6.2. Les employeurs de main d'œuvre

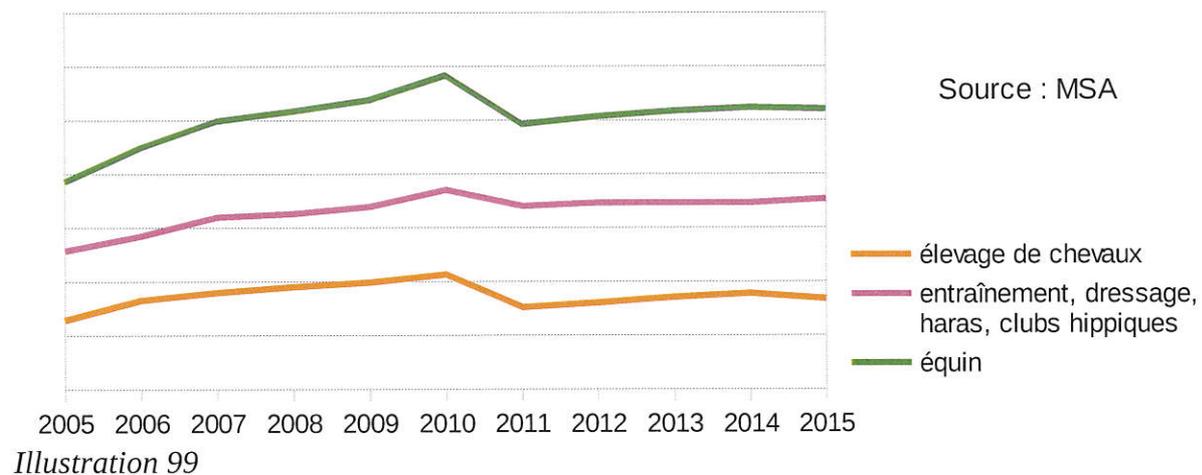
Le nombre moyen d'actifs salariés par actifs non salariés (exploitants) dans les élevages de chevaux est inférieur à celui des exploitations agricoles (-0,7 salarié en Auvergne-Rhône-Alpes). Les indicateurs de la région sont aussi inférieurs aux indicateurs nationaux. Entre 2009 et 2014 alors qu'il est stable au niveau national cet indicateur augmente en Auvergne-Rhône-Alpes (+0,16). Les élevages de la région emploient donc plus de personnel que par le passé mais pas autant que la moyenne Française.

En 2015 selon le code ATEXA de la MSA « éleveurs de chevaux » 46 exploitations étaient comptabilisées en Auvergne et 121 en Rhône-Alpes comme employeuses de main d'œuvre. 353 structures ayant un lien avec l'utilisation de chevaux (entraînement aux courses, club hippique...) sont également employeuses de main-d'œuvre dans la région. Une augmentation du nombre d'employeur en filière équine dont en élevage est observée à l'échelle régionale (+ 30 % en élevage) et nationale (+18%) entre 2005 et 2015 malgré une forte diminution survenue entre 2010 et 2011. Dans la filière élevage agricole dans son ensemble la tendance est à la baisse en 10 ans (-14 % en Auvergne-Rhône-Alpes). La filière équine et l'élevage de chevaux sont donc de plus en plus dynamiques à l'embauche.

Nombre d'exploitations employeuses de main d'oeuvre en France



Nombre d'exploitations employeuses de main d'oeuvre en Auvergne-Rhône-Alpes



C.2.7. Surface des exploitations SAU

La SAU moyenne des exploitations d'élevage toutes productions confondues a augmenté entre 2005 et 2015 (de 50 ha à plus de 60). Elle est stable pour les exploitations équines en Auvergne-Rhône-Alpes toute activité confondue (25 ha pour les élevages équins et 11 pour les autres exploitations). La surface moyenne des élevages équins en Rhône-Alpes est d'environ 21 ha et de 30 ha en Auvergne. D'ailleurs 15 % des élevages ont une SAU supérieure à 50 ha en Auvergne contre 7,5 % en Rhône-Alpes. Aussi 10,5 % des éleveurs de Rhône-Alpes n'ont pas de SAU contre 4,5 % en Auvergne.

Evolution de la surface moyenne des exploitations selon leur code ATEXA en Auvergne-Rhône-Alpes

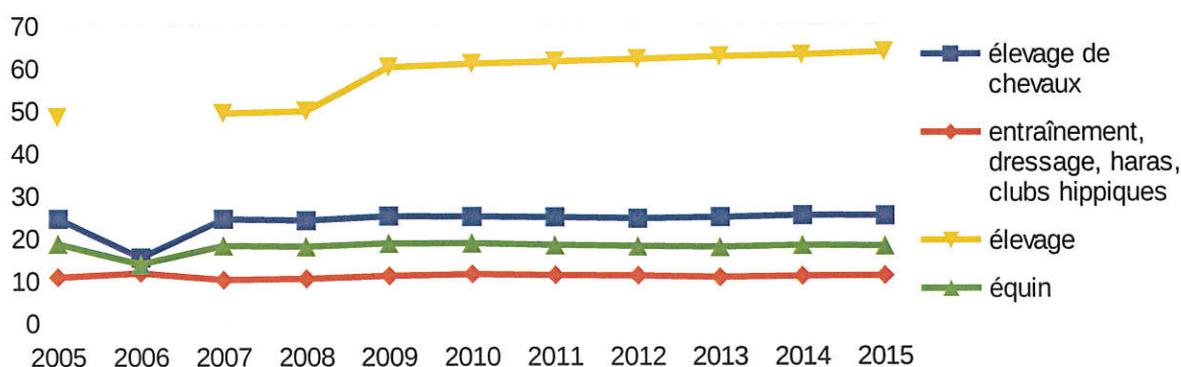
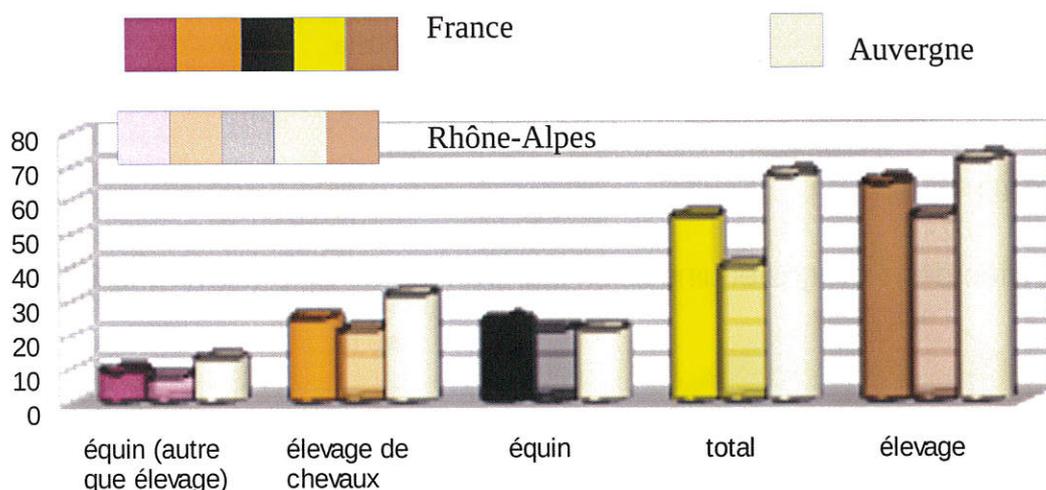


Illustration 100



Superficie moyenne des exploitations en 2015

Source : MSA

Illustration 101

A l'installation les surfaces sont aussi faibles en productions équines par rapport aux autres élevages agricoles. Elles sont inférieures aux surfaces d'élevages déjà installés au niveau national. En région ces écarts sont encore plus importants en élevage équin : 12 ha en Rhône-Alpes soit 57 % de la moyenne des surfaces des installations déjà installées, 4 ha soit 12,6 % en Auvergne.

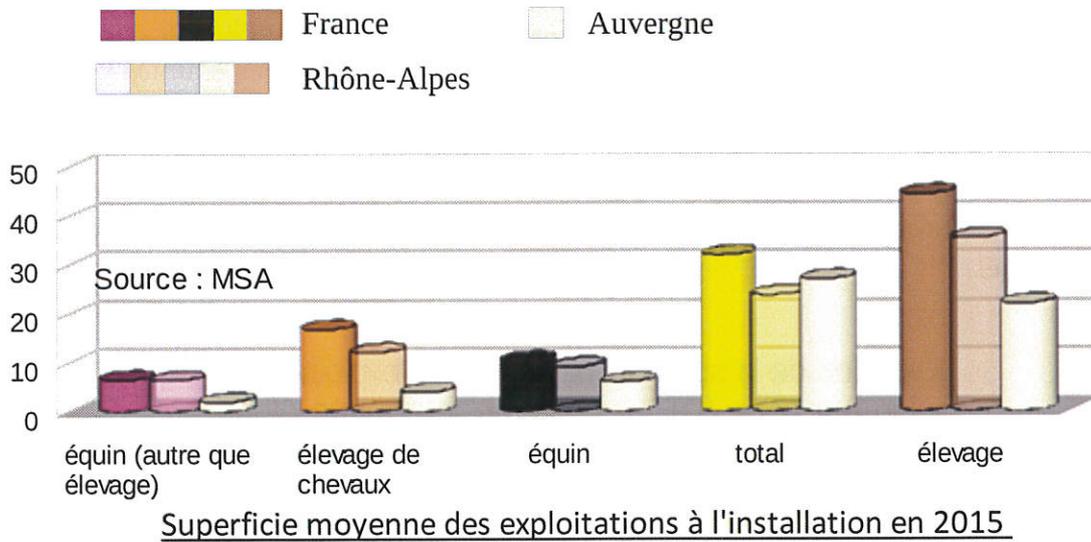


Illustration 102

Répartition des élevages équins selon leur tranche de SAU (Rhône-Alpes 2015)

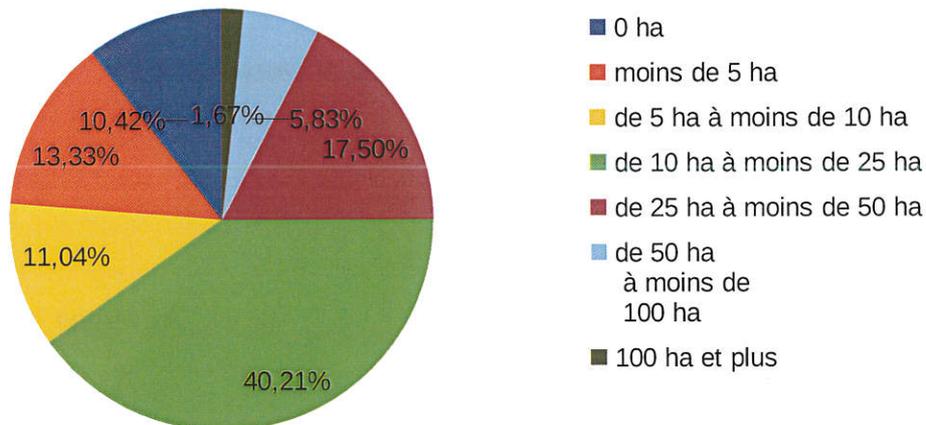


Illustration 103

Répartition des élevages équins selon leur tranche de SAU (Auvergne 2015)

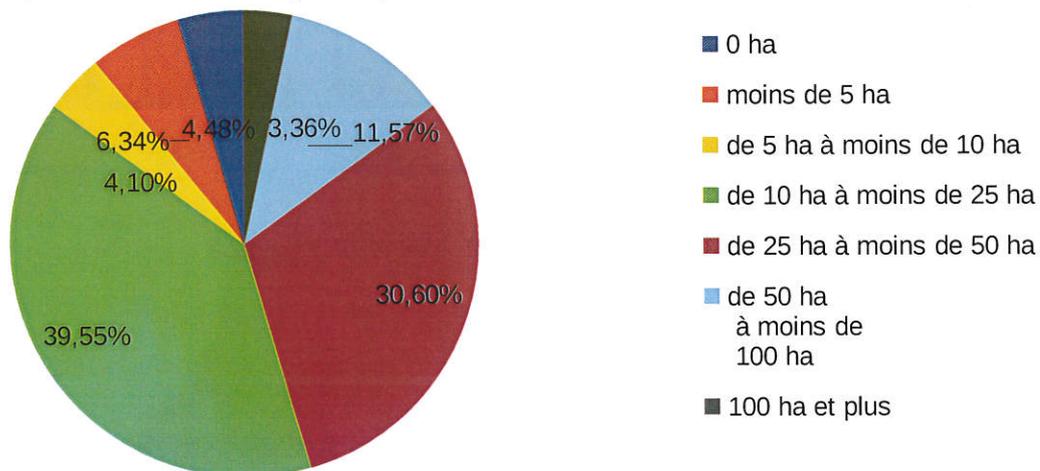
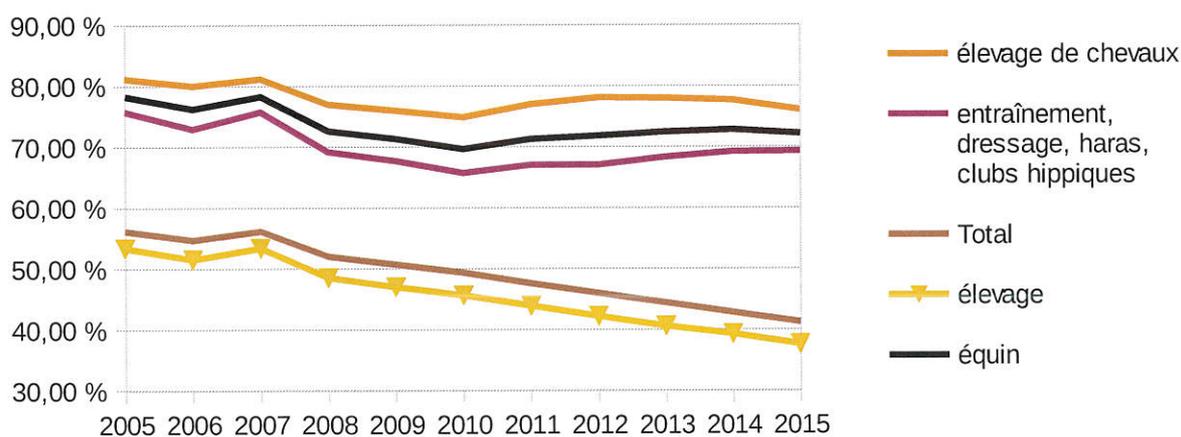


Illustration 104

C.2.8. La forme juridique des exploitations équines

Au niveau de l'élevage national la forme juridique individuelle existe de moins en moins entre 2005 et 2015 (de 53,5 % à 37,5 % des installés). Les élevages de chevaux sont ceux présentant le plus la forme juridique individuelle et d'autant plus ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes (84% contre 76 % en France en 2015). Le fonctionnement en société et le regroupement d'exploitations n'est donc pas commun dans cette filière.

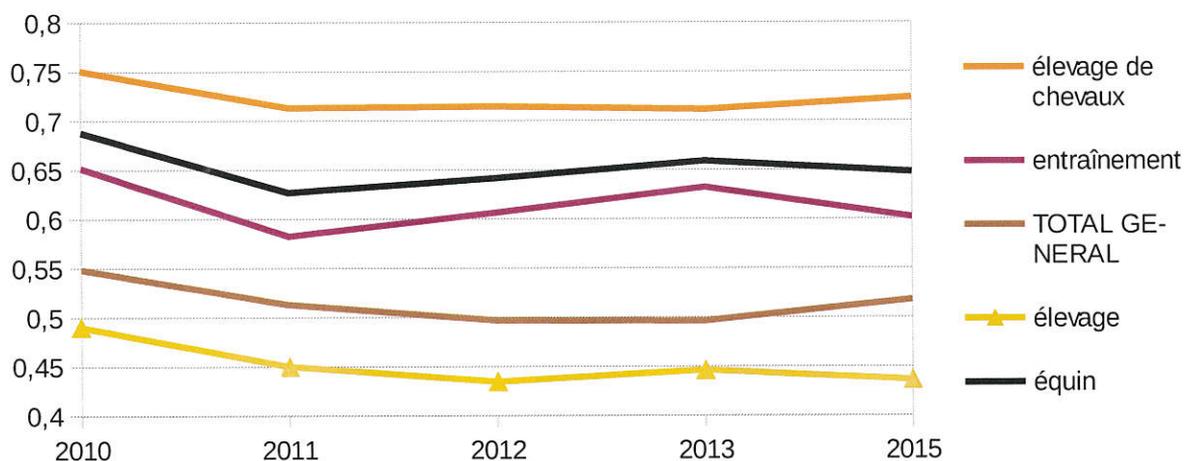
En 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes, les exploitations d'élevage à l'installation (selons codes ATEXA MSA) sont à 47,6 % des entreprises individuelles et à 42 % des GAEC. Une légère baisse du choix de la forme « individuelle » est enregistrée entre 2005 et 2015 de 50 % à 45 % des choix environ. Le choix de l'installation sous la forme individuelle reste très présente en élevage équin puisque seulement 27 % des installations se sont fait sous un autre statut en région (16 % EARL, 5,35 % autre société, 3,6 % GAEC). Entre 2010 et 2015 dans les structures équines Françaises (élevages et autres) les proportions d'installations en GAEC et SA ont progressé bien qu'elles restent minoritaires.



Evolution de la part d'exploitation sous statut juridique individuel en France

Source : MSA

Illustration 105



Evolution de la part des installés sous le stat juridique individuel en France

Source : MSA

Illustration 106

C.3. La commercialisation et les prix des marchés d'équidés

C.3.1. Prix des équidés vifs

Le nombre de renouvellement de cartes de propriétaire est le plus important dans les chevaux de races françaises de selle, les poneys, les chevaux de courses puis de trait en Auvergne-Rhône-Alpes. Au niveau national les transactions de chevaux de course sont juste derrière celles des chevaux de selle de races françaises. Les évolutions sont identiques au niveau national et régional. En région entre 2005 et 2015, malgré une évolution qui n'a pas été toujours continue dans les différents types de production, le nombre de changement de cartes a augmenté dans tous sauf en chevaux de trait (-31%). Sur la période 2005-2015 les transactions de chevaux de selle étrangers ont beaucoup augmenté (+220%). Pour la plupart des productions un maximum a été atteint entre 2009 et 2012 avant d'amorcer une baisse, puis pour certaines un regain (Français de selle, poneys) est apparu en 2014. En France la baisse des transactions observées avait commencé en 2008.

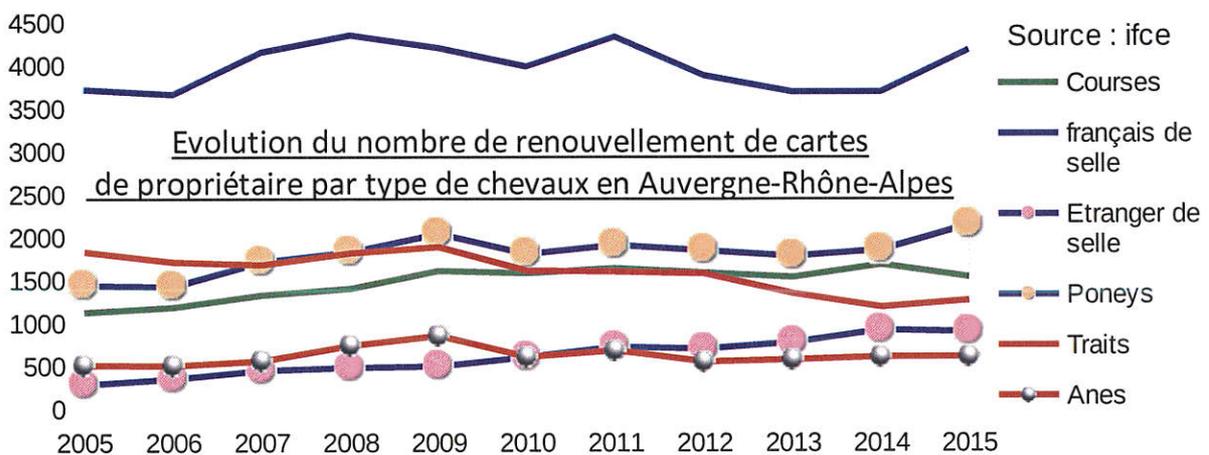
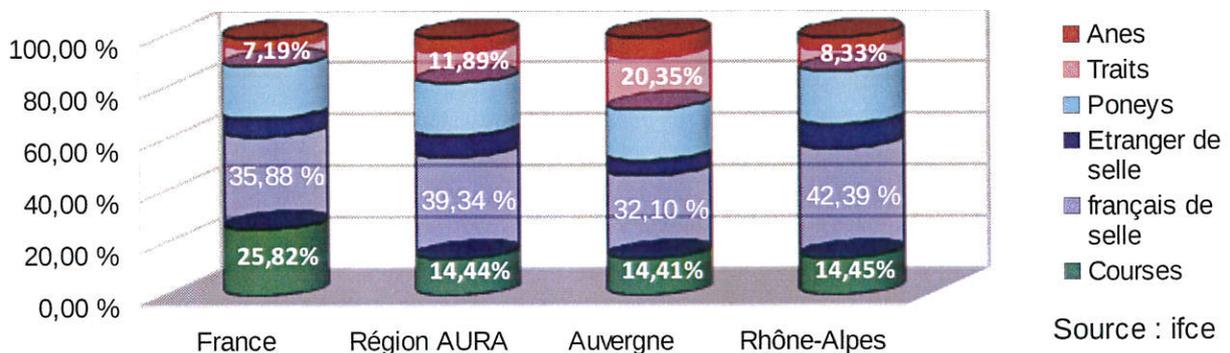


Illustration 107

Pour chaque région la répartition des renouvellements de cartes de propriétaire par type de chevaux correspond aux tendances de production locale (plus de transactions de chevaux de trait en Auvergne 20,35% qu'ailleurs, de chevaux de français de selle en Rhône-Alpes 42,39%). Cet élément indique que le type de chevaux produits dans ces régions correspond relativement bien à la demande.



Part de chaque type de chevaux dans les transactions d'équidés en 2015

Illustration 108

Contrairement à la tendance nationale où la part de changements de cartes de propriétaire en chevaux âgés de plus de 7 ans augmente, elle diminue en Auvergne Rhône-Alpes. Il y a en effet une augmentation de la tranche 0 à 4 ans (de 23 % à 30,50% des changements de carte). Cette tendance se vérifie particulièrement dans les chevaux de races étrangères de selle (de 19 à 28,5%), les chevaux de trait (de 40 à 54,5%), les ânes (23,5 à 43,5%) dans la région entre 2005 et 2015. Dans les chevaux de races françaises de selle et de poneys les taux sont stables montrant que la majorité des transactions concernent des chevaux de plus de 4 ans déjà préparés souvent. Les taux en chevaux de course sont très stables et les plus hauts concernent les tranches moins de 4 ans et 4 à 7 ans ce qui correspond au système de valorisation de ces équidés.

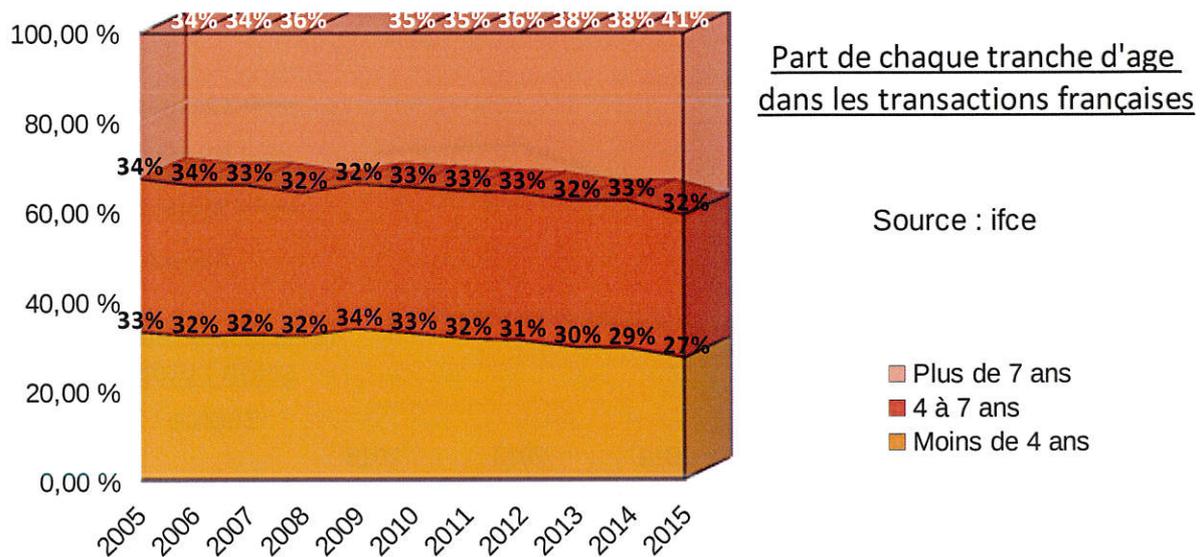


Illustration 109

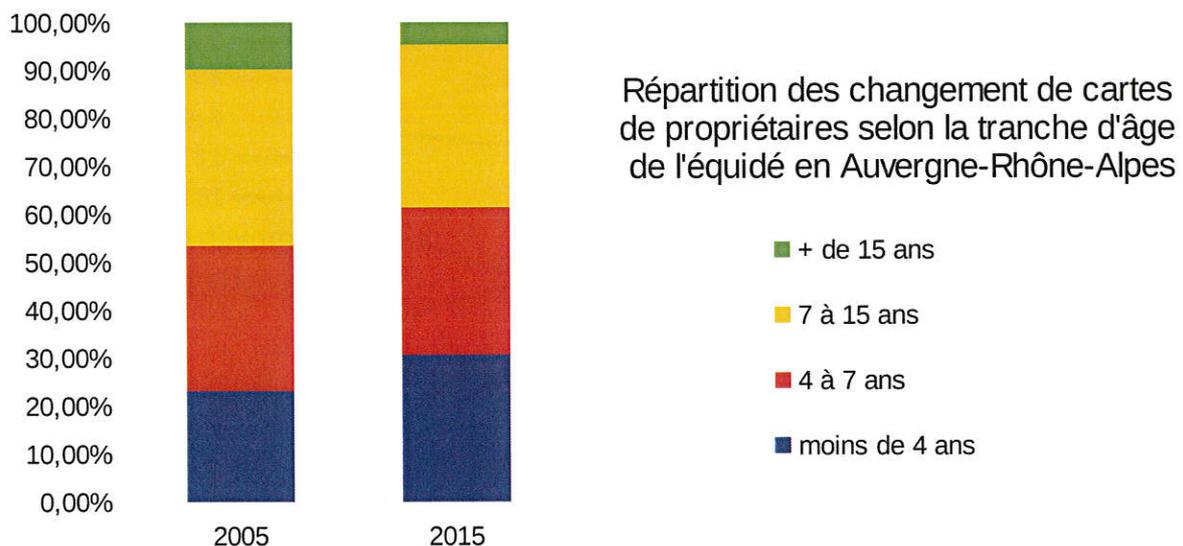


Illustration 110

Les tarifs de vente des équidés ont augmenté toute utilisation confondue entre 2005 et 2015 en France. Un creux est apparu en 2012 avant une reprise pour la globalité des tarifs sauf ceux des chevaux âgés de plus de 16 ans et des chevaux sans aucune utilisation qui ont aussi les tarifs les plus bas (aux alentours de 1000 € en moyenne). Les chevaux de course ont la moyenne de prix de vente la plus élevée (9936 € en 2015). Les chevaux de sport-loisir-travail et d'élevage ont des moyennes proches (3800 et 4500 €)). Il est intéressant de noter que la médiane des prix de vente est inférieure aux moyennes. Par exemple en 2015 elle est de 6900 € en chevaux de course et 2000 euros en chevaux de loisir-sport-travail. Cela signifie que les prix moyens sont tirés vers le bas par un grand nombre de chevaux vendus à très bas prix. Ce type de tarif peut difficilement valoriser un équidé à hauteur de ce qu'il a pu coûter dans sa vie même s'il est jeune.

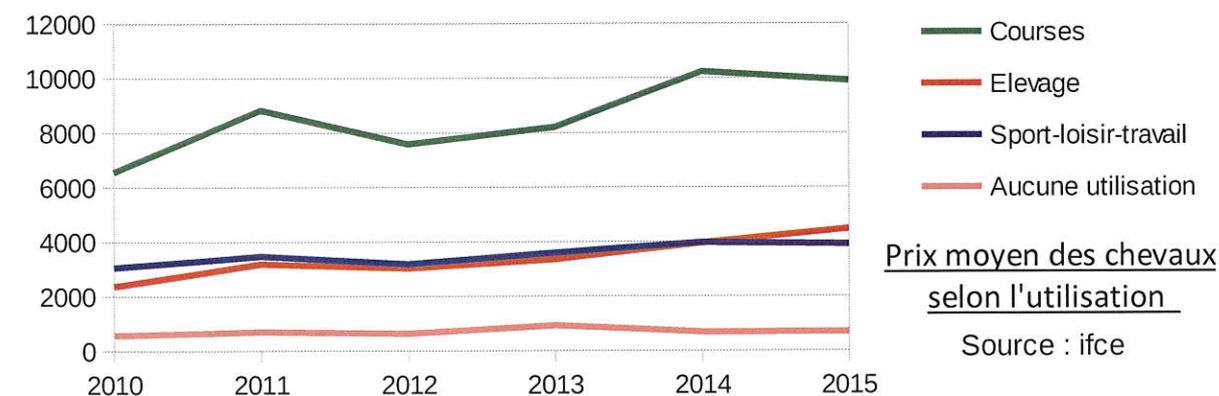


Illustration 111

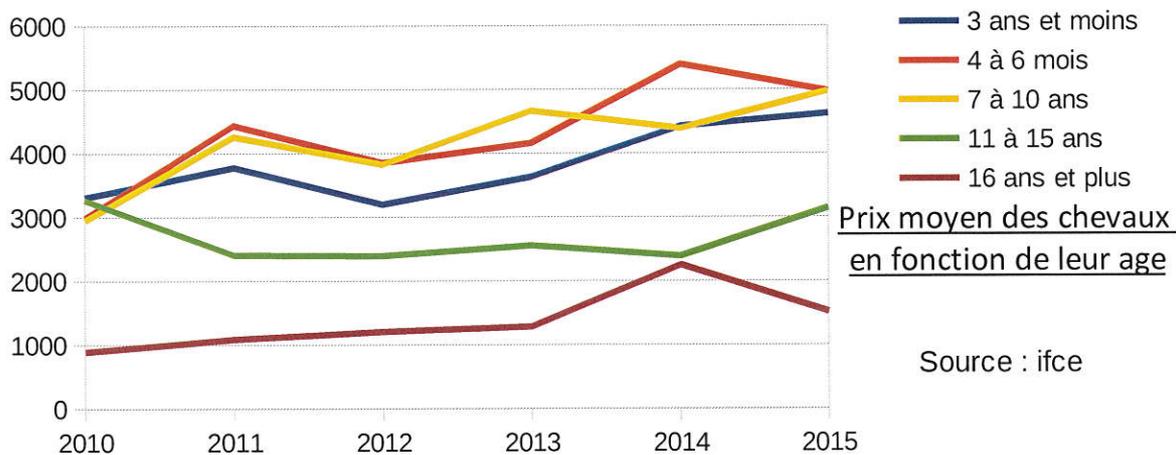
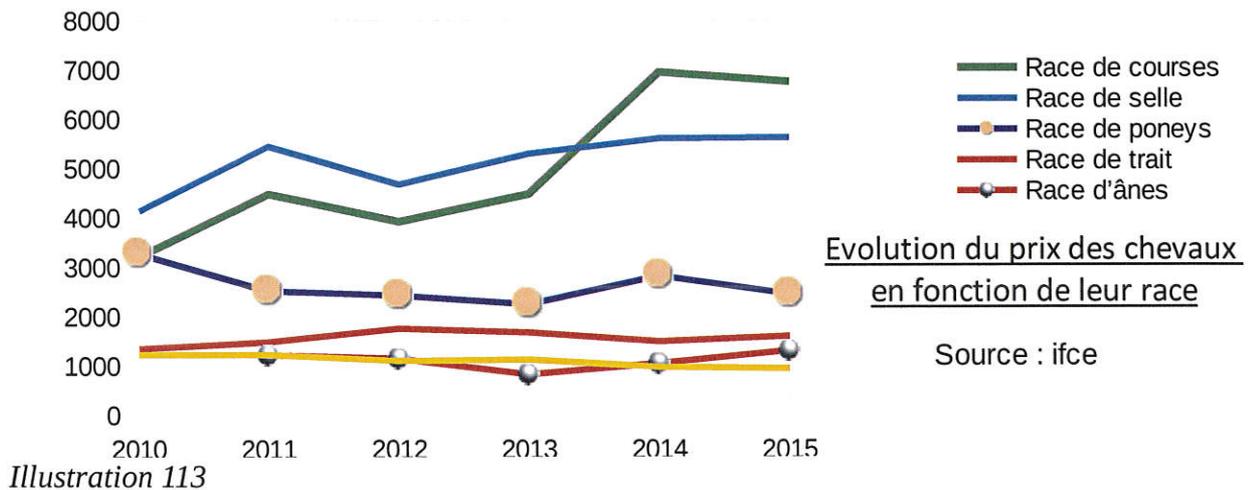


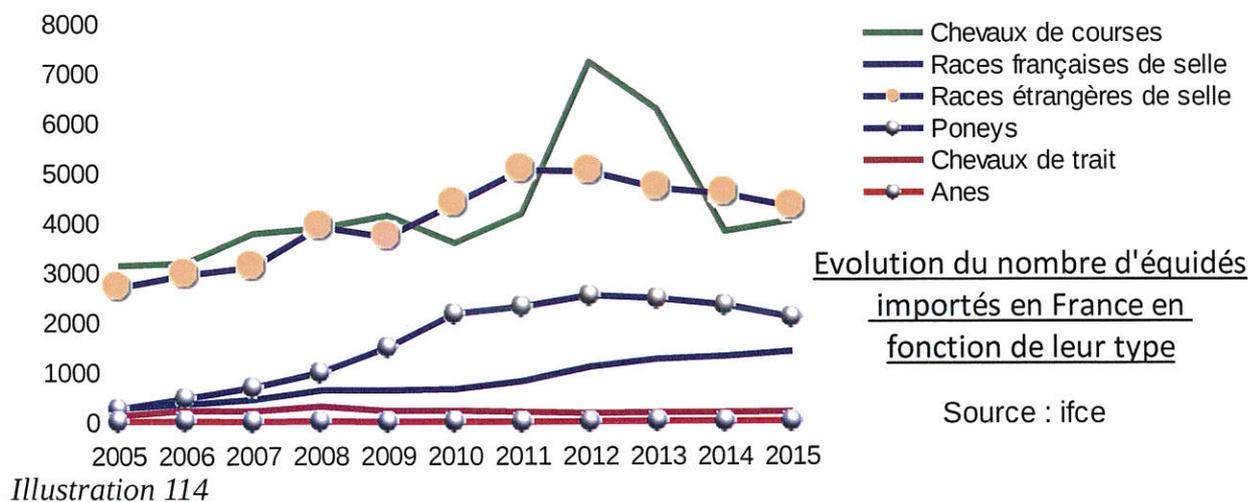
Illustration 112

Les prix de vente par familles de races d'équidés vont dans le sens des prix de vente en lien avec leur utilisation prédominante. Les chevaux de race de selle avoisine les chevaux de race de courses (plus de 5000 €) alors que les poneys sont vendus moins de 3000 € et les chevaux de race trait et les ânes entre 1000 et 2000 € en moyenne. Alors que tous les tarifs augmentent entre 2005 et 2015 celui des races de poneys est en baisse (- 25%).



Les importations de chevaux en France n'ont cessé d'augmenter de 2005 à 2011. Les importations sont importantes en chevaux étrangers de selle (jusqu'à près de 5000 en 2012) et les poneys (2500 en 2012). En chevaux de course l'évolution est saccadée et a atteint un maximum en 2012 avec près de 7000 équidés importés. Les importations pour les chevaux de trait (210 en 2015) et les ânes (17 en 2015) sont relativement stables sur l'ensemble de la période pour de petits effectifs. Les chevaux français de selle voient eux leurs importations augmenter de façon constante (1419 en 2015) certainement dû à des retours d'équidés dans leur pays d'origine ou de berceau de race en partie.

Les institutions publiques peuvent aussi avoir une influence sur les marchés. En effet en France des chevaux étaient achetés pour le sport équestre, l'école national d'équitation, la garde républicaine, les Haras Nationaux. Cela représentait en 2004 un montant de 4 812 311€. A partir de 2006 seul des étalons pour la monte publique continuaient d'être achetés. La monte publique ayant pris fin il n'y a plus chiffres disponibles sur les achats des institutions publiques.



C.3.2. Abattages et prix de la viande chevaline

Le nombre d'abattoirs prenant en charge des chevaux a peu varié en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2005 et 2015. Au total en 2015 la région Auvergne-Rhône-Alpes rassemblait 42 abattoirs dont 20 ayant abattu des équidés.

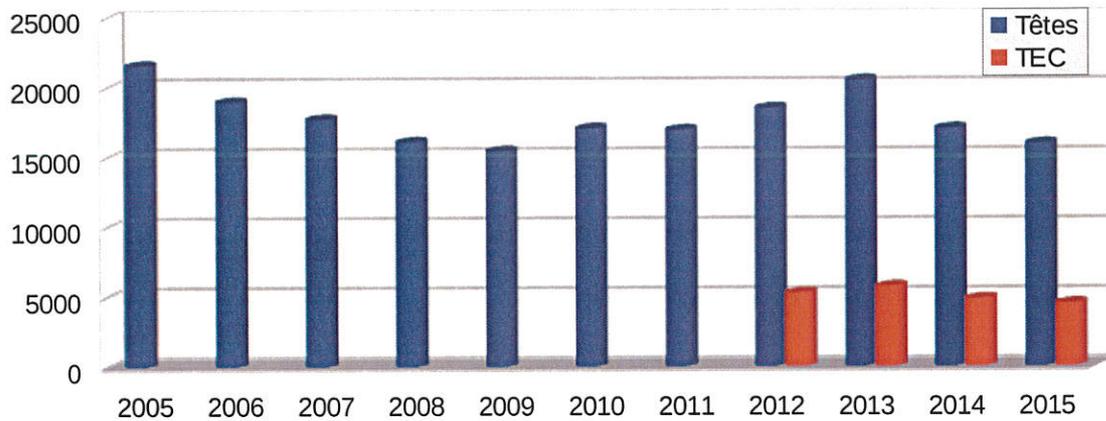
Après un creux en 2009 et un maximum en 2013 le nombre d'abattages est en baisse au niveau national (environ 15000 têtes en 2015). En région la tendance est suivie en Auvergne (139 abattages équins en 2015) mais en Rhône-Alpes une augmentation est enregistrée en 2015 avec 1000 abattages. En Rhône-Alpes le nombre d'équidés abattus a diminué 2,5 fois entre 2005 et 2015. La part des abattages d'équidés parmi toutes les espèces est très faible en nombre (0,05%) et en Tonne équivalent carcasse (0,13%). La consommation de viande chevaline dans les ménages Français correspond à 0,35 % de leur consommation de viande. Après une légère reprise en 2013 grâce à la crise du « HorseGate »³⁰ la consommation est encore à la baisse depuis 1979 (98 TEC consommés à 13,1 TEC en 2015). En 2014 les français ne consommaient en moyenne que 200g par an.³¹ Parallèlement à cette diminution la consommation de viande de volaille ou encore de porc a augmenté fortement ; celle de la viande de porc diminue depuis 2010.³² Le prix de la viande chevaline au détail en France a augmenté (+ 37%) comme les autres viandes depuis 2005. La viande chevaline est la plus chère avec la viande de veau à 17,2 €/kg. Les cotations de la viande diffèrent suivant le type de chevaux abattus. La viande est mieux valorisée pour les laitons (2,86 €/kg), les poulains lourds (2,47 €/kg) puis les équidés de races légères (2,34 €/kg) en 2015. Malgré des évolutions ce sont des prix identiques à ceux de 2005 alors que la cotation de la viande de chevaux adultes de races lourdes diminue (de 1,96 en 2005 à 1,42 €/kg en 2015)

Au niveau des importations et exportations de viande chevaline, l'export concerne des produits en vif et en viande tandis que l'importation se fait en majorité en viande. En effet en 2011 la France a importé 680 TEC en vif contre 18 881 TEC en viande, et exporté 2550 TEC en vif contre 5878 TEC en viande. Les importations en viande se font majoritairement depuis le continent américain, les exportations en vif se font surtout vers l'Italie et pour les exportations en viande la Belgique.

30 Viande de cheval retrouvée dans des plats cuisinés étiquetté comme plat à base de viande de boeuf

31 France AgriMer, Données et bilans consommation des produits e n 2014 , <http://www.franceagrimer.fr/content/download/40104/372599/file/STA-VIA-CONSO%202014-aout2015.pdf>

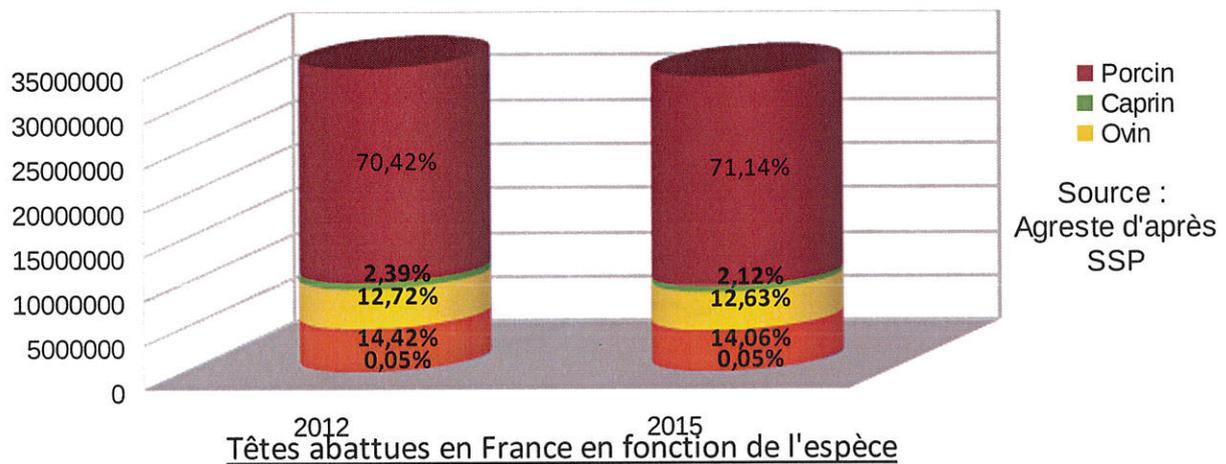
32 AgresteConjoncture, En 2016, légère hausse de la consommation française de viande, calculée par bilan, mais repli de la consommation de viande à domicile par les ménages, Mars 2017, n°301, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/conjsynt301201703cons.pdf>



Evolution des abattages de chevaux en France

Source : IFCE-OESC d'après SSP

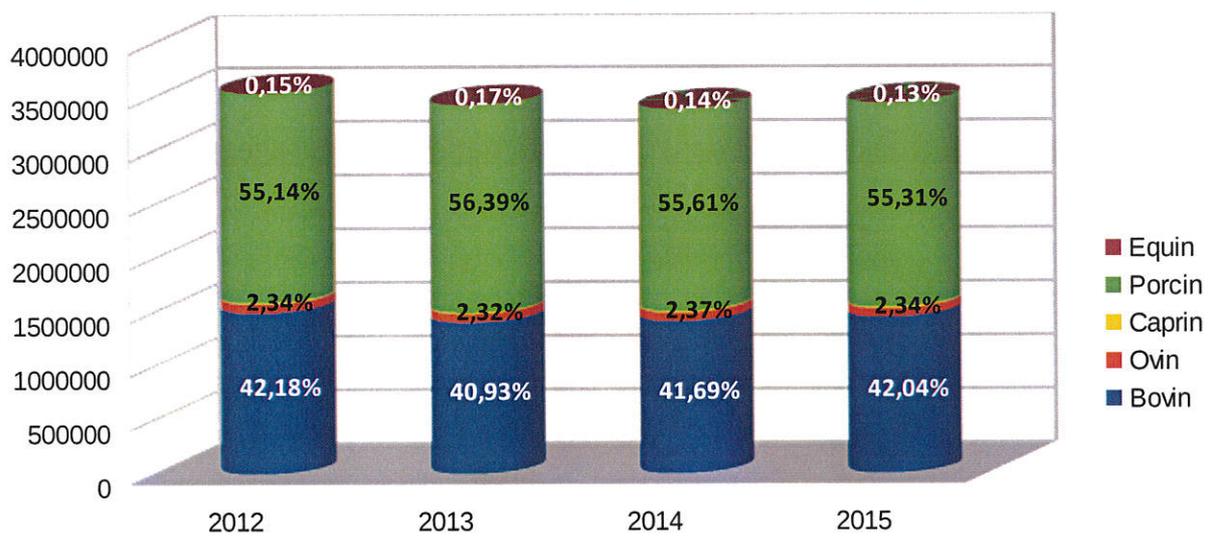
Illustration 115



Source : Agreste d'après SSP

Têtes abattues en France en fonction de l'espèce

Illustration 116



Tonnes équivalent carcasses produites en France en fonction de l'espèce

Source: Agreste d'après SSP

Illustration 117

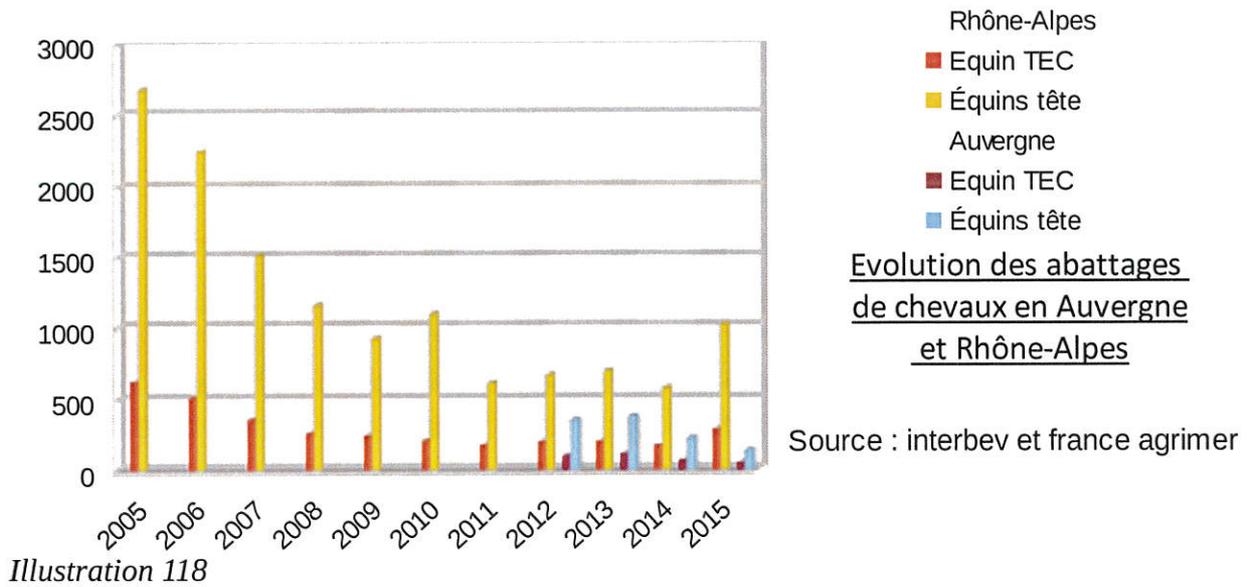


Illustration 118

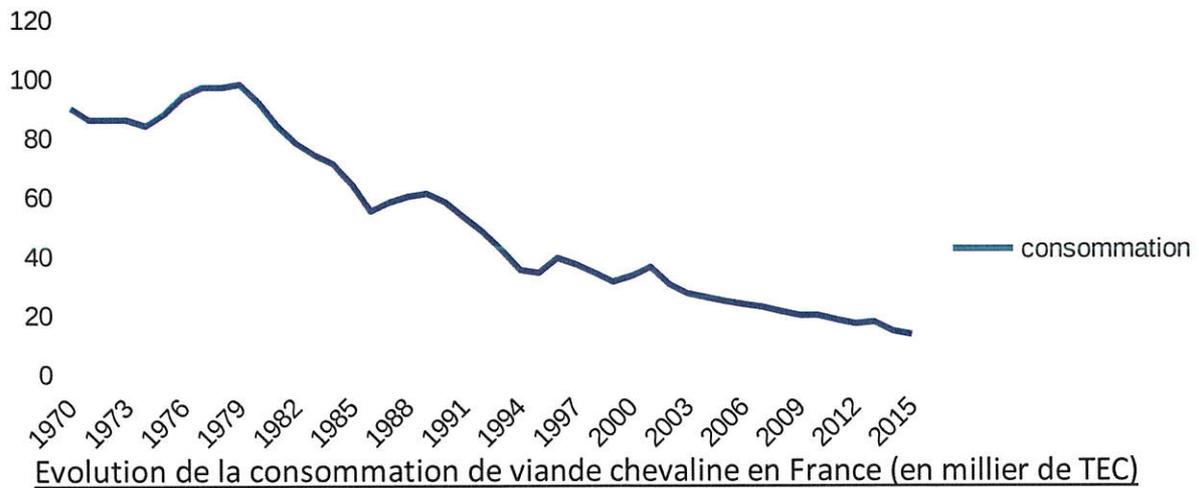


Illustration 119

Part de chaque type de viande dans la consommation des ménages en kg/hab

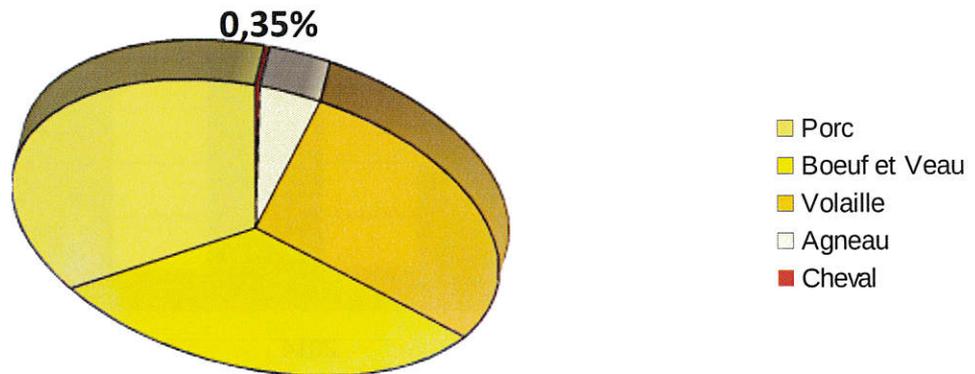
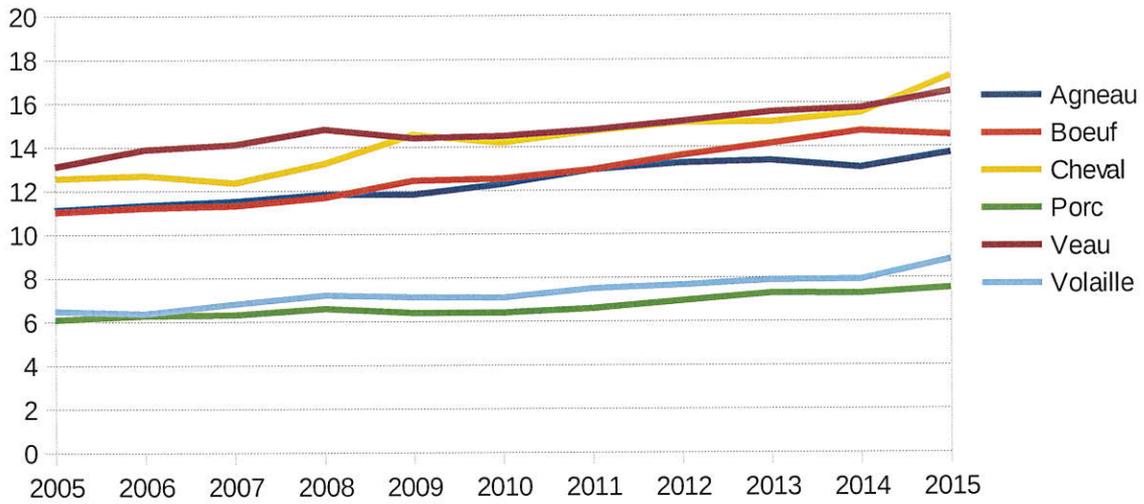


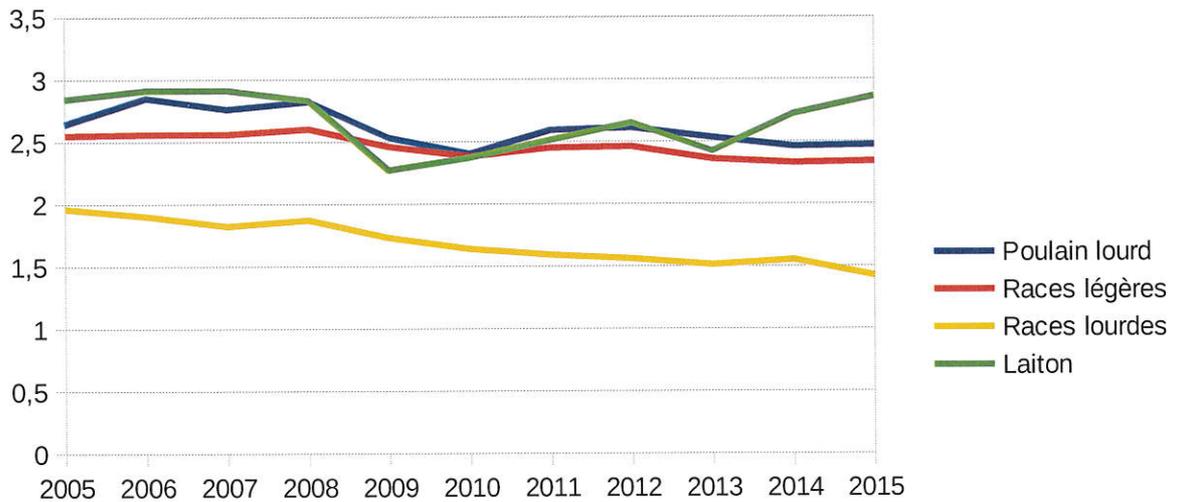
Illustration 120



Evolution du prix de la viande au détail en France (€/Kg)

Source : IFCE-OESC d'après FranceAgriMer

Illustration 121



Evolution des cotations de la viande en France (en €/Kg de carcasse)

Source : IFCE-OESC d'après SSP

Illustration 122

D. Contexte socio-économique

D.1. Données économiques générales

Le revenu des ménages avoisine 36000 € en 2005 et 2015 mais a atteint un maximum en 2010 à 37500 €. Le pouvoir d'achat du salaire moyen Français a suivi inversement le taux d'inflation. Il a été particulièrement bas en 2008 et en 2012 avant de remonter mais sans atteindre le niveau 2007. En région Auvergne-Rhône-Alpes la démographie est positive avec une augmentation plus rapide entre 2005 et 2015 (+8,07%) que celle de la France (+5,94%).^{33 34}

La population n'est pas répartie de façon égale sur le territoire. En effet les 4 départements les plus peuplés sur les 12 rassemblent plus de 50 % de la population (Rhône, Isère, Haute-Savoie, Loire). Une baisse de la population est enregistrée pour deux départements : l'Allier (- 292 soit - 0,0008 %)L et le Cantal (-3562 soit -2,4 %). La répartition de la population entre département de la région entre 2005 et 2015 est restée relativement stable.

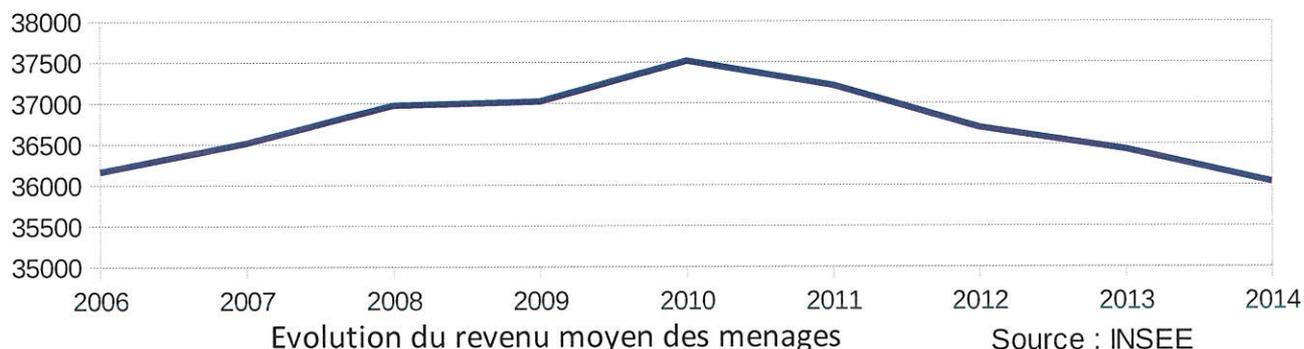


Illustration 123

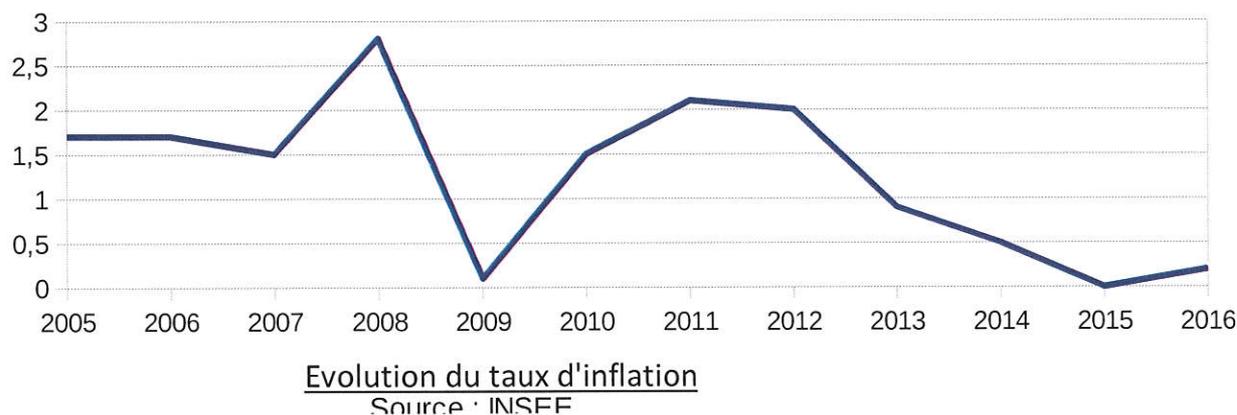
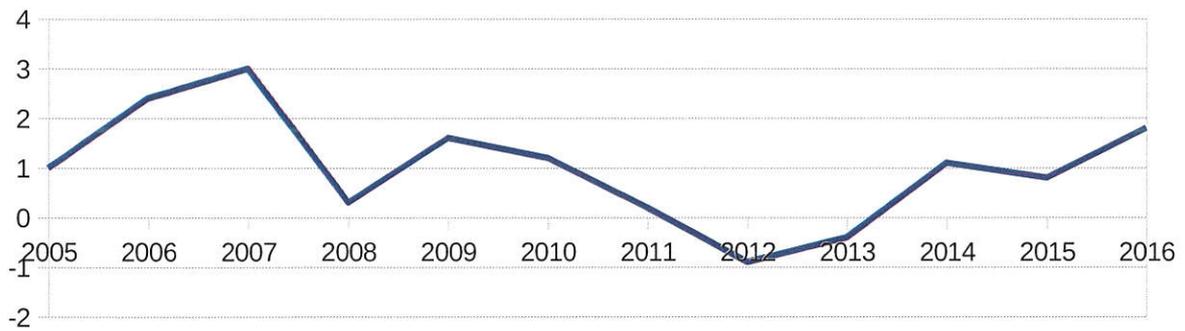


Illustration 124

33 Définition de l'inflation selon l'INSEE : L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agent. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

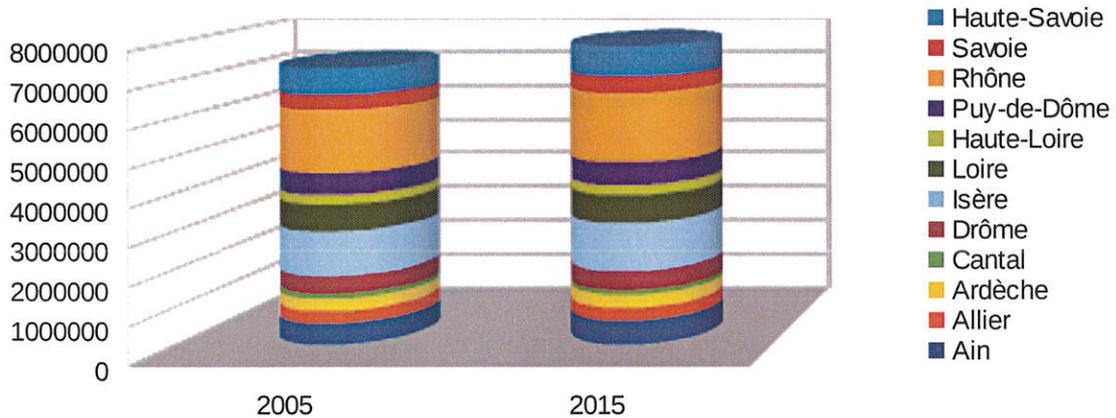
34 Définition du pouvoir d'achat du salaire par l'INSEE : le pouvoir d'achat du salaire est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter. La notion retenue est le salaire mais le raisonnement s'applique à l'ensemble des ressources (travail, capital, prestations familiales et sociales...)



Evolution du pouvoir d'achat du salaire

Source : INSEE

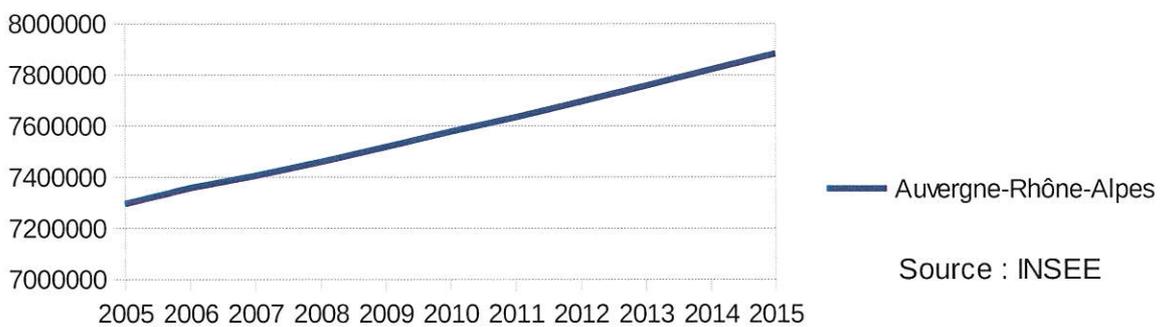
Illustration 125



Population des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : INSEE

Illustration 126



Evolution de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes

Source : INSEE

Illustration 127

D.2. La crise économique

Les conséquences d'une crise économique sont observables à deux niveaux : production et consommation.

Depuis 2008 ³⁵ les pays développés sont entrés dans une crise économique inédite appelée aussi « grande récession » ³⁶. Cette dernière a eu des conséquences négatives sur le pouvoir d'achat et l'emploi.

La crise économique a notamment pour conséquences:

- la baisse des moyens publics et donc la baisse des potentiels soutiens financiers apportés à la filière
- l'augmentation de prix des produits de consommations intermédiaires (alimentation, prestations de reproductions, soins vétérinaires)
- la diminution de la consommation liée à une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs
- l'augmentation du prix des produits liés aux chevaux (prix des chevaux, des prestations en centre équestre, de la viande chevaline...)

Dans le cas d'un scénario de déclin à moyen terme, les usagers des activités hippiques appartenant souvent aux classes moyennes verraient leur pouvoir d'achat diminuer et ils pourraient alors s'orienter vers des loisirs moins coûteux.

Quelques exemples précis peuvent être cités afin de montrer l'impact de la crise économique de 2008 sur la filière équine³⁷ :

- le litre de gazole avait atteint au plus haut de la crise 1,50€ le litre
- le prix des granulés et floconnés a augmenté de 30 % en un an lors de la crise
- le prix de l'acier a augmenté lors de la crise et a donc entraîné une augmentation du prix des ferrures

35 SAGNES, « ÉCONOMIE MONDIALE - 2008 : de la crise financière à la crise économique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 7 mars 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/economie-mondiale-2008-de-la-crise-financiere-a-la-crise-economique/>

36 Le Monde, 2011; http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/16/la-tres-grande-recession_1619999_3232.html

37 Pouvoir d'achat La crise touche-t-elle l'équitation ?, Cheval pratique, n°227, Février 2009, page 39 à 54

D.3. Impacts économiques de la réglementation sur les élevages

D.3.1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée³⁸

La loi de finance rectificative de 2012 a entraîné des modifications de taux de TVA en activité équine. Une augmentation de la TVA peut avoir deux effets :

- Une augmentation des prix pour les consommateurs
- Une diminution des marges pour les producteurs

L'impact de ces mesures sur la filière équine pourrait être mesuré avec une analyse de la comptabilité des établissements équestres et des élevages. Les centres équestres ont pu bénéficier d'un « fonds équitation » négocié en 2013 entre la FFE, le GHN, la FNC et le gouvernement. Le Fonds équitation a été calculé sur une défiscalisation de 0,2% des enjeux du PMU, soit une enveloppe totale de 16 800 000 euros dont 16 200 000 ont été effectivement reversés aux structures en 2015, 100 000 euros ont servi à la gestion du Fonds et 550 000 euros pour des actions de lobbying en 2014, 2015 et années à venir.

Pour les ventes de chevaux le taux de 7 % est apparu pour certains types de transactions mais c'est réellement en 2013 et en 2014 que des taux de TVA plus contraignants ont été instaurés. Les plus fortes hausses ont concerné les poulains et chevaux dans le cycle d'élevage (de 2,10 ou 7 % jusqu'à 20 % en 2014), les chevaux hors étalons et poulinières vendus à des particuliers ou des professionnels et les chevaux d'instruction (de 2,10 ou 7 % jusqu'à 20 % en 2014). Cette augmentation du taux de TVA a creusé une grande différence entre vendeurs assujettis à la TVA et les non-assujettis dont font partie les éleveurs particuliers. En effet pour tirer une recette équivalente entre un particulier et un professionnel, le professionnel doit facturer son cheval 20 % plus cher que le particulier. De plus la majorité de la clientèle des éleveurs étant des particuliers, ces derniers ne récupèrent pas la TVA par ailleurs. Pour contourner ces contraintes, certains professionnels font déclarer comme propriétaire de l'équidé un de leur proche non-assujetti. Il faut rappeler que ne sont imposables que les plus-values de la vente d'équidés, après abattements fiscaux proportionnelles au nombre d'années de détention, pour les propriétaires relevant du régime des plus-values privées (non professionnels).

Type de ventes	2004 à 2011	2012	2013	2014
Leçon d'équitation	5,5 %	7 %	7 %	10 à 20 %
Pension au travail	5,5 %	7 %	7 %	10 à 20 %
Pension élevage	5,5 %	7 %	7 %	10 à 20 %
Poulinage	5,5 %	7 %	7 %	10 %
Saillies dose paillette embryons	5,5 %	7 %	7 %	10 %
Gain de course prime éleveurs	5,5 %	7 %	19,6 %	20 %
Entraînement	5,5 %	7 %	19,6 %	20 %
Chevaux de boucherie assujetti	2,10 %	2,10 %	2,10	
Chevaux de boucherie non assujetti	5,5 %	7 %	7 %	10 %

38 Source : FNC

Poulains et chevaux dans le cycle d'élevage	2,10 %	2,10 %	19,6 %	20 %
Poulinière, étalons ou part d'étalons	2,10 % à 5,5 %	2,10 % à 7 %	7 %	10 %
Chevaux hors étalon ou poulinière autre sauf que cheval avec carrière mixte (reproduction / compétition)	5,5 %	7 %	19,60 %	20 %
Chevaux de boucherie à non assujetti	2,10 %	2,10 %	2,10 %	2,10 %
Chevaux de boucherie à assujetti	5,50 %	7 %	7 %	10 %
Poulains et chevaux dans cycle d'élevage à assujetti Poulains et chevaux dans cycle d'élevage à non assujetti	5,50 % 2,10 %	7 %	19,60 %	20 %
Poulinières, étalons vendus à assujetti Poulinières, étalons vendus à non assujetti Part d'étalon à non assujetti (indivision conventionnelle) Part d'étalon à assujetti (indivision conventionnelle)	5,50 % 2,10 % 2,10 % 5,50 %	7 % 2,10 % 2,10 % 7 %	7 %	10 %
Chevaux hors étalons et poulinières vendus à particulier non assujetti Chevaux hors étalons et poulinières vendus à assujetti Cheval destiné à un centre équestre pour instruction	2,10 % 5,50 % 5,50 %	2,10 % 7 % 7 %	19,60 %	20 %
Cheval avec carrière mixte (étalon / compétition ; Poulinière / compétition)	5,50 %	7 %	Ventilation 7 % sur la valeur reproduction et 19,6 % sur la valeur compétition	ventilation 7 % sur la valeur reproduction et 20 % sur la valeur compétition
Chevaux destinés au labourage, débardage vendu à assujetti	5,50 %	7 %	7 %	10 %
Chevaux destinés au labourage, débardage vendu à non assujetti	2,10 %	2,10 %	7 %	10 %

D.3.2. La traçabilité sanitaire

L'identification a connu des évolutions réglementaires au cours de la période 2005- 2015.

Depuis 2001 l'insertion d'un feuillet médicamenteux volant ou relié au document d'identification devient obligatoire.

Depuis 2003 les chevaux destinés à l'abattoir doivent être pucés.

Depuis 2004 les équidés naissant font désormais l'objet d'une demande d'immatriculation auprès des Haras nationaux.

Depuis 2005 les chevaux et étalons mis à la reproduction doivent être pucés.

Depuis 2006 le puçage devient obligatoire pour les chevaux de courses et de compétitions.

Depuis 2008 tous les chevaux doivent être pucés.

Depuis 2009 les feuillets médicamenteux sont reliés au carnet lors de l'édition. L'exclusion d'un équidé de la consommation humaine est devenue possible.

Les éleveurs et détenteurs d'équidés sont désormais tenus de mettre en œuvre d'autres démarches visant à améliorer la traçabilité des équidés. Ces dernières sont la tenue des registres d'élevage et de transport, la déclaration d'un lieu de détention, d'un vétérinaire sanitaire...

Ces évolutions réglementaires mises en place dans un objectif d'amélioration de la sécurité sanitaire, ont amené de nouvelles contraintes administratives pour les éleveurs et également des coûts. Elles ont obligé à écarter des équidés de l'abattage ou de rassemblements. Par exemple les chevaux nés avant le 1^{er} juillet 2009 et identifiés après le premier janvier 2010, les chevaux nés après le 1^{er} juillet 2009 et non identifiés dans les 12 mois ne sont pas éligibles à l'abattage. Les chevaux peuvent aussi être exclus de la consommation humaine suite à un choix d'un propriétaire antérieur dans la vie de l'équidé ou suite à un traitement médicamenteux impliquant un retrait définitif. (cf D.5.5. l'identification).

D.3.3. Réglementation du transport d'animaux vivants

Le règlement européen (CE) 1/2005 du 22 décembre 2004 est entré en vigueur en France au 1^{er} janvier 2007. Il a impliqué un meilleur encadrement juridique des animaux vivants pendant leur transport et s'applique à tous les animaux vertébrés, dans la communauté européenne et pour les acteurs économiques. Ce règlement vise à mettre en place des règles visant à respecter le bien-être animal et notamment les 5 besoins fondamentaux, indispensables pour le bien-être d'un animal : (normes issues de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animal))

- absence de faim, de soif et de malnutrition ;
- absence de peur et de détresse ;
- absence de stress physique et thermique ;
- absence de douleur, de lésions et de maladie ;
- possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce

La qualification des personnes encadrant le transport des animaux est attestée par le CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le transport d'Animaux Vivant). Ce certificat est spécifique pour chaque espèce dont les équidés. Il est délivré en France par les directions départementales de protection des populations (DDPP) par présentation d'un diplôme figurant dans la liste des équivalences ou d'une attestation de réussite à une formation courte délivrée par un organisme de formation habilité (2 jours de formation). Avant 2010 une équivalence par présentation de justificatifs prouvant une expérience de conduite d'animaux significative existait.

Les véhicules de transport d'animaux doivent être également agréés par la DDPP en répondant à certains critères visant à améliorer le bien-être des animaux transportés selon deux catégories de voyage (de courte ou de longue durée). Ces obligations concernent notamment le sol des véhicules, la protection des intempéries, la séparation des animaux, la surface par animal...

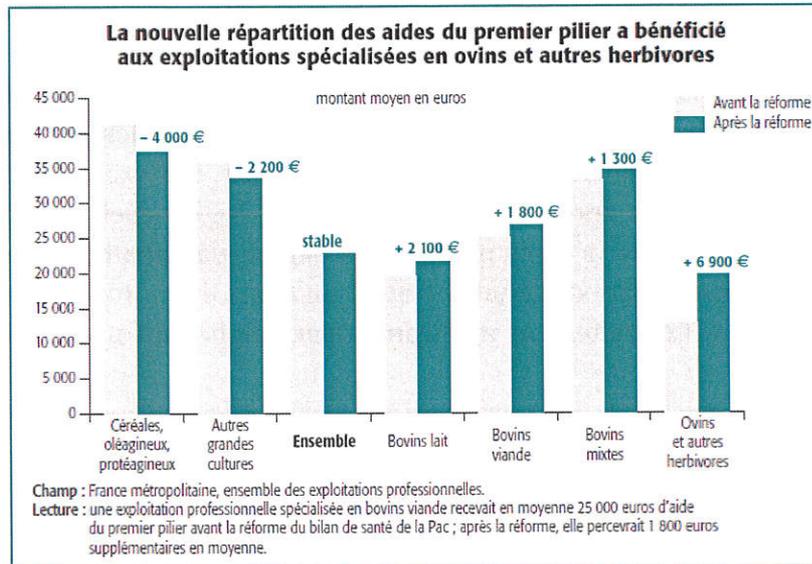
Le non-respect de ces obligations peut entraîner des amendes lors de contrôles réalisés par des personnels habilités (DDPP). Ces évolutions réglementaires ont amené certains professionnels à se former (entre 320 € et 380 € par formation) et à modifier leurs véhicules, voir à investir.

D.4. Les différentes aides

D.4.1. Les aides européennes

D.4.1.1. Politique agricole commune

Bien que considérées comme agricoles, les exploitations équines ont peu bénéficié de la Politique agricole commune (PAC) jusqu'à 2010 à part grâce à des aides du second pilier lié au développement durable pour la

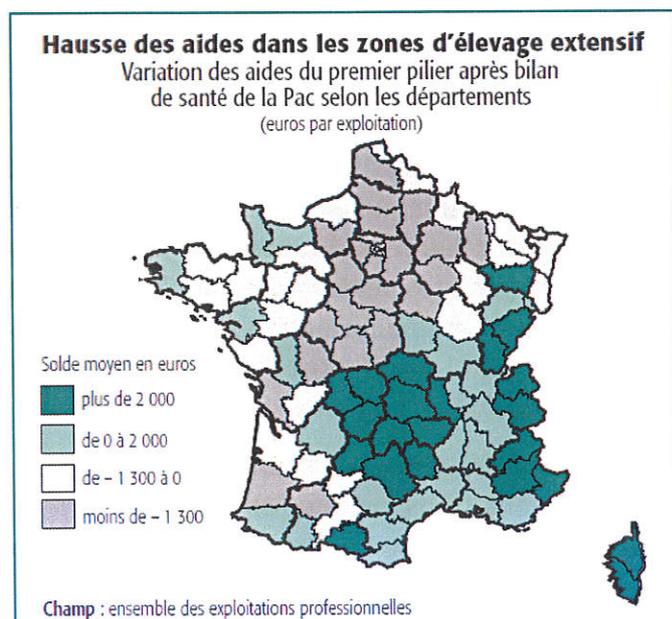


protection de surfaces en herbe. Le bilan de santé de la PAC 2010 a engagé une réforme en France favorisant le soutien aux élevages d'herbivores avec une nouvelle répartition des aides du premier pilier (production).³⁹

La création de nouveaux paiements uniques a favorisé certaines productions (caprins et ovins, lait en montagne, blé dur en zone traditionnelle...) notamment les élevages d'herbivores au détriment des céréaliers (grandes cultures et

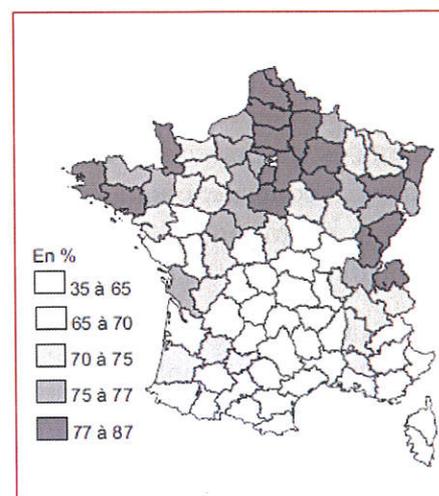
polycultures). Dans ces démarches les exploitations équines peuvent dorénavant bénéficier des droits à paiement unique « herbe » (herbe productive) en plus de de la prime herbagère agro-environnementale déjà existante auparavant ⁴⁰.

L'importance du système herbager reconnu dans ces nouvelles mesures avantage certaines régions dont Auvergne-Rhône-Alpes caractérisée par des zones d'élevage bovin et herbivore.



Sources : SSP - Agreste - ASP, traitement SSP-BSPCA

Part des paiements uniques dans les aides du premier pilier en 2006



Source : AUP, ONIGC, ONIEP, traitements SSP/BSPCA

39 Agreste primeur numéro 259 avril 2011 le bilan de santé de la PAC).

40 Equ'idée Été 2009 ; p14-16

La réforme de la PAC a été mise en place en 2015 suite à des réflexions engagées en 2012. Elle a pour objectif le soutien de « l'ensemble des filières agricoles et l'orientation des aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux »⁴¹.

D.4.1.1.1. Droit au paiement de base, paiement vert, paiement redistributif

L'aide découplée qui existait en 2014, appelée droit au paiement unique (DPU), est remplacée en 2015 par une aide en trois parties : le paiement de base, appelé DPB (droit au paiement de base), le paiement vert et le paiement redistributif. Le paiement de base est lié à la surface agricole exploitée et non à la production. Appuyée jusque là sur des références anciennes déconnectées de la réalité, le montant d'aide à l'hectare doit s'uniformiser. En 2015, la valeur moyenne des DPB France entière (indicative) serait de 132€/ha. Avec le paiement vert et le paiement redistributif, la valeur moyenne France entière sera de 243€/ha sur les 52 premiers hectares de l'exploitation.

Pour bénéficier du paiement vert les agriculteurs doivent respecter un ratio de prairie permanente sur l'ensemble de la surface exploitée, diversifier les cultures, disposer de surfaces d'intérêt écologiques (arbres, haies...). Le montant moyen du paiement vert sera de 84 €/ha au niveau national.

Le paiement redistributif est un montant fixe payé dans la limite de 52 hectares par exploitation. Il évoluera de 26 €/ha en 2015 à 100€/ha en 2018 dans le but de favoriser indirectement l'emploi sur des structures de taille inférieure à la moyenne.

D.4.1.1.2. Aides couplées, ICHN, PCAEA

Des aides couplées existent dans la nouvelle PAC afin d'aider des secteurs en difficulté économique. Elles sont distribuées sous certaines conditions de production et de montants d'aides directes déjà perçus. Elles ne concernent pas la production équine. La viande de cheval a été retiré des productions éligibles aux aides couplées de la PAC en 2013⁴².

L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) vise à maintenir l'agriculture dans des zones défavorisées (montagne...). Elle est revalorisée en 2015 suite à la suppression de la PHAE, ce qui simplifie les démarches également. Les montants par unité de surface au niveau national étaient compris entre 25 et 250€ et sont donc revalorisés avec la réforme.

En 2015 le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles remplace le PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage), le PPE (plan de performance énergétique) et le PVE (plan végétal pour l'environnement). Géré par les régions, il favorise l'investissement pour la modernisation des bâtiments d'élevage, la maîtrise des intrants et des ressources naturelles pour les exploitations de cultures, la performance énergétique des exploitations, les projets à vocation agro-écologique. A titre indicatif le taux d'aide maximum du PMBE variait selon les zones et les dossiers de 40 à 75 % de l'investissement sur des projets allant de 3000€ à 150 000€.

D.4.1.1.3. Aides à l'installation

L'aide à l'installation concerne les personnes souhaitant s'installer, entre 18 et 40 ans, ayant un diplôme délivré par le ministère de l'agriculture (brevet professionnel agricole, bac CGEA...) et s'étant engagé dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Les nouveaux installés s'engagent à ce que leur projet acquière une solidité économique au maximum 5 ans après l'installation. L'éleveur doit s'engager à acquérir le statut agricole. Pour être éligible à l'aide à

41 La réforme de la PAC en un coup d'oeil ; MAAF 24 avril 2014

42 <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/reforme-de-la-pac-la-viande-de-cheval-est-sacrifiee-fnc-1,0,87504113.html>

l'installation des jeunes éleveurs en métropole, le projet doit porter sur la détention d'au moins 5 équidés. Cette aide comporte une aide en capital (DJA Dotation jeune agriculteur de 8000 à 40 000€ en fonction de la zone – 15 000 € en moyenne) et un accès à des prêts à taux bonifié (entre 1 et 2,5 % pendant 7 à 9 ans selon les zones). Pour la DJA l'enveloppe a augmenté de 25 % depuis la réforme en passant de 105 M€ en 2014 à 130 M€ en 2015.

Les jeunes agriculteurs bénéficient également d'une aide dé耦plée dite paiement additionnel, en complément des DPB, d'un montant fixe par hectare (environ 70 € / ha) dans la limite de 34 hectares.

D.4.1.1.4. MAEC, Agro-écologie

Les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques, anciennement MAE) soutiennent la préservation de la qualité environnementale et celle du paysage. En 2015 ces aides concernent désormais des exploitations s'engageant dans une démarche globale favorisant le développement durable. Les trois approches des MAEC sont une logique de système d'exploitation, la réponse à des enjeux localisés, la préservation d'un patrimoine génétique. Cette dernière inclue la protection des races menacées (ancienne PRM) qui pouvait concerner certaines productions équines. Pour être éligible les races devaient figurer dans la liste nationale des races menacées. Une aide annuelle est versée pendant 5 ans à raison de 200€/UGB/an. Le financement de cette aide provenait à 75 % du FEADER et à 25 % de l'État. Le montant de cette aide variait en fonction des départements. En France le montant minimum varie de 107 à 153€ selon les races concernées. L'enveloppe dédiée aux MAEC sur 2014-2020 est doublée par rapport à 2013-2017. L'installation, la conversion, le maintien en Agriculture Biologique sont également aidés avec un budget d'aide doublé au niveau national entre 2014 et 2015 (de 90 M€ à 180 M€).

Des aides du second pilier peuvent être mises en place en lien avec l'agro-écologie. Les Régions sont compétentes sur la mise en place de plans de développement durable en mobilisant les aides de la PAC et d'autres financements. Ces plans ont pour vocation d'aider certaines filières, l'innovation, l'emploi...

D.4.1.1.5. Accessibilité pour les élevages équins

Les aides directes de la PAC, calculées sur des références historiques étaient plus favorables pour le Nord que le Sud de la France et aussi les zones de montagne. Avec la réforme un rééquilibrage s'opère et bénéficie à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Rhône-Alpes serait la seconde région gagnante en valeur absolue.⁴³ Les exploitations d'élevage de la région sont les principales bénéficiaires, alors que l'aide moyenne par chefs d'exploitations spécialisées en grandes cultures baisserait de 6 %. La réforme de la PAC devrait être bénéfique aux exploitations équines déjà aidées et de nouvelles structures, notamment sur les aides directes.

En effet la principale condition pour accéder aux aides est d'être considéré comme « agriculteur actif » au 15 mai 2015, être affilié à la MSA et entretenir ou exploiter des terres agricoles. Les exploitants ne bénéficieront des aides que si le montant annuel potentiel est supérieur à 200€.⁴⁴

Pour bénéficier des aides en totalité les agriculteurs doivent respecter un ensemble de règles appelées « conditionnalité des aides » concernant la réglementation, le sanitaire, le bien-être animal et le respect de l'environnement. Des réfactons sont opérées en cas de manquement à ces règles selon certaines conditions (absence de correction sur une anomalie mineure en deux ans, gravité).

43 Un rééquilibrage des aides bienvenu pour Rhône-Alpes agreste Rhône-Alpes n° 167 - septembre 2014

44 Frédéric BUSNEL, référent équin Chambres d'agriculture de Normandie avec la collaboration de spécialistes PAC des Chambres d'agriculture de Normandie du groupe équin APCA – Février 2015

D.4.1.2. Autres aides

D'autres aides émanant de l'Europe peuvent concerner la filière équine et ses éleveurs et dépendent de leur mise en place souhaitée par les Régions dans le cadre de leur Plan de Développement Rural ou leur Document Régional de Développement Rural.

- Le soutien à la diversification de l'activité agricole avec une activité non-agricole intéresse les projets liés à la diversification d'activités telles que l'agro-tourisme, les activités équestres et d'entraînement ou encore la mise en place de point de vente à la ferme. Ces financements peuvent aller de 60 à 80 % de l'investissement.
- Le soutien à la promotion et à l'information bénéficie à des produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire reconnu.
- Le soutien aux activités équines hors élevage en milieu rural est un ensemble d'aides pour les personnes exerçant une activité équine hors élevage : centre équestre, centre d'entraînement étalonner, gîte équestre... Elles peuvent être une aide au développement des activités touristiques équestres en zone rurale, à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière, un appui à la formation, à l'information et à la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices.
- Dans le cadre de la préservation de patrimoine naturel dont font partie les sites Natura 2000 les investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel équin ou asin, peuvent être soutenus.
- Les aides du FSE (Fond Social européen) ont pour but de soutenir les projets des organismes publics ou privés d'adapter les travailleurs et les entreprises aux évolutions économiques, de favoriser le retour et le maintien de l'emploi, d'intégrer les personnes défavorisées et lutter contre les discriminations dans l'emploi, d'améliorer le système d'éducation et de formation, et de promouvoir les partenariats et renforcer la capacité des services publics, des partenaires sociaux et des ONG en matière d'accès au marché du travail.

L'ensemble de ces aides est distribuée différemment selon les régions. Ainsi la région Auvergne proposait l'intégralité de ces aides tandis que la région Rhône-Alpes ne proposait pas en 2012 l'aide à l'investissement pour les jeunes agriculteurs ou encore certaines aides liées aux activités touristiques, à la mise en place de service de base ou à la formation et information pour des activités non-agricoles. Il n'y pas eu d'aide distribuée pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel.⁴⁵

D.4.2. Exemple de dispositif d'aide régional : CROF

Au niveau des régions Auvergne et Rhône-Alpes, les conseil des chevaux (association de loi 1901) regroupent l'ensemble des acteurs de la filière et défendent leurs intérêts. A la suite de la réforme territoriale de 2015 les deux conseils se sont rassemblés le 21 juin 2016 et sont devenus le conseil de la filière cheval Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de répondre à ses objectifs le conseil de la filière est porteur de différents projets mobilisant différentes sources de financement dont ceux de la Région. Le CROF (Contrat régional d'objectif pour un accompagnement de la filière équine en Rhône-Alpes) de la filière équine en Rhône-Alpes en fait partie. Le CROF Rhône-Alpes a pris effet le 1^{er} avril 2012 et s'est terminé le 31 mars 2016.

⁴⁵ Détail de toute ces aides : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, Guide des aides européenne pour la filière équine, janvier 2012

Sur cette période une enveloppe de 669 813€ était disponible pour réaliser un panel d'actions ayant pour but :

- d'assurer une meilleure connaissance et promotion de la filière équine régionale
- de soutenir la professionnalisation des acteurs
- d'aider à valoriser et à commercialiser la production régionale
- de contribuer au développement de la filière trait
- de mettre en place et d'entretenir un atelier de valorisation de la production régionale

En Auvergne le Conseil de la Filière Cheval d'Auvergne émergeait au COREL (Comité d'orientation régional de l'élevage) sur des actions d'animation et d'appuis techniques.

D.4.3. Autres soutiens publics

D.4.3.1. Appels à projets de l'ifce

L'ifce a mis en œuvre en 2017 un dispositif de soutien aux projets en faveur de la filière équine et asine conduits par les organisations nationales actives dans les secteurs de l'élevage équin et asin. Cette aide s'adresse aux entreprises actives dans la production primaire agricole et concerne :

- l'acquisition de compétences
- l'organisation d'événement (concours, foires...)
- la diffusion d'informations
- la diffusion de connaissances scientifiques ⁴⁶

Cette démarche a déjà été mise en place notamment à travers le conseil scientifique de l'ifce certaines années précédentes.

D.4.3.2. Les chevaux de remonte

les Haras Nationaux achetaient historiquement des chevaux de remonte, assurant un débouché pour les chevaux des éleveurs et répondant aux besoins de l'armée notamment. Avec la modernisation du matériel militaire les destinataires des chevaux et des poneys achetés par l'état sont devenus les établissements hippiques. Cette politique d'achat et d'affectation de chevaux et de poneys concourrait à plusieurs objectifs : le développement de l'équitation par l'aide en nature que constitue la mise à disposition de chevaux pour l'instruction dans les centres équestres, l'aide à l'enseignement agricole par la fourniture de chevaux aux formations hippiques de l'enseignement agricole, l'aide à la filière par l'action économique que constitue l'achat de chevaux de zans.

Les achats portaient sur des chevaux de selle, des poneys et des chevaux de trait de zans, et s'effectuaient exclusivement à l'occasion de manifestations publiques. Les demandes étant toujours plus nombreuses que le nombre de chevaux achetés, l'attribution n'était pas systématique.

Jusqu'en 2005, les Haras nationaux ont acheté chaque année des chevaux dits « de remonte » destinés à être placés dans des centres équestres afin de soutenir le développement de la pratique de l'équitation en France. En Rhône-Alpes 12 à 16 achats par an étaient effectués avant 2003, 9 à 10 sur 2003-2004, 3 en 2005, 2 en 2006 et un dernier en 2007. En Auvergne les achats ont été

⁴⁶ Instruction technique de l'ifce du 3 janvier 2017

interrompus en 2005 où 4 chevaux venant de la station expérimentale de Chamberet ont été confiés à des centres équestres.

Ce dispositif a été interrompu en 2005, mais l'Institut français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) demeurait propriétaire de l'ensemble de ces chevaux. L'Ifce a lancé une campagne de cession de ces chevaux de remonte en 2012, prioritairement aux centres équestres affectataires, ou à défaut auprès de tiers.

Pour un cheval âgé de 20 ans et plus, le prix de cession était un euro symbolique ; pour un cheval âgé de 15 à 20 ans, le prix de vente était de l'ordre de 1000 € ; pour un cheval dont l'âge est inférieur à 15 ans, le prix est de l'ordre de 1500 €. Ces prix étaient modulables en fonction de l'état du cheval.

En Rhône-Alpes 121 chevaux de remonte étaient comptabilisés en 2012.

D.4.3.3. L'aide à l'engraissement des poulains

Afin de soutenir la production de viande de cheval et les éleveurs, France Agrimer a mis en place une aide forfaitaire sur 3 ans (2010-2012) pour permettre aux producteurs de s'adapter aux évolutions du marché, répondre au besoin en viande chevaline en France et en Italie de manière régulière. C'est également un moyen de maintenir la production dans des zones défavorisées et de contribuer à l'aménagement du territoire.

Les éleveurs s'engagent à engraisser des animaux abattus entre 10 et 20 mois, avec un poids de carcasse de plus de 270 kg (poids vif supérieur à 450 kg) dans la période du 1^{er} février au 30 septembre.

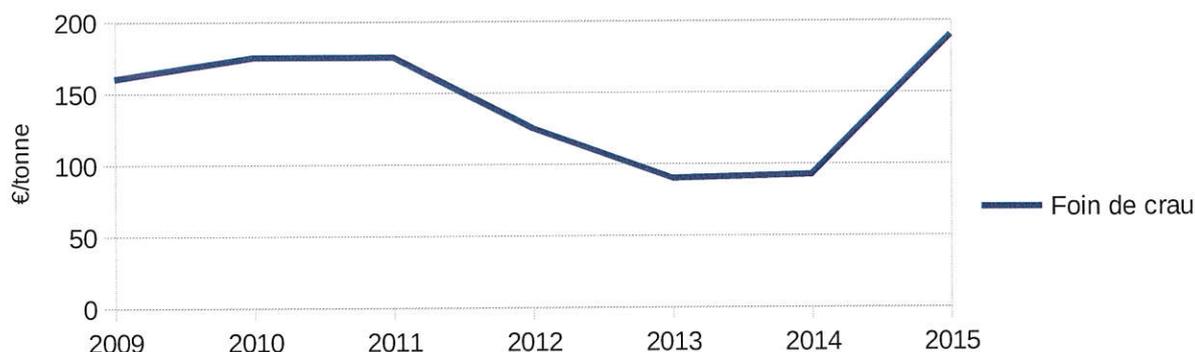
L'enveloppe dédiée à cette action a été de 380 000 euros maximum par an sur la période. Cette aide appartient à celles des minimis agricoles et peut être donc limitée selon l'atteinte de la limite (7500 € maximum par exploitation sur 3 exercices fiscaux) . Le dispositif a été prolongé en 2013 mais pas au-delà.

La première année, l'aide allouée s'élève à 600 €, pour 3 à 9 chevaux commercialisés, à 1 800 € pour 10 à 19 chevaux et à 2 700 € pour 20 chevaux et plus.

En deuxième année, le montant de l'aide est de 480, 1 440 et 2 160 € pour ces différentes tranches. En troisième et quatrième année, les aides par tranches s'élèvent à 360, 1 080 et 1 620 €.

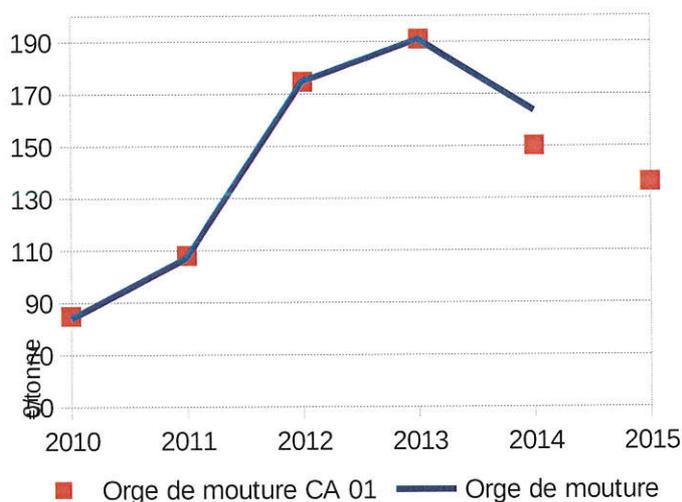
D.5. Les coûts de production

D.5.1. L'alimentation



Evolution du prix du foin de Crau

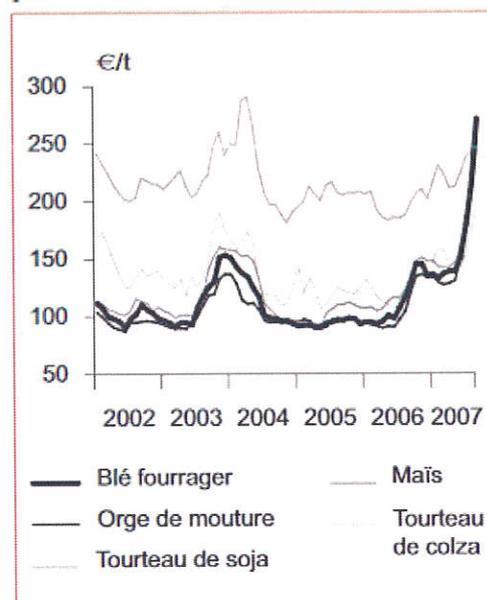
Source : <https://www.cgocean.com/cgocean/Chiffres-Cles/Cours-et-marches/Cout-fourniture-des-fournitures/Fourrages-2011>



Evolution du cours de l'Orge

Source : Chambre d'agriculture de l'Ain

Flambée des cours des matières premières



Source : La Dépêche, Agreste

Illustration 128

Le foin, élément indispensable pour nourrir un cheval avec l'herbe et l'eau, a vu ses tarifs fluctuer entre 2009 et 2015 avec une tendance à la hausse depuis 2014⁴⁷. Entre 2009 et 2015 la hausse est de 18,75 % en prenant comme référence le foin de Crau.

Les matières premières pouvant être des composants de rations pour les chevaux ont vu leurs prix augmenter entre 2010 et 2014 : c'est le cas pour l'orge dont le tarif à presque doublé en 5 ans (l'orge est un composé souvent employé dans l'alimentation du cheval, sa valeur énergétique est 1 UFC Unité Fourragère Cheval). Une baisse du cours de l'orge a démarré depuis 2013.

⁴⁷ Terre d'Alliances, Juin 2015 via la Chambre d'Agriculture de l'Ain

Selon le quotidien Le Monde la production agricole croissante et le ralentissement de la consommation sur les années à venir mèneraient à une baisse des prix des matières premières agricoles d'ici 2025.⁴⁸ D'autres sources voient une flambée des prix vis à vis de la diminution des ressources naturelles et de la difficulté croissante à produire.

Beaucoup de structures hippiques utilisent des aliments composés vendus par des distributeurs. Il est difficile de savoir comment les fabricants et vendeurs ont répercuté l'évolution du cours des matières premières sur leurs produits. Souvent les baisses de cours ne sont pas répercutées dans les mêmes proportions sur les prix affichés au client final.

D.5.2. Le carburant

Les éleveurs et autres utilisateurs de chevaux sont souvent amenés à se déplacer pour des étapes de reproduction (saillie par exemple), de valorisation (concours), de commercialisation (transport chez l'acquéreur...). Le transport d'animaux nécessite des véhicules adaptés (camions, vans...) qui impliquent une consommation importante de carburant bien souvent. Des carburants spécifiques peuvent être utilisés pour les engins agricoles (GNR : gazole non routier).

Les prix du carburant à la pompe sont fortement impactés par le cours du pétrole brut, la marge de raffinage, la marge de transport-distribution, la fiscalité. Les tarifs HTT sont relativement proches pour chacun contrairement aux tarifs TTC (le gazole et le GNR sont plus attractifs dans ce cas).

L'évolution des tarifs des carburants est à la hausse entre 2005 et 2015 (+ 12 % pour le Gazole TTC). En 2009 les tarifs étaient les plus attractifs sur la période et en 2012 les plus élevés (+79,6 % pour le gazole HTT en 3 ans). Les tarifs redescendent depuis (1,1494 € ttc pour le gazole, 0,7269 pour le GNR en 2015).

Prix HTT des carburants en France

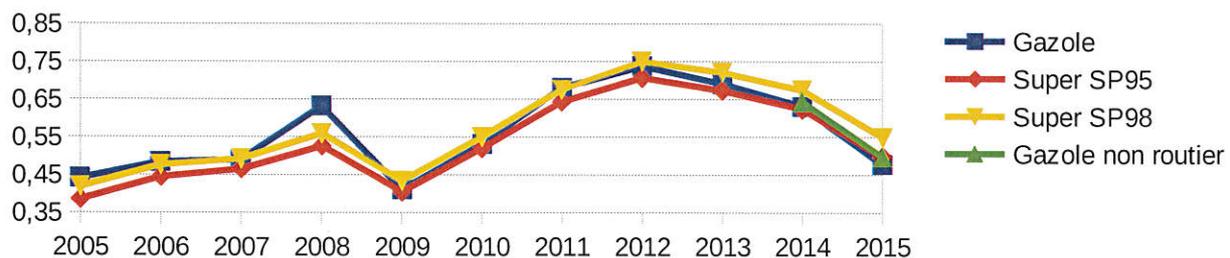


Illustration 129

Prix TTC des carburants en France

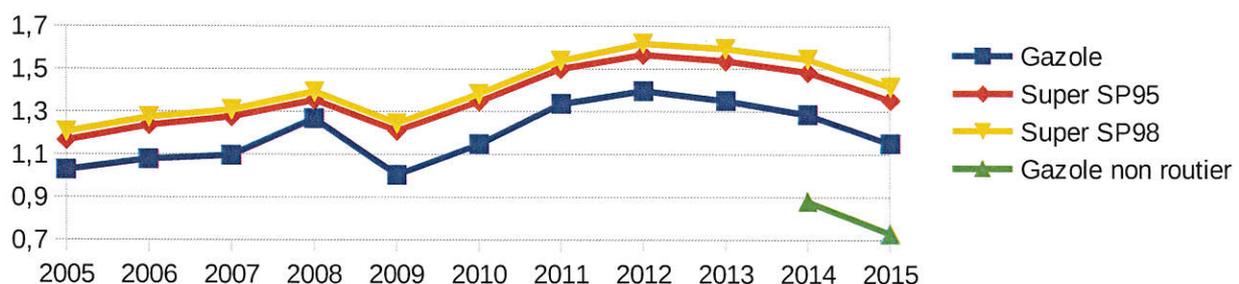


Illustration 130

48 Le Monde.fr | 01.07.2015 à 15h57 • Mis à jour le 01.07.2015 à 16h01
http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/07/01/les-prix-des-matieres-premieres-agricoles-a-la-baisse-d-ici-a-2025_4666192_3234.html#ip8ta2sp2xkLWOoQ.99

D.5.3. La reproduction

Les tarifs de la génétique équine mâle, l'accès aux différentes techniques de mises en place de semences sont une partie des éléments à prendre en compte dans le coût de la reproduction.

D.5.3.1. Tarifs de prestations et de la semence

Le marché de la reproduction équine a fortement évolué durant la période 2005 – 2015. En effet, après une présence de l'état forte à travers les Haras-Nationaux sur la gestion de la monte publique, l'ifce (issue de la fusion des haras nationaux et de l'école nationale d'équitation) a transféré au privé l'activité d'étalonnage public et d'appui technique à la reproduction. Un Groupement d'Intérêt Public, France-Haras, a été créé pour 3 ans, par décret en janvier 2011, pour transférer les étalons et les centres techniques au secteur privé. Une partie des étalons nationaux a été vendue et une autre, toujours sous la propriété de l'ifce, est louée.

Il est possible de comparer les tarifs des prestations liées à la reproduction assurée en 2005 par les Haras Nationaux et ceux pratiqués en 2015 par le secteur privé sur un échantillon de quelques Haras ou centre de reproduction actifs dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Tableau 4 : Evolution des tarifs des prestations de reproduction

Type de prestations	Précision	2005 (Haras - Nationaux)	2015	Evolution
Saillie Trait et ânes ⁴⁹	IA a domicile	134,6	Entre 220 et 230	+67,71 %
	IA en station et constat de gestation	58,77	167	+184,16 %
	IA en semence congelée	189,57	150	-21 %
Saillie cheval de selle et poneys ⁵⁰	Mise en place en frais	54,98	De 90,9 à 244,17	+169,29 %
	Mise en place en réfrigéré	54,98	De 136,36 à 250	+282,28 %
	Mise en place en congelé	189,57	De 180 à 250	+7,59 %
Transfert d'embryon ⁵¹		2862,55	3240	+13,19 %
Les pensions	Trait ⁴	7,58	14	+84,69
	Poneys	7,11	De 12,72 à 13,64	+23,58 %
	Jument de Selle	7,11	De 13,64 à 16,37	+40,69 %
Échographie ⁵²	Jument de selle ⁴	15,17	30	+97,76 %
	Jument de Trait ⁴	15,17	20	+31,84 %

49 Les tarifs données pour les saillies ânes et traits en 2015 sont ceux du groupement de vétérinaire Trizac

50 Les tarifs des saillies selle et poneys de 2015 sont ceux de trois centre d'insémination de Rhône-Alpes. (l'évolution est calculée grâce à la moyenne des tarifs de ces trois centres. = Haras de Chatenay BLH, domaine de Laye, Haras Numéror)

51 Pour le transfert d'embryon en 2015 seul les tarif du Haras de Chatenay BLH étaient disponibles

52 Les tarifs de Trizac ont été utilisés pour le prix des échographies

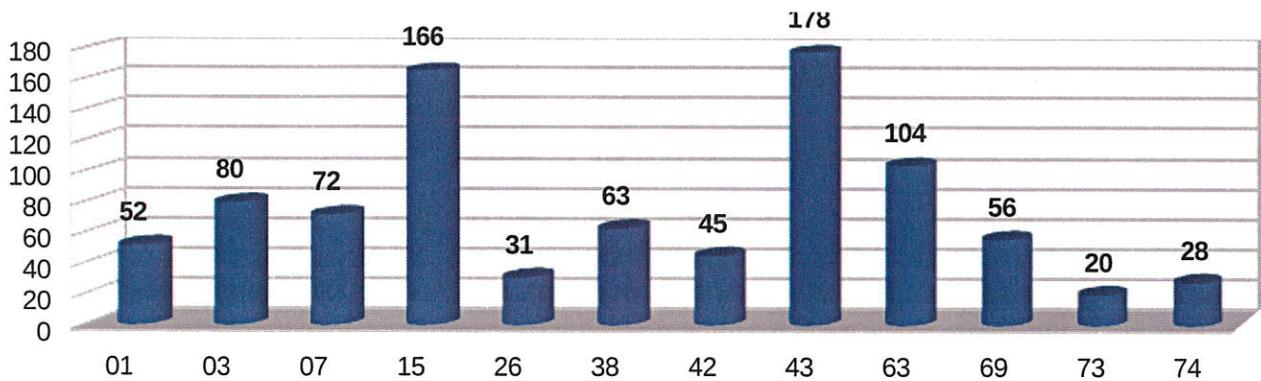
Les tarifs en lien avec la reproduction ont pour la majorité augmenté dans la région. Les augmentations sont particulièrement fortes avec des prix qui ont presque triplés (insémination artificielle en station pour les chevaux de trait), voir quadruplés (mise en place en semence réfrigérée en cheval de selle et poney). Il y a eu peu d'évolution des tarifs de transfert d'embryon (+ 13%).

Sur les tarifs de semence disponibles, ceux des étalons de selle et poneys ont plus que doublé entre 2005 (HN) et 2017 (privés) dans la région (de 465 € ht à 1000 € ht pour les étalons selle et de 243 € ht à 440 € ht pour les étalons poneys). Il est difficile de connaître les tarifs en chevaux de trait actuels puisque les centres spécialisés sont rares voir inexistant dans certaines zones.

L'arrêt de l'activité des Haras Nationaux a remis en cause l'implantation de stations de monte sur le territoire. La proximité d'un centre permettait de limiter les coûts de transport mais aussi de faciliter l'accès à la reproduction pour des éleveurs ne disposant pas de moyens de transport suffisant pour parcourir de grandes distances. Cet élément peut être quantifié par le nombre de lieux de monte de 2005 et 2015 et le nombre de juments saillies par type d'équidés et par type de monte (Donnée du SIRE). Les structures concernées ont pratiqué des saillies de chevaux de sang, de trait, ânes et poneys.

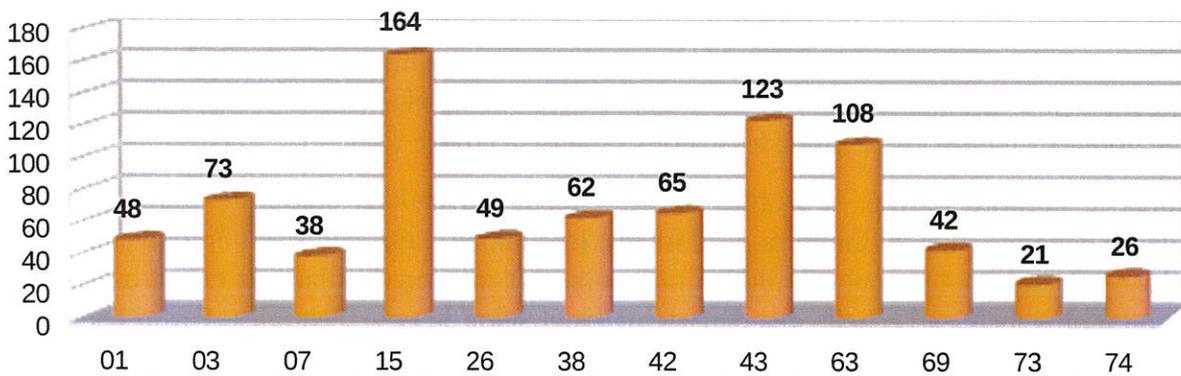
D.5.3.2. Nombre de centres de mise en place, juments saillies et techniques

Le nombre de centres de mise en place est passé de 895 à 821 entre 2005 à 2015. Ils étaient répartis sur 639 puis 619 communes. La majorité se trouve dans le Cantal, la Haute-Loire, le Puy De Dôme. Ce sont également les départements où il y a eu le plus de saillies en 2015 en y ajoutant l'Allier. En



Nombre de centres de mise en place dans les départements en 2005

Source : SIRE



Nombre de centres de mise en place dans les départements en 2015

Source : SIRE

2015 les centres ayant effectué le plus de saillies se trouvent dans l'Ain, le Cantal, La Loire et l'Allier avec de 112 à 249 saillies pour les cinq structures les plus actives. Le nombre de saillies globales gérées par les centres de mises en place de la région a nettement reculé entre ces deux années passant de 12530 à 8342. Cette évolution a surtout concerné les ânes (- 54 % pour 115 ânesses en 2015) et les traits (-42 % pour 4478 juments en 2015). Les chevaux de sangs sont aussi concernés avec - 20 % de baisse (3069 juments en 2015). Les saillies poneys sont stables.

En terme d'accès à différents types de mises en place des évolutions s'observent entre 2005 et 2015.

Le nombre de centres ayant utilisé l'IA congelé est passé de 29 à 71 pour 653 à 721 juments, de 16 à 25 pour une évolution inverse des juments saillies (689 à 524) en IA immédiate. L'IA réfrigérée sur place est en disparition avec de 14 à 9 centres et 878 à 118 juments. Alors que 53 centres ont mis en place de l'IA réfrigérée transportée en 2015 contre 27 en 2005 le nombre de juments est passé de 961 à 424. Le transfert d'embryon se développe avec 35 juments en 2015 contre une seule en 2005.

La monte en liberté diminue en termes de juments (4351 à 3690) mais le nombre de centres augmente (503 à 529). Ce phénomène est principalement dû à la diminution des saillies en chevaux de trait (-819) car la monte en liberté chez les chevaux de sang et poney est en nette augmentation (+ 44 % et + 23%). La monte en main au camion proposée encore en 2005 a disparu depuis. Ce système avait servi 353 juments, majoritairement de trait (346). La monte en main sur place diminue avec 2830 juments et 336 centres en 2015 contre 4642 juments et 378 centres en 2005.

Vingt pourcents de saillies en moins sont constatées en chevaux de sang entre 2005 et 2015 malgré l'augmentation de saillies en liberté (+44%) et les saillies en IA congelé (+ 3,6%). Une hausse de 2,4 % des saillies est enregistré chez les poneys entre ces deux années, grâce à l'augmentation de la monte en liberté (+ 23%) et de l'IA congelé et immédiate (+116 % et + 357%). Chez les traits, la baisse des saillies concerne toutes les techniques même si la monte en liberté et en main restent les principales méthodes. Chez les ânes la baisse des saillies dans les centres en proposant est de - 53% et concerne autant la monte en liberté qu'en main.

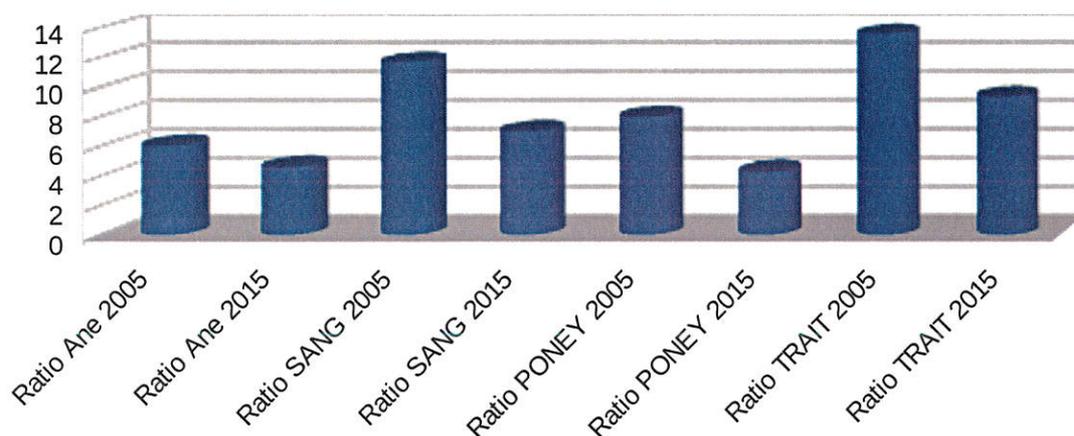
D.5.3.3. Offre d'étalons en région et saillies

Le nombre de lieux de stationnement d'étalons de la région Auvergne-Rhône-Alpes a augmenté de 2005 à 2015 passant de 755 à 789. Les augmentations s'observent dans la Drôme, la Loire et la Haute-Loire majoritairement. C'est aussi dans ces départements où l'augmentation du nombre d'étalons est la plus nette (de + 24 % à +62 % d'étalons concernant exclusivement les types sang et poney). Sur la grande région le nombre d'étalons stationnés est passé de 1022 à 1076. Alors qu'une augmentation de cet indicateur est observable en sang (de 321 à 427) et en poney (de 85 à 144), les ânes et chevaux de trait sont concernés par une baisse (respectivement de 41 à 25 et de 575 à 480).

Les étalons ânes sont stationnés en 2015 sur 20 communes contre 30 en 2005, les étalons trait sur 305 contre 360. Les étalons poneys sont disponibles sur de plus nombreuses communes en 2015 qu'en 2005 (94 contre 58), comme les étalons sang (254 contre 193).

D'après le nombre moyen de saillies effectuées par les étalons stationnés dans la région, la tendance générale est à la diminution. Alors que les étalons traits saillissent en moyenne le plus (9 juments par étalon), les poneys saillissent le moins (5) en 2015. Les baisses de cet indicateur sont plus ou moins fortes à l'échelle des départements et selon le type d'équidés. Parmi les baisses les plus flagrantes on retrouve dans l'Ain le cas des étalons de sang (de 22 à 11 juments saillies en moyenne), les poneys de l'Isère (de 14 à 4 saillies) ou ceux du Puy de Dôme (de 12 à 3) et de Haute-Savoie (17 à 3).

L'offre en étalons chevaux de sang et poney stationnés dans la région apparaît comme plus importante que par le passé et semble avoir pour conséquence une utilisation plus faible de ces derniers pour les saillies. Il apparaît qu'il y ait bien plus d'étalons proposés à la monte en liberté que par le passé et le nombre de saillies confirme cette impression. Les poneys accèdent plus fréquemment à l'IA congelé et immédiate même si cela concerne encore des effectifs modérés. Les centres ayant la capacité d'utiliser ces techniques sont d'ailleurs plus nombreux (jusqu'à 66 centres en 2015 pour l'IA congelé en chevaux de sang). L'offre semble donc plus diversifiée et la concurrence plus forte qu'en 2005 sur certains secteurs d'activités (chevaux de sang et poneys), ce qui amène les étalons à être moins utilisés en moyenne. Ce constat se fait aussi chez les ânes et les chevaux de trait mais là le facteur principal est la baisse des saillies entraînant la diminution du nombre d'étalons et aussi de centres de mise en place qui se fait moins rapidement. Quel que soit le type d'étalons proposés, les tendances montrent deux cas de figure éloignés mais qui laisse penser qu'il est plus difficile de rentabiliser un étalon en 2015 qu'en 2005.



Nombre moyen de juments saillies par étalon stationné en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : SIRE

Illustration 132

D.5.4. Le prix des terres

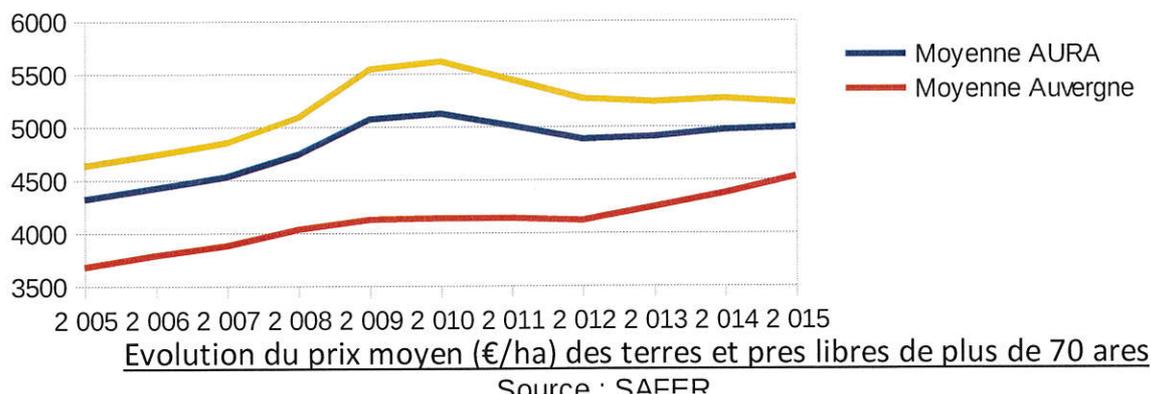


Illustration 133

Le prix des terres a augmenté entre 2005 et 2015 dans la région (+15,6% - 4995 € / ha en 2015). Le prix moyen en Auvergne est inférieur à celui de Rhône-Alpes. Le tarif était particulièrement élevé en 2010 en Rhône-Alpes (5616 € / ha) mais a légèrement diminué ensuite.

D.5.5. L'identification

Le SIRE gère toutes les identifications d'équidés en France.

Les propriétaires et éleveurs doivent faire identifier et pucer leurs chevaux mais aussi déclarer les changements de propriétaires lors des ventes afin d'être en règle.

En 2005 l'identification d'un cheval de trait coûtait entre 32 et 35,87€ (ce prix comprenait le signalement par un agent des haras Nationaux, le transpondeur et sa pose ainsi que le livret SIRE). Pour les chevaux de selle le coût variait entre 82 et 85,87€.

En 2015 ces tarifs sont passés progressivement à 42€ pour les chevaux de trait et 69€ à 85€ pour les chevaux de selle.

D.5.6. La valorisation

Par définition la valorisation est la hausse de la valeur marchande d'un produit ou d'un service, provoquée au moyen de manœuvres volontaires ou, éventuellement, par une mesure légale (Larousse). L'objectif est donc de faire correspondre au mieux les chevaux avec la demande du marché. Différents circuits de valorisation existent :

- Qualification des chevaux de courses (trot)
- Concours d'utilisation
- Concours de race
- Circuits SHF (jeunes chevaux et poneys de sport)
- Concours d'élevage
- Qualification loisir
- Concours de compétition accessibles à tous (FFE)

Certains sont particulièrement dédiés à la valorisation des jeunes chevaux et leur évolution peut directement toucher les éleveurs.

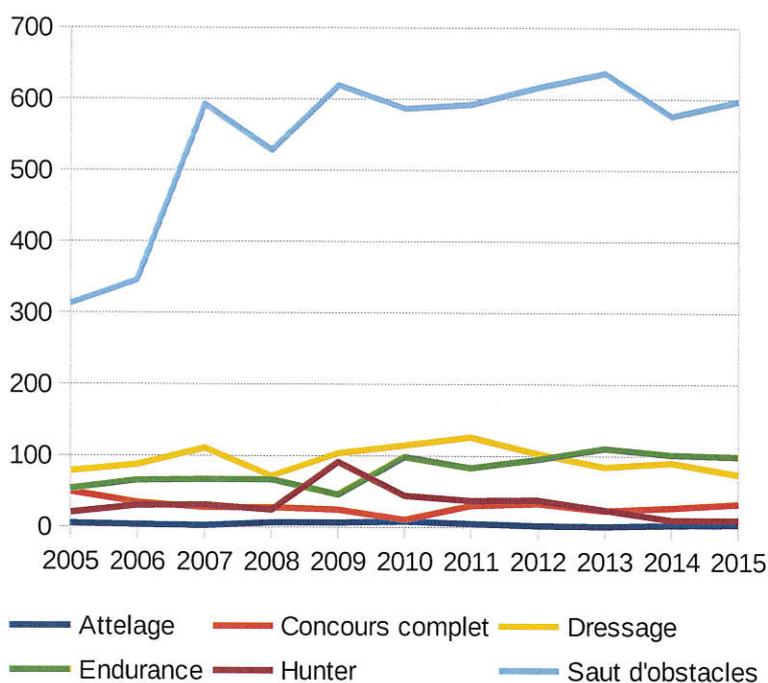
D.5.6.1. Le circuit SHF jeunes chevaux

Tableau : Prix des engagements en concours SHF en fonction de la discipline et de l'année

Tous âges confondus	2006	2015	Evolution
CSO classique	Entre 27 et 37€	Entre 31 et 49€	26,04 %
CSO libre	Entre 17 et 21€	Entre 19 et 28€	20,34 %
Dressage	Entre 26 et 39€	Entre 25 et 45€	8,51 %
Endurance	Entre 21 et 32€	Entre 27 et 45€	41,46 %
Hunter	22€	Entre 32 et 35€	46,03 %
CCE	Entre 35 et 48€	Entre 39 et 50€	4,84 %
Attelage	Entre 19 et 22€	Entre 26 et 34€	44,72 %
Poneys	17€	24€	41,18 %

Dans toutes les disciplines les tarifs d'engagement ont augmenté (les tarifs nationaux sont valables au niveau régional). Ces augmentations peuvent être particulièrement contraignantes pour des éleveurs qui ont beaucoup de chevaux engagés sur ces circuits.

- Attelage : baisse de 20 % au niveau national hausse de 80,31 % en région
 - Concours complet : baisse de 32,65 % au niveau national hausse de 27,63 % en région
 - Dressage : baisse de 5,13 % au niveau national hausse de 88,56 % en région
 - Endurance : hausse de 86,79 % au niveau national hausse de 50,82 % en région
 - Hunter : baisse de 50 % au niveau national baisse de 64,30% en région
 - CSO : hausse de 91,35 % au niveau national hausse de 70,29% en région



Nombre d'épreuves de circuit de valorisation SHF en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : iifce d'après SHF

Illustration 134

L'évolution du nombre de partants par discipline en Auvergne-Rhône-Alpes comparé à celle en France correspond aux pratiques équestres et d'élevage les plus spécifiques localement. En effet la pratique du CSO, de l'endurance est développée dans la région. Les augmentations au-dessus des

indicateurs Français concernent le CSO (+38,23%) et l'endurance (+ 170%). Les circuits de valorisation en Concours complet régionalement et hunter globalement ne sont pas attractifs.

Tableau : Evolution du nombre de partants en concours SHF entre 2005 et 2015 selon la discipline

	Evolution française	Evolution en Auvergne-Rhône-Alpes
Attelage	+49,05 %	0 %
Concours complet	-2,97 %	-68,85 %
Dressage	+61,37 %	-28,72 %
Endurance	+137 %	+170 %
Hunter	-88,07 %	-70,75 %
Saut d'obstacle	+21,38 %	+38,23 %

L'évolution des gains totaux distribués n'est pas que directement liée à celle du nombre de partants. Elle peut être fonction des aides à la valorisation disponibles distribuées, et du montant des engagements avec la part qui en est reversée aux classés.

Tableau : Evolution des gains totaux distribués en concours SHF entre 2005 et 2015 selon la discipline

	Evolution française	Evolution en Auvergne-Rhône-Alpes
Attelage	+ 101,43 %	39,56 %
Concours complet	+26,05 %	-69,79 %
Dressage	+ 125,69 %	-18,56 %
Endurance	+ 175 %	+ 288 %
Hunter	-76,25 %	- 67,61%
Saut d'obstacle	+ 60,97 %	+61,87 %

Le montant des gains par rapport au nombre de partants a progressé dans toutes les disciplines (de +10,74 % en CSO jusqu'à + 43,75 % en Endurance) sauf en Concours complet (- 2,99%). Il faut rappeler que les gains ne sont distribués qu'à une partie des partants ayant eu les meilleurs résultats selon des règles bien définies. L'analyse considère que tous les chevaux ont perçus le même niveau de gain quelque soit leur résultat lors de leur épreuve.

L'évolution de la moyenne des gains par équidé participant à une épreuve ne couvre pas la hausse de tarifs moyens des engagements dans les disciplines du CSO, Hunter, Concours complet. En Attelage, Endurance, Dressage, les hausses de prix d'engagement serait en moyenne couvertes par l'évolution positive des gains. Difficile de penser, au vue du montant des gains moyen que la participation des équidés aux épreuves soit rentable en considérant l'engagement, le transport, d'autres frais logistiques, le temps de travail. Il faudrait considérer les autres recettes dont peuvent bénéficier les professionnels autour de ces épreuves (prix de vente des chevaux valorisés sur ces circuits...).

Tableau : Montant moyen des gains en euros par partant en concours SHF en 2005 et en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes.

€	2005	2015	Evolution
Attelage	60,67	84,67	+39,56 %
Concours complet	38,64	37,49	-2,99 %
Dressage	17,57	20,07	+14,25 %
Endurance	44,51	63,99	+43,75 %
Hunter	11,94	13,22	+10,74 %
Saut d'obstacles	16,53	19,27	+16,52 %

D.5.6.2. Les concours d'élevage modèle et allures

5.6.2.1. Les chevaux de trait

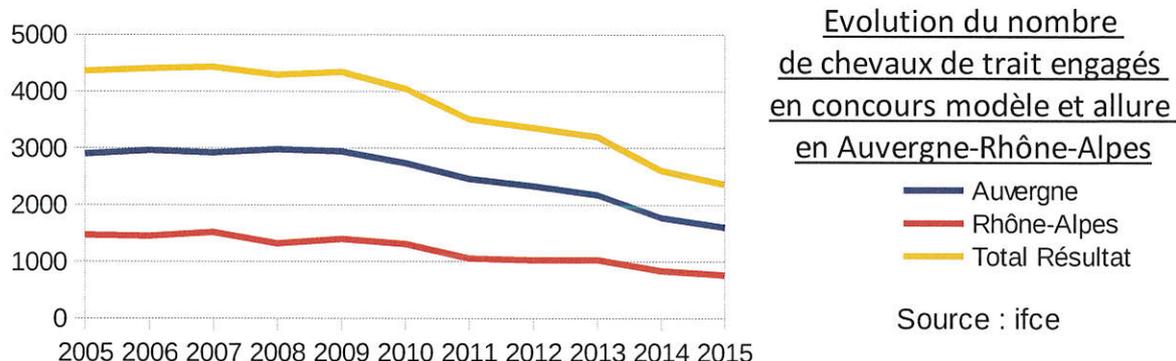


Illustration 135

La participation des chevaux de trait aux concours modèle et allures est plus faible en 2015 qu'en 2005 (- 46 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Le montant total des primes allouées aux concours de chevaux de traits modèles et allures a fortement diminué entre 2005 (318 121 €) et 2015 (128 888 €) pour - 59 % de la dotation 2005. 94085,79€ étaient distribués en Auvergne en 2013 contre 34 802,48€ en Rhône-Alpes (2,7 fois moins qu'en Auvergne). Cette différence n'est pas surprenante étant donné les différences de participations et de production des deux régions.

Le montant moyen par partant a lui aussi diminué de 45 % environ (73,03€ en 2005 en Auvergne-Rhône-Alpes contre 40,38€ en 2013). Le gain moyen par partant est semblable dans les deux régions.

Le nombre de concours dans la région est resté stable. Il a fortement augmenté en Auvergne (+25,71% avec 44 concours en 2015) et diminué en Rhône-Alpes (-3,33% avec 18 concours en 2015).

La moyenne du nombre de partants par concours a lui diminué sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (-45%). Avec un nombre de partants décroissant et un nombre de concours croissant en Auvergne la baisse est d'autant plus forte (- 56%). Elle est de - 22 % en Rhône-Alpes.

En plus des difficultés de production et de valorisation rencontrées par les éleveurs, la baisse des primes sur ces concours ne les encourage pas pour y participer.

D.5.6.2.2. Les chevaux de selle

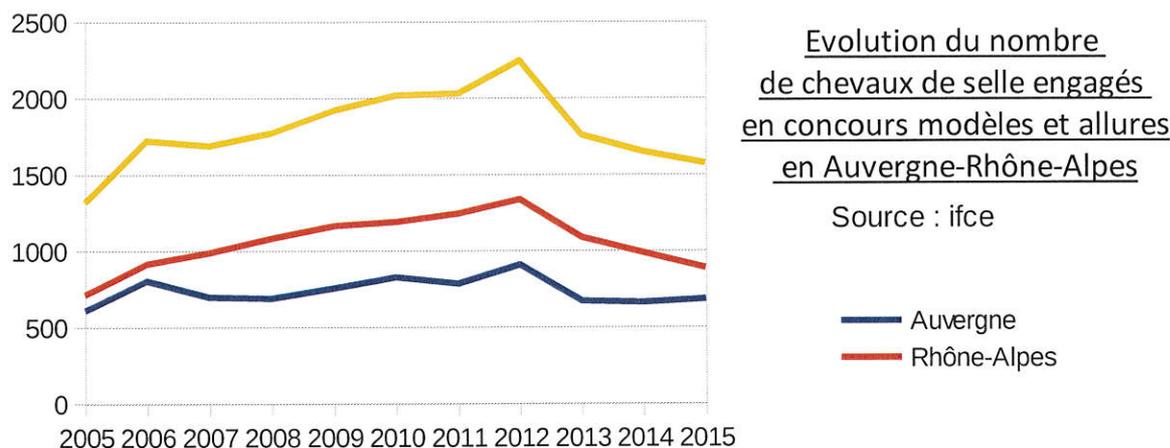


Illustration 136

Malgré que le nombre de chevaux engagés dans les concours modèle et allures diminue depuis 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes (perte de 672 partants sur 2224 en 2012), la tendance est à la hausse entre 2005 et 2015 (+19%) avec 1572 engagés en 2015.

Le montant total des primes allouées aux concours de chevaux de selle modèles et allures a fortement diminué, de 129 296€ à 103 730€ entre 2005 et 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes. La baisse de 19 % est inverse à l'augmentation du nombre de participants. Les primes sont distribuées en 2015 comme suivant : 41 610€ en Auvergne et 62 120€ en Rhône-Alpes.

Le montant moyen par partant a diminué (98,10€ en 2005 en Auvergne-Rhône-Alpes contre 65,99€ en 2015). Le gain moyen par partant est de 10€ supérieur en Rhône-Alpes par rapport à l'Auvergne en 2015. Cette différence peut être expliquée par les gains attribués selon les différentes épreuves et les notes obtenues par les chevaux présentés.

Le nombre de concours dans la grande région est passé de 26 à 42. Il a fortement augmenté en Auvergne (+143 %) et de façon plus modérée en Rhône-Alpes (+32 %).

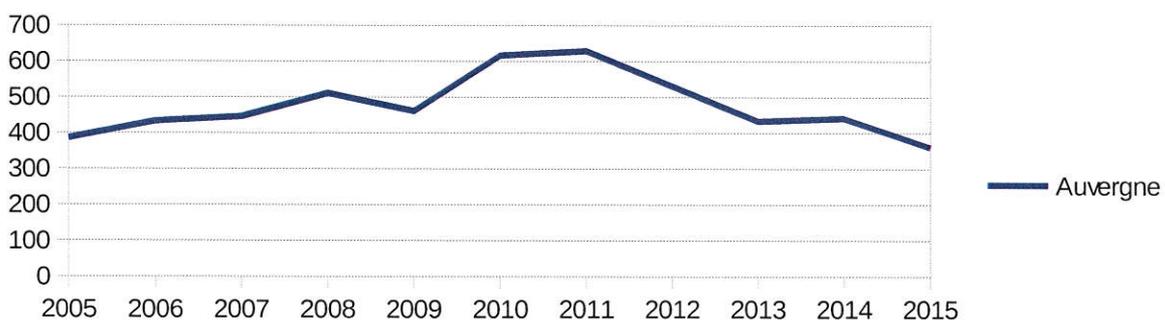
La moyenne du nombre de partants par concours a lui diminué sur la région Auvergne-Rhône-Alpes puisque qu'il n'a pas augmenté autant que le nombre de concours. En moyenne dans la région 51 partants étaient comptabilisés en 2005 contre 37 en 2015. La multiplication des concours permet aux éleveurs d'accéder plus facilement à ces manifestations mais ils sont néanmoins confrontés à un nombre plus réduit de concurrents pour comparer leurs produits.

Entre 2005 et 2013 (chiffres disponibles) le prix des engagements dans la région a dans l'ensemble augmenté sauf pour les juments suitées. En fonction du type de chevaux engagés le montant de l'engagement a augmenté de 0 à 33 % pour les éleveurs adhérents à une association d'éleveurs. Les tarifs vont de 10 à 20 euros en 2013. Ces évolutions de tarifs ne reposent pas sur des montants importants. Il faudrait connaître l'évolution du montant de cotisation des éleveurs à leur syndicat ou à leur association pour compléter ce travail.

Tableau : Evolution du prix des engagements en concours modèles et allures entre 2005 et 2013 (pour les éleveurs adhérents à une association d'éleveur locale)

Type d'épreuve	Evolution
Chevaux de 2 ans (concours local)	+20 %
Chevaux de 3 ans (concours local)	0 %
Chevaux de 3 ans (concours local)	+20 %
Chevaux de 3 ans (concours régional)	+33,33 %
Poney (concours local)	+25 %
Poney (concours régional)	+25 %
Jument suitée (concours local)	-40 % (évolution 2006-2013)
Jument suitée (concours régional)	-25 % (évolution 2006-2013)

Des Primes d'Aptitude à la performance Equestre (PACE) sont attribuées aux juments⁵³. La prime PACE dépend des performances sportives des juments poulinières, de celles de leur production et de leurs collatéraux. Le montant de la Prime PACE dont bénéficie une jument dépend de son nombre de points PACE ; ce qui lui donne droit à des unités de prime (4 unités de prime par poulain présenté). Le montant de prime PACE total en Auvergne est passé de 16202€ en 2005 à 17265€ en 2015. Pour 2012, l'unité de prime valait 270 € pour les Anglo-Arabs et 195 € pour les Selle-Français et autres chevaux. En 2014, la valeur d'1 unité de prime était de 181 € (93 primes étaient distribuées pour 38 juments en Auvergne en 2014 ce qui indique que certaines juments avaient plusieurs unités de prime). Le montant de la prime PACE aurait baissé entre 2012 et 2014 ce qui peut expliquer l'évolution décroissante du montant de prime par jument depuis 2011. Le nombre de points PACE par jument peut être également un facteur même si en théorie la qualité des juments devrait augmenter dans le temps.

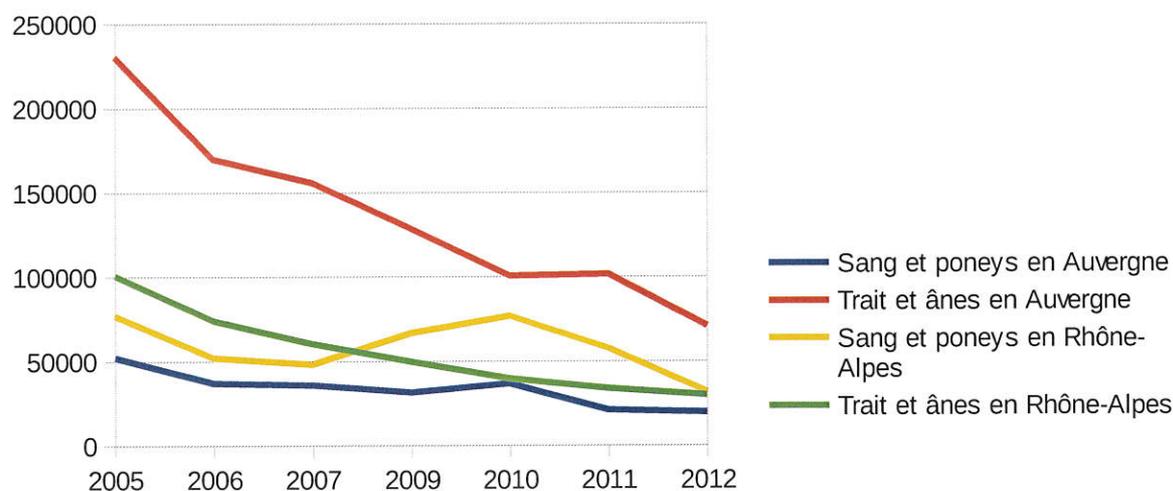


Evolution du montant des primes PACES par jument en Auvergne

Source : ifce

Illustration 137

⁵³ Les données disponibles pour les primes PACES ne concernent que l'Auvergne. La donnée 2012 étant inconnue, elle a été remplacée par une donnée arbitraire afin de lisser l'évolution entre 2011 et 2013



Evolution du montant des encouragements dans les circuits de valorisation en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : ECUS

Illustration 138

Globalement le montant des primes/encouragements distribués dans la région a diminué en lien avec la baisse des engagés ou avec les nouvelles modalités de distribution possibles.

D.5.6.3. Les qualifications loisir

Créées au début des années 90, ces épreuves de labellisation se sont fortement développées entre 2005 et 2015. En effet en France le nombre de concours est passé de 33 à 97 entre 2005 et 2015. En 2015 la région Auvergne-Rhône-Alpes rassemblait 20 concours dont 8 en Rhône-Alpes et 12 en Auvergne.

Le nombre de partants a lui aussi augmenté :

- de 479 en 2005 à 1761 en 2015 en France.
- de 291 à 424 en Auvergne-Rhône-Alpes avec des années de hausse et de baisse importantes.

Il semblerait qu'il y ait des vagues d'intérêt pour ces épreuves. Certains centres équestres font labelliser leur cavalerie une année donnée, gonflant les chiffres. Le label étant délivré une seule fois dans la vie du cheval il n'y a pas de reconduction des engagements.

Les chevaux participants sont primés. En concours local et selon le résultat, un cheval pouvait recevoir entre 80 et 120 euros en 2006. En 2015 ce montant était compris en 60 (mention qualifié) et 100€ (mention élite).

Tableau : Evolution du montant total d'encouragement consacré aux épreuves qualification loisir en France

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Crédit	23760	35054	37211	35300	29858	34725	22310	25175

D.5.6.4. Avis sur les circuits de valorisation

Lors de l'étude commercialisation et valorisation des chevaux en Auvergne-Rhône-Alpes les acteurs de la filière ont donné leur avis sur les différents circuits de valorisation :

- Les concours modèle et allures. Dans la filière « cheval de sport » les cavaliers, marchands, éleveurs, entraîneurs interrogés ont déclaré que les concours modèle et allures sont une occasion d'observer plusieurs chevaux dans un même lieu, de tester leurs produits sur des terrains extérieurs, de donner un but dans la préparation des jeunes chevaux. Ils ont aussi rappelé l'intérêt financier de la prime bien qu'il reste limité en raison de frais engagés pour la participation (engagement, transport). Les résultats obtenus dans ces concours permettent aussi d'influencer les négociations lors d'une transaction. Malgré tout les acteurs de la filière ont souvent souligné la perte de dynamisme de ces concours (peu de public, peu de prise de contact). Redonner un attrait commercial à ces concours semble une nécessité.
- Les concours jeunes chevaux SHF. Les épreuves proposées dans le circuit SHF sont formatrices pour les jeunes chevaux. Les participations permettent de valoriser le potentiel des chevaux. Ce circuit donne une bonne visibilité que ce soit en France ou à l'étranger (surtout pour les reproducteurs). Cependant les frais engendrés par la préparation et la participation sont beaucoup trop élevés dans un but de rentabilité (pension avec travail du cheval, transport, engagements...) Redynamiser l'intérêt commercial de ces concours et augmenter les dotations pour couvrir les frais d'engagement font partie des solutions recherchées par les professionnels.
- La labellisation qualifications loisirs. De manière générale, les éleveurs pensent que ce circuit est très peu connu du grand public et qu'il est très difficile de mettre en avant des participations en cas de vente. « Il n'y a pas de retour sur investissement ». Il semblerait donc nécessaire d'augmenter la communication sur l'intérêt de ce type d'outil auprès des acheteurs, des cavaliers. Pour les acteurs travaillant avec des chevaux de loisir ces événements sont intéressants mais coûteux et ne présentent pas de retombée financière suffisante lors de la vente (méconnaissance des acheteurs, système de notation remis en cause...). Se déplacer en concours nécessite du matériel et engendre des frais à perte.
- Les concours d'utilisation : Ces concours sont assez bien adaptés à l'apprentissage mais trop coûteux en temps et en moyens financiers. Les retombées commerciales sont insuffisantes pour les éleveurs.

D.5.7. L'équarrissage

La libéralisation de l'équarrissage a eu lieu en 2009. Cette même année la création de l'ATM ANGEE (Animaux Trouvés Morts, Association Nationale de Gestion de l'Equarrissage des Equidés) a eu pour but de mutualiser les tarifs.

La libéralisation de ce service a entraîné une augmentation des tarifs puisque que la négociation des tarifs et la possible prise en charge par l'état n'étaient plus en vigueur (la libéralisation du service public de l'équarrissage, équ'idée, Hivers 2009 n°69).

Le passage par l'ATM ANGEE n'est pas obligatoire. Les intéressés peuvent se tourner directement vers l'équarrisseur au risque de payer plus cher.

En 2009 les tarifs en passant par l'ATM ANGEE étaient nationaux pour les différents types d'équidés avec la possibilité de régler une cotisation annuelle pour bénéficier de tarifs encore plus intéressants. Par exemple l'enlèvement d'un cheval de sang de plus de deux ans coûtait 230 € sur tout le territoire (sans cotisation). Cette homogénéisation n'a pas pu durer de par la diversité de

tarifs proposés par les équarisseurs privés. Le découpage tarifaire a été par secteur puis par département dès 2014. En 2015 le tarif de l'équarrissage par l'ATM ANGEE variait entre 193 et 399€ pour les chevaux de selle et entre 250 et 518€ pour les chevaux de traits en fonction des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. En effet ils sont fonction de l'intensité de l'activité de ramassage, toutes espèces confondues (équins, bovins...), qui a un impact sur les frais de déplacement des entreprises.

Dans la région 469 équidés bénéficiaient de l'ATM ANGEE en 2010 (première année complète de mise en place de l'ATM). 836 sont comptabilisés en 2015 dont 48 ânes, 162 poneys, 542 chevaux de sang, 85 chevaux de trait. En moyenne les équidés ont 17,4 ans (de 0 à 38 ans). Cette augmentation est notamment dû à la meilleure connaissance du dispositif par les usagers mais il est impossible de déterminer si le nombre de chevaux équarris globalement a augmenté.

Répartition des 836 équidés ayant bénéficié de l'ATM ANGEE en 2015

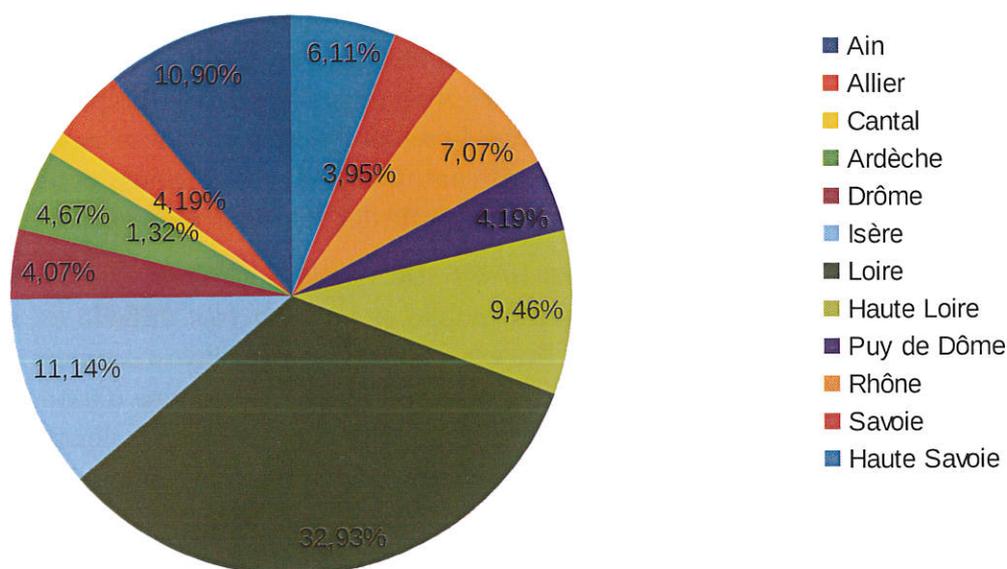


Illustration 139

L'amende pour la non déclaration de mort d'un animal et donc de l'utilisation d'autres moyens illégaux que l'équarrissage pour l'évacuation du cadavre est de 3750€.

L'ATM ANGEE représente une solution pour diminuer les coûts d'équarrissage dans de nombreux départements. En terme d'évolution de tarifs, la localisation des éleveurs est fondamentale. Les départements les moins favorisés en Auvergne-Rhône-Alpes sont l'Ardèche, la Savoie, la Drôme, le Puy de Dôme, l'Isère. Les éleveurs de l'Ain, de la Loire et de l'Allier, bénéficiant des meilleurs tarifs de la région via l'ATM ANGEE, paient moins de frais que par le passé pour l'équarrissage.

E. État des lieux sur le reste de la filière équine

E.1. L'équitation

E.1.1. Les licenciés

Le nombre de licences est un indicateur de la consommation de produits équins notamment équestres (cours, compétitions...).

Comme en France le nombre de licenciés de la région Auvergne-Rhône-Alpes diminue depuis 2012. Depuis 2015 27303 licenciés avaient été gagnés pour atteindre un maximum de 82567 personnes. Entre 2005 et 2015 le gain est de 44,8 % avec 80012 licenciés en 2015.

Par rapport aux tendances Françaises le taux de licences touristes est plus élevé en région (17 % contre 12%).

En 2010 la proportion de licenciés ayant moins de 10 ans en France était de 30 % (maximum entre 2005 et 2015). En 2011 66 % des licenciés avaient moins de 16 ans. En 2015 les tranches d'âges moins de 10 ans, 11-12 ans, 13 à 14 ans perdent du poids parmi les licenciés au profit des tranches d'âges plus élevées (51 % des licenciés ont plus de 15 ans). La baisse du nombre de licenciés vient donc particulièrement des jeunes enfants, soit par manque de renouvellement, soit par perte de clientèle de moins de 14 ans.

Le département de l'Ain présente la concentration de licenciés la plus élevée (15,6 licenciés FFE pour 1000 habitants, moyenne régionale à 10,3). Le nombre de licenciés pour 1000 habitants a lui augmenté dans toutes les régions (hormis en Corse). Comme pour le nombre de centre équestre par habitant, la région Auvergne-Rhône-Alpes se classait en 2005 en 11ème position et en 10ème position en 2015.

Le nombre de cavaliers en compétition a augmenté de 65 % entre 2005 et 2015 (19439 licenciés en 2015). La part de cavaliers « club » est de plus en plus importante (79 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 77 % en France). La pratique de compétition « club » se veut être celle qui est la plus accessible en terme technique et financier, notamment pour les plus jeunes. La participation aux championnats de France « club » à Lamotte Beuvron est un enjeu pour les centres équestres de toutes les régions. Appelé le « générali open de France », il a été inscrit au Guinness Word Record en 2012 comme la plus grande manifestation équestre du monde. En 2015 ce sont 16 000 cavalier et 2 200 établissements équestres qui s'y sont retrouvés.

Le licences « pro » ont vu leur nombre augmenter régulièrement avec un bond en 2008-2009 de 19 % en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 31 % de 2005 à 2015). Ces licences, adaptées aux meilleurs ne sont pas réservées à des professionnels. En licences amateur un creux s'est fait sentir entre 2008 et 2011 mais une augmentation est observée entre 2005 et 2015 malgré tout (3706 en 2015, 3397 en 2005).

Evolution du nombre de licences en Auvergne-Rhône-Alpes en fonction du flechage FFE

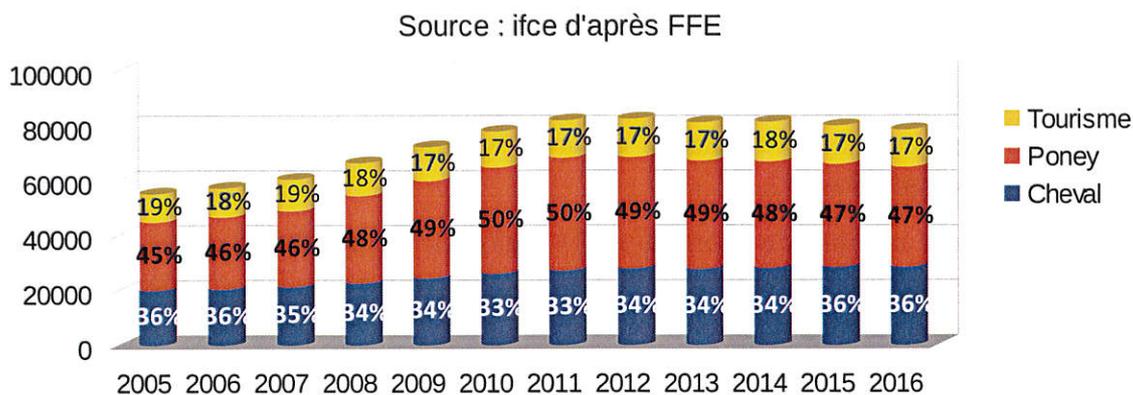
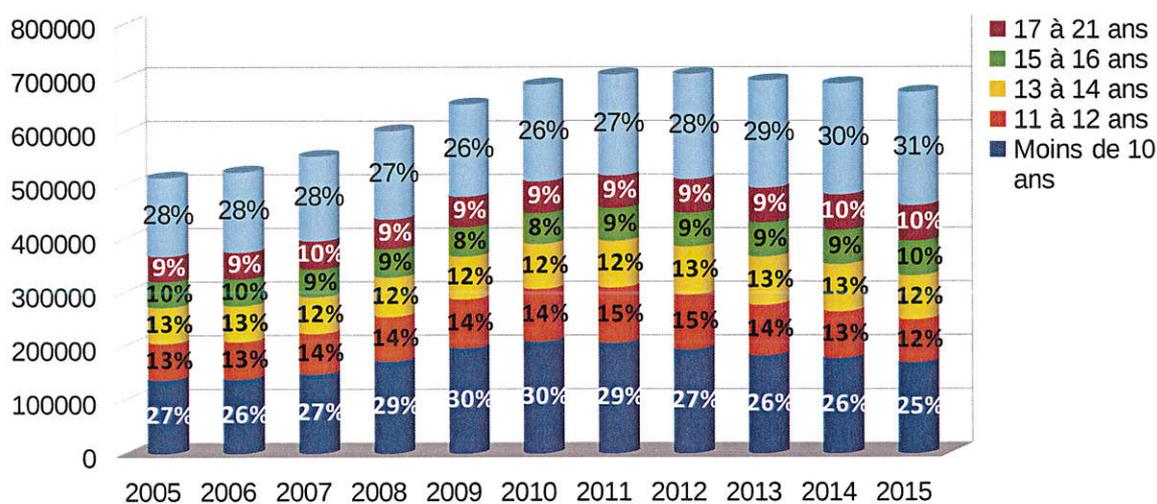


Illustration 140



Evolution du nombre de licenciés en fonction de l'âge en France

Source : ifce d'après FFE

Illustration 141

Evolution des licences des cavaliers en compétition en Auvergne-Rhône-Alpes selon le fléchage

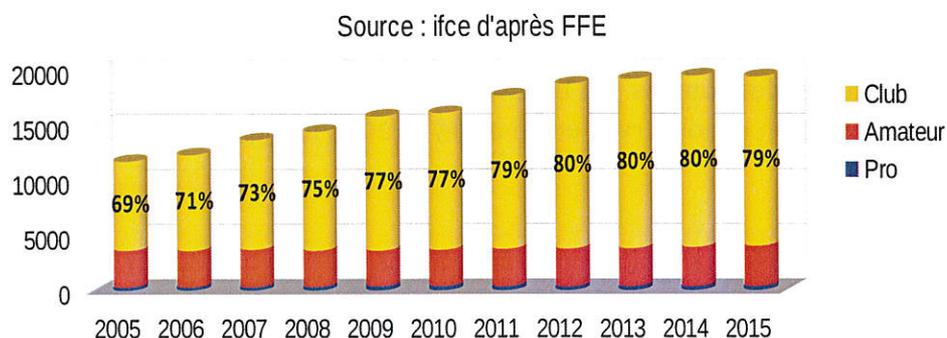
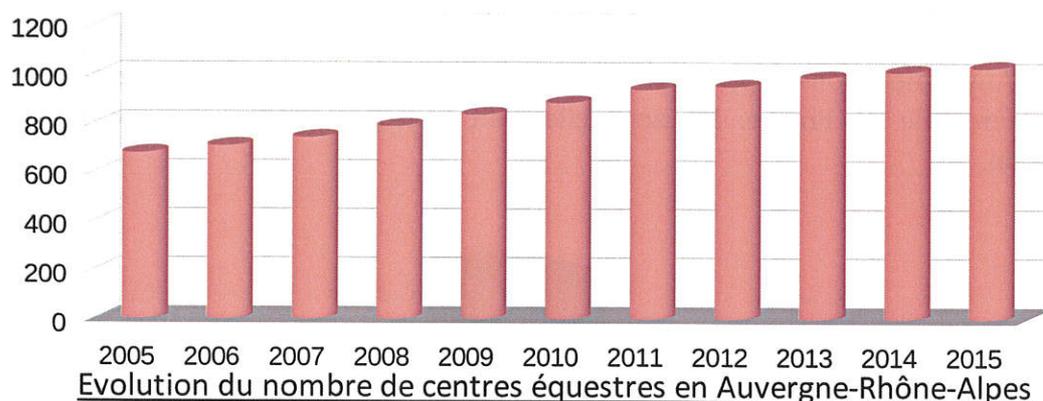


Illustration 142

E.1.2. Les centres équestres



Source : ifce d'après FFE

Illustration 143

Le nombre d'établissements équestres adhérant à la FFE a augmenté de 51,6 % entre 2005 et 2015. La constante augmentation s'est ralentie entre 2011 et 2012. Les clubs professionnels agréés (CLAG) sont les plus nombreux et sont passés de 322 à 482 en dix ans. Les organisateurs professionnels agréés ont vu leur nombre multiplié par 2,85 (de 97 à 277). A l'inverse les structures associatives sont moins nombreuses coté « clubs » (137 à 119 CLAF) et les organisateurs associatifs sont passés de 122 à 150 (ORAF). En France le nombre de clubs associatifs a baissé fortement depuis 2011 mais n'est pas passé en dessous de celui de 2005. A contrario en Auvergne-Rhône-Alpes le niveau en 2015 (119) est même en dessous de celui de 2001 (128). Dans la région la proportion d'établissements sous statut associatif est inférieure à celle de la France (26 % contre 31%).

Le nombre de structures par habitant a augmenté entre 2005 et 2015 dans la région en passant de 95,11 Club FFE / millions d'habitant à 132,66. La région se situait en 9ème position nationale et en 10ème position en 2015 sur cet indicateur. L'augmentation du nombre de centres équestres par habitant concerne à des proportions plus ou moins grande la totalité des régions françaises. Dans la région le Rhône est le département où il y a le moins de centres équestres par habitant en raison de sa forte densité de population (51 établissements par million d'habitant) à l'opposé de l'Ain et de la Drôme avec 215 clubs par million d'habitant.

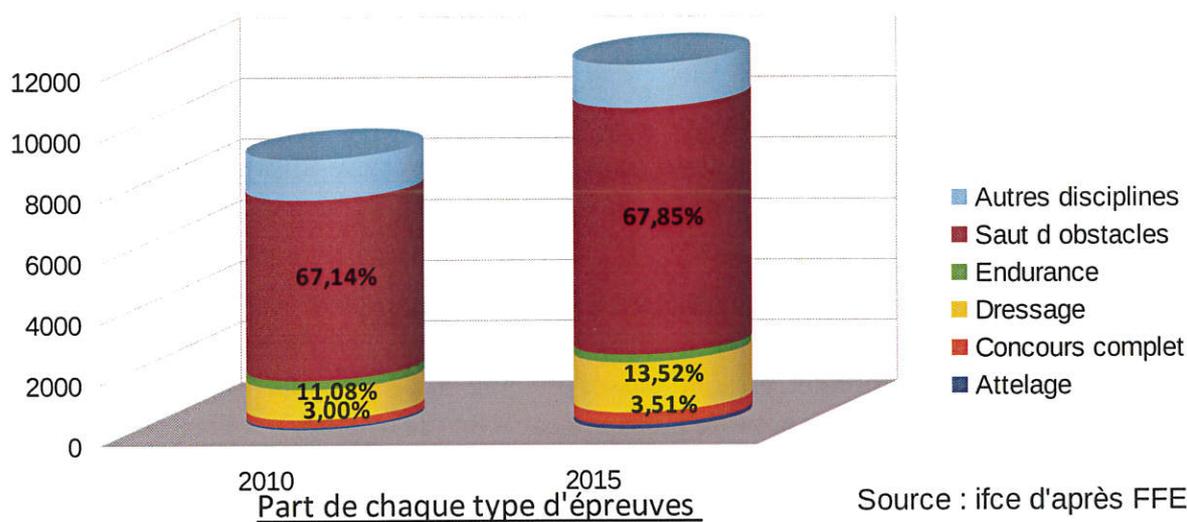
E.1.3. Les épreuves de compétitions équestres

Au niveau national le nombre d'épreuves de compétitions équestres est en constante augmentation sur la période 2005-2015. La hausse la plus importante sur la période 2010-2015⁵⁴ concerne les épreuves de dressage (+52,85%). Seules les épreuves d'endurance accusent une baisse de 12,40 % sur la période 2010-2015. En Auvergne-Rhône-Alpes cette même tendance est observée. Les augmentations les plus importantes concernent les disciplines olympiques (CSO + 36 %, Dressage + 64 %, Concours Complet + 58 %). L'endurance a comme au niveau national vu l'effectif de ses épreuves légèrement diminuer entre 2010 et 2015 (-5,5%).

C'est le CSO qui représente la part des épreuves la plus élevée (67,85 % en 2015), le dressage prend de l'importance.

⁵⁴ Des données de 2005 à 2015 sont disponibles mais entre 2009 et 2010 les chiffres ont changé brusquement la donnée ne semble pas exploitable sur 2005 – 2015.

Le nombre de partants dans les compétitions a lui aussi fortement augmenté sur la période 2005-2015 que ce soit au niveau national (+186%) qu'au niveau régional (+47% entre 2010 et 2015). L'endurance est la discipline présentant la hausse la plus faible avec seulement +8,15 % de partants dans les épreuves entre 2010 et 2015 sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et +8,31 % sur la période 2006-2015 pour la France. Ces hausses sont restées constantes tout au long de cette période. En 2005 la région Auvergne-Rhône-Alpes était la deuxième région française en termes de nombre d'épreuves derrière l'Île de France. En 2015 elle était troisième, l'Aquitaine étant passé en deuxième position.



Part de chaque type d'épreuves dans les épreuves de compétition de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Illustration 144

Evolution du nombre d'engagés dans les concours équestres Auvergne-Rhône-Alpes

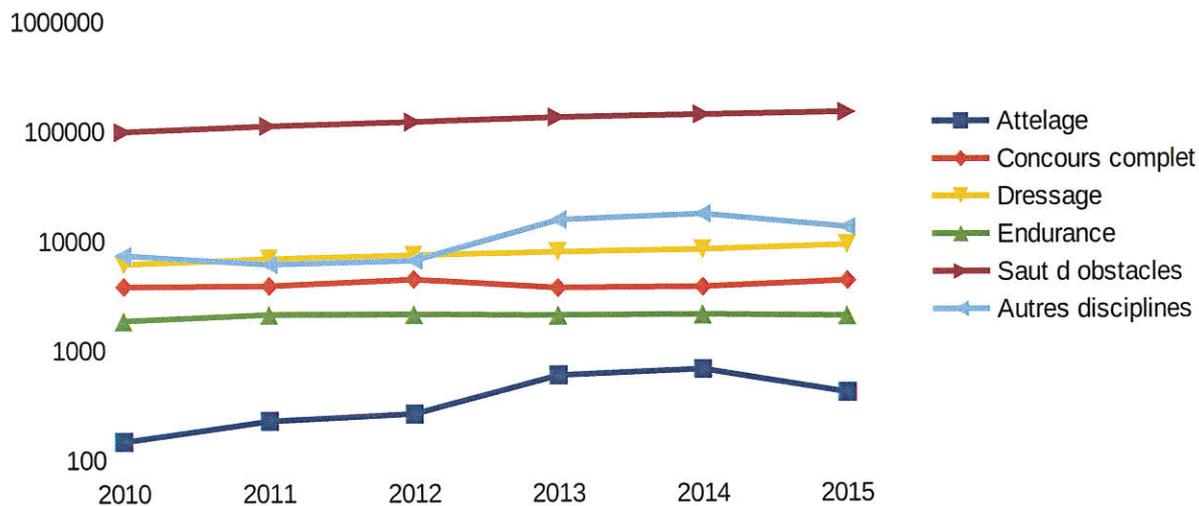


Illustration 145

E.2. Les courses

E.2.1. Les chevaux à l'entraînement

Le nombre de chevaux de courses à l'entraînement a légèrement augmenté au niveau national entre 2005 et 2015 (+1,3 % avec 28839 chevaux en 2015) avec des fluctuations durant cette période (baisses en 2006 2007 et 2010). Ces évolutions concernent les trotteurs et les galoppeurs mais en 2015 il y a plus de galoppeurs (+8,8%) qu'en 2005 à l'inverse des trotteurs (-2,9%). Les trotteurs représentent 61,3 % des chevaux de courses à l'entraînement en 2015.

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2005 à 2015, le nombre de galoppeurs entraînés augmente (+15,6 % pour 568 équidés en 2015) malgré un creux en 2010. Le nombre de trotteurs diminue légèrement (-1,9 % pour 1186 équidés en 2015) malgré un pic en 2010. La situation dans la région apparaît comme plus favorable qu'au niveau national.

Le nombre d'entraîneur au niveau national a diminué pour les deux types de chevaux entre 2006 et 2015 (-9,7 % pour les entraîneurs de trotteurs et -12,2 % pour les entraîneurs de galoppeurs).

En Rhône-Alpes le nombre d'entraîneurs a diminué en « Galop » (-4 pour 22 en 2013) et a augmenté en « Trot » (+5 pour 84 en 2015) entre 2011 et 2013 (OER).

E.2.2. L'emploi dans les courses

En France le nombre d'écuries employeuses de main d'œuvre dans le monde des courses a diminué (- 2,6%) entre 2010 et 2014, alors qu'en Auvergne-Rhône-Alpes il y a une légère augmentation (+ 5,8% pour 54 entreprises en 2014). Le nombre de salariés est assez stable en France et en région dans ce domaine d'activité (-2,3 % entre 2008 et 2014 avec 3948 salariés en 2014 en France et 167 en Auvergne-Rhône-Alpes). 39,5 pourcent des salariés sont dans des écuries de trotteurs en région. Il y a plus de chevaux à l'entraînement par salarié dans le secteur du « trot » que dans le « galop ».

Les départements les plus actifs de la région en terme d'entraînement de chevaux de course (emploi et nombre de chevaux) sont l'Ain, l'Allier la Loire et le Rhône. Pour ce qui est des formations 12 centres AFASEC sont situés en France . L'une des résidence d'apprentis se situe dans la région à Chazey-sur-Ain.

E.2.3. Les hippodromes

La région Auvergne-Rhône-Alpes comptait en 2005 12 hippodromes actifs (avec au moins une réunion par an). En 2015 elle en comptait 11 à cause de la fusion des deux hippodromes de Lyon au sein de la Société des Courses Lyonnaises en 2010. Le nombre de réunion est resté assez stable. (Il est passé de 184 en 2005 à 180 en 2015). En France le nombre de réunion a augmenté (+ 41 entre 2005 et 2015 pour 2324 réunions) tandis que le nombre d'hippodromes a diminué (-8 pour 240 en 2015).

Lors de différentes enquêtes les entraîneurs ont souligné le problème de désertification des hippodromes. Ce phénomène entraîne une diminution de la mise en relation entre les entraîneurs avec de potentiels propriétaires de chevaux. Dans un article du Parisien en 2010⁵⁵ ce phénomène est relié à la rediffusion télévisée de la quasi totalité des courses. Seul des données sur les hippodromes de la société des courses du centre-est englobant notamment la région Auvergne-

55 Le parisien, La désertification des hippodromes, 26 décembre 2010, <http://www.leparisien.fr/sports/hippisme/la-desertification-des-hippodromes-26-12-2010-1203312.php>

Rhône-Alpes sont disponibles pour 2014 et 2015. Ainsi la moyenne des entrées sur les 11 hippodromes de la région a diminué en un an de 14,36 % en perdant 123 entrées par réunion (723 entrées par réunion en moyenne, de 240 à 1125).

E.2.4. Les partants

Le nombre de partants en course a légèrement augmenté en France (+ 4,8 % dont +2,5 % pour l'obstacle, +8,6 % pour le plat et +4 % pour le trot). En revanche l'évolution du nombre de chevaux différents ayant couru est différente, notamment en obstacle ce qui signifie que les chevaux concernés par ces courses courent plus souvent qu'avant.

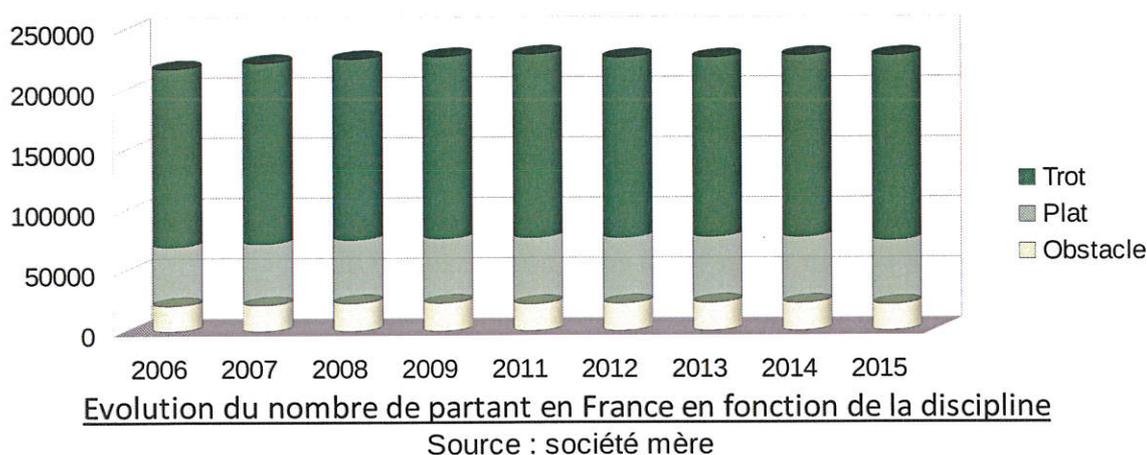
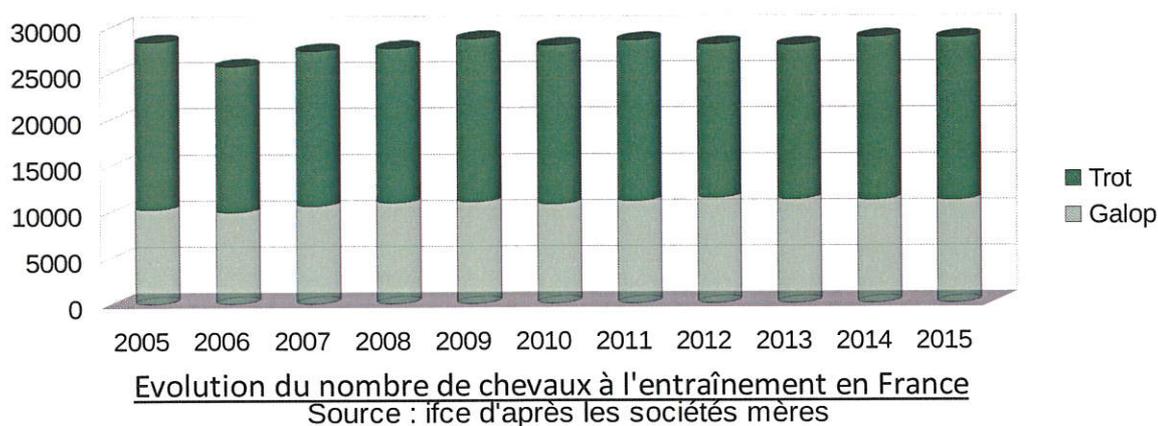


Illustration 146



Nombre de chevaux de course à l'entraînement en Auvergne-Rhône-Alpes

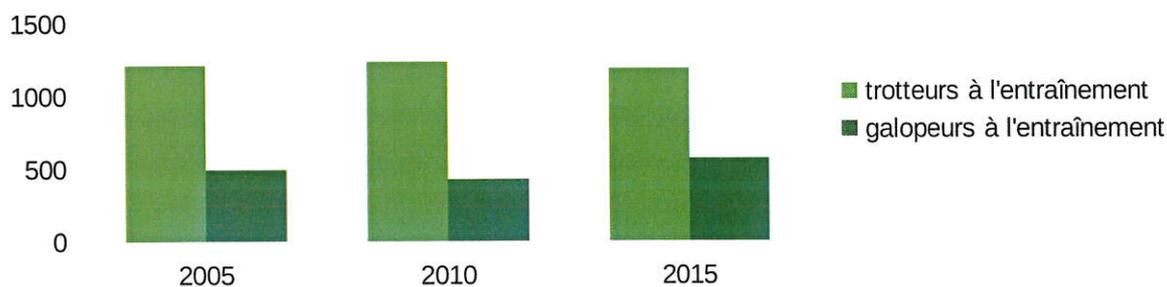
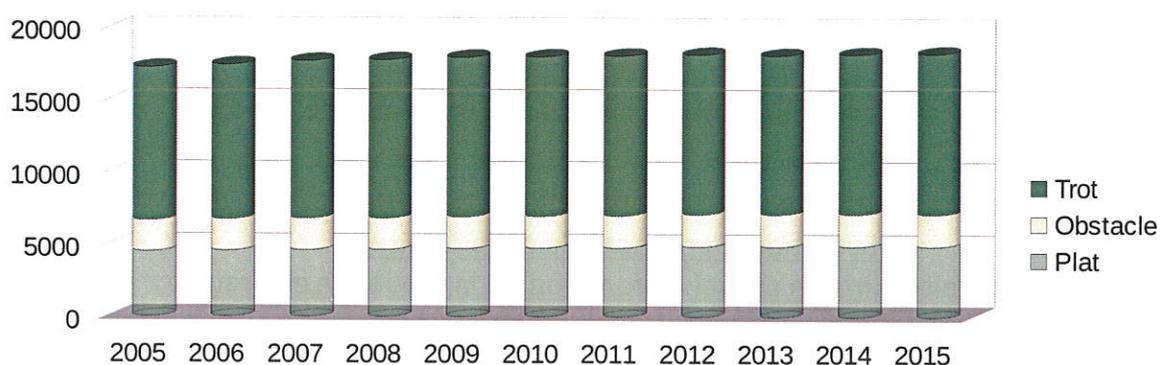


Illustration 147

Tableau : Evolution du nombre de chevaux ayant couru dans l'année (source : ifce d'après FNCF)

Discipline	Evolution 2005-2015 (France)
Obstacle	-3,8 %
Plat	+4,4 %
Trot	+10 %
Total	+4 %

E.2.5 Le nombre de courses



Evolution du nombre de courses en fonction de la discipline en France

Source : ifce d'après FNCF

Illustration 148

Tableau : Evolution du nombre de courses courues dans l'année (source : ifce d'après FNCF)

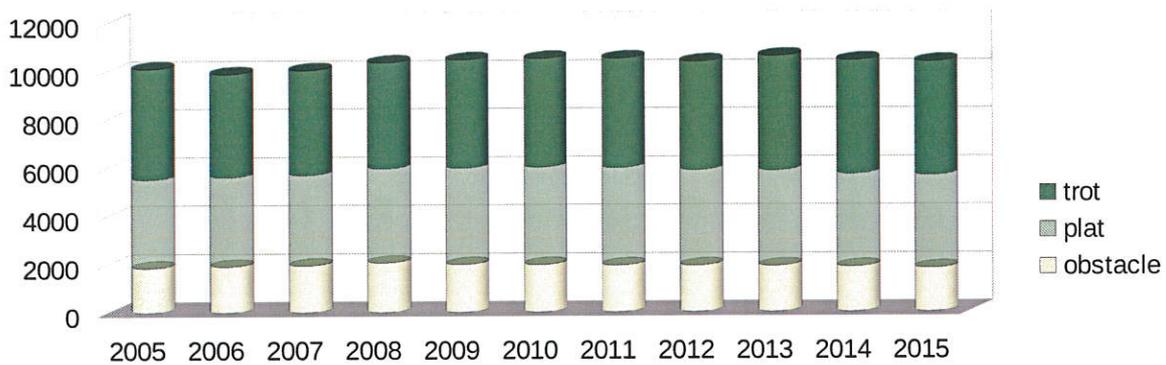
En France le nombre de courses a augmenté dans toutes les disciplines avec en 2015 4908 courses de plat, 2249 d'obstacle, 11157 de trot.

Discipline	Evolution 2005-2015
Obstacle	+4,36%
Plat	+8,3 %
Trot	+5,13 %

E.2.6. Les propriétaires

Les propriétaires sont des investisseurs et des clients des entraîneurs.

Le nombre de propriétaires de chevaux de course a augmenté de 2,5 % entre 2005 et 2015 (10390 en 2015). Un pic maximum était atteint en 2011 avec 10543 individus. 45 % des propriétaires le sont sur des équidés trotteurs (17,5 % obstacle, 37 % plat).



Evolution du nombre de propriétaires ayant fait courir un cheval en fonction de la discipline en France

Source : ifce d'après les sociétés mères

Illustration 149

Tableau : Evolution du nombre de propriétaires ayant fait courir au moins un cheval dans l'année. (source : ifce d'après FNCF)

Discipline	Evolution 2005-2015
Obstacle	-2,1 %
Plat	+4,7 %
Trot	+2,6 %

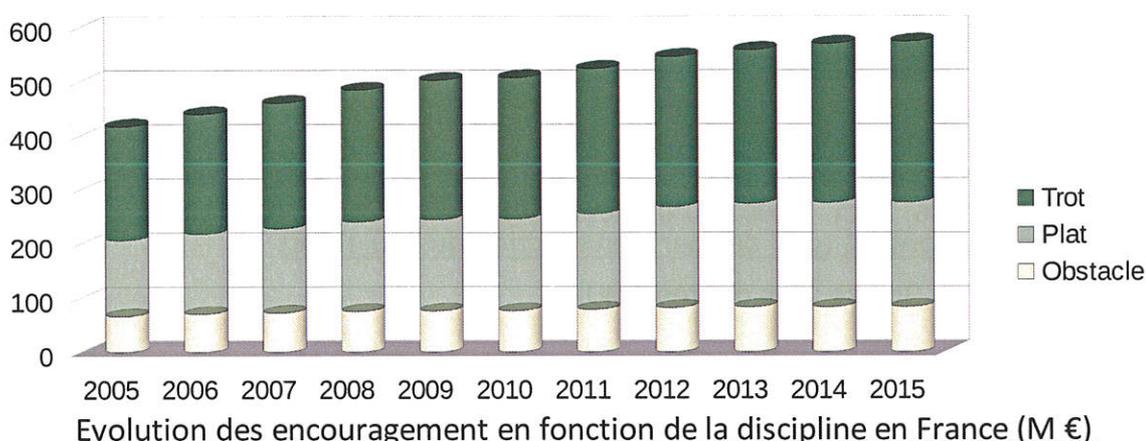
E.2.7. Les encouragements

Les encouragements en courses hippiques sont les gains distribués lors des courses (prix et allocations, primes aux propriétaires, primes aux éleveurs, contributions diverses).

Une augmentation constante des encouragements est enregistrée entre 2005 et 2015 (+37,4%) en France. Elle concerne toutes les disciplines. Parmi les 574,4 M € distribués en 2015, 83,6 vont vers l'obstacle, 193,3 vers le plat et 297,5 vers le trot.

Tableau : Evolution des encouragements distribués (source : ifce d'après FNCF)

Discipline	Evolution 2005-2015
Obstacle	+25,5 %
Plat	+37,5%
Trot	+41,13%
Total	+37,42 %



Source : ifce d'après sociétés mères

Illustration 150

E.2.8. Les paris

Les paris représentent la consommation de la filière course. En effet les parieurs peuvent en être considérés ici comme les « consommateurs finaux ».

Le montant des paris hippiques en France a augmenté entre 2005 et 2015 (+13%) mais baisse depuis 2012. Les paris sur hippodromes ne représentent que 1,1 % des paris (en baisse prononcée depuis 2008), le paris sur internet 10,9 % du marché, 87,9 % pour les autres points de vente traditionnels. Les paris en ligne ont multiplié par 7,87 leur part de marché entre 2004 (année de mise en place) et 2012 (maximum atteint 1124 M €).

En Auvergne Rhône-Alpes les paris sur les points de vente PMU ont diminué entre 2005 et 2015 (pas en France) de 3,2 % (658,3 M € en 2015). Un maximum avait été atteint en 2011 avec 778,6 M €. Les départements où les paris ont le plus diminué en région sont le Cantal (- 25,30%), le Puy-de-Dôme (-19,45%), l'Ain (-17,33%).

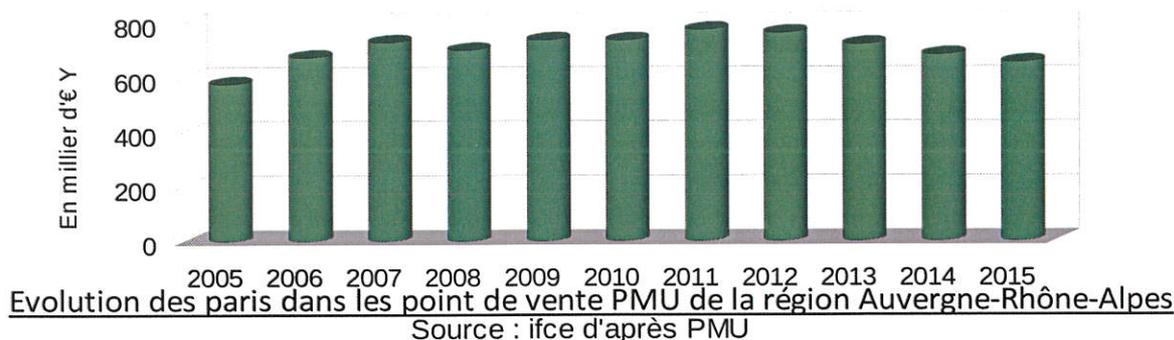


Illustration 151

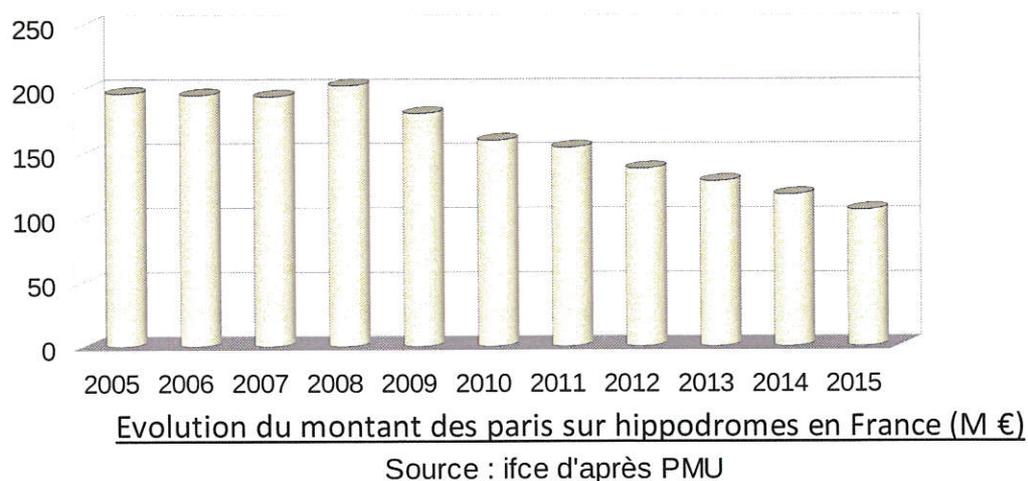
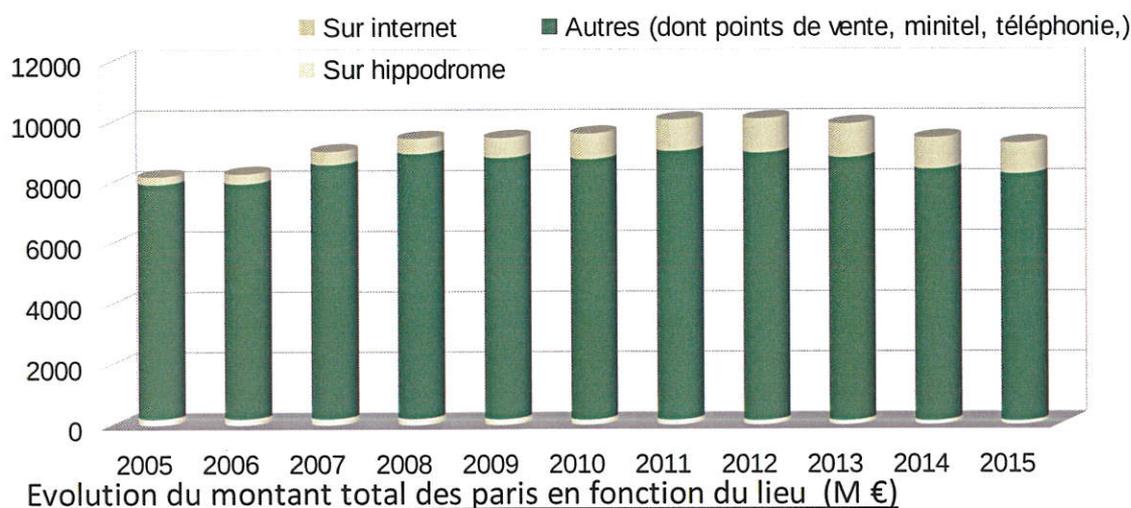


Illustration 152

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes le montant des paris sur hippodromes est passé de 7 986 171 à 4 699 738 € soit une baisse de 41,15 % en 10 ans. Ce phénomène est en lien avec la désertification des hippodromes. Le seul hippodrome où le PMH est en hausse est celui d'Aurillac (+ 21%) avec les enjeux les plus bas de la région (17323 €). Les deux sites de Lyon créent 1 461 000 euros d'enjeux PMH mais enregistrent la baisse la plus forte (-45 % dans le Rhône en dix ans). A titre informatif les hippodromes de la Loire et de l'Allier enregistrent ensemble une baisse de 44 % du PMH.

E.3. Autres utilisations du cheval

E.3.1. Le cheval au travail

Lors d'une étude menée par l'Ifce et l'INRA⁵⁶ il a été souligné que des actions d'utilisation du cheval dans les territoires avaient de réelles retombées pour le monde équin, notamment en termes d'image, de recrutement de nouveaux pratiquants ainsi que de débouchés pour les chevaux de traits. Mais il existerait un manque de structuration de ces activités (connaissances des acteurs, références technico-économiques...)

En 2012 en Rhône-Alpes une estimation faisait état de 80 prestataires de services dans cette région. Une dizaine de collectivités utilisaient leurs services. En 2012 seule une collectivité disposait d'un cheval. La région rassemblait entre 300 et 400 chevaux au travail.⁵⁷

En Rhône-Alpes plusieurs associations sont présente pour promouvoir le cheval utilitaire. Le Réseau Rhône-Alpes de Traction Animale (RRATA) a été crée en 2009 et regroupe une vingtaine d'amateurs et de professionnels. Sur les douze administrateurs de l'association Hippotese (créée en 1986) sept sont basés en Rhône-Alpes. Certains administrateurs de l'association « Trait de génie » sont basés en Rhône-Alpes. Des membres de l'association « Débardage cheval environnement » sont en Rhône-Alpes.

73 prestataires professionnels ont été recensés en Rhône-Alpes. Tous les départements sont représentés. En Savoie et Haute-Savoie beaucoup de cochers promènent les touristes en calèche dans les stations. Les entreprises peuvent être spécialisées ou polyvalentes. La majorité des entreprises spécialisées ont une activité dans le domaine touristique et des loisir.

40 % des entreprises sont récentes (- de 4 ans) et 65 % ont moins de 10 ans. 65 % des prestataires ont déclaré que la traction animale étaient majoritaires dans leurs activités. Ces entreprises ont en moyenne 4 chevaux, majoritairement achetés.

Le développement d'actions de promotion pour l'utilisation du cheval au travail a été soutenu par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CROF 2012-2016.

E.3.2. Le tourisme équestre et le loisir

Les loisirs équestres se sont fortement développés depuis le début des années 90 avec notamment l'accès de l'équitation à un grand nombre de personnes. Le développement des activités équestres est lié à celui de la périurbanisation. Cette dernière permet aux clients locaux d'accéder à la ruralité et est favorable à l'implantation de professionnels et amateurs de la filière équine. Le cheval occupe souvent dans ces espaces des zones abandonnées par l'agriculture et qui ont pour vocation à être urbanisées ultérieurement. Ainsi malgré la pression foncière forte sur ces espaces les propriétaires d'équidés arrivent à les valoriser.⁵⁸

Le tourisme équestre est un secteur d'activité à part entière, notamment avec les comités émanant de la FFE qui lui sont dédiés. Le comité régional de tourisme équestre Rhône-Alpes a notamment embauché 2 chargés de mission à plein temps dans la période 2012-2015. L'Equirando,

56 Quand le cheval participe au dynamisme des territoires : analyse de projets locaux innovants entrepris par des collectivités, mai 2012.

57 Julie CESSIEUX, Marie Noelle ODE, Étude-Action sur le potentiel de la traction animale en Rhône-Alpes, décembre 2012, La plate-forme développement rural Rhône-Alpes, 104 pages

58C. Vial (IFCE) , M. Aubert (INRA), P. Perrier-Cornet (INRA) Article extrait de la revue *équ'idée* n°74, Printemps 2011

manifestation nationale de tourisme équestre a eu lieu à Vizille (38) en 2010 et est programmé en 2017 à Bourg-en-Bresse (01). L'événement est régulièrement organisé dans des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. D'autres associations sont très actives en région à des niveaux géographiques plus ou moins élevés. De nombreux établissements proposent des activités de tourisme équestre en région Auvergne-Rhône-Alpes (promenades, randonnées...). 40 % proposent de la randonnée équestre en Auvergne en 2010 et 20 % en Rhône-alpes en 2013.

Les gîtes équestres ont vu leur nombre se multiplier. Le site de Gîte de France annonce 2567 Chambres d'hôtes et 15504 locations de vacances sur sa page « Séjours équitation » en 2017 en France. En Rhône-Alpes il y aurait 2500 locations, 336 chambres d'hôtes, en Auvergne, 436 locations et 42 chambres d'hôtes ayant la vocation équestre.

Pour rappel les licences « tourisme » de la FFE ont une part plus importante en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France par rapport à l'ensemble de celles qui peuvent être délivrées (17%). L'augmentation du nombre de licences tourisme entre 2005 et 2015 en Auvergne-Rhône Alpes est de 34,9 % avec 13869 licenciés en 2015 malgré une baisse entre 2014 et 2015 (-505). Cette évolution est plus forte qu'au niveau Français (+29,4 % en 10 ans). Tout pratiquant du tourisme équestre n'a d'autant plus pas l'obligation d'être licencié.

E.4. Le cheval et les préoccupations sociétales

E.4.1. Environnement : le label EquuRES

Le label EquuRES a pour but d'évaluer l'impact des activités des structures équestres sur l'environnement. Il a aussi pour mission de conseiller les structures dans le but d'améliorer leurs pratiques en termes de protection de l'environnement. Le conseil des chevaux de Normandie est à l'origine de ce projet national. Après son développement depuis 2011 les premières entreprises ont été labellisées en 2014. En 2016 13 évaluateurs ont donné le label à 28 structures et 3 organisations d'événement équestre.⁵⁹ Aucune ne fait partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes à cette date.



E.4.2. Statut et droit de l'animal

Le bien être animal est un terme de plus en plus employé dans tout système de production. Le respect de certaines règles ne date pas d'aujourd'hui. ⁶⁰Le droit animal est apparu dès la première loi visant à réprimander les mauvais traitements en public datant de 1850. En 1963 sont interdits les mauvais traitements sans nécessité. En 1964 l'étourdissement devient obligatoire avant abattage des animaux de boucherie. En 1976 la loi 76-62911 décrit : « l'animal est un être sensible, qui a donc le droit de ne pas souffrir inutilement, de ne pas être mis à mort sans nécessité et de ne pas être utilisé abusivement ». « Selon ce principe, il est interdit de tuer ou de porter atteinte à l'intégrité physique d'un animal pour l'accomplissement d'une activité de loisir ou de spectacle et sans vraie nécessité pour la vie des hommes ». D'autres réglementations Européennes ont été adaptées en France depuis.

59 Le label EQUURES : un label environnemental pour les entreprises de la filière équine, ifce, 39ème journée de la recherche Equine, Jeudi 28 février 2013

60 Madeleine LESAGE, Statut et droit de l'animal d'élevage en France, évolution, enjeux et perspective., Centre d'étude et de prospective, Analyse, n°58, juillet 2013, 4 page

Parallèlement des positions radicales se sont développées autour du bien être animal et la sensibilisation à ces questions progressent. Les consommateurs sont aussi sensibles à ces conditions de bien-être animal. « la tendance générale à une prise en compte des droits et à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage devrait se poursuivre, et les rapports entre les éleveurs et les animaux continuer d'évoluer. On peut supposer, toutefois, que les approches les plus radicales ne deviendront pas majoritaires. »⁶¹

Ces dispositions et ces évolutions de mentalité concernent les équidés avec des règles adaptées à leur utilisation que ce soit pour la consommation bouchère ou la pratique équestre.

61 Madeleine LESAGE, Statut et droit de l'animal d'élevage en France, évolution, enjeux et perspective., Centre d'étude et de prospective, Analyse, n°58, juillet 2013, 4 page

F. Prospective et conclusion

F.1. Anticiper les tendances les plus probables

F.1.1. Filière équine régionale : impact des scénarios sur l'élevage

Les indicateurs régionaux et nationaux suivent les mêmes évolutions et à peu de choses près les mêmes grandeurs. Pour certains leurs évolutions sont plus avantageuses pour la région Auvergne-Rhône-Alpes que la France. En effet les diminutions sont moins prononcées notamment pour le nombre de licenciés, et les augmentations plus fortes en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France (nombre d'équidés à l'entraînement, nombre de licenciés compétitions amateur et « pro », nombre de partants en compétition et nombre de transactions de vieux chevaux).

Les conclusions sur les scénarios privilégiés sont identiques en région et au niveau national. Neuf des douze indicateurs concernant le scénario « Tous à cheval » ne suivent pas la tendance qui le privilégierait. Les indicateurs concernés et dont les valeurs régionales sont connues montrent notamment la diminution du nombre d'équidés présents, de salariés agricoles, de licenciés, de transactions de chevaux de course, du montant des paris hippiques. Le nombre grandissant de centres équestres et de chevaux de courses est alarmant face à ces tendances. De manière générale une orientation défavorable pour ce scénario pourrait présager une réduction de la demande en équidés sur le long terme pour les éleveurs.

Le scénario « cheval des élites » compte 12 indicateurs lui étant favorable parmi 18. La diminution du nombre total de licences avec une plus grande part de licenciés adultes, le plus grand nombre de compétiteurs vont dans ce sens. L'augmentation du nombre de centres équestres est un indicateur défavorable à ce scénario. Ce scénario pourrait avoir comme effet sur l'élevage un accroissement de l'exigence de la clientèle et une absence de débouchés pour des équidés ne répondant pas parfaitement à la demande. Un accroissement de la concurrence entre éleveurs professionnels est envisageable car les ventes seraient plus rares mais les intérêts financiers seraient plus importants.

Le nombre d'indicateurs connus pour connaître la tendance du scénario « cheval citoyen » est insuffisant pour la préciser. Aucun de ceux utilisés au niveau national n'est connu régionalement. Les actions mises en place pour promouvoir le cheval au travail entre 2010 et 2015, la dynamique installée autour de races ou de chevaux de territoire tendent à montrer un élan positif pour ce scénario. Le développement de l'offre de produits thérapeutiques utilisant le cheval dans la région (médiation équine...) est également favorable à ce scénario. La dimension écologique est encore peu prise en compte dans les structures hippiques. Dans un contexte favorisant ce scénario de nouveaux débouchés apparaîtraient notamment pour les équidés de races à faibles effectifs mais aussi pour les chevaux d'éleveurs ayant sélectionné leurs produits sur les critères répondant au besoin (tempérament, docilité...).

Les indicateurs utilisés pour évaluer la tendance du scénario « le cheval compagnon » lui sont favorables. L'évolution de ceux connus en région (transactions de vieux chevaux, âge des chevaux équarris) renforce encore plus cette tendance par rapport au niveau national. En complément la baisse du nombre d'abattages d'équidés au niveau régional et de la consommation de viande chevaline par les ménages Français va dans ce sens. Un tel scénario serait préjudiciable à l'élevage puisque l'utilisation des chevaux serait remise en question et ainsi tous les critères de sélection mis en place.

Les hypothèses de conséquences des scénarios sur l'activité d'élevage équin vont dans le sens de l'état des lieux de l'élevage en Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Auvergne-Rhône-Alpes		France		Sources
	Tous à cheval	Cheval des élites	Cheval citoyen	Cheval compagnon	Tendance observée	Période observée	Tendance observée	Période observée	
Nb équidés en France	***				* Rhône-Alpes *	2012- 2014		2012- 2014	ecus
Nb emplois salariés agricoles dans la filière	***				Auvergne	2012- 2014	-1,10%	2012- 2014	MSA
Emplois indépendants/totaux (part des non salariés)					*	2005-2015	+2pts	2012- 2014	MSA
Nb de licenciés toutes catégories	***				-3,10%	2012- 2015	-4,70%	2012- 2015	ffe
Pyramide des âge des licenciés (part des 18ans et plus parmi les licenciés)	*				+4pts	2012- 2015	+5pts	2012- 2015	ffe
Nb naissances races à petits effectifs (<100 naissances en 2014)					-20% (FR)	2012- 2014	-20,00%	2012- 2014	SIRE
Secteur des courses									
Nb équidés de course	*	=			3,6% (FR)	2012- 2014	3,60%	2012- 2014	OESC
Nb équidés à l'entraînement	*	=			5,60%	2010- 2015	2,70%	2012- 2014	OESC
Nb transactions de chevaux course (de 2 ans et moins)		=			-3,00%	2012- 2015	-7,50%	2012- 2015	SIRE
Prix moyen des ventes d'acout élite course de galop					65% (FR)	2012- 2014	65,00%	2012- 2014	argana
Prix moyen des ventes de septembre élite course trot					-19% (FR)	2012- 2014	-19,00%	2012- 2014	argana
Nb entraîneurs	***				=	2011- 2013	-3,70%	2012- 2014	FG / Le Trot
Montant des paris hippiques (PMU)		=			-11,00%	2012- 2015	-9,50%	2012- 2015	PMU
Compétition sportive									
Prix moyen des ventes élite sport					12% (FR)	2012- 2015	12,00%	2012- 2015	fences élite
Nb licenciés amateurs et pro					6,60%	2012- 2015	5,00%	2012- 2015	ffe
Nb annuel de partants en compétitions (hors compétitions club)					23,00%	2012- 2015	16,00%	2012- 2015	ffe
Loisirs									
Nb de chevaux qualifiés dans épreuves loisirs	*				-14% (FR)	2012- 2015	-14,00%	2012- 2015	SIRE
Nb CE	***				8,00%	2012- 2015	7,00%	2012- 2015	ffe
Nb licenciés Tourisme Equestre	*				-0,30%	2012- 2015	-4,90%	2012- 2015	ffe
Gestion fin de vie									
Age moyen des chevaux équarris (ts types confondus)					19,00%	2012- 2015	+1,4 ans	2012- 2015	SIRE ATM
Proportion équarrissage/ mortalité selle et poneys					+10pts (FR)	2012- 2015	+10pts	2012- 2015	SIRE-SSP-SIGAL
Proportion équarrissage/ abattage course					+2pts (FR)	2012- 2015	+2pts	2012- 2015	SIRE-SSP-SIGAL
Nb annuel de transactions de vieux chevaux > 20 ans					+21pts	2012- 2015	+0,6pts	2012- 2015	SIRE ATM
Prestations particulières									
Nb dossiers candidatures équiciens					30% (FR)	2012- 2015	30,00%	2012- 2015	Equitaide

	la tendance observée est dans le même sens que celle pressentie pour ce scénario
	indicateur non significatif
	la tendance observée va dans le sens inverse à celle pressentie pour ce scénario

F.1.2. Élevage équin Auvergne-Rhône-Alpes : à un tournant

F.1.2.1. Bilan sur les productions d'équidés en Auvergne-Rhône-Alpes

L'état des lieux de l'élevage équin en Auvergne-Rhône-Alpes a montré un grand nombre d'indicateurs à la baisse (exemple : nombre de juments saillies , nombre d'élevages). Certains sont à la hausse (cheptel) et s'expliquent par des particularités des exploitations (diversification des activités...).

Dans le milieu des courses, réputé pour les flux financiers importants générés par les paris, les indicateurs (nombre d'élevages, de juments saillies) sont relativement stables en région Auvergne-Rhône-Alpes ce qui fait que la production de chevaux de courses prend finalement plus d'importance entre 2005 et 2015 (de 10,2 % à 12,9 % des naissances toutes races confondues). Cependant les chiffres montrent aussi que les gros élevages seraient menacés avec pour preuve la part grandissante d'éleveurs ayant très peu de juments à la reproduction, la réduction des cheptels dans les élevages, le rajeunissement des activités. Cependant la population des éleveurs de chevaux de course est celle déclarant le plus que leur situation s'est améliorée. Une différence est à noter entre éleveurs de chevaux galopeurs et trotteurs où les premiers ont plus d'ambition sur la rentabilité de leur élevage. Ce sont d'ailleurs ceux qui génèrent la part de chiffre d'affaire la plus importante parmi leurs activités par rapport aux éleveurs de trotteurs et d'autres types d'équidés. Le chiffre d'affaire moyen des éleveurs de chevaux de course en région est le plus élevé et laisse à penser qu'un revenu peut en être tiré. Les prix moyens de chevaux vendus ne sont pas élevés mais les ventes aux enchères nationales sont en effervescence. La filière des courses hippiques est cependant dans une période de remise en question importante. Le contexte de concurrence sur les paris sportifs et les jeux en ligne a impacté massivement le secteur des courses hippiques, les paris et les financements et encouragements qui en découlent. Ce contexte peut expliquer l'hypothèse de réduction d'effectifs dans les élevages professionnels ayant habituellement un nombre important de juments à la reproduction. Ainsi l'élevage de chevaux de courses en Auvergne-Rhône-Alpes semble amorcer une transition entre des élevages spécialisés et professionnels vers des élevages de passionnés avec de petits effectifs, dans un contexte inquiétant mais encore satisfaisant en termes économiques.

Les indicateurs des élevages de chevaux de selle montrent une embellie jusqu'en 2010 suivie d'une décroissance qui se ralentit vers 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes. Les élevages de chevaux de races françaises de selle ont une place importante parmi les autres types d'élevage (34,5 % des élevages en 2015, 28 % des naissances). Leur nombre a diminué ainsi que celui des juments saillies. Les indicateurs mettent en évidence le fort attrait pour la production de chevaux de selle en races étrangères jusqu'en 2010. Elle aussi est touchée par la crise ensuite. L'élevage moyen en chevaux de selle a très peu de reproductrices et en a de moins en moins en dix ans laissant parmi l'ensemble des éleveurs une part très conséquente à ceux n'ayant qu'une seule jument saillie (83,6 % en races françaises, 72 % en races étrangères). Ceux-ci d'ailleurs se renouvellent régulièrement puisque la moyenne d'âge des « exploitations » est la plus basse. La difficulté à écouler les produits tôt et le phénomène de diversification de l'activité équine (pensions...) sont illustrés par l'augmentation du cheptel moyen de ces élevages déjà élevé par comparaison aux autres. Les problématiques d'objectifs de production et de rentabilité sont également visés. En effet dans ce type de production la volonté de vendre ses produits n'est pas systématique. Une autre activité souvent non-agricole ni liée aux équidés subvient aux besoins de la vie courante voir même de l'élevage. Malgré tout

l'objectif de dégager un revenu reste présent dans plus d'un quart des cas. Les moyennes de chiffre d'affaire par structure sont relativement basses. Connaissant les coûts engendrés par la reproduction et la valorisation, qui ont augmenté au cours des dernières années, la plus-value de la vente d'un équidé est forcément maigre. Le prix moyen d'un cheval de race de selle est de plus faible pour couvrir les coûts de production. Les éleveurs professionnels ont vu également la fiscalité des ventes évoluer avec la hausse de la TVA sur la plupart des différents types de transactions possibles. Ceci a constitué un frein sur les ventes et a impacté la marge des éleveurs. Les disparités entre éleveurs professionnels assujettis et les non-assujettis se sont accentuées au détriment des professionnels. Les transactions de chevaux de selle ont par contre gardé leur niveau malgré des oscillations dans la région. Les transactions de chevaux de selle de races françaises sont de loin les plus nombreuses (40%) mais la concurrence étrangère a été forte entre 2005 et 2015 malgré un recul en 2011. Elle va dans le sens de l'attrait des équitants pour les chevaux de races étrangères vu aussi en élevage. Une part du marché a donc été prise par ces importations. Ainsi malgré un marché des transactions de chevaux de selle stable voir porteur, le contexte concurrentiel, fiscal et social de l'élevage ne semble pas permettre à des exploitations spécialisées dans cette production d'être rentables. Les éleveurs de cette famille expriment le plus le fait que leur situation s'est dégradée. L'élevage devient une activité de plaisir à laquelle les personnes les plus aisés ont accès. Pour aller plus loin le même phénomène est en marche sur le marché de la génétique équine avec une multiplication des acteurs et de l'offre sans que la demande augmente proportionnellement. L'élevage dans toutes ses composantes est investi par des porteurs de projet qui ne suivent pas les lois du marché.

L'élevage de poneys a vu des tendances assez similaires à celui des chevaux de races de selle étrangers puisque les indicateurs ont montré un dynamisme grandissant jusqu'en 2012 avant de décroître. La typologie des élevages est aussi assez similaire bien que ces structures aient en moyenne plus de juments à la reproduction. La part d'élevages ayant très peu de reproductrices (1 à 2) est majoritaire. L'origine des revenus des éleveurs, les chiffres d'affaire moyens, les prix de vente moyens des poneys laissent peu penser que la rentabilité de cette production soit systématique. Les hausses de TVA successives ces dernières années, les importations de poneys étrangers qui se sont intensifiées sévèrement entre 2005 et 2012 ne sont pas des éléments de contextes positifs pour les personnes qui cherchent à tirer un revenu de leur production. Sur la vente de génétique poney la concurrence est la plus forte avec des étalons qui saillent très peu en moyenne dans la région. Le marché du poney est cependant dynamique avec 20 % des transactions concernant des poneys en Auvergne-Rhône-Alpes. Le pourcentage de naissances poneys par rapport aux autres productions est loin de ce chiffre (6%; 335 naissances contre plus de 2000 transactions). Il semble donc que la production régionale de poneys ne puisse se développer en raison de sa difficulté à concurrencer les produits d'amateurs et ceux issus d'importations.

Les indicateurs relatifs aux élevages de chevaux de trait montrent une décroissance prononcée qui peut être expliquée logiquement par des éléments de contexte. La première raison est la part de plus en plus faible de viande chevaline consommée au sein des ménages Français malgré la qualité de cette viande lorsque la traçabilité sanitaire en est assurée. Les éleveurs ont vu leurs charges augmenter (accès à la génétique, matières premières, transport) et les contraintes réglementaires se renforcer notamment sur les conditions d'abattage. Ils ont de plus de la difficulté à répondre à la demande locale en engraisant leurs produits avant abattage. Ils vendent donc régulièrement leur production à l'Italie qui recherche de jeunes laitons. Certains débouchés rémunérateurs semblent se dessiner, en particulier au Japon. La place du cheval de trait comme cheval utilitaire est encore en voie de développement même si certains débouchés apparaissent et que les programmes d'élevage s'orientent dans cette voie. La production de chevaux de trait reste importante dans la

région (46 % des naissances en 2015) malgré la baisse. Les élevages restant gardent toujours autant de reproductrices en moyenne et la part d'élevages ayant plus de 3 voir plus de 5 juments reste importante même si les élevages à une jument saillie sont majoritaires. De plus le cheptel moyen de ces élevages augmente montrant la difficulté à écouler les produits. Le renouvellement de ces exploitations est freiné de par le faible intérêt pour cette production peu rémunératrice (débouchés faibles, prix de vente bas). La proportion d'éleveurs n'ayant pas d'autre activité est importante mais parmi eux les retraités sont nombreux. Ainsi les objectifs de rentabilité sont minces (68,5 % des éleveurs n'ont pas d'objectif d'équilibre économique). Dans cette filière la recherche de débouchés pour les chevaux à vocation bouchère pérennes et rentables semble impérative (export). Pour les productions qui seront valorisées pour le travail, des marchés se font entrevoir mais ne pallieront pas à la décroissance entamée depuis quelques années.

L'élevage d'ânes constitue une part minoritaire de la production d'équidés en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une activité en déclin avec des débouchés faibles, spécifiques, où les produits sont généralement mal valorisés en termes de tarifs. La concurrence d'autres pays est a priori quasi inexistante. Un quart des éleveurs cherche à dégager un revenu de leurs ventes, ratio qui est relativement élevé. Le renouvellement dans cette typologie d'éleveurs est faible et la moyenne d'âge des exploitations élevée. L'enjeu de ce secteur d'activité est essentiellement le maintien de la production sur le territoire puisque malgré une demande relativement stable en Auvergne-Rhône-Alpes le nombre d'élevages et d'ânon par an a fortement diminué.

Ainsi l'élevage de chevaux de course et surtout ceux de chevaux de selle et de poneys se sont démocratisés pour n'être plus accessibles qu'aux classes de populations aisées suite à la crise. Cette orientation semble aller dans le sens du scénario « cheval des élites ». A contrario l'élevage de chevaux de trait est dans un scénario de déclin prononcé où ses chances de futur résident dans le scénario « cheval citoyen » qui prend de plus en plus de sens dans notre société. Pour prendre cette direction l'espoir réside dans l'orientation des politiques publiques futures. L'élevage d'ânes restera certainement minoritaire en étant animé par des passionnés. Le scénario « cheval compagnon » se reflète peu dans les tendances de l'élevage équin régional même si les pratiques observées (équarrissage privilégié) laissent penser que moins l'abattage sera une solution, plus de chevaux non-productifs et non-utilisés seront présents et coûteront à leur détenteur. Cela ne stimulera pas les achats de nouveaux équidés produits localement.

F.1.2.2. Entre amateurisme et professionnalisation : une structuration nécessaire pour répondre au mieux à la demande et pérenniser l'activité d'élevage équin

Paradoxalement face à un contexte difficile la professionnalisation de l'élevage équin dans la région Auvergne-Rhône-Alpes n'a jamais reculé contrairement au nombre d'installés en France dans ce secteur et aussi dans l'élevage toutes productions confondues. Les évolutions du nombre d'exploitants agricoles rattachés à l'élevage de chevaux, de salariés, d'exploitations employeuses de main-d'œuvre vont aussi dans ce sens dans la région. Il semblerait d'ailleurs que les élevages équins aient l'avantage de pouvoir s'implanter sans avoir besoin de beaucoup de surfaces, en prenant majoritairement un statut juridique de type individuel. Dans ces conditions il est possible de présumer que la taille de ces structures ne permettent pas de faire vivre leurs exploitants et d'en conclure que, même dans une démarche de professionnalisation, ces projets ont généralement une vocation de loisir avant celle de rentabilité. Certaines évolutions politiques vont néanmoins dans le sens du soutien de la production de chevaux comme la PAC qui s'ouvre grâce à sa réforme, ou les aides de la Région qui ont soutenu la valorisation des équidés. D'autres évolutions freinent le développement des structures d'élevages équins comme la hausse de TVA, la fin de l'étalonnage

public et des achats de chevaux de remonte. L'arrêt de certaines aides orientées directement ou indirectement vers la production de chevaux de trait a également un impact négatif sur cette dernière qui constitue un patrimoine et un atout de la gestion de l'espace rural important dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aussi, malgré des efforts importants mis en œuvre localement par les associations, les syndicats d'éleveurs ou plus largement par les sociétés mères des élevages (SHF, SFET...) pour valoriser les équidés, il semble que les outils proposés ne répondent pas suffisamment aux attentes des éleveurs en terme de régularité des ventes de leurs produits. Il semblerait que les acheteurs d'équidés, dont le nombre est relativement stable, n'aient pas pris l'habitude d'utiliser, ou ne connaissent pas, les outils mis à leur disposition, même si ce sont les plus professionnels, collectifs et sécuritaires existants. Ce constat est accentué par la fragmentation de l'élevage, de la concurrence des importations, de l'hétérogénéité de l'offre. De plus la démocratisation de l'équitation a certes apporté une nouvelle clientèle aux éleveurs mais qui est en moyenne peu connaisseuse des équidés, encore moins des circuits de valorisation, et qui a des attentes et un niveau d'exigence variés. Le morcellement de l'élevage local aurait donc comme conséquence néfaste une efficacité moindre à vendre la production. Il pourrait également induire une diminution de la qualité de la production si les circuits de valorisation ne sont plus utilisés (absence d'événement, participation trop coûteuse) ou s'ils ne sont pas performants. Les circuits ne rassembleraient alors plus les éleveurs pour leur apporter du sens critique sur leurs produits et des pistes de réflexion pour orienter leur sélection.

Face aux implantations régulières d'élevages un des garde fou de la multiplication des élevages et de leur baisse de qualité reste la réglementation appliquée aux détenteurs sur la traçabilité et de plus en plus sur le bien-être animal.

Face à ces conclusions plusieurs problématiques pour l'élevage de demain sont proposées :

- L'élevage équin doit-il répondre à la demande des utilisateurs, s'améliorer sans cesse, être animé par des professionnels compétents et organisés, et générer du revenu ?
- L'élevage équin doit-il devenir une activité de loisir, sans objectif de réponse à un besoin autre que le désir de l'éleveur, sans vision à long terme, en étant un domaine d'investissement à perte?

Dans le cas d'une réponse positive à la première problématique une organisation forte des éleveurs souhaitant vivre de leur élevage serait nécessaire car elle permettrait d'acquérir une force de visibilité auprès des acheteurs, d'organiser la production et la sélection, de mutualiser certains frais et biens dans un objectif de meilleure réponse à la concurrence. Un renforcement de la réglementation, des aides et de l'accompagnement de cette profession pourrait être également utile pour le développement d'un tel scénario. Les retombées négatives concerneraient notamment les étalonniers et les prestataires de services (vétérinaires...) dans le cas extrême d'une « régulation » de la production (et donc une éventuelle diminution). La seconde problématique suppose un individualisme exacerbé dans la profession d'éleveur où il est difficile de distinguer le professionnel de l'amateur. La confusion sur la qualité des produits et de leur prix serait à son comble et néfaste pour la clientèle qui pourrait trouver autant de garanties à acheter des chevaux importés à bas prix. Il est certain que la cohabitation de ces deux scénarios n'est en aucun cas souhaitable. Elle ne permettrait ni l'amélioration des relations entre acteurs ni celle de la qualité génétique moyenne des chevaux produits dans la région (voir en France), ni une facilité d'approvisionnement des équitants avec des produits régionaux. De plus, suite à un effet de mode et en cas de désintérêt pour une race ou un type de chevaux particulier, certaines productions pourraient disparaître.

L'avenir de l'élevage équin en Auvergne-Rhône-Alpes et peut être plus largement en France semble reposer sur les volontés de structuration du réseau des éleveurs et d'amélioration de la qualité des chevaux produits sur le territoire, en prenant en compte la diversité et la singularité de cette filière.

F.2. Bilan de l'étude

L'étude réalisée a permis de rassembler un grand nombre d'informations sur l'élevage équin. Il a été possible d'en extraire un état des lieux en Auvergne-Rhône-Alpes spécifiquement en se servant de données régionales et nationales quand les tendances étaient supposées comparables. Malheureusement certaines données à l'échelle régionale n'ont pu être récupérées ou n'existaient pas. Des informations au niveau départemental ont pu mettre en avant des spécificités lorsqu'elles étaient significatives (localisation de certaines familles d'acteurs dans la région).

Certaines sources de données apportent une vision d'ensemble sur la filière étudiée. Certaines autres concernent des typologies d'acteurs déterminées selon des classifications propres aux services en possession des données (par exemple les codes ATEXA de la MSA). Il a été impératif de prendre en compte la définition de ces éléments afin d'éviter que l'analyse soit fondée sur des extrapolations et qu'elle ne reflète pas la réalité. Pour certains indicateurs il a été choisi de se limiter à l'étude de certaines informations ou groupes d'informations plutôt que l'ensemble lorsque le niveau de détail était suffisant pour observer un phénomène (exemples : étude par type de production plutôt que pour chaque race, étude des entreprises sous statut individuel uniquement). Ainsi le traitement et l'analyse des données obtenus ont été optimums pour l'objectif souhaité et peuvent être complétés avec les données restantes si besoin. L'hétérogénéité des bases de données dans leur façon de définir les éleveurs de chevaux illustre la complexité à analyser ce secteur et nécessite de le considérer par groupes distincts.

La faiblesse de l'étude a résidé dans la difficulté à mesurer précisément les conséquences des éléments de contexte sur les élevages équins. Des tendances ont pu être mises en évidence mais leur seule explication reste souvent la crise économique globale ou la somme des évolutions rencontrées dans l'environnement socio-politique et économique de l'élevage. Il serait néanmoins réducteur de penser que chaque évolution (fiscales, réglementaires...) n'ait pas eu d'incidence distincte sur le dynamisme de l'élevage. Elles n'ont certainement pas pu être observées de manière significative à cause de la dimension temporelle de l'étude (dizaine d'année, année) et des indicateurs existants. Par exemple séparer les élevages amateurs des élevages professionnels sur certains indicateurs aurait pu révéler des conséquences de certaines évolutions sur une famille plus que l'autre. Cela a été impossible puisque il n'y a pas de base de données identifiant clairement ces deux catégories avec une définition reconnue pour chacune.

Pour aller plus loin l'étude de l'évolution d'éléments comptables concernant les élevages équins apporterait des informations complémentaires à celles montrées ici et qui permettrait de vérifier certaines hypothèses, notamment sur la rentabilité des élevages selon leur cheptel de reproductrices.

Pour toute information complémentaire :

Jean-Baptiste Lafforgue : Ingénieur de projet et développement de la délégation territoriale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ifce ; jean-baptiste.lafforgue@ifce.fr - 04 37 61 19 16

Emeline Reynaud : Chargée de projet. emeline.reynaud@ifce.fr

ifce

Délégation territoriale Auvergne-Rhône-Alpes

604 le Luisard

01150 Chazey-sur-Ain

04 37 61 01 60

dt.ra@ifce.fr

